



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE PARTIE I : DIAGNOSTIC

Version provisoire en date du 12 février 2013
Modifié en date du 18 juillet 2014 en vue de l'adoption provisoire
Modifié en date du 27 avril 2015 en vue de l'adoption définitive

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du

Par le Conseil communal :

La Directrice générale,
Madame SANTUCCI

La première échevine
Madame GOVERS

Le Bourgmestre
Monsieur GHENNE

Le Collège communal certifie que le présent document a été soumis à enquête publique duau

Par le Collège communal :

La Directrice générale,
Madame SANTUCCI

La première échevine
Madame GOVERS

Le Bourgmestre
Monsieur GHENNE

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du

Par le Conseil communal :

La Directrice générale,
Madame SANTUCCI

La première échevine
Madame GOVERS

Le Bourgmestre
Monsieur GHENNE

pour le compte

de la Commune d'Orp-Jauche

INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE ASBL
Boulevard Frère Orban, 4 à 5000 NAMUR
Tél : +32.81.25.04.80 - Fax : +32.81.25.04.90 - E-mail : icedd@icedd.be

Mandataire : L. Scheray

.....

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION.....	5
1.1	LE CADRE LEGAL	5
1.2	LA DEMARCHE D'ELABORATION	5
1.3	LE CONTENU DU RAPPORT.....	6
1.4	LA CARTOGRAPHIE	6
1.5	L'AUTEUR DE PROJET.....	6
2	LE CONTEXTE.....	7
2.1	LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	7
3	LE CONTEXTE HISTORIQUE ET INSTITUTIONNEL	10
3.1	LE CADRE GENERAL.....	10
3.2	TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES EVENEMENTS AYANT MARQUE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	11
4	LES TENDANCES D'EVOLUTION	12
4.1	LA POPULATION	12
4.1.1	<i>L'évolution de la population</i>	<i>12</i>
4.1.2	<i>Le bilan naturel et le bilan migratoire</i>	<i>16</i>
4.1.3	<i>Les caractéristiques de la population</i>	<i>19</i>
4.1.4	<i>Les modes de déplacement de la population</i>	<i>25</i>
4.1.5	<i>Les perspectives d'évolution</i>	<i>26</i>
4.2	LE LOGEMENT	27
4.2.1	<i>L'évolution du nombre de logements</i>	<i>27</i>
4.2.2	<i>Les caractéristiques des logements</i>	<i>28</i>
4.2.3	<i>Les logements sociaux.....</i>	<i>36</i>
4.3	L'EMPLOI ET LE NIVEAU DE VIE.....	37
4.3.1	<i>Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage</i>	<i>37</i>
4.3.2	<i>Les navettes</i>	<i>41</i>
4.3.3	<i>Le niveau de vie de la population.....</i>	<i>43</i>
4.4	LE MARCHE IMMOBILIER.....	46
4.4.1	<i>Les prix des habitations, des appartements et des terrains</i>	<i>46</i>
4.4.2	<i>L'évolution des permis d'urbanisme</i>	<i>48</i>
5	LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	50
5.1	L'OCCUPATION DU SOL	50
5.1.1	<i>Les modes d'occupation du sol</i>	<i>50</i>
5.1.2	<i>La densité d'occupation</i>	<i>52</i>
5.1.3	<i>Les réserves foncières</i>	<i>54</i>
5.1.3.1	<i>Estimation des disponibilités</i>	<i>54</i>
5.1.4	<i>Les secteurs agricoles et forestiers</i>	<i>57</i>
5.1.5	<i>Les services à la population.....</i>	<i>58</i>
5.1.5.1	<i>Les services administratifs.....</i>	<i>58</i>
5.1.5.2	<i>Les établissements scolaires</i>	<i>58</i>
5.1.5.3	<i>Les équipements socio-culturels et sportifs</i>	<i>60</i>
5.1.5.4	<i>Proximité des équipements et services</i>	<i>60</i>
5.1.5.5	<i>Le tourisme</i>	<i>61</i>
5.2	FORMATIONS VILLAGEOISES	62
5.2.1	<i>Identité paysagère</i>	<i>62</i>
5.2.2	<i>Principales mutations économiques du territoire</i>	<i>63</i>
5.2.3	<i>Sitologie</i>	<i>64</i>
5.2.4	<i>Modes de peuplement.....</i>	<i>65</i>
5.2.5	<i>Enines.....</i>	<i>66</i>
5.2.5.1	<i>Caractéristiques</i>	<i>66</i>

5.2.5.2	Enjeux.....	67
5.2.6	<i>Fox-les-Caves</i>	68
5.2.6.1	Caractéristiques	68
5.2.6.2	Enjeux.....	69
5.2.7	<i>Jandrain</i>	70
5.2.7.1	Caractéristiques	70
5.2.7.2	Enjeux.....	71
5.2.8	<i>Jandrenouille</i>	72
5.2.8.1	Caractéristiques	72
5.2.8.2	Enjeux.....	73
5.2.9	<i>Jauche</i>	74
5.2.9.1	Caractéristiques	74
5.2.9.2	Enjeux.....	75
5.2.10	<i>Libertange</i>	76
5.2.10.1	Caractéristiques	76
5.2.10.2	Enjeux	76
5.2.11	<i>Maret</i>	77
5.2.11.1	Caractéristiques.....	77
5.2.11.2	Enjeux	77
5.2.12	<i>Marilles</i>	78
5.2.12.1	Caractéristiques.....	78
5.2.12.2	Enjeux	78
5.2.13	<i>Nodrengé</i>	79
5.2.13.1	Caractéristiques	79
5.2.13.2	Enjeux	79
5.2.14	<i>Noduwez</i>	81
5.2.14.1	Caractéristiques.....	81
5.2.14.2	Enjeux	82
5.2.15	<i>Orp-le-Grand</i>	83
5.2.15.1	Caractéristiques.....	83
5.2.15.2	Enjeux	84
5.2.16	<i>Orp-le-Petit</i>	85
5.2.16.1	Caractéristiques.....	85
5.2.16.2	Enjeux	86
5.3	LES ELEMENTS PATRIMONIAUX.....	87
5.3.1	<i>Les sites et monuments classés</i>	87
5.3.2	<i>Les biens repris à l'inventaire patrimonial monumental</i>	87
5.4	LES RESEAUX ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES.....	88
5.4.1	<i>La production et la distribution d'eau</i>	88
5.4.2	<i>La distribution et la production d'électricité</i>	88
5.4.3	<i>Le transport et la distribution de produits gazeux</i>	89
5.4.4	<i>Télédistribution</i>	89
6	L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	90
6.1	LES RESSOURCES NATURELLES	90
6.1.1	<i>Le sous-sol</i>	90
6.1.2	<i>Les sols</i>	90
6.1.3	<i>Les eaux de surface</i>	91
6.1.4	<i>Le relief</i>	92
6.1.5	<i>Les eaux souterraines</i>	93
6.2	LES RISQUES NATURELS.....	94
6.2.1	<i>Les risques liés au sol et au sous-sol</i>	94
6.2.2	<i>Les inondations</i>	95
6.2.3	<i>Le réseau d'assainissement</i>	96
6.3	LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE HUMAINE	97
6.4	BILAN ENERGETIQUE	97
6.4.1	<i>Consommation de la commune par secteur et source d'énergie</i>	97
6.5	PATRIMOINE NATUREL.....	99
6.5.1	<i>Les milieux naturels</i>	99
6.5.1.1	Caractéristiques générales	99
6.5.1.2	Sites de grand intérêt écologique.....	99
6.5.1.3	Qualité des eaux de surface	104
6.5.1.4	Mesures agri-environnementales	106
6.5.1.5	Fauchage tardif.....	108

6.6	LES PAYSAGES	109
6.6.1	<i>Les notions d'ensembles paysagers, de territoires, de faciès, et d'aires paysagères</i>	109
6.6.2	<i>La vision de l'ADESA asbl : les points et lignes de vue remarquables</i>	110
6.6.3	<i>Les paysages d'Orp-Jauche</i>	110
6.6.4	<i>Les points noirs du paysage</i>	112
7	LES RESEAUX ET LES MODES DE DEPLACEMENT	115
7.1	L'ACCESSIBILITE GLOBALE ET LA HIERARCHIE DU RESEAU	115
7.2	LES TRANSPORTS EN COMMUN	117
7.2.1	<i>Le réseau ferroviaire</i>	117
7.2.2	<i>Les lignes de bus</i>	117
7.3	LES ITINERAIRES PIETONS ET CYCLISTES	122
8	LA SITUATION JURIDIQUE	123
8.1	PLAN DE SECTEUR	123
8.1.1	<i>Approbation du plan de secteur</i>	123
8.1.2	<i>Répartition des affectations</i>	124
8.1.3	<i>Périmètres de surcharge au plan de secteur</i>	126
8.1.4	<i>Evaluation du plan de secteur</i>	126
8.2	PERIMETRES REGLEMENTAIRES	128
8.2.1	<i>Permis de lotir</i>	128
8.2.2	<i>Périmètres de remembrement</i>	129
8.2.3	<i>Périmètres de remembrement urbain</i>	129
8.2.4	<i>Site à réaménager</i>	129
8.2.5	<i>Règlement général sur les bâtisses en site rural</i>	130
8.2.6	<i>Périmètre et site protégé en vertu de la police de la conservation de la nature</i>	130
8.2.7	<i>Périmètres réglementaires non d'application</i>	130
8.3	AUTRES DISPOSITIONS JURIDIQUES	130
8.3.1	<i>Documents d'orientation, de planification, d'évaluation et de réglementation</i>	130
8.3.2	<i>Monuments et sites classés</i>	131
8.3.3	<i>Biens repris à l'inventaire du patrimoine</i>	131
8.3.4	<i>Sites archéologiques</i>	131
8.3.5	<i>Ensemble architectural</i>	132
8.3.6	<i>Captage et périmètre de protection</i>	132
8.3.7	<i>Zone vulnérable</i>	132
8.3.8	<i>Statut juridique des cours d'eau</i>	132
8.3.9	<i>Statut juridique de la voirie</i>	133
8.3.10	<i>Arbres et haies remarquables</i>	135
9	SYNTHESE	136
9.1	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	136

1 Introduction

1.1 Le cadre légal

Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du schéma de structure de la commune d'Orp-Jauche, projet entamé à l'instigation du Conseil communal qui a désigné, en date du 21 décembre 2009, l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable comme auteur de projet.

Le schéma de structure est, avec le schéma de développement de l'espace régional, un instrument **de conception et de planification du territoire communal**. Le prescrit de l'article 16 du CWATUP en précise le contenu.

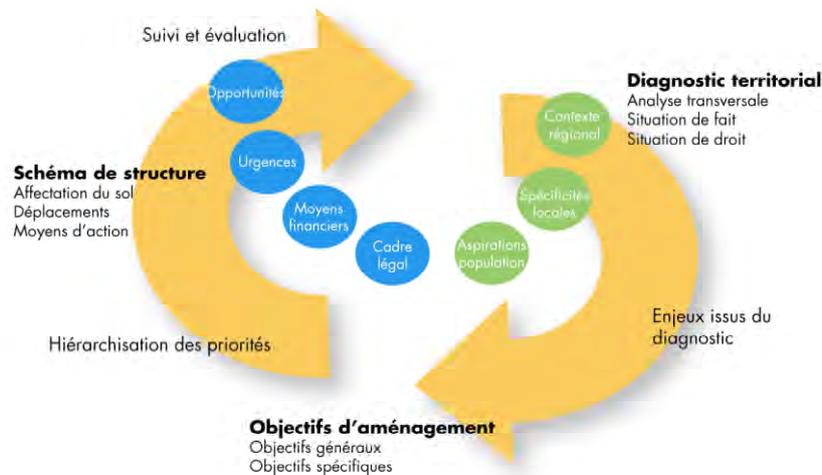
Il est défini comme un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire.

Un schéma n'a pas de valeur réglementaire, contrairement à un plan ou à un règlement. Il constitue néanmoins **la ligne de conduite** que se donne la commune et ce qu'est pour elle la notion de bon aménagement des lieux.

1.2 La démarche d'élaboration

L'étude du schéma de structure comprend 3 phases :

- analyse de la situation existante de fait et de droit et mise en évidence des enjeux, **objet du présent rapport** ;
- définition des objectifs d'aménagement ;
- traduction opérationnelle des objectifs d'aménagement (mesures d'aménagements, déplacements, modalités d'exécution).



Démarche d'élaboration du schéma de structure

1.3 Le contenu du rapport

La première étape de la démarche a permis de poser une analyse de la situation de fait et de droit du territoire communal. Elle se compose, outre l'introduction et la synthèse des enjeux sur le territoire, de six grandes parties.

La première présente le contexte historique et géographique général, la deuxième les tendances d'évolution de la population, du logement, de l'emploi, du niveau de vie et du marché immobilier. La troisième partie traite du diagnostic territorial (occupation du sol, morphologie du bâti et son évolution, éléments patrimoniaux, réseaux et équipements techniques). La quatrième partie aborde l'état initial de l'environnement (ressources naturelles, risques naturels, milieux naturels). La cinquième partie analyse les réseaux et modes de déplacement sur le territoire tandis que la dernière étudie la situation juridique et présente le plan de secteur, les périmètres réglementaires et autres dispositions juridiques.

1.4 La cartographie

L'analyse de la situation de fait et de droit est accompagnée de dix cartes réalisées à l'échelle du 1/10.000^{ième}.

L'ensemble des données collectées a également été rassemblé et structuré au sein d'un système d'information géographique (SIG) mis à disposition du service urbanisme.

1.5 L'auteur de projet

L'Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable (ICEDD) est agréé comme auteur de projet pour l'élaboration de schéma de structure et de règlement communal d'urbanisme.

Équipe mise à disposition pour la présente étude : Bertrand Ippersiel, Renaud Naiken (mandataire), Marie Pairon, Philippe Romedenne, Laurent Scheray.

Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable, Boulevard Frère Orban, 4 – 5000 Namur
Personne de contact :
Renaud Naiken - Tél. 081/250.480 – rn@icedd.be

2 Le contexte

L'étude de Dexia intitulée « Problématique de la classification des communes » et effectuée en 2007, paraît être idéale pour énoncer le contexte global de la commune étant donné la date à laquelle elle a été réalisée ainsi que la méthodologie et l'abondance des données statistiques utilisées.

L'objectif de cette étude est de trouver des environnements socio-économiques similaires et de pouvoir donner un cadre de référence pour la comparaison des états financiers de ces communes afin de partager au mieux les aides financières accordées à celles-ci. Pour le diagnostic au niveau socio-économique, il paraissait donc très intéressant de prendre des communes proches de Orp-Jauche et ayant le même profil socio-économique pour essayer de mettre en évidence les spécificités qui n'appartiennent qu'à la commune d'Orp-Jauche. Notre choix s'est porté sur les communes d'Incourt et Hélécinne.

En deux mots, la méthodologie de l'étude Dexia repose sur une base de données socio-économiques très abondante pour construire des indicateurs rassemblés en composantes et ainsi arriver à des « clusters » (classification finale).

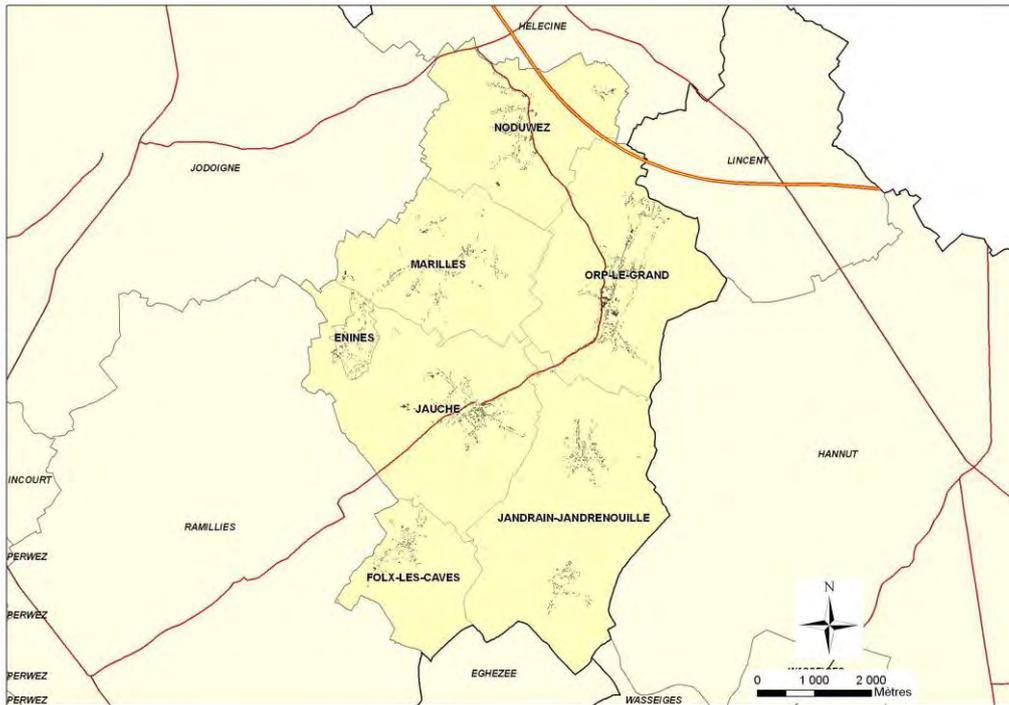
14 typologies socio-économiques sont reprises dans l'étude. Les communes d'Orp-Jauche, Incourt et Hélécinne sont dans la catégorie « Commune résidentielle en zone rurale (rurbanisation) » c'est-à-dire petites communes (moins de 5 000 habitants en moyenne) rurales, résidentielles et dont la population bénéficie globalement d'un statut socio-économique plus élevé que la moyenne régionale. Ce type de commune est marqué par un faible niveau de centralité. Elles ont un niveau de revenu plus faible, une taille plus réduite, un caractère rural plus prononcé et une expansion démographique plus soutenue au cours de ces dix dernières années que les communes résidentielles. Il s'agit clairement de communes soumises à ce que l'on appelle la rurbanisation, néologisme désignant un processus d'urbanisation progressive des zones rurales. Ces communes attirent de jeunes ménages grâce à la qualité de l'environnement et au prix plus accessible de l'immobilier et sont bien drainées par le réseau autoroutier.

2.1 Le contexte géographique

La commune d'Orp-Jauche est localisée dans l'arrondissement de Nivelles et la Province du Brabant wallon. Située à l'extrême est de la Province, elle est entourée d'Hélécinne, Jodoigne et Ramillies en Brabant wallon, d'Eghezée dans la province de Namur et de Hannut et Lincet dans la province de Liège. Sa proximité par rapport à la frontière linguistique et la Région flamande constitue un facteur influençant certains aspects de la vie communale.

Depuis la fusion des communes au 1^{er} janvier 1977, la commune d'Orp-Jauche, d'une superficie approximative de 5050 ha, regroupe les communes de Noduwez, d'Orp-le-Grand, de Marilles, de Enines, de Jauches, de Jandrain-Jandrenouille et de Folx-les-Caves.

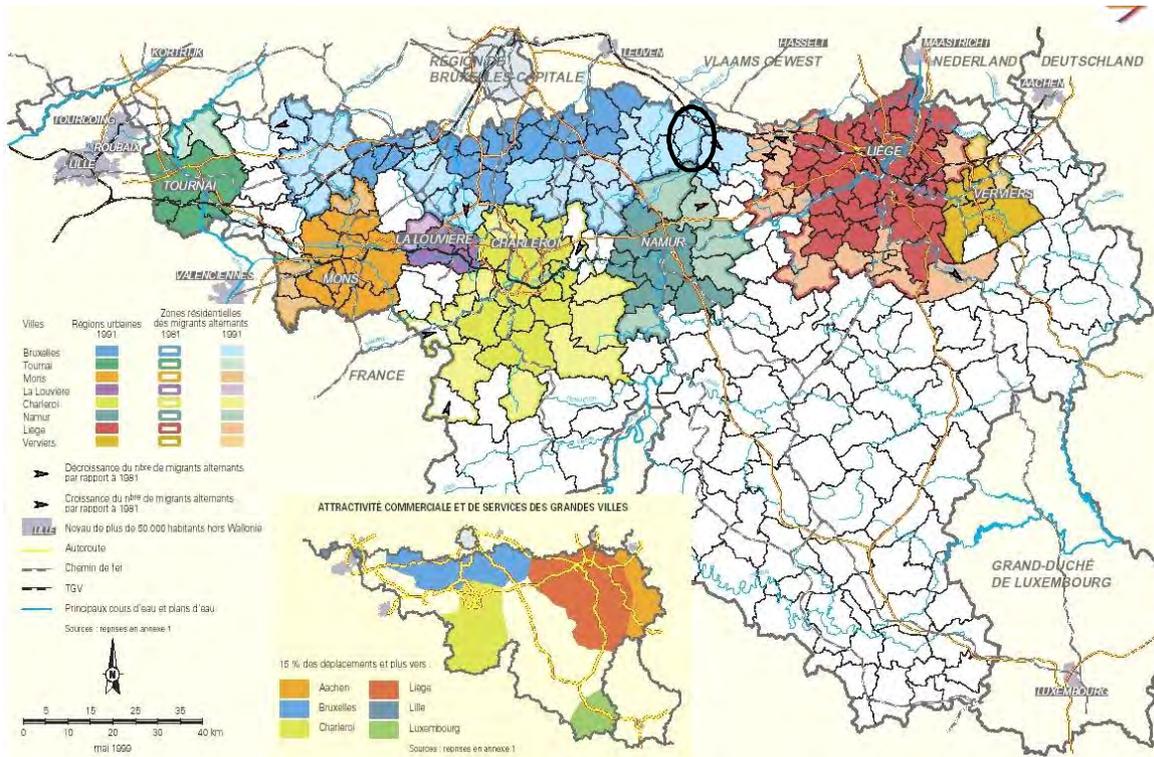
SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
Le contexte



Délimitation statistique des différents villages de la commune d'Orp-Jauche

La commune est traversée au nord-est par l'autoroute E40 Bruxelles-Liège longée par la ligne de TGV. Elle se situe à 40 km de Bruxelles et 48 km de Liège.

L'activité agricole est dominante sur le territoire, bien qu'elle ne soit plus aujourd'hui exercée que par un très petit nombre d'agriculteurs en raison de son extrême mécanisation. La conversion progressive et soutenue des terres agricoles en terrains à bâtis ou à bâtir, souligne l'attraction résidentielle exercée par ce territoire. Les ménages qui travaillent majoritairement dans les grandes villes localisées à sa périphérie y recherchent un environnement moins urbain (voir carte ci-après).



Localisation d'Orp-Jauche au sein des régions urbaines (source : SDER, 1999)

Une autre route importante qui traverse la commune est la N240 qui relie Wavre à Hannut, en passant par Jodoigne. Orp-Jauche est situé approximativement à mi-distance (7 km) entre Jodoigne et Hannut.

Namur et Eghezée se situent respectivement à 30 km et 12 km et sont accessibles par la N90 et par des routes de liaison passant par Folx-les-Caves et Ramillies.

La commune d'Orp-Jauche ne dispose pas de véritable centre mais s'articule autour de deux villages : Orp-le-Grand et Jauche. Le village d'Orp-le-Grand est né de la fusion entre Orp-le-Grand, Orp-le-Petit et la petite localité de Maret au 18^{ème} siècle. Le village de Jauche résulte de la fusion des villages d'Enines, Folx-les-Caves et Jauche depuis 1970.

3 Le contexte historique et institutionnel

3.1 Le cadre général

Le territoire communal est caractérisé dès la période gallo-romaine par des labours couvrant de grandes superficies, essentiellement pour la culture de céréales. Cette mise en valeur des campagnes est intégrée dans une puissante organisation, celle du vaste empire romain. Elle accompagne les premières créations de villes et d'agglomérations ainsi qu'un aménagement de voies praticables toute l'année.

Malgré l'importance des traces antiques, les paysages actuels sont surtout l'héritage direct du Moyen-Age dont les fondements remontent aux grands domaines ruraux mérovingiens, puis carolingiens, de la période qui s'étend du 5^{ème} au 9^{ème} siècle. C'est surtout la société féodale qui fixe la trame paysagère des campagnes de l'entité, avant même la fin du 13^{ème} siècle.

La période qui s'étend du 10^{ème} au 14^{ème} siècle correspond à une forte croissance de la population, soutenue par le développement de la production agricole, directement liée à l'extension des surfaces cultivées, obtenues par le défrichement des bois et des landes. Les plateaux limoneux sont mis en exploitation de manière plus systématique. De nouveaux territoires se constituent progressivement, détenus par quelques ducs et comtes, proches de l'ancien pouvoir carolingien. Les luttes sont nombreuses. Les terres sont convoitées par le puissant duc de Brabant, le compte de Namur et le Prince-Evêque de Liège.

Vers la fin du 13^{ème} siècle, les limites de la culture avec jachère sont atteintes et il n'y a plus de progrès significatif de l'agriculture pour répondre à l'accroissement de la population. Les conditions de vie au cours des siècles suivants deviennent de plus en plus difficiles. Elles s'aggravent au milieu du 16^{ème} siècle quand commence une période de refroidissement climatique, léger, mais suffisant pour que la rigueur des hivers et la fraîcheur des étés affectent la production agricole. Enfin, la fin du 16^{ème} siècle et le début du 17^{ème} siècle sont des périodes extrêmement troublées, marquées par des guerres, avec passages et campements répétés des troupes régulières et présence de pillards. Dans les campagnes, les fortifications existantes sont renforcées et les bâtiments des grandes fermes se resserrent autour de leur cour. Toutes ces raisons expliquent que l'openfield céréalier médiéval n'évolue pas et se maintient tardivement, jusqu'au 18^{ème} siècle.

Une longue accalmie politique favorise la reprise économique qui s'amorce au début du 18^{ème} siècle. Le système de culture avec jachère et la vaine pâture qui lui est associée constituent un frein à l'amélioration de la production agricole.

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, une nouvelle culture, liée à la très bonne qualité des sols, devient caractéristique des bas-plateaux limoneux : la betterave dite sucrière. L'extraction du jus de la racine, riche en saccharose, est à la base de la fabrication d'un nouveau sucre qui remplace le sucre de canne dont l'importation a été bloquée sous le régime français. L'industrie est en pleine croissance, tant au nord qu'au sud de l'entité, à Bruxelles et dans les bassins miniers centrés sur Liège et Charleroi. L'utilisation des engrais permet la suppression de la jachère et le processus de mécanisation de la traction animale est en marche.

Le 19^{ème} siècle est particulièrement marqué par une croissance de la population dans les villages. Le niveau de vie s'améliore.

Dans l'après-guerre, la région, comme toute la Wallonie, entre dans une période de changements accélérés. Bien que la trame historique subsiste, les pressions économiques liées au contexte international et les nouveaux modes de vivre et d'habiter redessinent les lieux.

Parallèlement au tissu agricole, grâce au réseau hydrographique de la Petite Gette, plusieurs moulins à eau assurent une forme d'industrialisation à l'échelle locale. Souvent en place depuis le Moyen Age, ils ont presque tous cessé leurs activités au plus tard dans la 2^{ème} moitié du 20^e siècle. Certains ont totalement disparu, d'autres laissent des bâtiments souvent intéressants, tels le moulin de Hemptinne de Jauche-la-Marne, le moulin Bauwin à Folx-les-Caves, celui de Maret ou celui d'Orp-le-Grand.

Comme partout, diverses activités artisanales découlaient de l'agriculture, comme les brasseries, les distilleries ou les tanneries. Deux activités sont particulièrement développées dans la commune : les tisseranderies et les tuileries.

A partir de la fin du 19^e et au 20^e siècle, l'activité industrielle à plus grande échelle voit le jour et se focalise dans la vallée de la Petite Gette à Orp et à Jauche, tandis que les autres villages poursuivent leur vocation agricole.

3.2 Tableau chronologique des évènements ayant marqué l'évolution du territoire communal

Année	Description
1850	Apparition des tuileries à Marilles, Jauche et Enines. Resteront en activité jusqu'à la Première Guerre mondiale.
1856	Fin de la construction de la chaussée reliant Wavre à Hannut, en passant par Jauche.
1865	Mise en place du chemin de fer de Tamines à Landen qui traverse le territoire en longeant la Petite Gette avec une gare à Orp-le-Grand, Jauche et Maret.
1869	Association de quelques agriculteurs et industriels de la région pour former une fabrique de sucre de betteraves entre les deux Orp, à proximité de la voie de chemin de fer.
1870	Développement à Jauche de deux entreprises de ferronnerie. Les ateliers fermeront pendant la seconde Guerre mondiale.
1877	Entreprise d'Édouard de Saint-Hubert à Orp-le-Petit développe un commerce de graines de betteraves, d'engrais et de petit matériel agricole. Cette entreprise occupera en 1955 près de 250 personnes réparties en deux établissements.
1898	Développement de la laiterie sur les deux rives de la Petite Gette.
1899	Ouverture des Cimenteries d'Orp-le-Grand situées à Orp-le-Petit.
1910	Disparition du métier de tisserand suite à la concurrence des grandes industries textiles.
1920	Les Cimenteries d'Orp-le-Grand sont englobées dans la société Ciments Meuse-Brabant et comprend à cette époque près de 50 salariés.
1921	La laiterie est reprise et transformée en fromagerie par la firme Gervais
1926	Début des activités de la ferme Decoux à Jauche. Toujours en activité aujourd'hui, la firme Decoux reste le dernier bastion de l'activité industrielle jauchoise.
1940	Ouverture de la fonderie de la Gèthe.
1957	Fermeture de l'usine de Ciment d'Orp-le-Grand.
1959	Suppression du trafic voyageur sur la ligne de chemin de fer reliant Tamines à Landen.
1960	Fermeture de la fonderie de la Gèthe.
1967	Fusion de la fromagerie de Gervais avec la société Danone.
1967	Absorption de la fabrique de sucre d'Orp par la Raffinerie tirlémontoise et cessation des activités.
1970	L'autoroute E40 reliant Bruxelles à Liège est construite.
1976	Fermeture de la fromagerie Danone.
1979	Disparition des Établissements Édouard de Saint-Hubert.
1981	Suppression de la ligne de chemin de fer reliant Tamines à Landen suite à la disparition des Établissements Édouard de Saint-Hubert.

4 Les tendances d'évolution

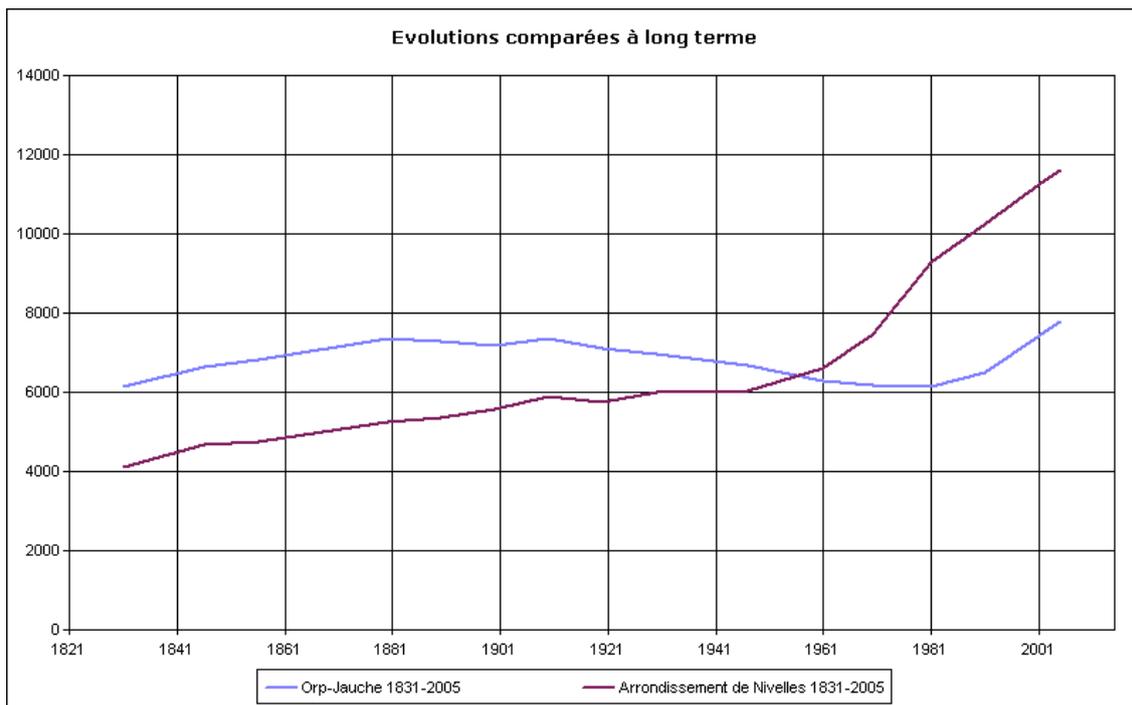
4.1 La population

4.1.1 L'évolution de la population

	2009	2010	2011	2012	2013
Orp	2577	2610	2605	2634	2689
Jauche/Enines	2501	2491	2524	2530	2594
Folx-Les-Caves	815	808	809	804	803
Marilles	899	913	954	963	988
Jandrain- Jandrenouille	1131	1155	1137	1112	1165
Noduwez	981	997	1007	993	1031
Population totale	8904	8974	9036	9036	9270

Population au 1^{er} janvier (source : commune de Orp-Jauche)

En 2013, la population d'Orp-Jauche totalisait 9 270 unités, dont la majeure partie se trouve dans les villages d'Orp (2 689) et Jauche (2 594). Les villages d'Enines, Folx-les-Caves, Jandrain-Jandrenouille, Marilles et Noduwez étaient tous caractérisés par des tailles variant entre 800 et près de 1 100 unités.



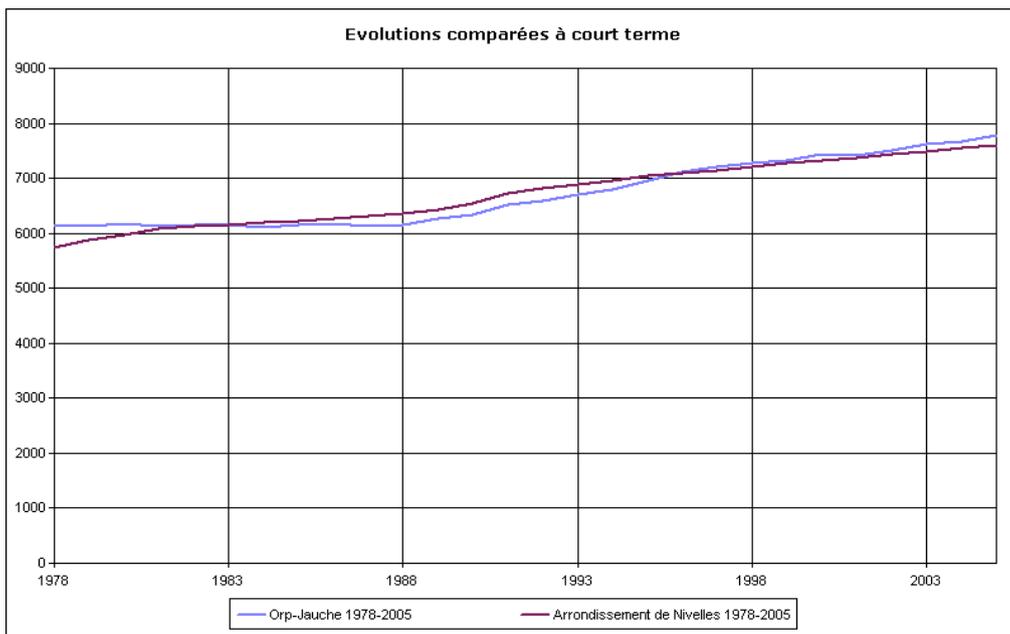
Évolution de la population à long terme – comparaison entre Orp-Jauche et l'arrondissement de Nivelles (source : CYTISE, INS)

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution de la population de 1830 à nos jours pour la commune et l'arrondissement de Nivelles. La population de l'arrondissement n'a fait que croître depuis 1830, avec une hausse nettement plus marquée dès les années 1950. En comparaison, la population de la commune a connu un essor semblable à celle de l'arrondissement entre les années 1830 et 1880.

Par opposition à l'arrondissement, la commune montre une réduction dans l'évolution de sa population entre 1910 et 1980. Ceci trouve principalement son origine dans le contexte économique industriel plus défavorable qui voit bon nombre d'établissements de la commune fermer leurs portes (voir contexte historique et institutionnel ci-dessus).

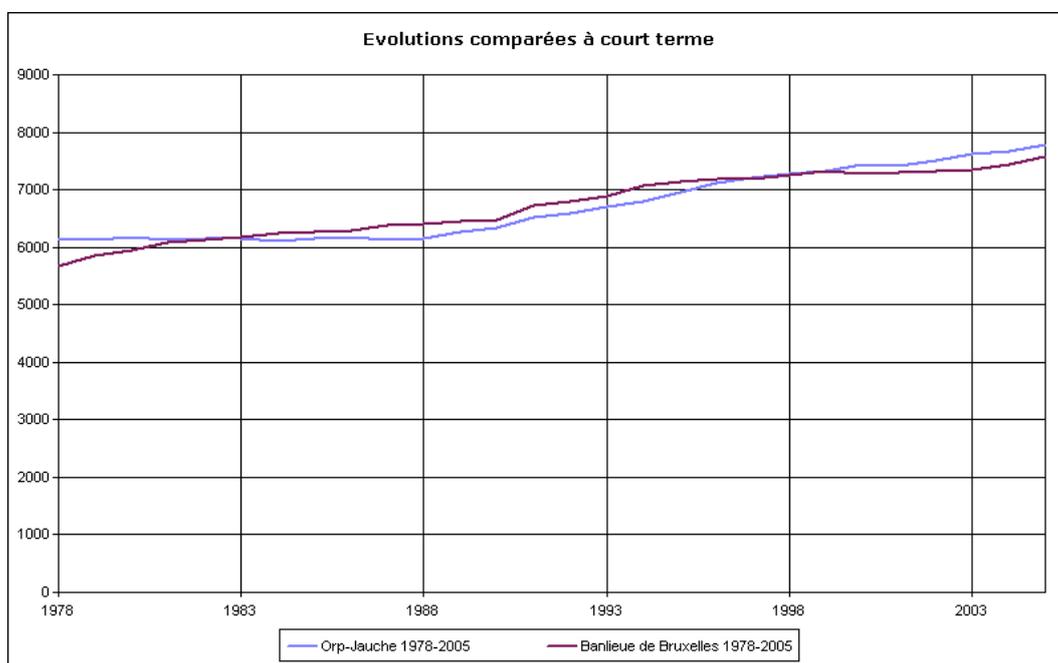
Après les années 1980 et jusqu'à nos jours, l'évolution est repartie à la hausse, liée principalement au phénomène de périurbanisation de Bruxelles et à la construction de l'autoroute E40 sur le territoire communal.

Le graphique ci-après illustre l'évolution à plus court terme, de 1978 à 2003, de la commune et de l'arrondissement de Nivelles. Ce graphique permet de constater que ces évolutions sont fort semblables et vraisemblablement liées à l'attrait des campagnes pour les personnes travaillant à Bruxelles.



Evolution de la population à court terme – comparaison entre Orp-Jauche et l'arrondissement de Nivelles (source : CYTISE , INS)

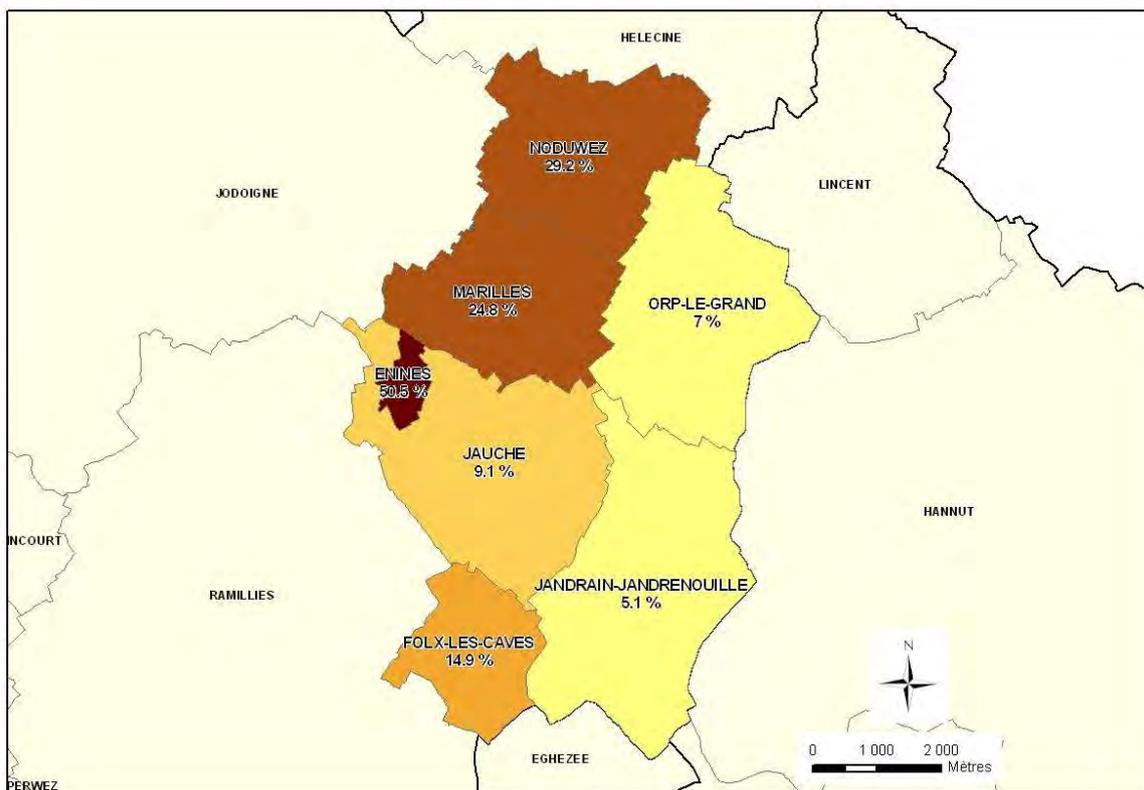
La précédente affirmation est confirmée par le graphique ci-dessous qui tend à montrer que l'évolution sur le territoire communal est fortement semblable à celle de la banlieue bruxelloise.



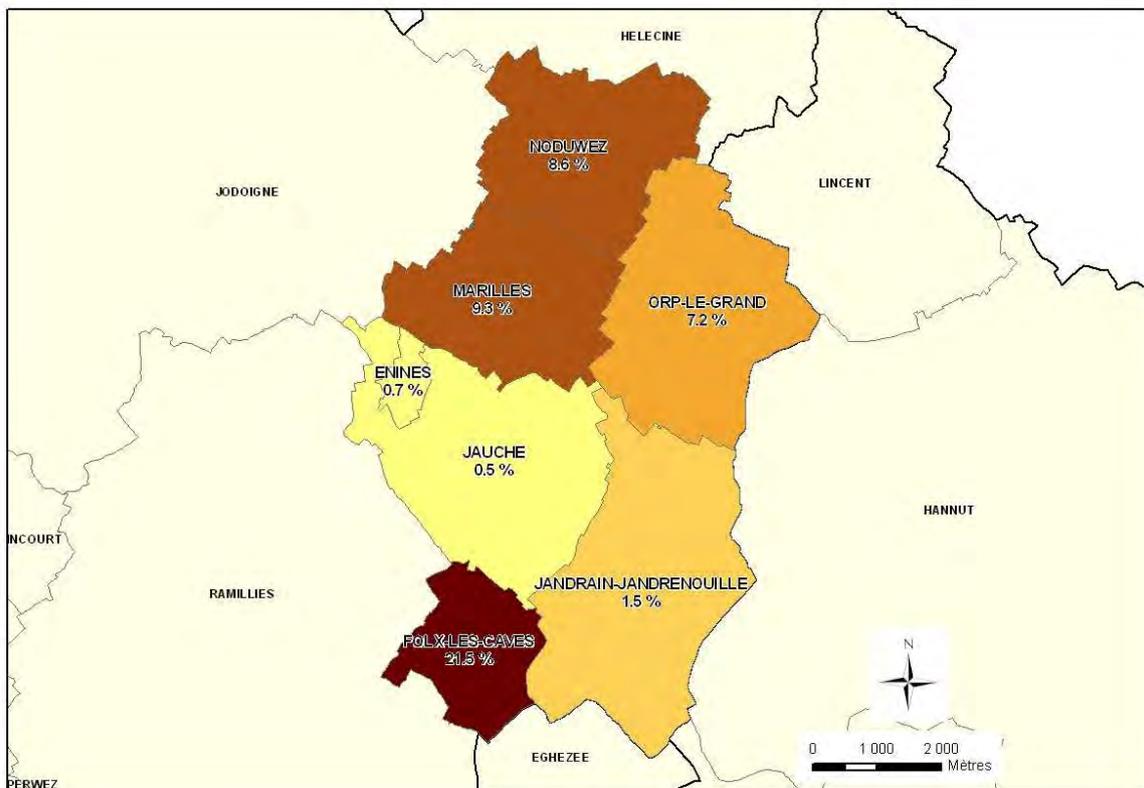
Evolution de la population à court terme – comparaison entre Orp-Jauche et la banlieue de Bruxelles (source : CYTISE , INS)

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition géographique de cet accroissement de la population sur le territoire communal entre 1991 et 2001 et entre 2001 et 2006.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
Les tendances d'évolution



Evolution de la population par anciennes communes entre 1991 – 2001 (source : INS)



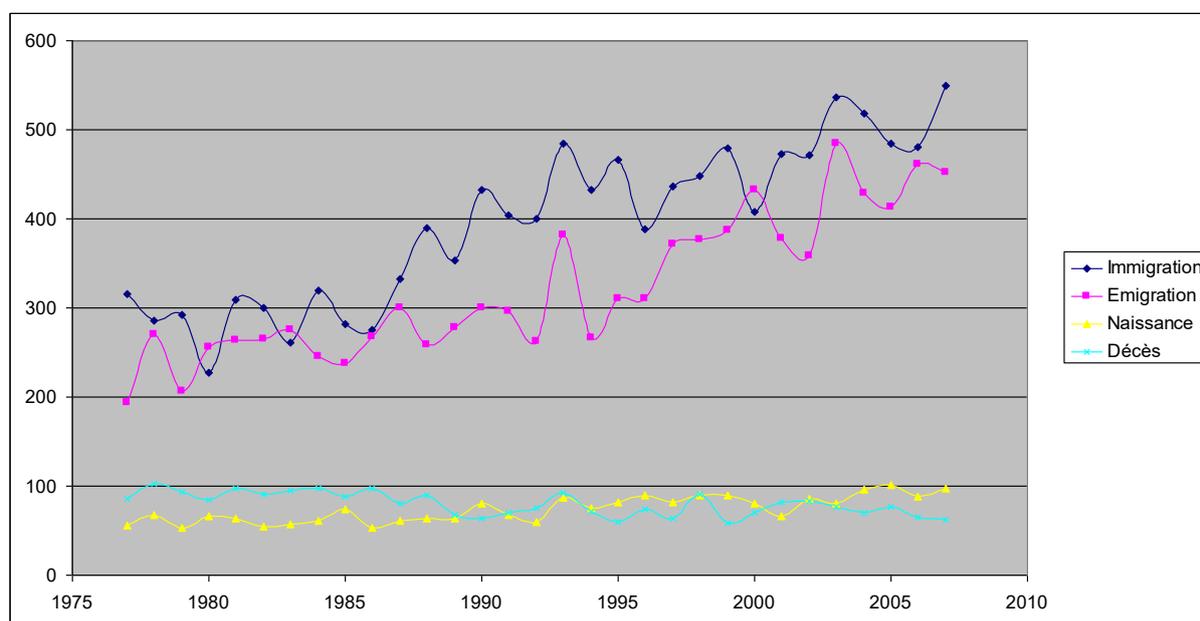
Evolution de la population par anciennes communes entre 2001-2006 (source : INS)

On s'aperçoit qu'entre 1991 et 2001, la population de la commune a crû très fortement dans les villages d'Énines, Noduwez et Marilles (accroissement supérieur à 20%), en raison de leur caractère rural fortement marqué et de leur proximité avec la E40. Le secteur statistique enregistrant la moins grande hausse de la population est le secteur de Jandrain-Jandrenouille. Entre 2001 et 2006, les mêmes tendances peuvent être observées, à la différence près que cette fois, c'est le secteur de Folx-les-Caves qui enregistre la plus grande hausse de la population.

Anciennes communes	Population en 1991	Population en 2001	Population en 2006	Evolution 1991 - 2001 en %	Evolution 2001 - 2006 en %
Enines	396	596	600	50.5%	0.7%
Folx-les-Caves	529	608	739	14.9%	21.5%
Jandrain - Jandrenouille	933	981	996	5.1%	1.5%
Jauche	1 511	1 649	1 658	9.1%	0.5%
Marilles	592	739	808	24.8%	9.3%
Noduwez	636	822	893	29.2%	8.6%
Orp-le-Grand	1 899	2 031	2 177	7.0%	7.2%
Total:	6 496	7 426	7 871	14.3%	6.0%

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus permettent de s'extraire du côté relatif des pourcentages présentés en affichant les tailles des populations dans les différents secteurs statistiques en valeurs absolues.

4.1.2 Le bilan naturel et le bilan migratoire



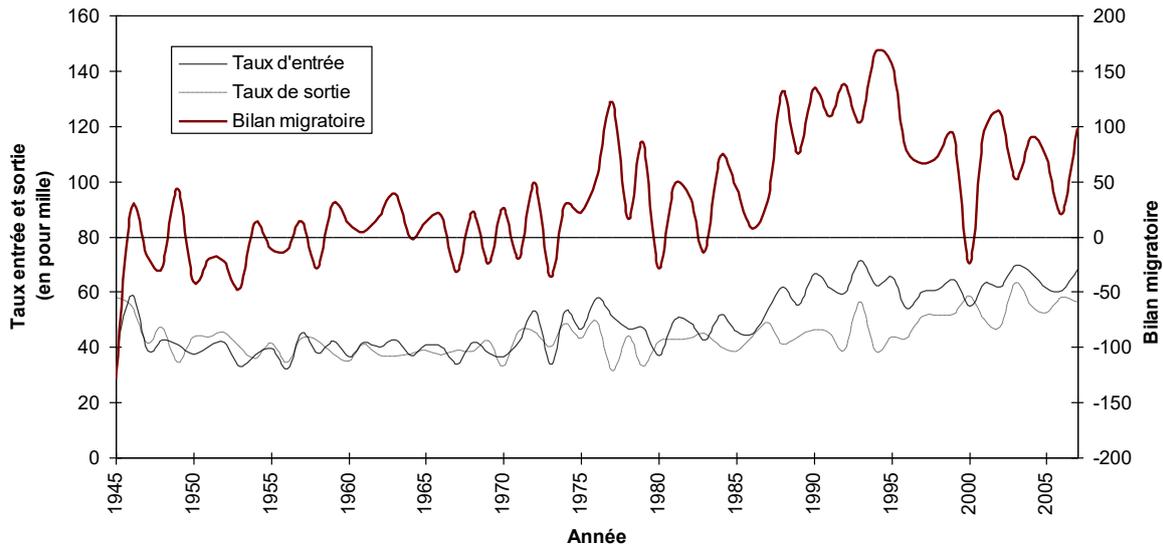
Le graphique des naissances/décès montre qu'en moyenne, le nombre de décès enregistrés est compensé par le nombre de naissances. L'accroissement constant de la population des dernières années trouve dès lors principalement son explication dans le bilan migratoire qui est défini comme la différence entre l'immigration dans la commune et l'émigration hors de la commune. Un bilan migratoire est positif lorsque l'immigration est plus importante que l'émigration.

La représentation de ce bilan éclaire fortement la compréhension de l'évolution de la population sur le territoire.

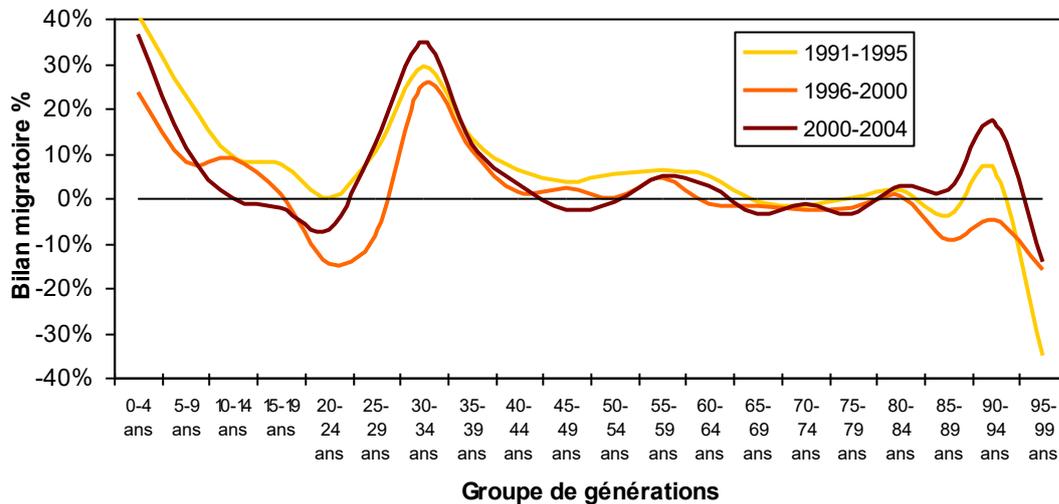
Dans le cas de la commune d'Orp-Jauche, le bilan migratoire depuis 1980 a presque toujours été positif, bien qu'il ait connu quelques fluctuations (bilan migratoire négatif aux années 1983 et 2000).

Avant les années 1980, le bilan migratoire fluctue entre le positif et le négatif, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Le premier pic positif du bilan migratoire se marque vers la fin des années 70.

On constatera finalement que la tendance actuelle est une augmentation du bilan migratoire, avec une moyenne tournant aux alentours de 60 unités par an.



Evolution du bilan migratoire à Orp Jauche (source INS)



Bilan migratoire par groupe de génération (source : CYTISE, INS)

Le graphique ci-dessus présente le bilan migratoire par groupe de générations, illustrant par là le type de population qui choisit d'immigrer ou au contraire d'émigrer entre 1991 et 1995 (courbe jaune), 1996 et 2000 (courbe orange) et entre 2000 et 2004 (courbe brune).

Le bilan migratoire en fonction des tranches d'âge montre pour les trois courbes une faible émigration des jeunes dans la tranche d'âge de 20 à 24 ans, et d'autre part une forte immigration d'une

population d'âge actif plus étalée de 25 à 40 ans, accompagnée d'enfants en bas âge. On notera aussi une hausse assez importante de personnes âgées de plus de 80 ans.

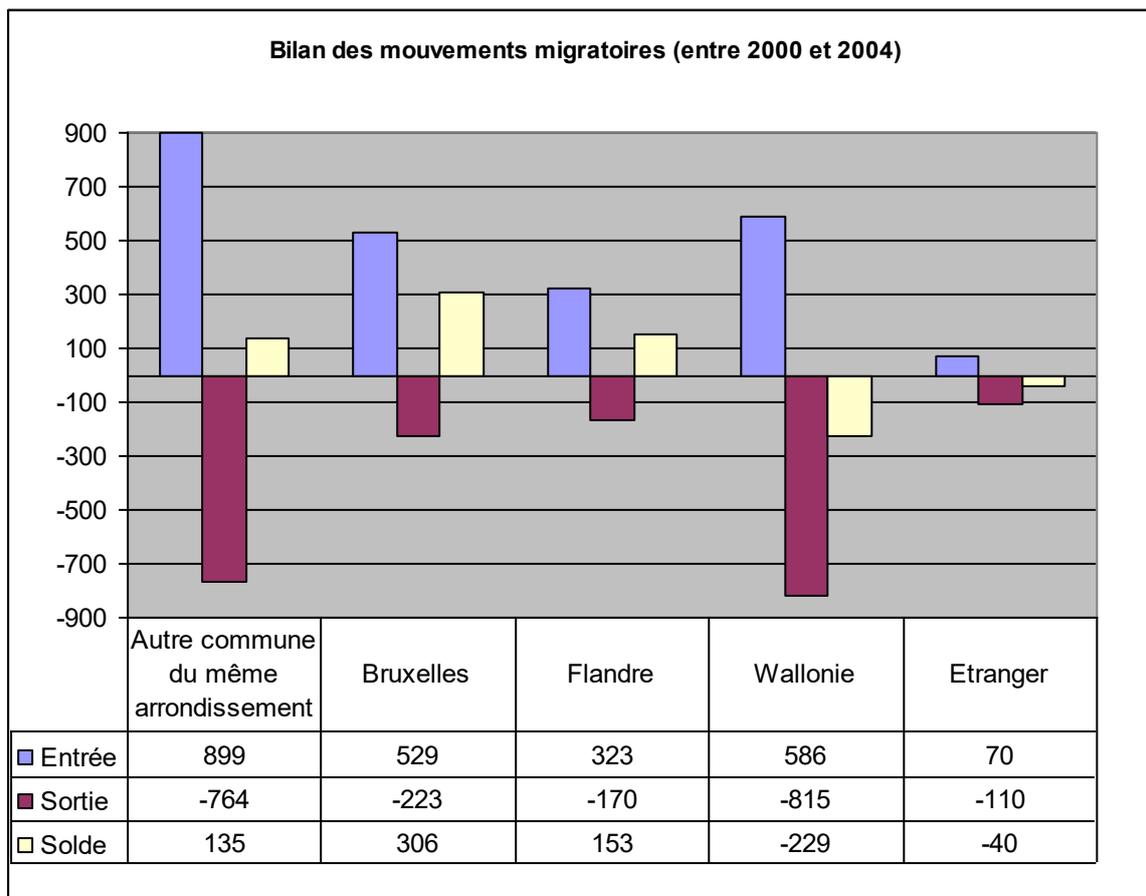
Plusieurs éléments peuvent expliquer le fait que les jeunes quittent la commune : recherche d'emploi, poursuite des études, etc... La fuite des jeunes peut également s'expliquer par une difficulté de logement, soit parce que le parc n'est pas adapté à leurs besoins, soit parce qu'ils ne savent pas y accéder en raison d'un prix trop élevé.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements de la population entre 2001 et 2005 pour Orp-Jauche et les compare avec les communes périphériques. Le taux annuel de croissance moyen est à Orp-Jauche de 6%, ce qui est supérieur au taux annuel de croissance de l'arrondissement de Nivelles ou de Waremme et des communes de Lincet et Eghezée, mais inférieur au taux annuel de croissance des communes de Héléchine, Hannut, Wasseiges, Ramillies et Jodoigne.

Entité	Population total en début	Population total en fin	Immigrations de la population	Emigrations de la population	Augmentation population	Taux annuel de croissance moyen
Orp-Jauche	7426	7871	2522	2122	445	6.0%
Héléchine	2868	3068	984	818	200	7.0%
Lincet	2848	2998	1044	890	150	5.3%
Hannut	13309	14291	4223	3192	982	7.4%
Wasseiges	2300	2517	885	708	217	9.4%
Eghezée	13668	14347	3902	3417	679	5.0%
Ramillies	5422	5756	1835	1636	334	6.2%
Jodoigne	11564	12440	4474	3718	876	7.6%
Arrondissement de Nivelles	352018	366481	84804	75071	14463	4.1%
Arrondissement de Waremme	68767	72267	16242	12739	3500	5.1%
Province de Brabant wallon	352018	366481	84804	75071	14463	4.1%
Région wallonne	3346460	3413980	109914	80888	67520	2.0%

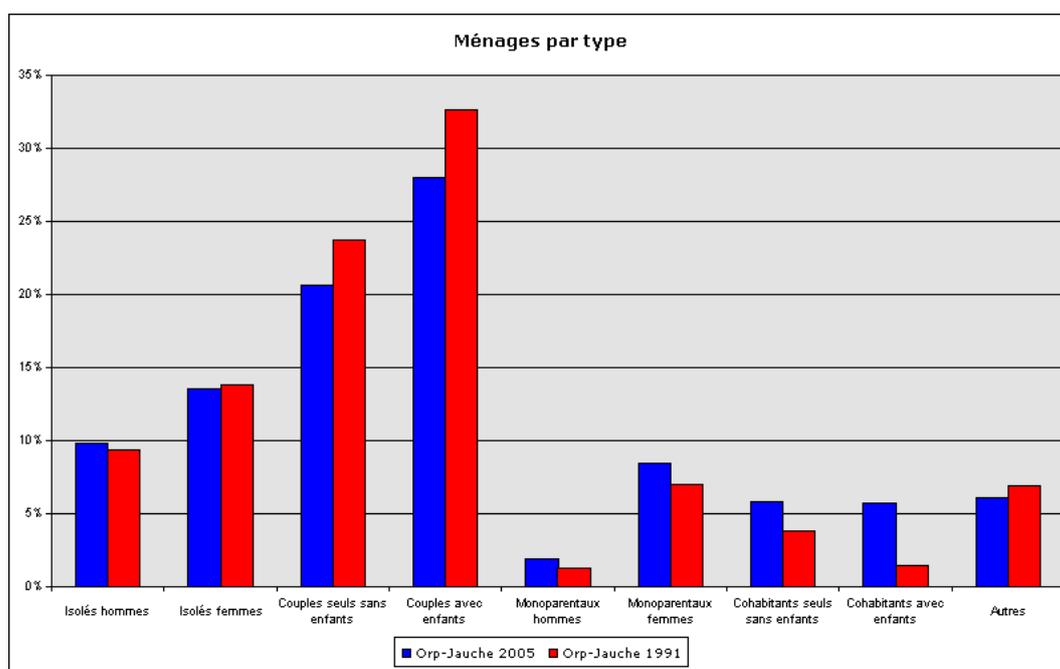
Comparaison des mouvements de population entre 2001 et 2005 (source Gédap - UCL & Région wallonne)

L'analyse spatiale du bilan des mouvements migratoires montre que les mouvements principaux sont à la fois locaux (importance des mouvements vers les autres communes du même arrondissement) et régionaux (importance des mouvements en provenance et vers la Wallonie, Bruxelles et la Flandre). Les seuls mouvements présentant un solde positif, pouvant donc expliquer la provenance des immigrants qui rendent le bilan migratoire positif entre 2000 et 2004, sont, par ordre d'importance, ceux en provenance d'une commune du même arrondissement, de la Flandre et finalement de Bruxelles. A nouveau l'importance du phénomène de périurbanisation de la capitale se marque bien.



Bilan des mouvements migratoires entre 2000 et 2004 (source : INS)

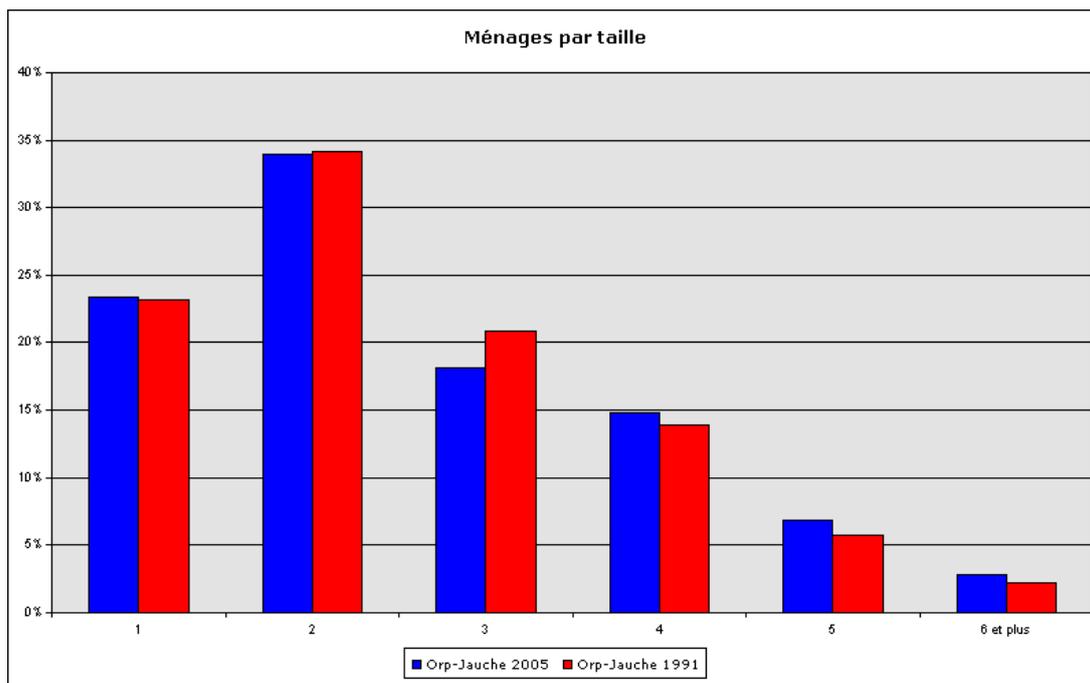
4.1.3 Les caractéristiques de la population



Evolution des ménages par type (source : CYTISE, INS)

L'examen de l'évolution des ménages par type entre 1991 et 2005 montre qu'à Orp-Jauche, la classe des couples avec enfants est restée le groupe le plus représenté même s'il marque une diminution sensible entre 1991 (en rouge) et 2005 (en bleu). Le deuxième groupe d'importance constitue les couples sans enfants qui comme le précédent, marque un important fléchissement par rapport à 1991.

Viennent ensuite les groupes des femmes isolées et des hommes isolés, ces derniers ayant légèrement augmenté depuis 1991. On notera aussi l'accroissement des cohabitants avec ou sans enfants, et des monoparentaux femmes et hommes, témoins du changement des caractéristiques de nos sociétés et pouvant en partie expliquer la diminution des couples mariés avec et sans enfants.



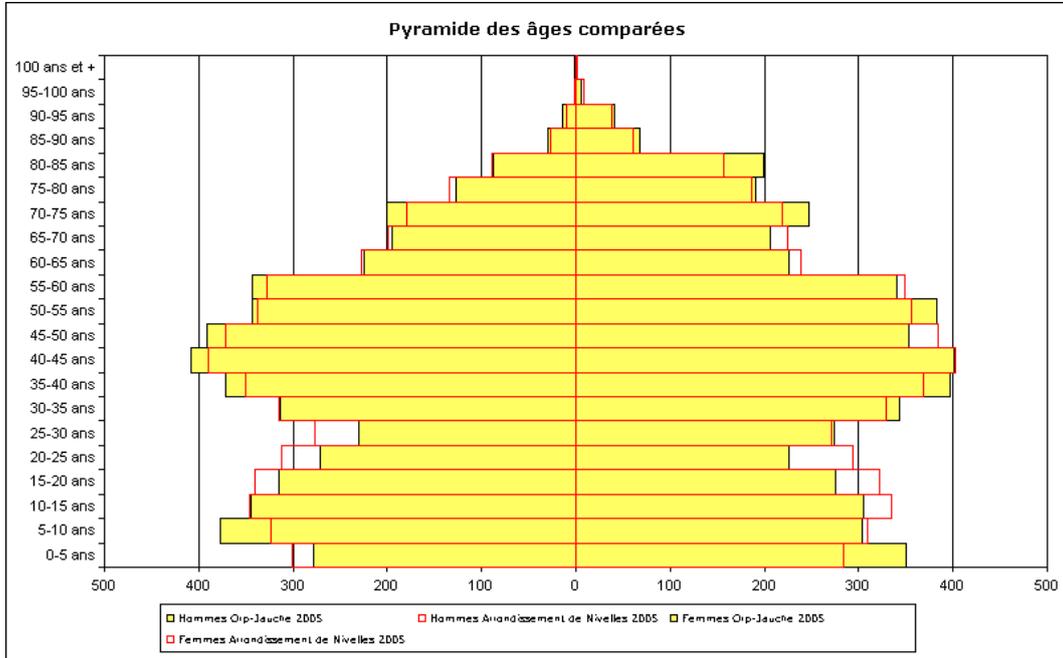
Evolution des ménages par taille (source : CYTISE, INS)

L'évolution de la taille des ménages reflète également les tendances sociétales actuelles. On peut en effet observer une réduction du nombre de ménages à 3 membres et une augmentation des ménages de 4 membres et plus. Le groupe des ménages deux personnes reste le plus représenté mais ne montre pas d'évolution significative entre 1991 et 2005.

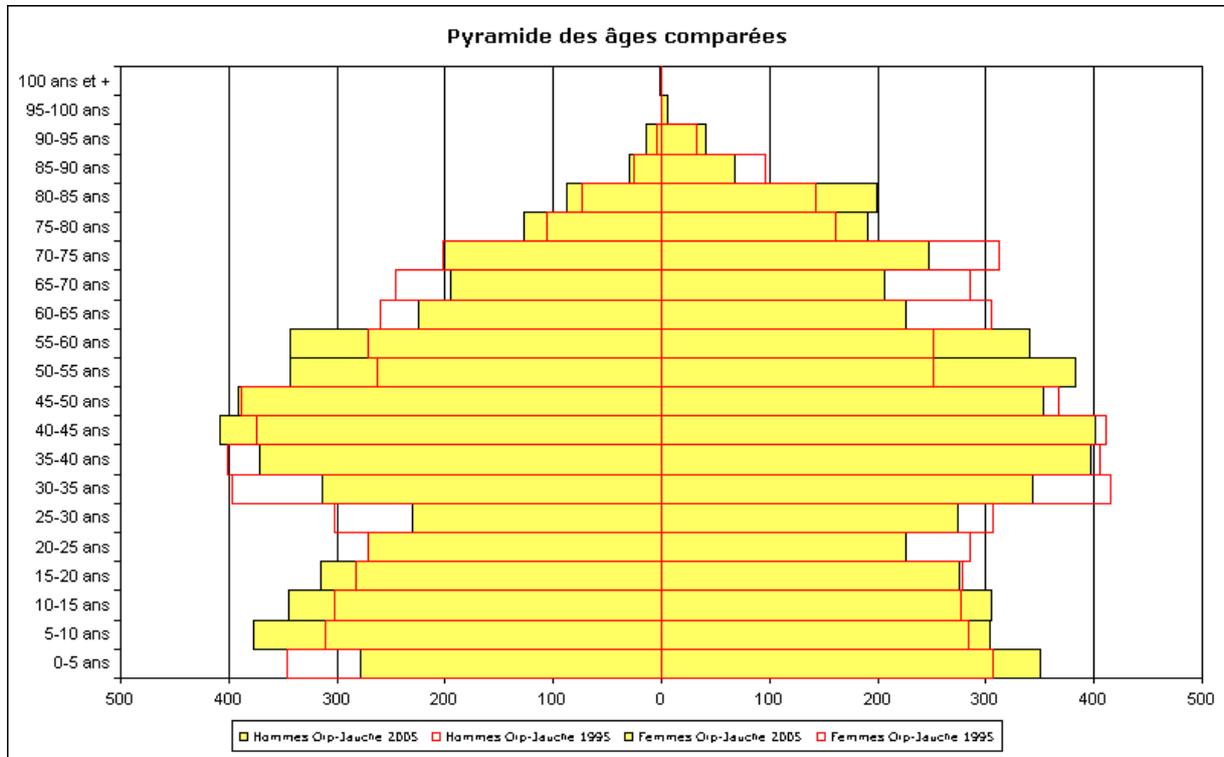
Anciennes communes	Population en 2006	Nombre de ménages en 2006	Taille des ménages en 2006
Enines	600	216	2.78
Folx-les-Caves	739	259	2.85
Jandrain - Jandrenouille	996	396	2.52
Jauche	1 658	659	2.52
Marilles	808	320	2.53
Noduwez	893	333	2.68
Orp-le-Grand	2 177	861	2.53
Total :	7 871	3 044	2.59

Répartition de la taille des ménages (source : INS)

Pour l'ensemble de la commune, la taille moyenne des ménages est de 2,56. Elle est bien supérieure à celle observée à l'échelle de la régionale (2,30)¹. La taille moyenne des ménages pour les différents villages reste relativement constante, tournant entre 2,52 (Jauche, Jandrain-Jandrenouille) et 2,85 (Folx-les-Caves).



Pyramides comparées entre Orp-Jauche et l'arrondissement de Nivelles (source : CYTISE, INS)

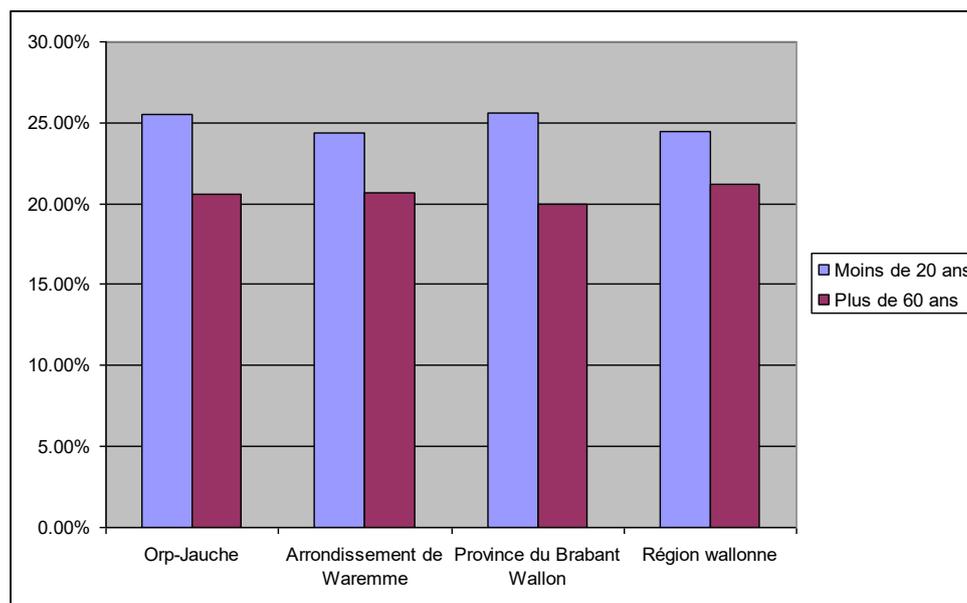


Pyramides comparées d'Orp-Jauche entre 1995 et 2005 (source : CYTISE, INS)

¹ Données 2006. On soulignera qu'en 1970, la taille des ménages de la Région wallonne était de 2,88.

La pyramide des âges comparée entre 1995 et 2005 illustre bien la réduction de la population dans la tranche d'âge 24-35 ans déjà soulignée au moment de la présentation du bilan migratoire (voir plus haut). L'important pic d'immigration de population dans les tranches d'âge de 40-50 ans est également encore représenté et est plus marqué au niveau communal qu'à l'échelle de l'arrondissement.

On notera également à Orp-Jauche une augmentation de la population dans la tranche d'âge 50-60 ans qui résulte du vieillissement des habitants entre 30 et 40 ans arrivés lors du pic d'immigration aux alentours des années 90. On remarquera aussi que la part des personnes âgées est actuellement supérieure à la moyenne de l'arrondissement, et il est important de souligner que cette tendance pourrait s'intensifier suite au vieillissement de la population d'actifs entre 50 et 60 ans.



Comparaison de la structure d'âge en 2005 (source : CYTISE, INS)

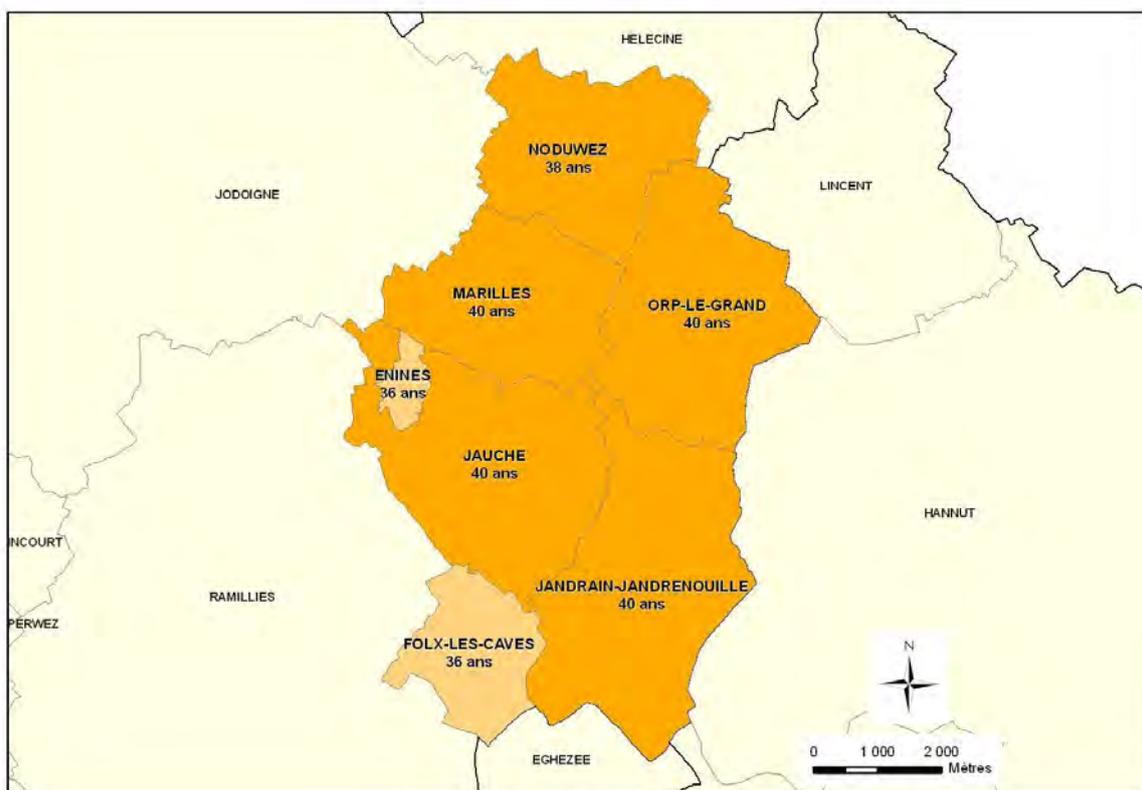
La part relative des jeunes de moins de 20 ans sur le territoire communal est comparable à celle de la jeune Province, tandis qu'elle est supérieure à celle de l'arrondissement de Waremme et à celle de la Région wallonne. La part de la population de plus de 60 ans dans la commune est supérieure à celle du Brabant wallon, et très légèrement inférieure à celles de l'arrondissement de Waremme et de la Région wallonne.

Anciennes communes	Population jeunes (moins de 18 ans) en 2006	Population âgée (plus de 65 ans) en 2006	Ratio population jeune (de moins de 18 ans) / population âgée (de plus de 65 ans)
Enines	176	64	2.75
Folx-les-Caves	199	81	2.46
Jandrain - Jandrenouille	218	164	1.33
Jauche	370	271	1.37
Marilles	183	133	1.38
Noduwez	222	130	1.71
Orp-le-Grand	485	404	1.20
Total :	1 853	1 247	1.49

Rapport entre la population jeune et âgée par secteur statistique en 2006

Spatialement, le calcul du rapport de la population jeune sur la population âgée par secteur statistique montre que c'est dans le secteur de Enines et Folx-les-Caves qu'il y a le plus de jeunes en proportion des vieux (ratio de respectivement 2.75 et 2.46). Cette tendance est à mettre en relation avec l'importante augmentation de la population dans ces secteurs dans les dernières années par rapport aux autres secteurs de la commune. On notera également qu'aucun des secteurs statistiques ne présente une population de plus de 65 ans supérieure à la population de moins de 18 ans (ce qui serait illustré par un ratio inférieur à 1).

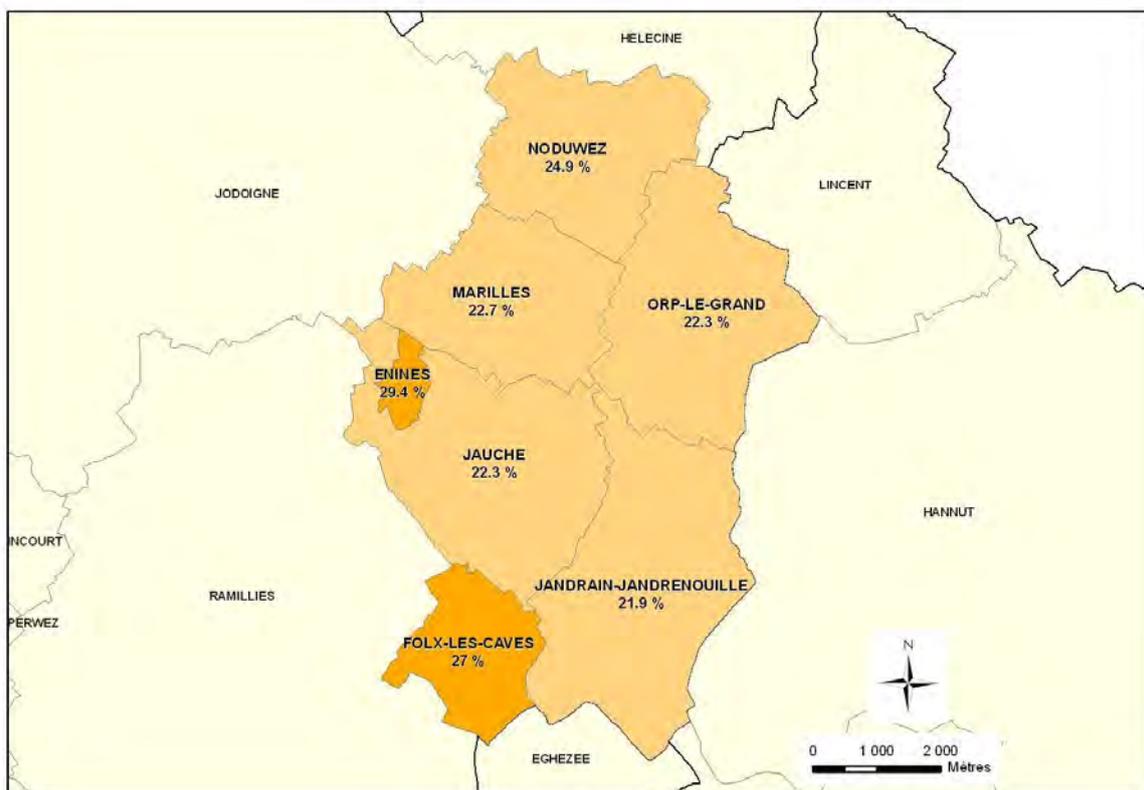
Cette plus grande proportion de jeunes que de vieux à Enines et à Folx-les-Caves explique le fait que l'âge moyen de la population dans ces secteurs est de 36 ans, ce qui est inférieur aux moyennes observées dans les autres secteurs (38-40 ans).



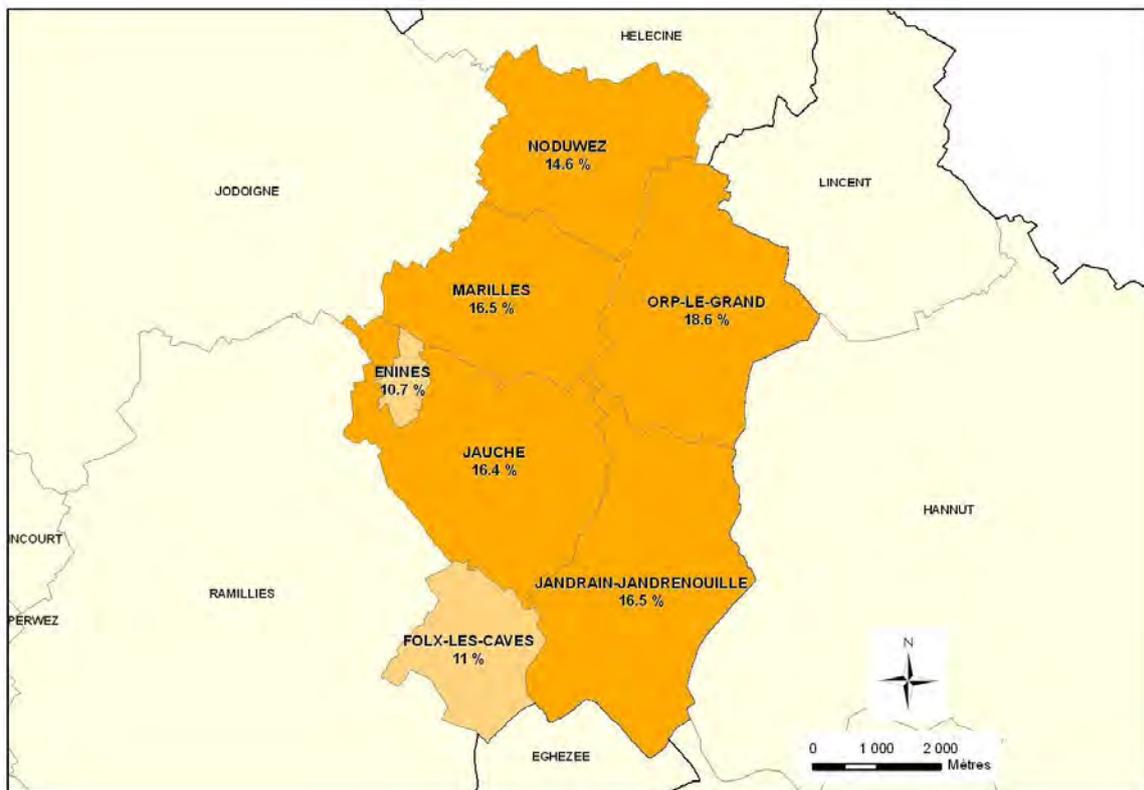
Age moyen de la population par secteur statistique en 2006 (source : INS)

Les deux graphiques suivants illustrent la proportion des moins de 18 ans et des plus de 65 ans dans les différents secteurs statistiques. A nouveau, on peut constater que les secteurs d'Enines et de Folx-les-Caves se distinguent par une proportion importante de jeunes et une proportion faible de personnes plus âgées.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
Les tendances d'évolution

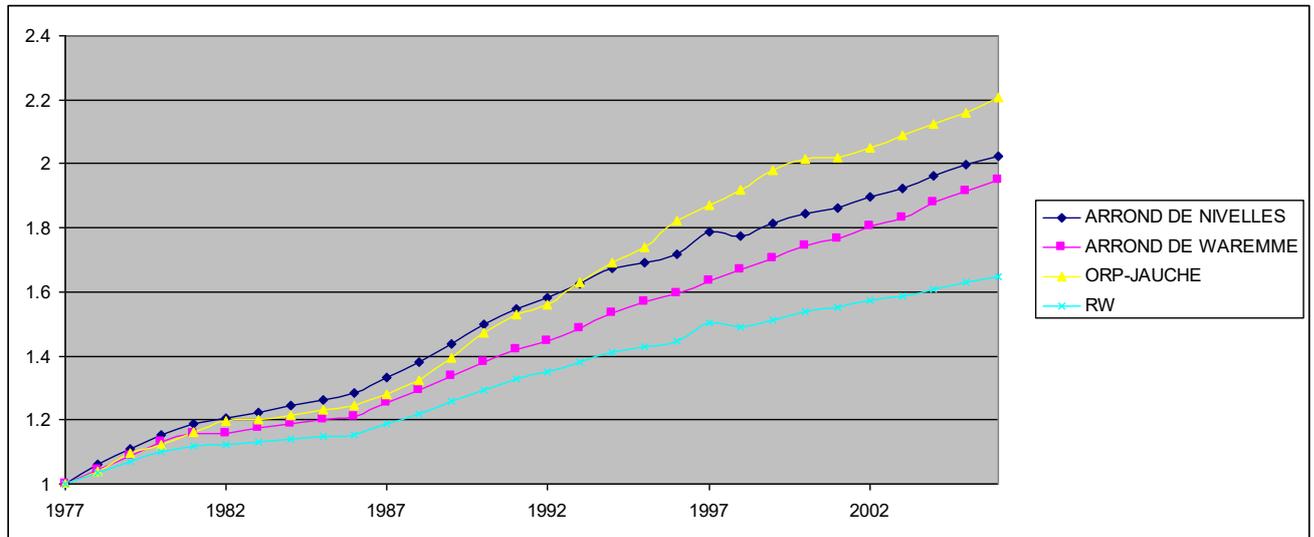


Proportion des moins de 18 ans en 2006 (source : INS)



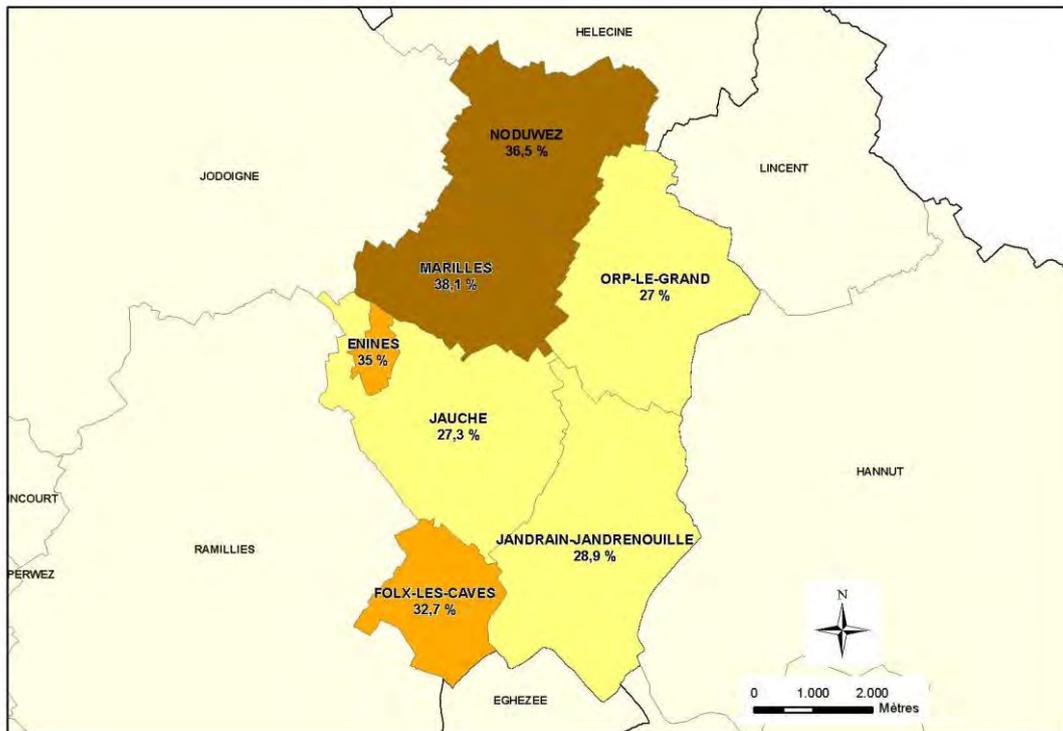
Proportion des plus de 65 ans en 2006 (source : INS)

4.1.4 Les modes de déplacement de la population



Evolution de la taille du parc (base 1 au 01/01/1977)

Le graphique de l'évolution de la taille du parc automobile montre qu'à Orp-Jauche, la taille du parc est supérieure à celle de l'arrondissement de Waremme et de la Région wallonne depuis 1977 et supérieure à celle de l'arrondissement de Nivelles depuis 1995. Cette tendance démontre nettement la forte dépendance à la voiture de la population, notamment dans les secteurs statistiques à proximité de l'autoroute et/ou avec un faible niveau de services de proximité – voir plus loin (Marilles et Noduwez).



Proportion de logements disposant d'au moins 2 voitures (2001)

On constatera en effet qu'à Marilles et Noduwez, près de respectivement 38,1% et 36,5% des logements disposent d'au moins deux voitures. Cette proportion tombe en dessous des 30% pour les secteurs d'Orp-le-Grand, Jauche et Jandrin-Jandrenouille.

4.1.5 Les perspectives d'évolution

	2010	2015	2020	2025	2009/2025
Population année de référence antérieure (2009) *	8.288	8.457	8.895	9.259	8.288
Solde naturel	31	74	64	61	230
Solde des migrations internes	111	307	289	276	983
Solde des migrations externes	27	57	11	-42	53
Accroissement de la population	169	438	364	295	1.266
Population au 31 décembre	8.457	8.895	9.259	9.554	9.554

	2010	2015	2020	2025	2009/2025
Population année de référence antérieure (2009)	8.288	8.457	8.895	9.259	8.288
Solde naturel	31	74	64	61	230
Solde des migrations internes	111	307	289	276	983
Accroissement de la population	142	381	353	337	1.213
Population au 31 décembre	8.430	8.838	9.248	9.596	9.501

Perspectives d'évolution de la population (source : Bureau fédéral du Plan et traitement ICEDD 2009)

Transposition à l'échelle communale des mouvements de la population attendus à l'échelle de la Province du Brabant wallon
Source : 2000 – 2006 : observations, DGSIE; 2007 – 2060 : Perspectives de population 2007-2060, BFP-DGSIE
Copyright : Bureau fédéral du Plan; SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique
* La population de référence de 2009 correspond au chiffre de population enregistré en date de mars 2010

La transposition à l'échelle communale des perspectives démographiques attendues en 2025 à l'échelle de la Province du Brabant wallon (voir tableau ci-dessus) permet d'envisager une augmentation de la population de +/- 1.240 habitants (moyenne tenant compte du scénario avec et sans migrations externes), soit une augmentation de 15% amenant une population totale d'environ 9.530 habitants.

On sera attentif au fait que cette transposition prend comme hypothèse que l'augmentation de la population se répartira à l'avenir sur le territoire de la province de manière proportionnelle à la répartition actuelle (hypothèse restrictive).

Ainsi dans un scénario strictement tendanciel c'est-à-dire si Orp-Jauche connaît une évolution similaire à celle enregistrée au cours des 15 dernières années, la population pourrait augmenter d'environ 21% amenant une population totale d'environ 10.000 habitants.

On peut donc envisager que, à facteurs inchangés, la population d'Orp-Jauche devrait se situer en 2025 entre **9 500 et 10 000** habitants.

Les estimations des réserves foncières² montrent que, tenant néanmoins compte d'hypothèses restrictives quant à la mise sur le marché de terrains, la population d'Orp-Jauche pourrait atteindre le chiffre théorique de 10 253 habitants. L'offre est donc dans le même ordre de grandeur que la demande.

A cette offre, il faut néanmoins ajouter les disponibilités offertes par les zones d'aménagement communal concerté, estimées à 64 hectares, et les possibilités d'utilisation du bâti existant.

² Voir le point consacré aux réserves foncières dans le chapitre diagnostic territorial (§5.3.1).

4.2 Le logement

4.2.1 L'évolution du nombre de logements

Année	Buildings et immeubles à appartements	Maisons de type demi- fermé	Maisons de type fermé	Maisons de type ouvert, fermes, châteaux	Autres	Total de tous les logements
Total en 2001	36	846	304	1568	126	2 880
Progression 2001	0	22	7	26	0	55
Progression 2002	0	9	8	25	1	43
Progression 2003	0	6	2	19	0	27
Progression 2004	11	-2	-1	22	0	30
Progression 2005	2	5	1	7	-2	13
Progression 2006	20	16	15	26	-4	73
Progression 2007	7	11	9	12	-3	36
Progression 2008	19	14	9	22	-8	56
Total en 2009	95	927	354	1 727	110	3 213
Progression depuis 2001	59	81	50	159	-16	333
Moyenne annuelle	7	10	6	20	-2	42

Evolution du nombre de logements entre janvier 2001 et janvier 2009 (source : ECODATA)³

Le tableau ci-dessus présente l'évolution détaillée du parc de logements à Orp-Jauche entre 2001 et 2009. Durant cette période, le parc a augmenté d'environ 42 unités par an. Les appartements ont progressé d'environ 60 unités en une petite dizaine d'années (260 % d'augmentation depuis 2001), reflet d'une évolution de l'offre. Les maisons de type ouvert constituent la majorité des logements (54 % du parc), ce qui est fort important, et cette tendance n'a pas fort évolué sur les dix dernières années.

Entité	Nombre total de logements en 1991	Nombre total de logements en 2001	Evolution du logement entre 1991 et 2001
Orp-Jauche	2 381	2 817	18.31%
Arr. de Nivelles	114 659	131 248	14.47%
Arr. de Waremme	23 460	26 754	14.04%
Région wallonne	1 212 140	1 330 400	9.76%
Belgique	3 748 160	4 095 010	9.25%

Evolution du nombre de logements entre 1991 et 2001 (source : CYTISE, INS)

En 2001, le recensement de la Direction générale statistique et information économique (ex-INS) du Service public fédéral (SPF) Economie indiquait un nombre de 2 817 logements privés occupés pour la commune d'Orp-Jauche. Dix ans plus tôt, la même source d'information renseignait 2 381 logements, ce qui représente une augmentation de 436 unités (environ 44 en moyenne par année). Exprimé en pourcentage, cette augmentation est de l'ordre de 18%, et donc bien au-dessus de la moyenne des arrondissements de Nivelles et Waremme, elles-mêmes déjà supérieures à celle de la Région wallonne.

³ La différence d'estimation du nombre de logements en 2001 entre les deux tableaux est due à une sous-estimation des données CYTISE par rapport aux données Ecodata, plus souvent mises à jour.

Entité	Nbre de logements en 1991	Nbre de logements en 2001	Evolution du logement entre 1991 et 2001
Enines	152	203	33,6%
Folx-les-Caves	199	226	13,6%
Jandrain - Jandrenouille	359	374	4,2%
Jauche	571	619	8,4%
Marilles	214	289	35,0%
Noduwez	234	299	27,8%
Orp-le-Grand	717	805	12,3%
Total :	2.446	2.815	15,1%

Répartition de l'évolution du nombre de logements entre 1991 et 2001 (source : INS)⁴

L'accroissement du parc de logements est lié à l'augmentation de la population avec, à Orp-Jauche, un solde migratoire positif comme principal facteur explicatif.

On a souligné préalablement que la commune d'Orp-Jauche était attractive pour les tranches d'âge de 30 à 40 ans et leurs enfants mais également pour les personnes âgées. On peut donc poser comme hypothèse que ce sont ces catégories de la population qui sont principalement à la source de l'augmentation du parc de logements constatée depuis 15 ans.

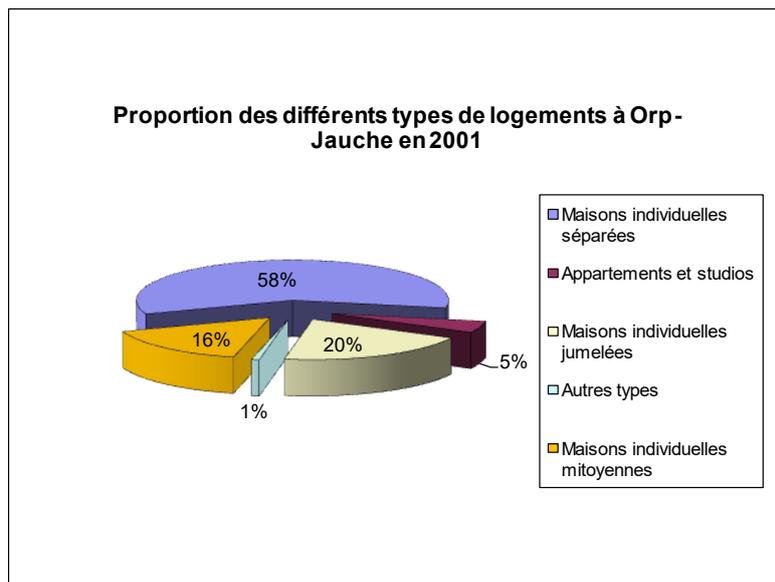
Si on examine la spatialisation du parc de logements, on constate que l'accroissement du parc a fortement varié d'un village à l'autre depuis 1991. Ainsi, les villages de Enines, Marilles et Noduwez ont connu un accroissement supérieur à 27% tandis que Jandrain-Jandrenouille, Orp-le-Grand et Jauche connaissaient un accroissement compris entre 4,2 et 12,3%.

Le principal facteur explicatif, outre les aménités offertes par le territoire et son accessibilité routière et autoroutière par rapport aux pôles d'emploi environnants, sont les disponibilités foncières qu'offre le plan de secteur dans ces villages.

4.2.2 Les caractéristiques des logements

Les informations qui suivent sont extraites du recensement général de la population et des logements datant de 2001. Concernant le type de bâtiments, les données ne peuvent malheureusement pas être comparées avec celles de 1991. En effet, les définitions des notions d'appartement et de maison ont évolué depuis. Ainsi, en 1991, une maison d'habitation dans laquelle vivaient plusieurs cohabitants était considérée comme un immeuble à appartements, ce qui n'est plus le cas en 2001.

⁴ La différence d'estimation de la croissance entre les deux tableaux (18,31% versus 15,1%) est due à une sous estimation des données CYTISE en 1991. Cette sous-estimation provient du fait que la catégorie de logements « inconnus ou non spécifié » n'est pas reprise par CYTISE en 1991.



Proportion de différents types de logements en 2001 (source : CYTISE, INS)

La commune d'Orp-Jauche est caractérisée par une dominance des maisons individuelles séparées (58,6% des habitations), suivies par les maisons individuelles jumelées (20,2%) et par les maisons individuelles mitoyennes (15,7%). Les appartements et studios sont très peu représentés sur le territoire. Cet état de fait est principalement lié à l'aspect rural de la commune et à la dispersion de l'habitat.

Proportion de type d'habitation en 2001(%) :					
	Maisons individuelles séparées	Maisons individuelles jumelées	Maisons individuelles mitoyennes	Appartements et studios	Autres types
Orp-Jauche	58.6%	20.2%	15.7%	4.6%	0.8%
Arr.de Nivelles	47.3%	17.5%	18.2%	16.1%	0.8%
Arr. de Waremme	50.9%	20.8%	17.3%	10.6%	0.5%
Région wallonne	35.2%	18.0%	28.9%	17.2%	0.7%
Belgique	32.5%	18.1%	24.6%	24.2%	0.6%

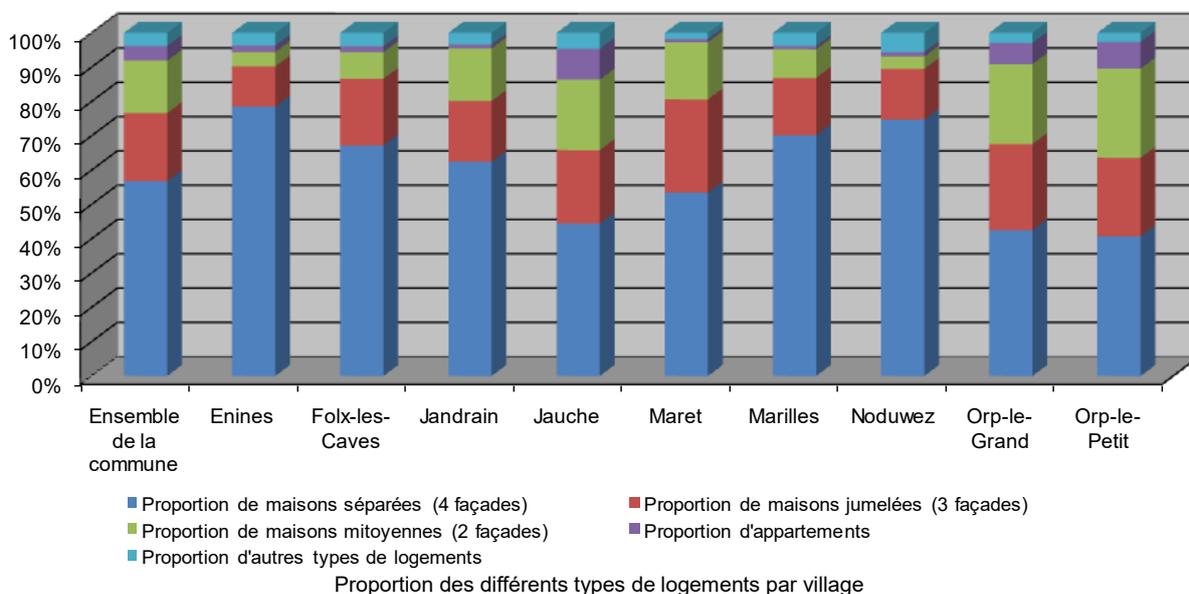
Types de bâtiments en 2001 (source : CYTISE, INS)

La proportion de maisons individuelles séparées est nettement plus importante que dans les arrondissements de Nivelles et Soignies (47 et 51%, respectivement), et absolument pas comparable aux taux trouvés en Région wallonne (32%).

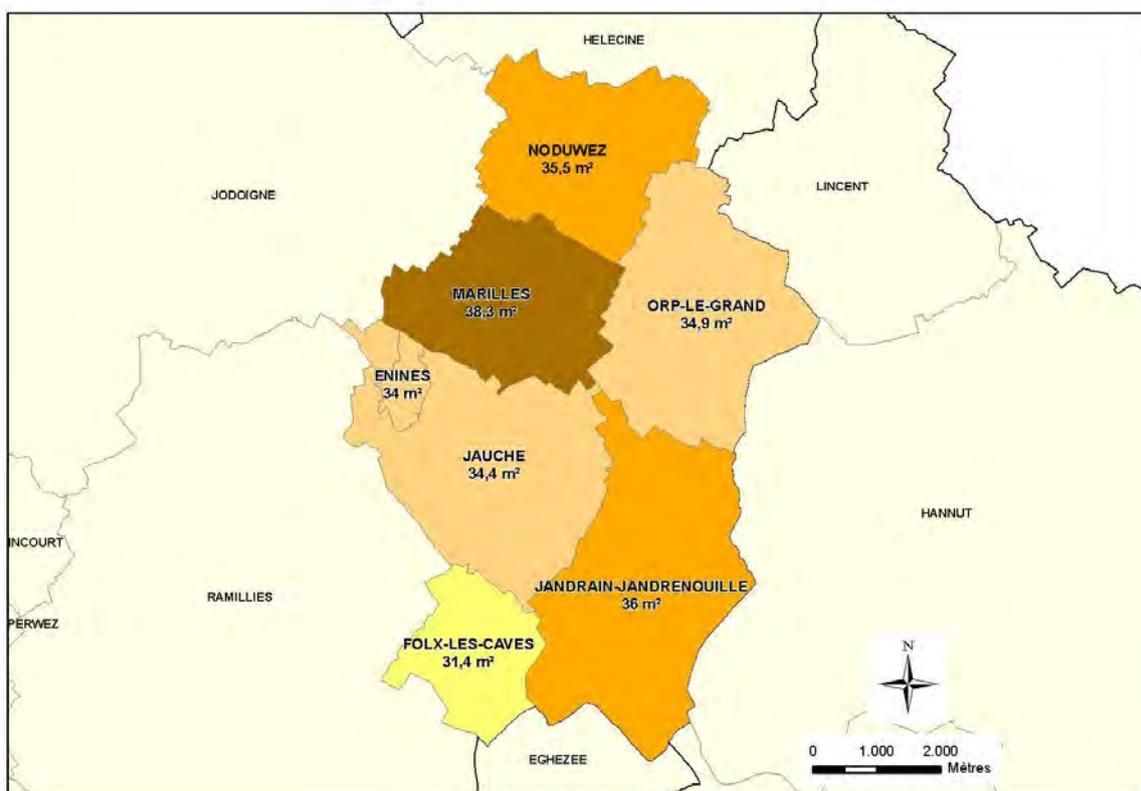
Le pourcentage de maisons jumelées (20.2%) sur la commune est cependant plus comparable aux valeurs données pour les arrondissements et la Région.

L'importance relative du nombre de maisons individuelles dans la commune a pour conséquence que les proportions des autres types d'habitations (maisons individuelles mitoyennes, appartements et studios) sont bien inférieures aux taux trouvés dans les arrondissements ou la Région.

Lorsque l'on compare les proportions des types d'habitations pour les différents villages, on peut remarquer la très nette dominance des maisons 4 façades à Enines, Marilles et Noduwez, dont l'urbanisation s'est accélérée dans les dernières décennies comme l'a suggéré la spatialisation de l'augmentation de la population.

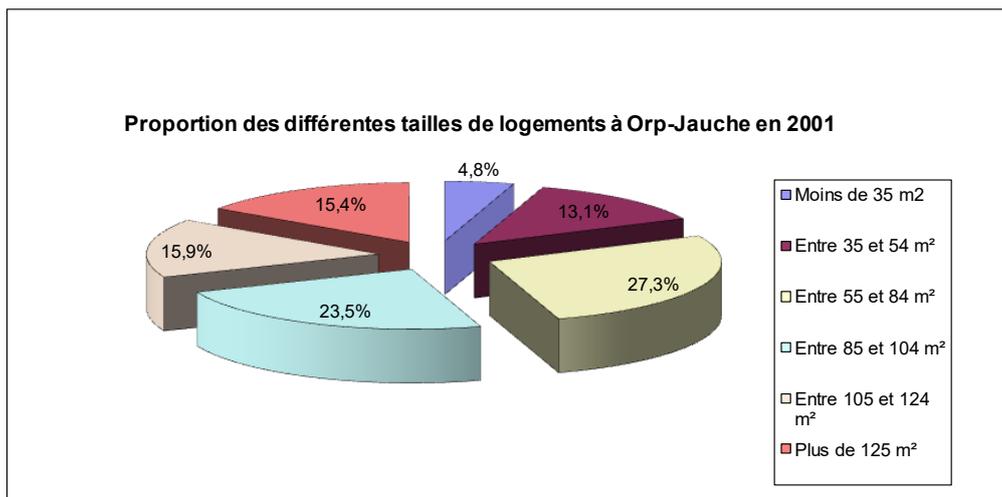


Dans les villages présentant des noyaux plus anciens comme les deux Orp et Maret ou Jauche, on retrouve une plus grande proportion de maisons jumelées ou mitoyennes. C'est également dans ces villages que sont présents la presque totalité des appartements ou studios de la commune.



Taille moyenne des logements par personne (2001)

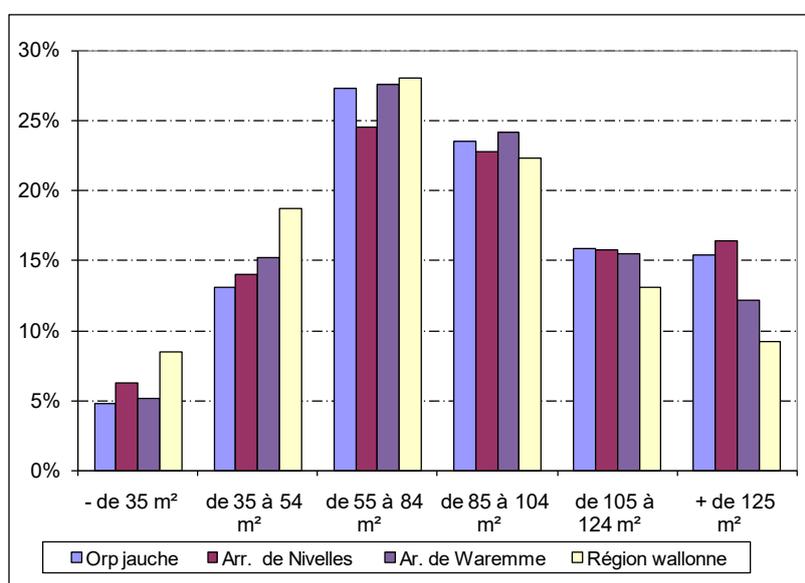
La carte ci-dessus présente la taille moyenne des logements pour les différents secteurs statistiques en 2001. Ces tailles sont relativement comparables, allant de 31,4 m² (Folx-les-Caves) à 38,3 m² (Marilles).



La commune d'Orp-Jauche est caractérisée par une dominance de logements entre 55 et 84 m² et entre 85 et 104 m² (ces deux classes représentant près de la moitié des logements).

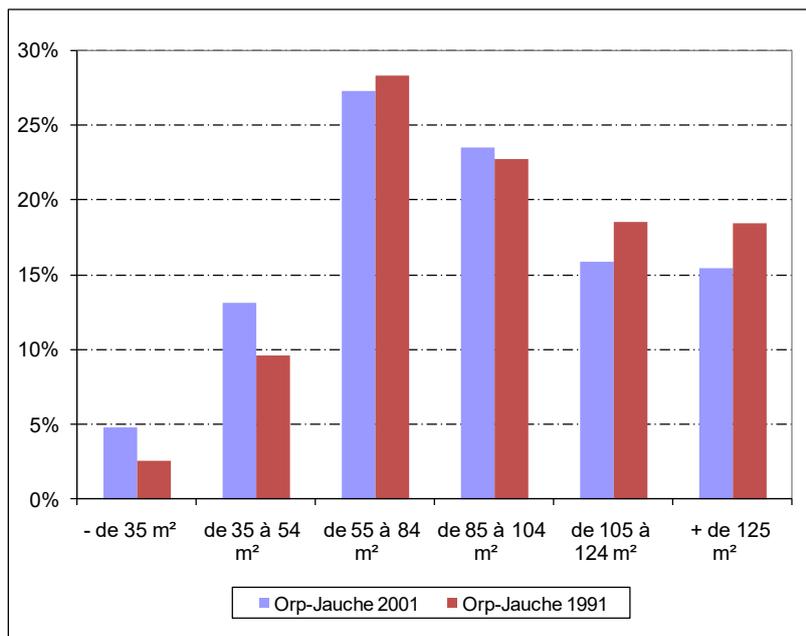
En comparaison avec l'arrondissement de Waremme ou la Région wallonne, on observe un plus grand nombre de logements de grande taille (105 m² et plus) que de logements de petite taille (inférieurs à 84 m²). Ces différences peuvent bien sûr s'expliquer en partie par la plus grande proportion de maisons individuelles séparées et la moins grande proportion d'appartements et studios qui a été observée sur la commune d'Orp-Jauche.

Le schéma est un peu différent lorsque l'on compare ces chiffres avec l'arrondissement de Nivelles qui montre une plus grande proportion de très grands logements (plus de 125 m²).



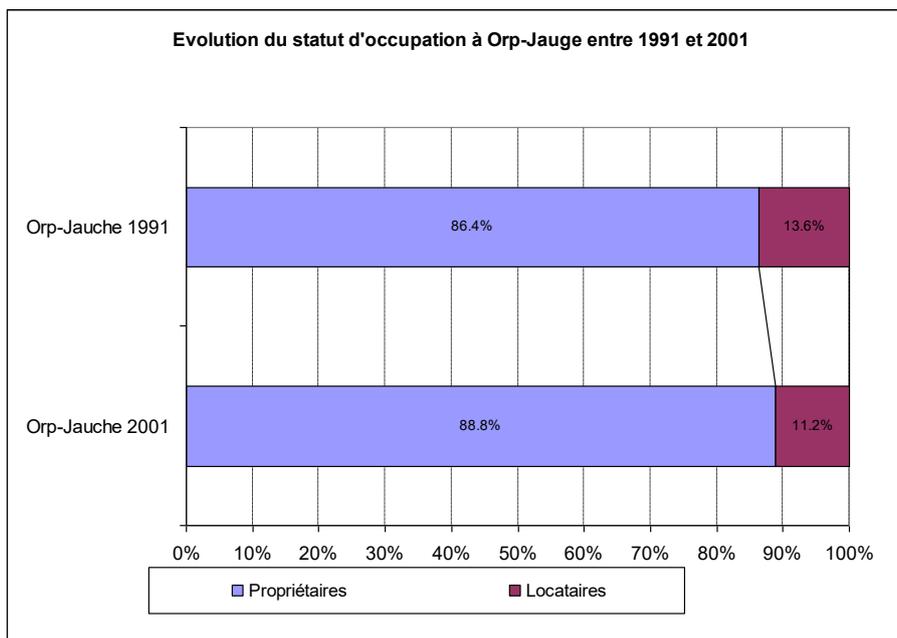
Comparaison de la taille des logements entre Orp-Jauche, les arrondissements de Nivelles et de Waremme et la Région wallonne en 2001 (source : Cytise)

Cela peut s'expliquer en partie par le fait que l'évolution de la taille des logements à Orp-Jauche a tendance à aller vers des logements de plus petites tailles. Ainsi, entre 1991 et 2001, la proportion de logements de 105 à 124 m² et 125 m² et plus a fortement diminué, tandis que la proportion des logements de petites tailles (inférieures à 54 m²) a elle fortement augmenté.

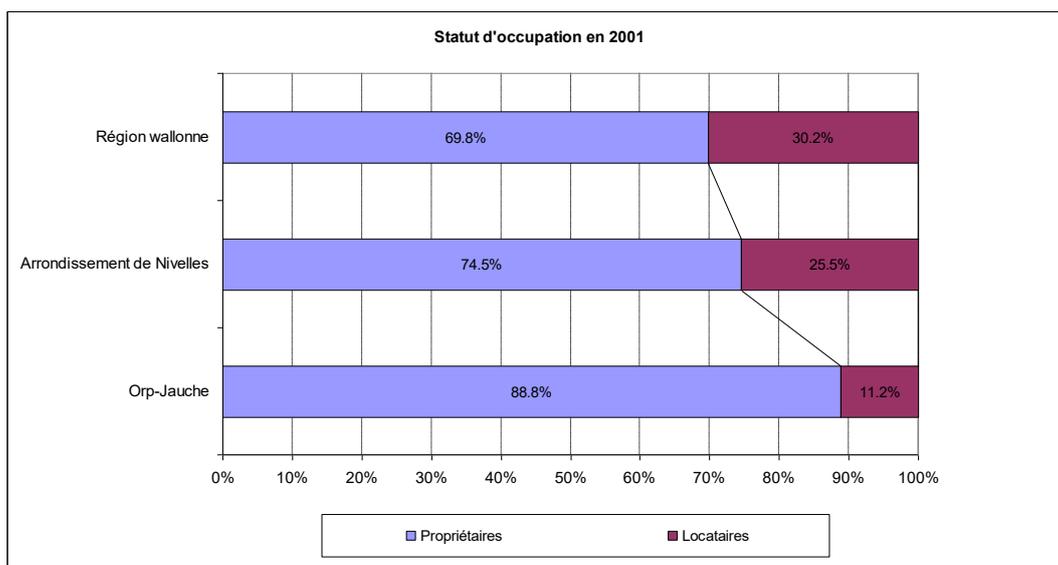


Comparaison de la taille des logements de Orp-Jauche entre 1991 et 2001 (source : Cytise)

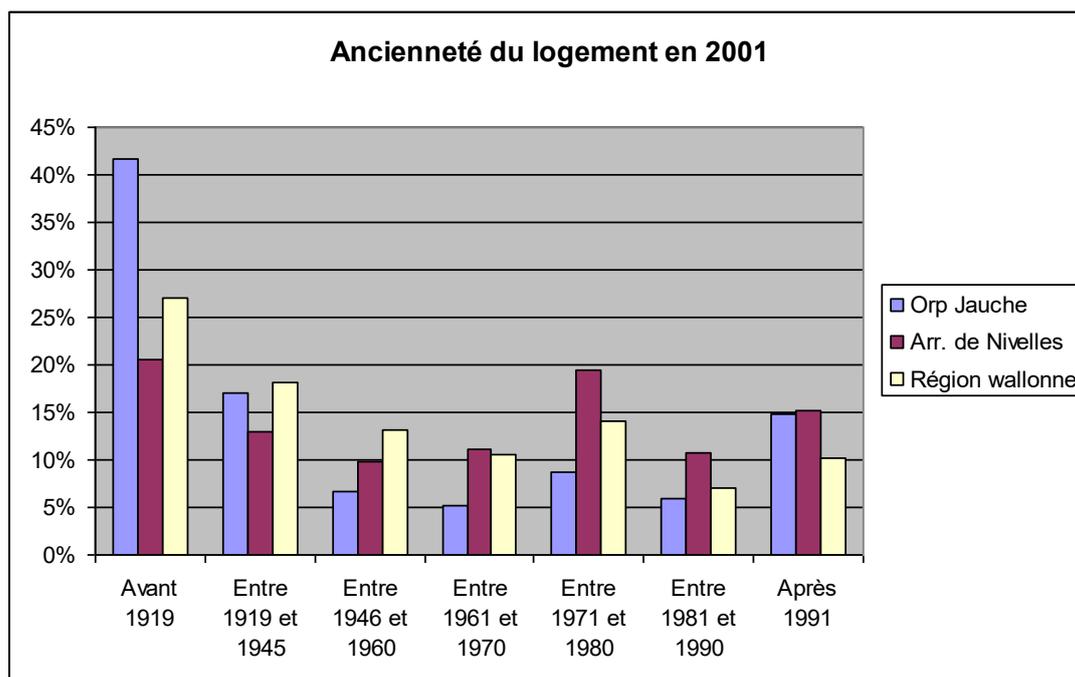
En 2001 à Orp-Jauche, près de 89% des logements étaient habités par leur propriétaire, ce qui représente une nette augmentation par rapport à 1991 (86%). Ce taux est nettement supérieur à la moyenne régionale (70%), ou à la moyenne de l'arrondissement de Nivelles (74%).



(Source : Cytise)



(Source : Cytise)



Ancienneté des logements à Orp-Jauche, dans l'arrondissement de Nivelles et en Région wallonne (source : CYTISE, INS)

A Orp-Jauche, le pourcentage de logements anciens (datant d'avant 1919) est nettement plus important que le pourcentage de l'arrondissement et même de la Région. Ceci est vraisemblablement dû à l'importance des activités agricoles et industrielles dans la commune d'Orp-Jauche qui étaient dans leur plein essor dans les années d'avant la première guerre mondiale.

Le recul de la population (voir évolution de la population et bilan migratoire ci-dessus) dans les années d'entre-deux-guerres et jusqu'en 1980, s'illustre par le faible pourcentage de logements datant de 1919 à 1981 en comparaison avec l'arrondissement de Nivelles et la Région wallonne.

Il faut attendre les années 1990 pour voir l'effet du bilan migratoire positif sur l'ancienneté des logements : le pourcentage du bâti datant d'après 1990 est en effet supérieur à la Région wallonne, restant cependant toujours légèrement inférieur à celui de l'arrondissement de Nivelles.

	DOUBLE VITRAGE			TOITURE ISOLEE			MURS EXTERIEURS			TUYAUX DE CHAUFFAGE		
	NON	OUI	Ratio oui	NON	OUI	Ratio oui	NON	OUI	Ratio oui	NON	OUI	Ratio oui
Orp-Jauche	589	2 162	78.6%	1 200	1 369	53.3%	1 521	821	35.1%	673	1 442	68.2%
Arr. de Nivelles	26 728	100 018	78.9%	35 789	72 988	67.1%	49 751	46 433	48.3%	29 528	59 034	66.7%

Isolation des logements privés en 2001 à Orp-Jauche (source : INS)

De nombreux efforts ont déjà été consentis en matière d'isolation. Plus de 78% des logements possèdent du double vitrage et plus de la moitié ont une toiture et des tuyaux de chauffage isolés. Ces valeurs sont égales ou légèrement inférieures aux ratios de l'arrondissement de Nivelles.

Cet effort doit évidemment se poursuivre car il s'agit d'un enjeu important pour l'avenir. En effet, outre les considérations environnementales, toute analyse de marché immobilier fait ressortir que le bilan énergétique d'un immeuble à vendre est un nouveau critère pris en compte par les candidats acquéreurs.

En raison de l'importance de cette thématique, il a été choisi d'illustrer la consommation énergétique de la commune d'Orp-Jauche par des données en provenance des bilans énergétiques communaux, réalisés par l'ICEDD pour le compte de la Région wallonne (DGO4). Avant de présenter les résultats de cette étude pour le secteur du logement à Orp-Jauche, il convient de présenter en quelques mots la méthodologie, et donc les limitations associées au travail effectué dans le cadre du calcul des bilans communaux.

Le bilan communal présenté résulte d'une modélisation des consommations régionales. Il donne une bonne approximation du niveau de consommation énergétique par commune. Il est ventilé par secteur d'activité (logement, industrie, tertiaire, agriculture, transport) et par vecteur (électricité, gaz naturel, produits pétroliers (mazout et butane-propane) et autres (solaire, PAC, bois, chauffage urbain)).

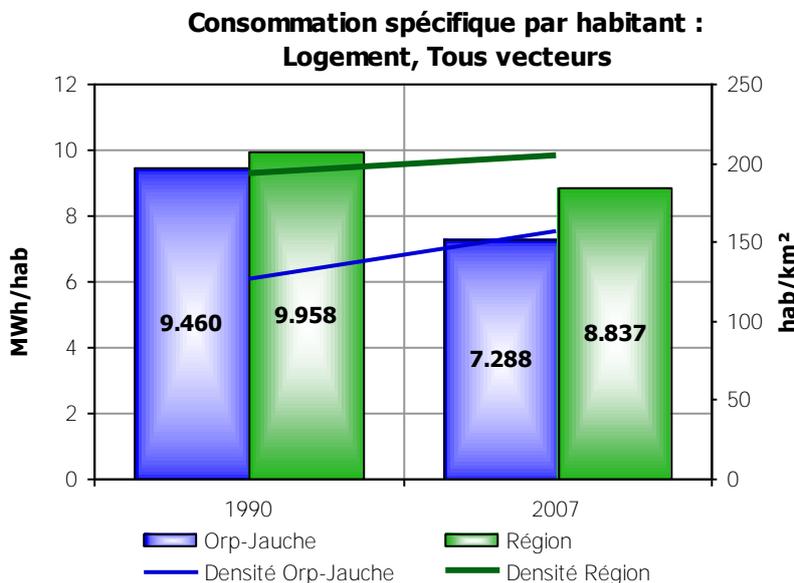
Nous ne nous intéresserons ici uniquement qu'à la part « logement » de ce bilan communal pour la commune d'Orp-Jauche.

Dans le cadre du logement, les hypothèses utilisées pour attribuer à chaque commune la part du bilan annuel du logement régional qui lui revient sont les suivantes : le bilan annuel du logement régional, par vecteur énergétique, est ventilé par commune sur base du nombre de logements équipés issus des recensements décennaux de l'INS (2001). Une correction des combustibles sur base des degrés-jours provinciaux est effectuée afin de rendre compte d'une spécificité climatique locale. Une correction de la consommation d'électricité est réalisée sur base des revenus des ménages par commune et par année.

Une fois ces considérations méthodologiques expliquées, nous pouvons à présent présenter les chiffres de la commune et les comparer à ceux de la Région wallonne.

La consommation énergétique totale pour la commune en 2007, tous secteurs et tous vecteurs confondus, s'élevait à 146.3 GWh, parmi lesquels 40% provenaient du secteur du logement. En valeur absolue, cette consommation a augmenté depuis 1990, puisqu'elle s'élevait alors à 131.2 GWh avec une part de 46% pour le logement.

La valeur absolue de la consommation a quelque peu diminué entre 1990 (60.3 GWh) et 2007 (57.8 GWh). Cette diminution est expliquée en grande partie par les conditions climatiques très favorables de 2007, avec une baisse de 8.5% des degrés-jours⁵ par rapport à 1990, qui ont permis de réduire les consommations de chauffage.



(Source : Bilans énergétiques communaux – ICEDD pour DGO4)

Dans le but de comparer ces chiffres avec les chiffres de la Région wallonne, on a choisi de diviser la consommation dans le secteur du logement par le nombre d'habitants de la commune et de la Région, respectivement pour les années 1990 et 2007.

Le nombre d'habitants dans la commune ayant augmenté de 24.5% entre 1990 et 2007, on observe une réduction relativement importante de la consommation du secteur du logement exprimée par habitant sur la commune d'Orp-Jauche. Cette consommation par habitant est cependant toujours inférieure à celle de la Région wallonne pour les deux années. La différence entre l'indicateur proposé en 1990 entre la commune et la Région est plus importante pour 2007 que pour 1990. Cela s'explique par le fait que l'augmentation du nombre d'habitants dans la Région est moins importante que dans la commune (5.9% pour la Région) et le fait que la réduction de la consommation pour le logement a été plus importante dans la commune entre 1990 et 2007 que pour la Région (-6% et -5%, respectivement).

⁵ degrés-jours de chauffe = différence exprimée en degrés centigrades, entre la température moyenne d'un jour déterminé et une température de référence (l'ICEDD utilise 15°C comme référence) (les températures moyennes supérieures à la température de référence n'étant pas comptabilisées. Pour une période donnée (mois, année), on effectue la somme des degrés-jours de la période). Les degrés-jours permettent d'évaluer les besoins de chauffage.

4.2.3 Les logements sociaux

Sur les 2 817 logements de la commune (situation au 1^{er} janvier 2007), 1 appartient au CPAS, 32 à la commune et 7 sont gérés par l'agence immobilière sociale du Brabant wallon.

L'analyse des possibilités de valorisation des biens publics montre que la commune dispose de trois terrains encore constructibles (superficie totale de 102 ares, dont 67 en ZACC) et que le CPAS en détient également dix (superficie totale de 275 ares, pour une taille moyenne de 27.5 ares).

Les principaux projets en cours de réalisation sont listés ci-après.

Adresse	Collaborations	Architecte	Nombre de logements prévus	Type de construction	Etat d'avancement du projet
Ancrage 2007-2008					
1. Rue Louis Lambert 6 à Noduwez :	Projet en collaboration avec l'IPBW et le CPAS d'Orp-Jauche	Ateliers d'architectes Alain Jaume rue de Fagneton 43 1367 Autre-Eglise	10 appartements : 7 logements sociaux et 3 logements modérés	Neuve	Permis d'urbanisme déposé et dossiers d'adjudication en cours
2. Rue du Prédécipe 60 et 60 A à Marilles	Projet en collaboration avec l'IPBW et le CPAS d'Orp-Jauche	Bureau d'architecture Bernard Defrenne rue du Centre 12 1457 Walhain-Saint-Paul	8 logements sociaux et moyens	Démolition du bâtiment existant et reconstruction neuve	En attente de l'attestation pour le dossier de base d'adjudication et du permis d'urbanisme
Ancrage 2009-2010					
3. Avenue Rodolphe Gossia 1 à Jauche	Projet en collaboration avec l'IPBW et le CPAS d'Orp-Jauche	Atelier Démarche rue de la Station 70 1410 Waterloo	10 logements sociaux dont 1 pour PMR	Démolition du bâtiment existant et reconstruction neuve	Finalisation de l'avant-projet à présenter à la CCAT puis déposer permis d'urbanisme
4. Rue du Pirchat – Sainte-Adèle (ancien Bois des Fosses)	Projet en collaboration avec l'IPBW et le CPAS d'Orp-Jauche	En attente	10 logements sociaux	Nouveau	En attente de l'approbation du Ministre pour le changement de localisation
5. Rue Henri Grenier 8 à Orp-le-Grand	Projet du CPAS	Architecte Damien Cuvelier rue du Kerkate 25 1350 Jandrain-Jandrenouille	2 appartements	Aménagement dans les combles d'un bâtiment existant	
6. Rue Jules Hagnoul 51 à Orp-le-Grand	Projet du CPAS	Bureau d'architecture THIRA rue Saint-Martin 29 4280 Thines	4 appartements dont 1 pour PMR et 1 d'urgence	Aménagement d'un bâtiment existant	Finalisation du projet juillet 2010
7. Place de la Liberté 3 à Jauche	Commune d'Orp-Jauche	H. R. Richard Architectes rue de la Batte 10 à 1350 Jauche	1 logement de transit	Nouveau logement	Finalisation de l'avant-projet et début du cahier des charges – permis d'urbanisme

Etat des lieux de l'ancrage communal en 2010 (Source : Administration communale)

4.3 L'emploi et le niveau de vie

4.3.1 Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage

	Population en âge de travailler	Population active					
		Population active occupée				Population active inoccupée	Total population active
		Salariés	Indépendants	Aidants	Total actifs occupés		
Région wallonne	2 220 917	1 060 011	161 008	20 765	1 241 783	266 154	1 507 937
Arrondissement de Nivelles	240 037	117 373	25 327	1 937	144 637	19 228	163 865
Orp-Jauche	5 039	2 623	437	52	3 111	430	3 541

	Taux		
	d'activité	d'emploi	de chômage
Région wallonne	67.9%	55.9%	17.7%
Arrondissement de Nivelles	68.3%	60.3%	11.7%
Orp-Jauche	70.3%	61.7%	12.1%

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage – février 2005 (source : FOREM – IWEPS)

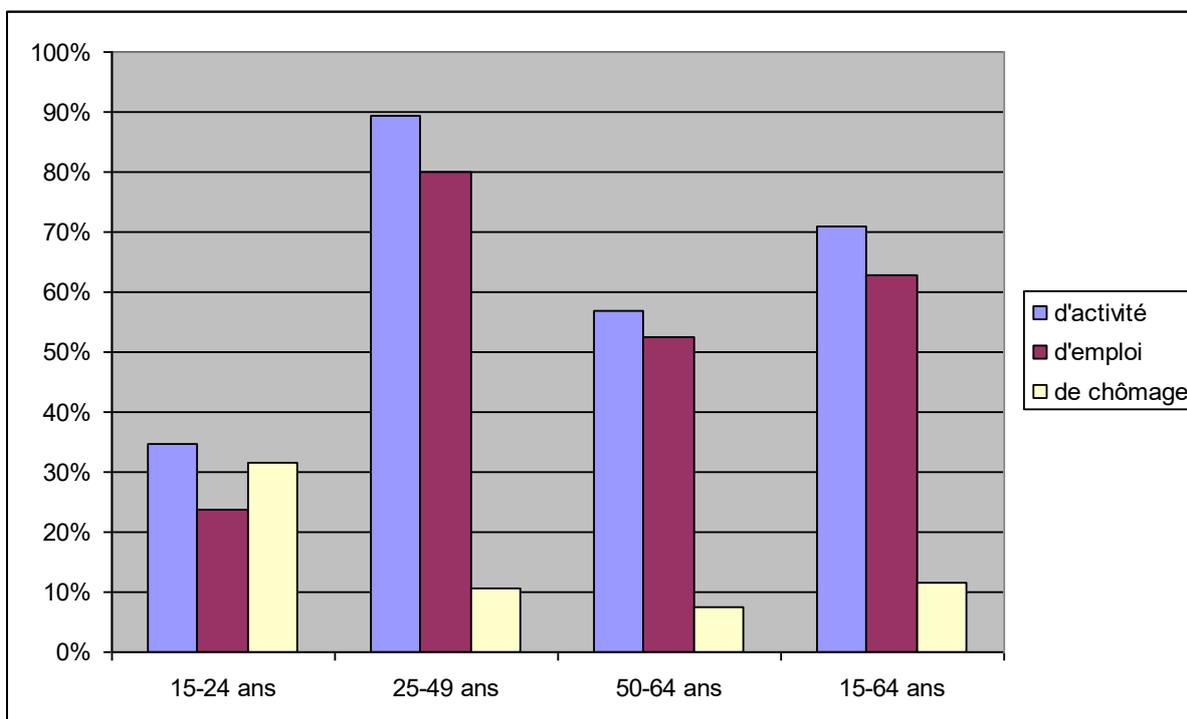
En date de février 2005, la population active, occupée ou non, s'élevait à 3 541 personnes. Le taux d'emploi, qui représente la part de la population active par rapport à la population en âge de travailler, était quant à lui de 62%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne enregistrée à l'échelle de l'arrondissement et plus élevé que la moyenne wallonne. Le taux de chômage est quant à lui inférieur (12.1%) à celui enregistré pour la Région (18%) mais légèrement supérieur à celui enregistré pour l'arrondissement (11.7%) .

Territoire	Age	Taux		
		d'activité	d'emploi	de chômage
Arrondissement de Nivelles	15-24 ans	32.6%	22.6%	30.4%
	25-49 ans	86.9%	77.4%	10.9%
	50-64 ans	56.7%	53.2%	6.2%
	15-64 ans	68.0%	60.1%	11.6%
Arrondissement de Waremme	15-24 ans	36.7%	24.3%	33.8%
	25-49 ans	89.8%	79.7%	11.2%
	50-64 ans	56.0%	52.4%	6.5%
	15-64 ans	71.3%	62.6%	12.2%
Orp-Jauche	15-24 ans	34.8%	23.8%	31.4%
	25-49 ans	89.5%	80.0%	10.6%
	50-64 ans	56.8%	52.5%	7.6%
	15-64 ans	71.0%	62.7%	11.6%

Taux de chômage suivant l'âge – 30 juin 2004 (source : FOREM – IWEPS)

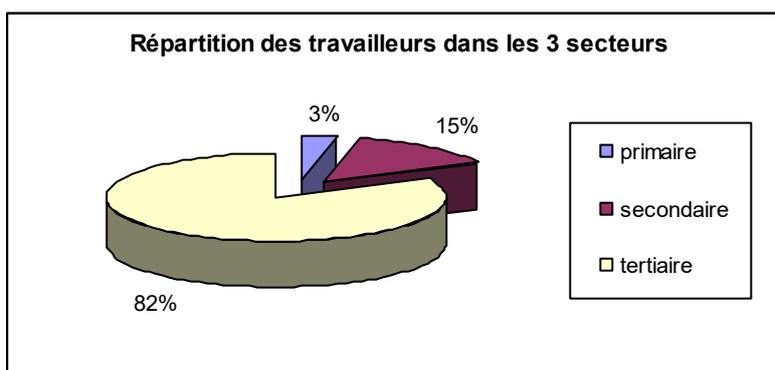
Si on examine les chiffres ventilés par tranche d'âge, on constate que la plus active est la tranche des 25-49 ans, qui présente un taux d'activité de 90%, identique à celui de l'arrondissement de Waremme et un peu plus important que l'arrondissement de Nivelles. Le taux de chômage est quant à lui le plus

important dans la tranche d'âge des 15-24 ans (31%). Ce taux est inférieur à celui enregistré dans l'arrondissement de Waremme, mais supérieur à celui présent dans l'arrondissement de Nivelles.

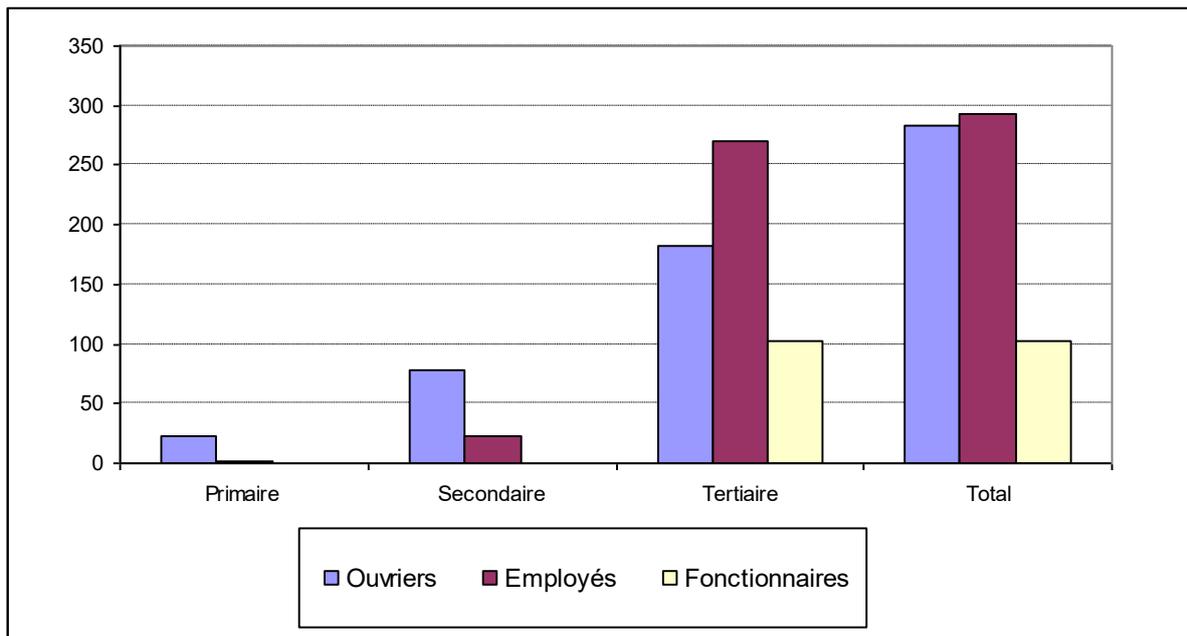


Taux d'emploi, d'activité et de chômage à Orp-Jauche par tranche d'âge au 30 juin 2004 (source : ECODATA – SPF Economie)

Le secteur tertiaire employait, au dernier trimestre de l'année 2007, 82% des effectifs totaux. Les effectifs employés dans le tertiaire sont majoritairement des employés, le nombre de fonctionnaires étant relativement limité.

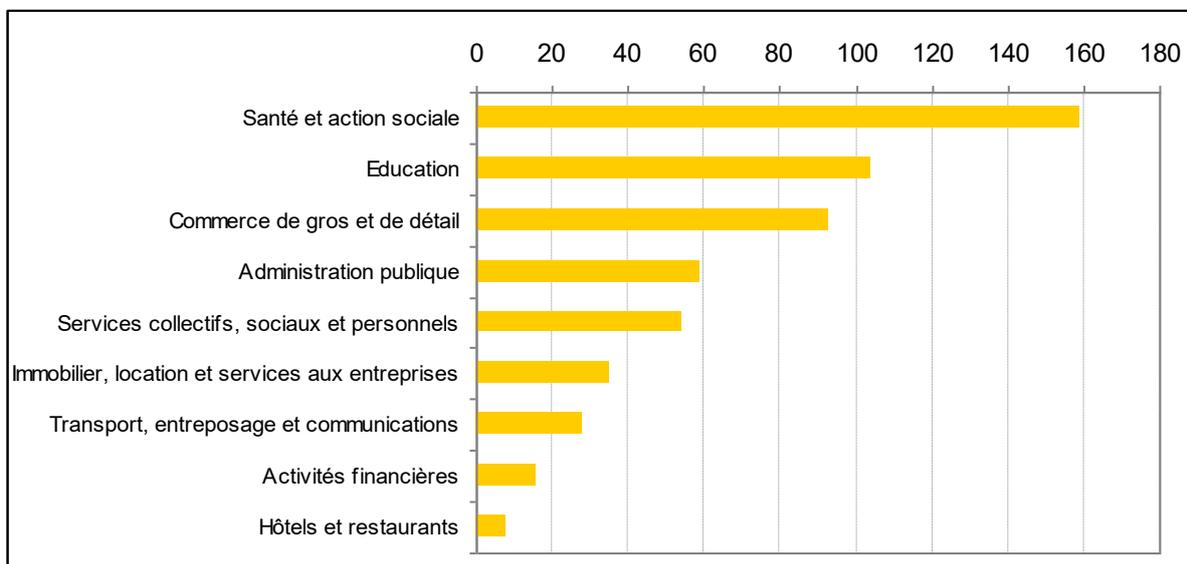


Répartition des travailleurs dans les 3 secteurs d'activités à Orp-Jauche (source : données décentralisées de l'ONSS, dernier trimestre 2007)



Nombre d'ouvriers, employés et fonctionnaires au dernier trimestre de l'année 2007 à Orp-Jauche (source : données décentralisées de l'ONSS)

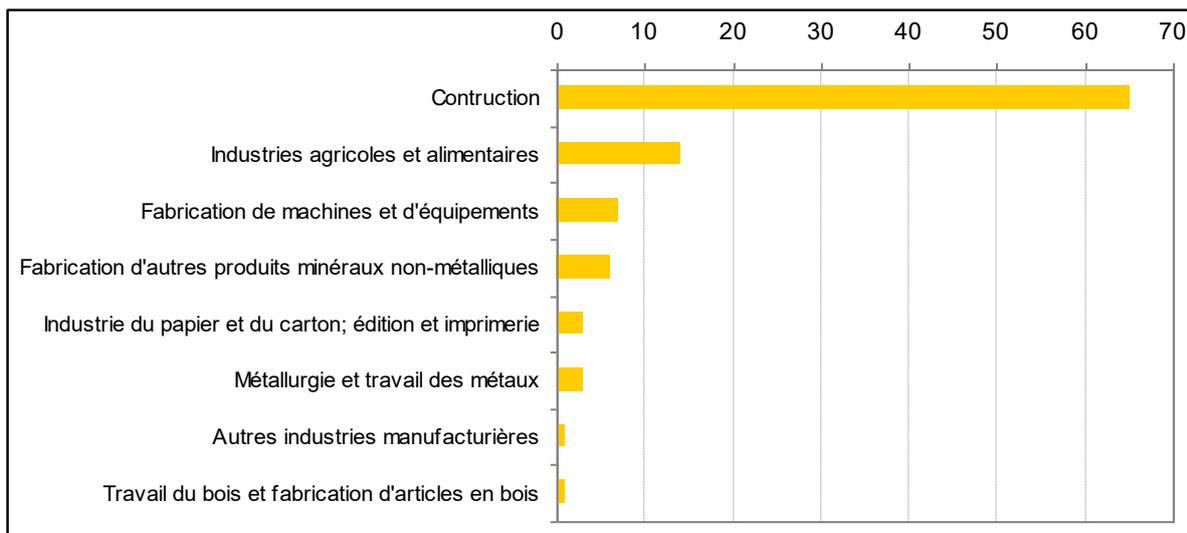
Au sein du secteur tertiaire, le secteur de la santé et l'action sociale (hôpitaux, vétérinaires, crèches, ...) est largement majoritaire en termes d'effectifs employés puisqu'il emploie près de 160 personnes, soit près de 29% de l'emploi total dans le tertiaire. Viennent en second lieu les secteurs de l'éducation et du commerce de gros et de détail, qui représentent respectivement 19 et 17% de l'emploi dans le tertiaire.



Nombre d'effectifs totaux du secteur tertiaire, par sous-section NACE à Orp-Jauche (source : données décentralisées de l'ONSS, dernier trimestre 2007)

Pour le secteur secondaire, les industries de la construction dominent largement le marché en termes d'emplois avec plus de 65% de l'emploi.

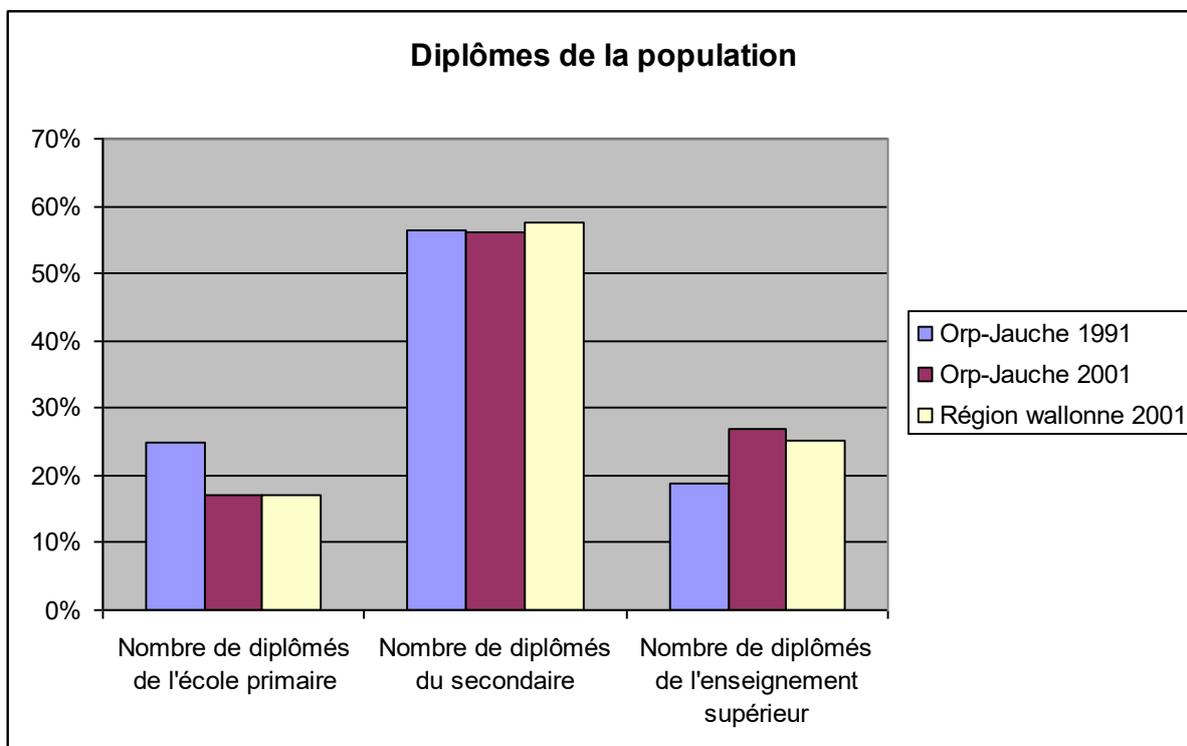
Viennent ensuite les secteurs des industries agricoles et alimentaires et la fabrication de machines et d'équipements.



Nombre d'effectifs totaux du secteur secondaire, par sous-section NACE à Orp-Jauche (source : données décentralisées de l'ONSS, dernier trimestre 2007)

Le graphique ci-dessous nous renseigne quant au niveau d'éducation de la population de l'entité. Entre 1991 et 2001, on observe que la proportion de personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement primaire diminue et ce au profit des personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Près de 27% de la population possédait en 2001 un diplôme de l'enseignement supérieur.

Cette proportion n'est qu'un peu plus élevée que le pourcentage de la Région wallonne.



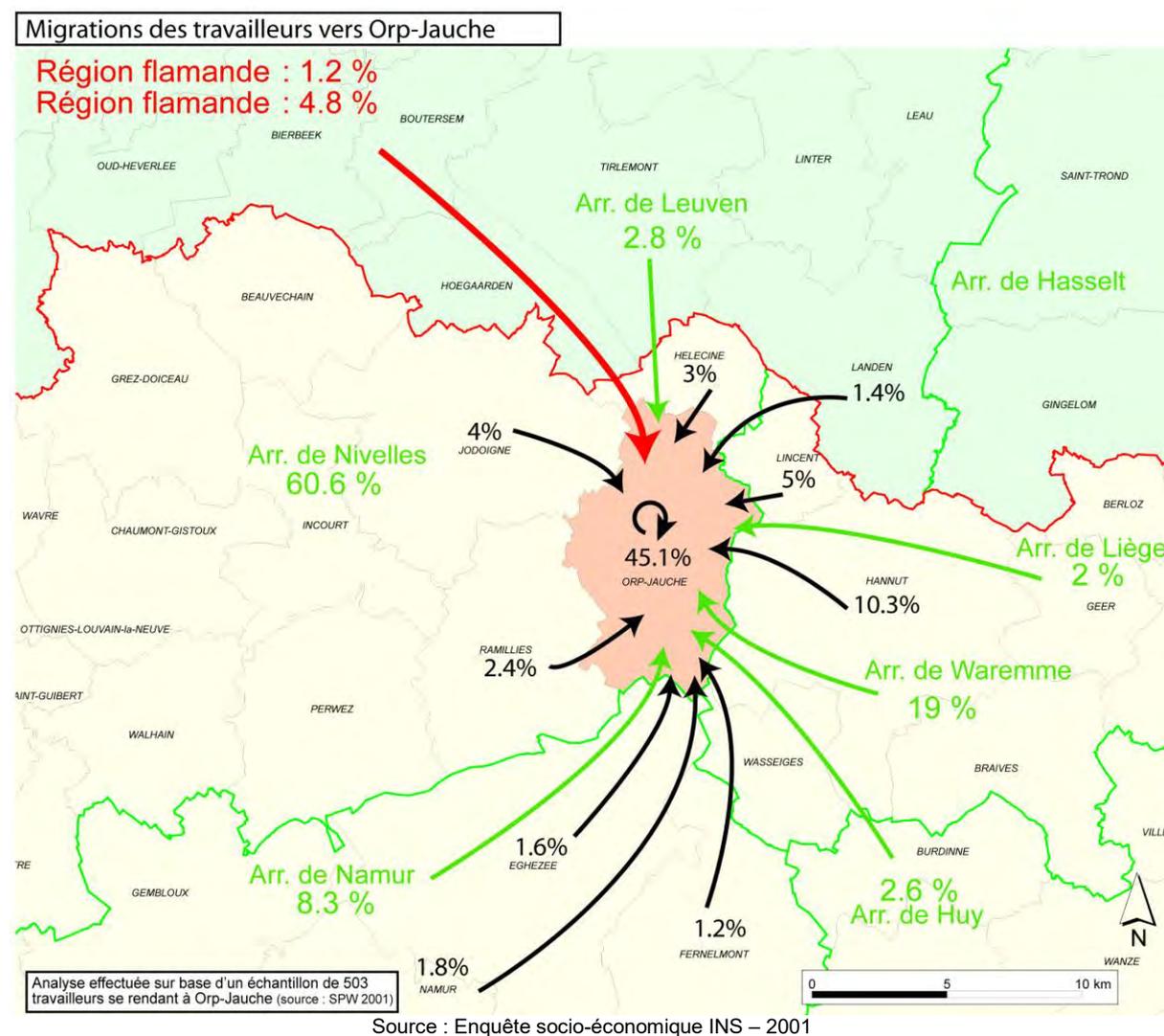
Diplômes de la population : comparaison entre la situation d'Orp-Jauche en 1991 et 2001 ainsi qu'avec la situation de la Région wallonne en 2001 (source : CYTISE)

4.3.2 Les navettes

Une des conséquences de l'inadéquation entre le type d'emplois et le profil de la population, outre le chômage, est l'importance des migrations quotidiennes (à la fois vers et depuis Orp-Jauche) de travail, également appelées navettes.

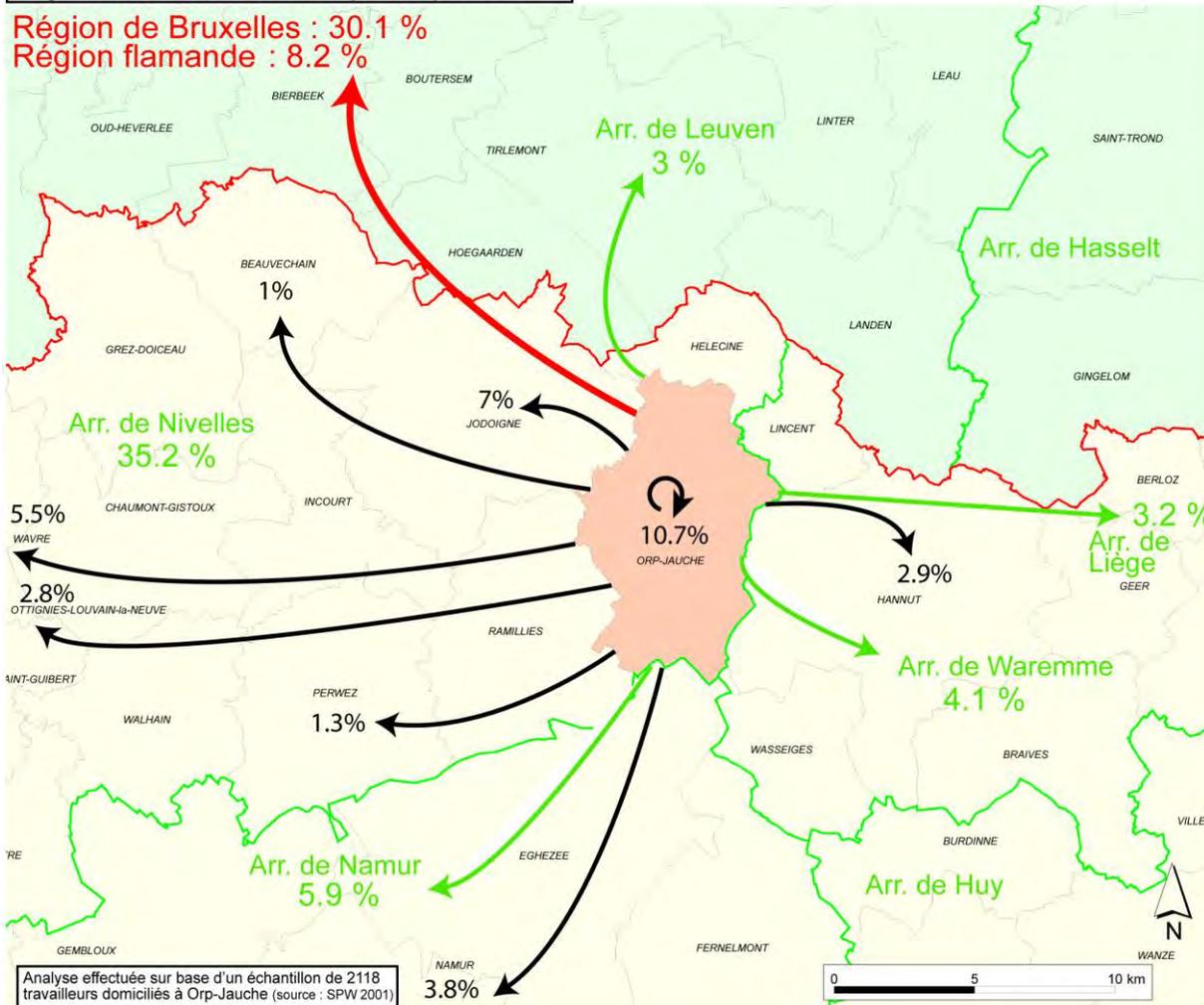
Sur base d'un échantillon de 503 travailleurs⁶ se rendant à Orp-Jauche, 60.6% proviennent de l'arrondissement de Nivelles et 19% de l'arrondissement de Waremme. Le solde provient des arrondissements de Namur, Huy, Liège et Leuven.

L'analyse au niveau communal montre que 45% des travailleurs proviennent directement de la commune elle-même et que 10% sont issus de la commune de Hannut.



⁶ Le nombre total de travailleurs est inconnu de l'INS.

Migrations des travailleurs depuis Orp-Jauche



Sur les 2 118 travailleurs résidants à Orp-Jauche⁷, 30% se rendent à Bruxelles pour travailler et 35% vont travailler dans l'arrondissement de Nivelles. Les communes de Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Jodoigne, Hannut et Namur constituent tous des pôles plus ou moins importants à proximité plus directe de la commune.

Des données plus récentes existent pour les migrations des travailleurs tirées de l'enquête fédérale domicile-travail (2008) qui analyse le mode de déplacement des travailleurs et leur destination sur base d'une enquête réalisée dans les entreprises de plus de 100 employés.

L'illustration ci-après montre les résultats de cette enquête pour les travailleurs au départ d'Orp-Jauche. La distance moyenne domicile-travail parcourue par les personnes travaillant dans des entreprises de plus de 100 employés est de 62.62 km. Parmi les personnes enquêtées, 11% se rendent à Bruxelles, 8% à Jodoigne, 6% à Wavre, 5% à Namur et 4% à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le chiffre mentionné pour Bruxelles doit être majoré des personnes travaillant à Evere, Woluwé-Saint-Lambert, Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles et Anderlecht pour connaître l'entièreté des travailleurs se rendant dans la région de Bruxelles-Capitale, à savoir 27% des travailleurs. Ce chiffre est bien plus élevé que le pourcentage de travailleurs se rendant à Liège (3%).

⁷ Ce chiffre représente uniquement les travailleurs possédant un lieu de résidence fixe connu en Belgique. Il ne reprend pas les itinérants, ceux qui travaillent à domicile ou les inconnus.

FEDERALE ENQUETE WOON-WERKVERKEER 2008
ENQUETE FEDERALE DOMICILE-TRAVAIL 2008

ORP-JAUCHE

Domicile de 356 travailleurs ds sites >= 5 tr. (tot. 2007: 2633 trav.)

Mode de déplacement svt domicile: inconnu ds eng. estimé pr tot.2007

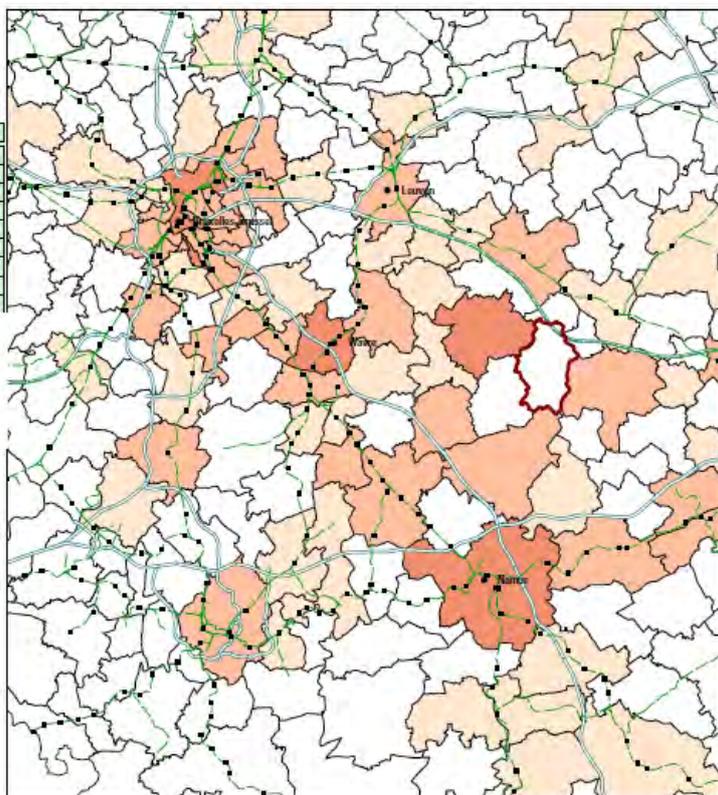
Vervoermodus	PersEnq	EstimTot	Mode_Déplacement
Wagen alleen / met familie	0,00	68,39	Voiture seul / en famille
Wagen carpooling	0,00	5,27	Voiture co-voiturage
Trein	0,00	22,48	Train
Bus tram metro	0,00	0,91	Bus tram métro
Privé bus	0,00	0,19	Bus privé
Piets	0,00	0,66	Vélo
Motor	0,00	0,49	Moto
Stappen	0,00	1,61	Marche
Andere	0,00	0,00	Autre

Destination: %1 pr 1447 hab. svt eng., %2 pr 2633 hab. svt tot.2007

Distance moyenne domicile-travail : 65,62 km (rectiligne + 20%)

30% to 100%	(0)
15% to 30%	(0)
5% to 15%	(4)
0.3% to 5%	(41)
0.1% to 0.3%	(73)

%1 eng.2008	Nb sites	%2 tot.2007	NAME_dest_locality
11,3	88	9,8	21004 BRUXELLES-BRUI
8,0	22	5,4	26046 JODOIGNE
6,2	39	5,4	25112 WAVRE
5,2	47	4,0	92094 NAMUR
4,3	24	4,1	25121 OTTIGNIES-LOUV
3,9	25	2,7	21015 OCHAERBEEK-SC
3,7	24	2,8	23094 ZAVENTEM
3,2	13	1,7	21006 EVERE
3,1	14	2,3	21018 WOLUWE-ST-L
2,9	18	1,7	21005 ETTERBEEK
2,8	31	2,3	52063 LIEGE
2,6	21	2,4	24062 LEUVEN
2,6	22	2,1	21009 IKELLES-ELDENE
2,3	16	1,4	21013 ST-GILLES-ST-GIL
2,0	23	1,1	21014 ST-JTEN-NODE
1,9	12	3,3	64034 HANNUT
1,8	20	1,7	21001 ANDERLECHT

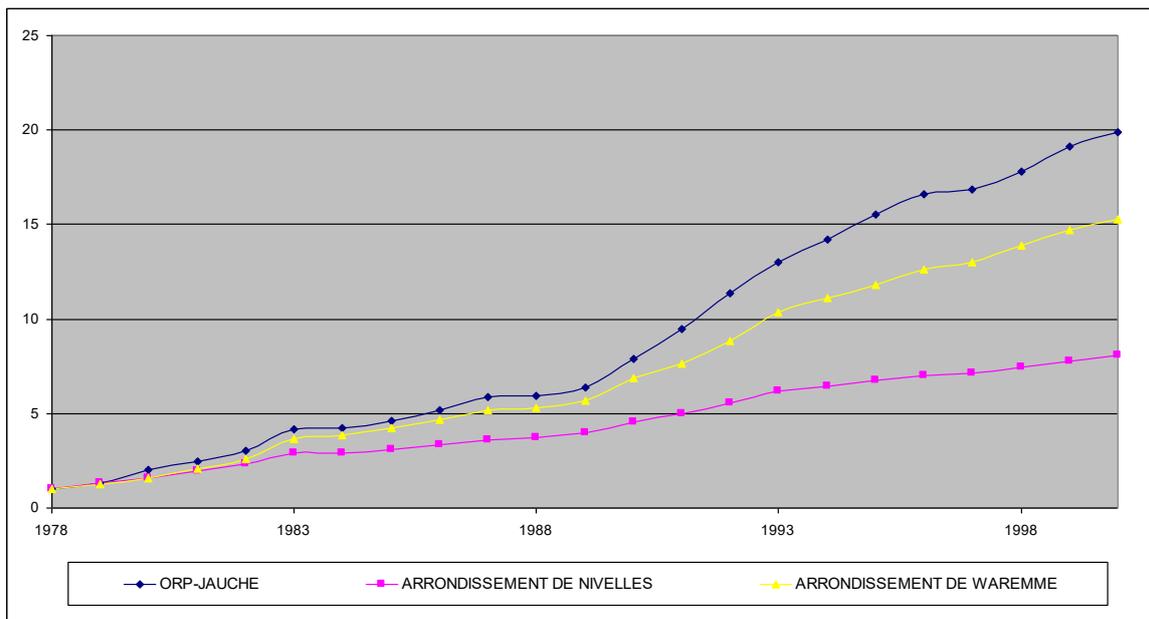


© FOD Mobilité en Veevoer - SPF Mobilité et Transports

Enquête mobilité fédérale domicile-travail 2008 (Source : Service public fédéral mobilité et transport)

Une très grande majorité de ces personnes se déplace en voiture (68%) et une part importante d'entre elles se déplace en train (22%).

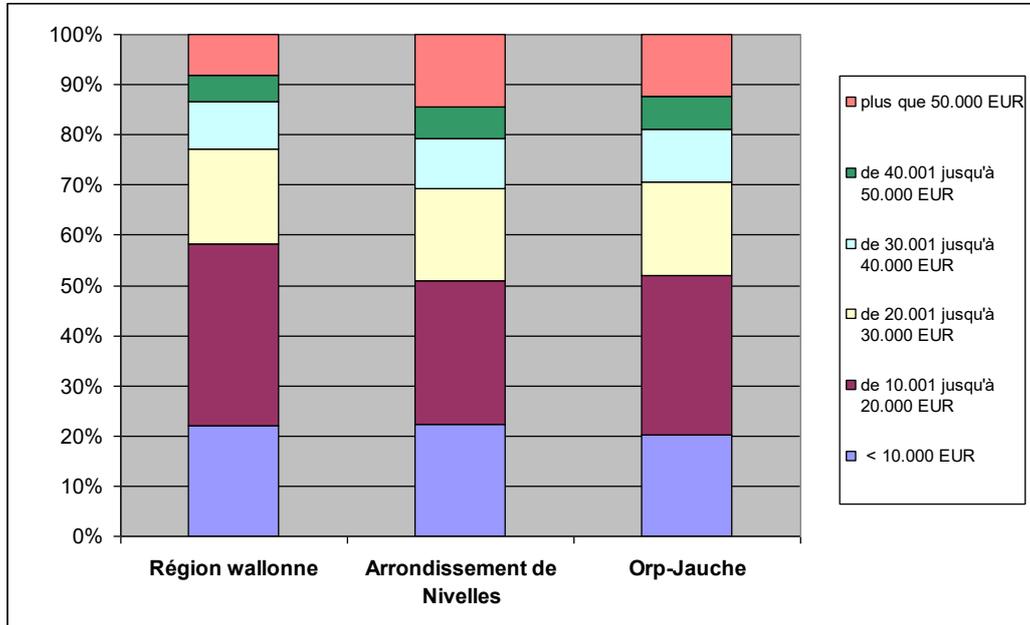
4.3.3 Le niveau de vie de la population



Evolution de la proportion de déclarations fiscales IPP d'un montant supérieur à 24.739 € - base 1 en 1977 (source : Ecodata)

Le niveau de vie de la population s'approche notamment par les revenus imposables déclarés à l'impôt des personnes physiques. Dans une perspective historique de long terme, on observe que la

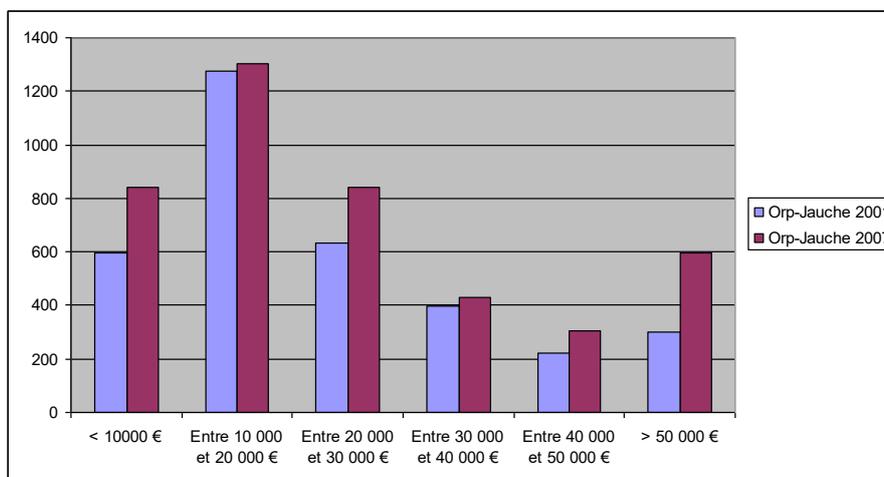
tranche des revenus la plus élevée (soit les revenus imposables supérieurs à 24 739 euros par an, en euros courants) croît nettement plus vite à Orp-Jauche que dans les arrondissements de Waremme ou de Nivelles. On notera que le découplage des courbes ne commence à se marquer qu'après les années 90, date des pics d'immigration, et donc vraisemblablement après l'arrivée sur la commune des premiers travailleurs à revenus moyens et élevés en provenance de Bruxelles.



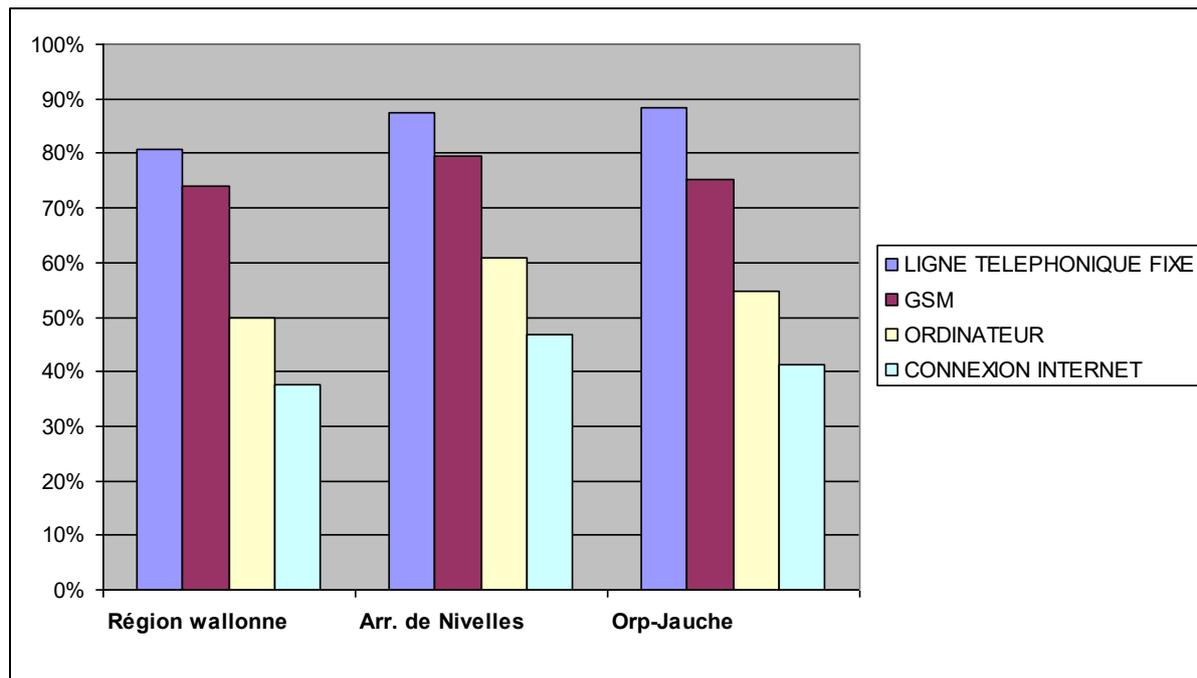
Répartition du revenu imposable par ménage fiscal (exercice 2006, revenus 2005)

Les données les plus récentes (revenus de 2005) confirment cette situation : il y a bien dans la commune d'Orp-Jauche une plus grande tranche de travailleurs dont les revenus imposables sont supérieurs à 50 000 euros par an que dans la Région. La situation est plus comparable à l'arrondissement de Nivelles, bien que cet arrondissement soit caractérisé par une plus grande proportion de travailleurs ayant des revenus imposables supérieurs à 50 000 euros.

La comparaison entre le nombre de déclaration par tranche de revenu entre 2001 et 2007 montre que les nouveaux déclarants arrivés sur la commune déclarent pour un grand nombre des revenus supérieurs à 50 000 euros.



Nombre de déclaration par revenu entre 2001 et 2007

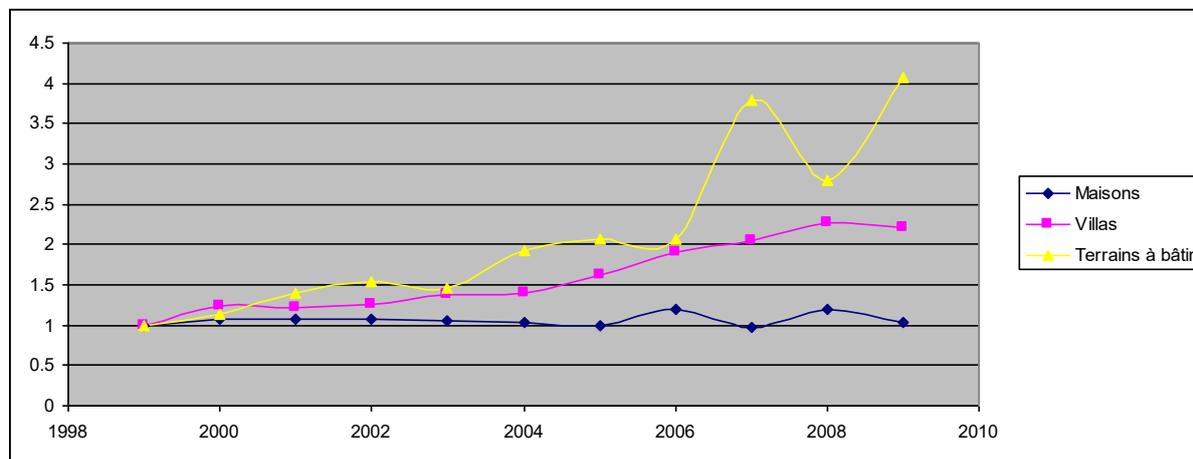


Taux d'équipement, 2001

En ce qui concerne le taux d'équipement en moyens de communication, Orp-Jauche présente un profil un peu moins équipé que l'arrondissement de Nivelles et un taux d'équipement supérieur à celui de la Région wallonne. Près de 90% des logements sont équipés d'une ligne téléphonique fixe, 75% d'un GSM, 55% d'un ordinateur et 41% d'une connexion internet.

4.4 Le marché immobilier

4.4.1 Les prix des habitations, des appartements et des terrains



Evolution du prix de l'immobilier (indice 1 en 1999, données Orp-Jauche)

L'évolution du prix des habitations, des appartements et des terrains sur le territoire communal est présentée à la figure précédente. On constate que l'augmentation de ce prix est plus importante pour les terrains à bâtir, lui-même plus important que pour les villas. Le prix des maisons est quant à lui resté presque constant depuis 1999.

Le prix moyen pour une maison en 2009 était de 188 843 euros, ce qui représente une augmentation de près de 120% depuis 1999. Le prix des villas a quant à lui également augmenté, mais dans une moindre mesure. Il était de 222 700 en 2009 et n'a connu qu'une augmentation de 3.6%.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
Les tendances d'évolution

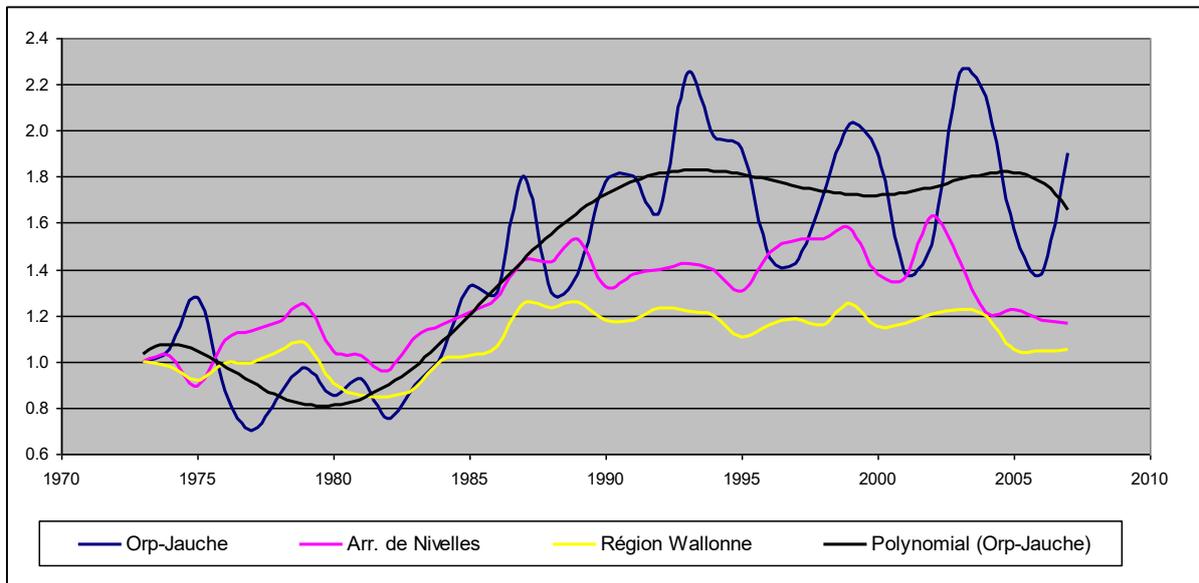
Année	Nombre	Superficie moyenne	Prix moyen	P25*	P50*	P75*
Maisons						
2009	66	925 m ²	€ 188.843	€ 132.500	€ 175.000	€ 210.000
2008	64	941 m ²	€ 195.539	€ 150.000	€ 182.500	€ 218.000
2007	77	898 m ²	€ 176.282	€ 140.000	€ 165.000	€ 194.000
2006	57	812 m ²	€ 162.618	€ 112.500	€ 150.000	€ 195.000
2005	64	883 m ²	€ 139.348	€ 94.500	€ 138.950	€ 169.900
2004	86	833 m ²	€ 119.442	€ 92.000	€ 119.000	€ 153.700
2003	90	1.050 m ²	€ 118.218	€ 82.000	€ 118.500	€ 152.447
2002	67	966 m ²	€ 107.712	€ 90.000	€ 117.750	€ 128.801
2001	55	978 m ²	€ 104.210	€ 85.523	€ 101.636	€ 128.905
2000	76	1.097 m ²	€ 105.443	€ 70.030	€ 103.496	€ 136.961
1999	81	850 m ²	€ 85.793	€ 65.692	€ 84.284	€ 107.834
Villas						
2009	16	1.302 m ²	€ 222.700	€ 186.000	€ 227.500	€ 263.750
2008	16	1.635 m ²	€ 257.571	€ 209.305	€ 240.000	€ 307.500
2007	20	1.796 m ²	€ 209.415	€ 162.500	€ 228.250	€ 265.000
2006	24	1.652 m ²	€ 257.842	€ 199.500	€ 246.350	€ 322.500
2005	28	1.580 m ²	€ 214.592	€ 188.500	€ 200.450	€ 247.697
2004	14	2.275 m ²	€ 222.250	€ 195.000	€ 210.953	€ 250.000
2003	13	2.552 m ²	€ 224.969	€ 188.000	€ 212.500	€ 240.000
2002	17	2.185 m ²	€ 231.798	€ 188.399	€ 212.494	€ 232.000
2001	5	-	-	-	-	-
2000	7	2.317 m ²	€ 231.603	€ 223.104	€ 230.541	€ 247.894
1999	8	2.879 m ²	€ 214.970	€ 171.976	€ 194.597	€ 247.894
Appartements						
2009	3		-	-	-	-
2008	4		-	-	-	-
2007	9		€ 137.888	€ 80.000	€ 100.000	€ 190.000
2006	2		-	-	-	-
2005	2		-	-	-	-
2004	3		-	-	-	-
2003	11		€ 93.514	€ 65.000	€ 84.000	€ 104.500
2002	4		-	-	-	-
2001	1		-	-	-	-
1999	1		-	-	-	-
Terrains à Bâtir						
2009	23	1.685 m ²	€ 61	€ 66	€ 72	€ 90
2008	36	2.764 m ²	€ 42	€ 40	€ 68	€ 88
2007	49	1.533 m ²	€ 57	€ 49	€ 71	€ 79
2006	35	2.406 m ²	€ 31	€ 25	€ 42	€ 60
2005	47	2.156 m ²	€ 31	€ 30	€ 43	€ 56
2004	23	1.780 m ²	€ 29	€ 22	€ 32	€ 36
2003	21	1.701 m ²	€ 22	€ 19	€ 26	€ 34
2002	43	1.756 m ²	€ 23	€ 14	€ 25	€ 34
2001	43	1.528 m ²	€ 21	€ 17	€ 21	€ 28
2000	49	1.593 m ²	€ 17	€ 12	€ 18	€ 25
1999	51	2.076 m ²	€ 15	€ 13	€ 17	€ 25

* les P25, P50 et P75 signifient respectivement percentile 25, 50 et 75. Un percentile est la valeur prise par une variable en dessous de la quelle une partie (ici, 25, 50 et 70 pourcents) des observations se situent.

Evolution du prix de l'immobilier à Orp-Jauche

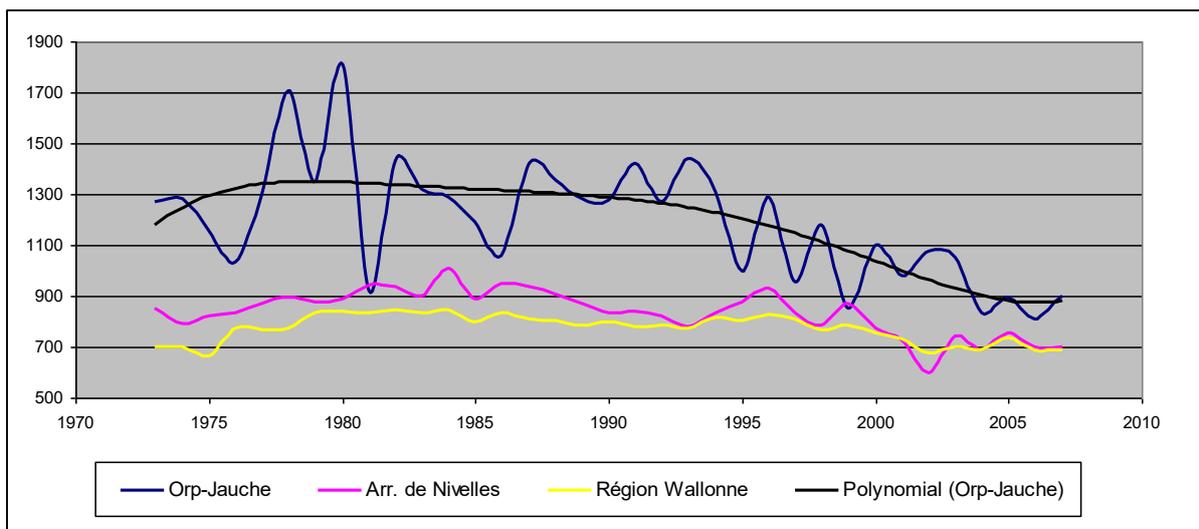
4.4.2 L'évolution des permis d'urbanisme

L'évolution du nombre de transactions de maisons d'habitation montre de fortes variations à très hautes fréquences. Ces fluctuations sont très marquées à Orp-Jauche, et dans l'arrondissement et la Région dans une moindre mesure.

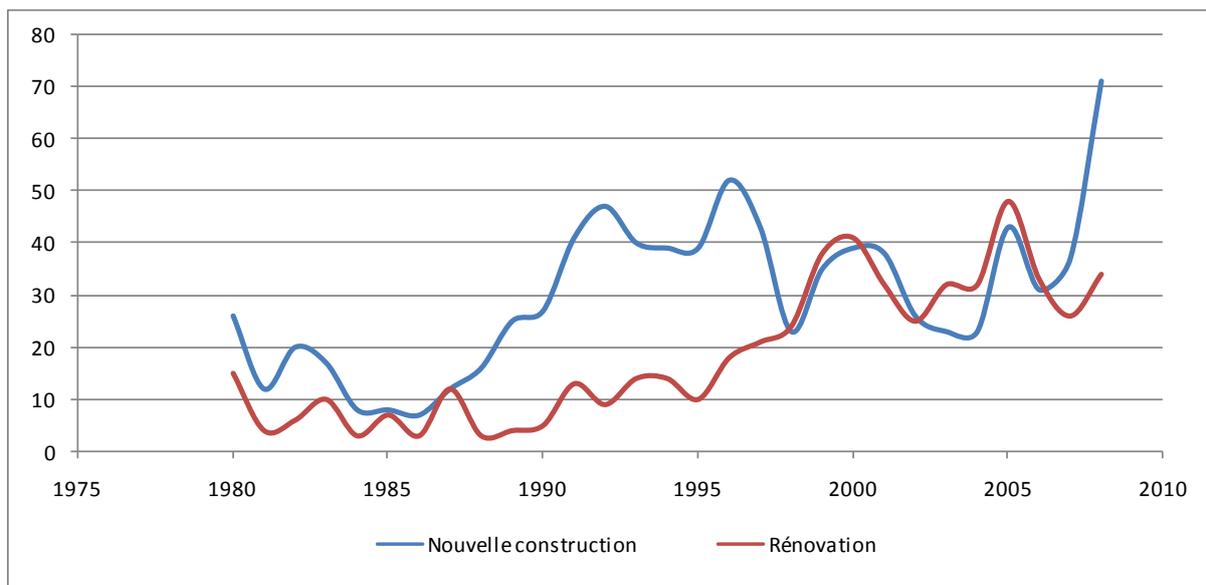


Evolution du nombre de transactions pour les maisons d'habitations (indice 1 en 1973 – Orp-Jauche = 40 transactions en 1973)

La superficie moyenne de la taille des parcelles varie également fortement d'une année à l'autre, mais elle diminue d'année en année à un rythme globalement plus important que la Région ou l'arrondissement. D'une manière générale, on peut constater que la taille moyenne des parcelles à Orp-Jauche était toujours supérieure à la taille de celles proposées dans l'arrondissement et la Région, mais cette différence a tendance à s'atténuer. Ainsi, en 2007, la taille moyenne d'un terrain en ares était de 9 ares pour Orp-Jauche, de 7 pour l'arrondissement de Nivelles et de 6.9 pour la Région wallonne.



Evolution de la superficie moyenne de la taille des parcelles



Évolution du nombre de permis d'urbanisme à Orp-Jauche

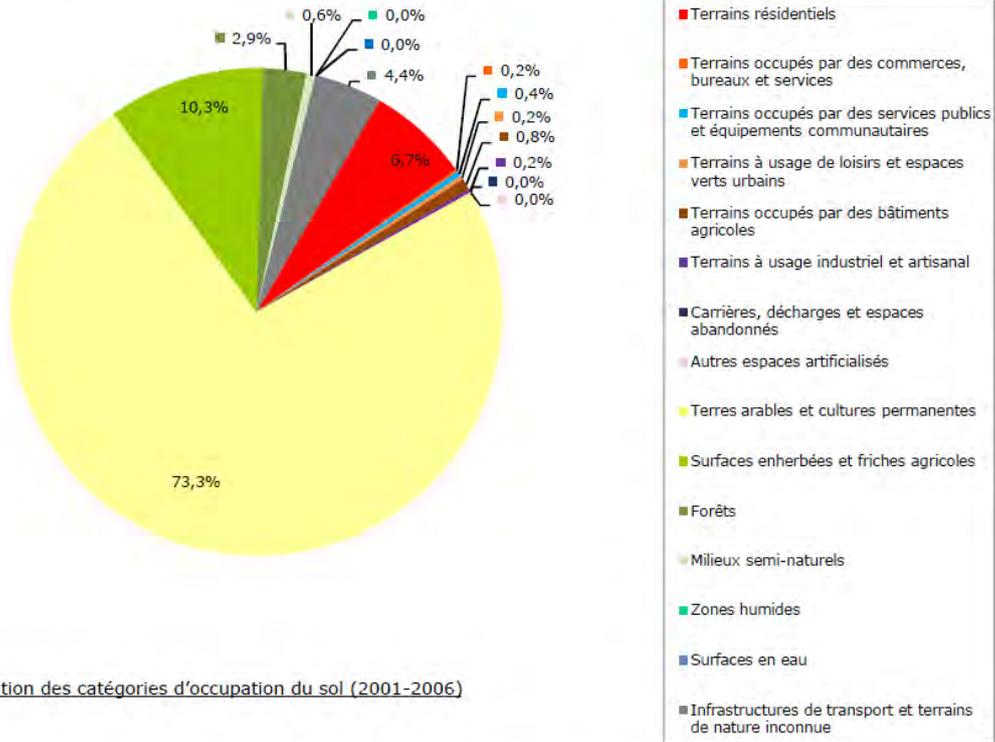
De la même manière que le nombre de transactions par maison d'habitation était en augmentation dans les dernières années, on remarque une évolution du nombre de permis d'urbanisme à Orp-Jauche, aussi bien pour les nouvelles constructions que pour les rénovations. Le nombre important de permis demandés pour la rénovation est à mettre en lien avec l'âge du bâti qui a été présenté ci-avant et démontrait une grande proportion du parc de logements datant d'avant 1919.

5 Le diagnostic territorial

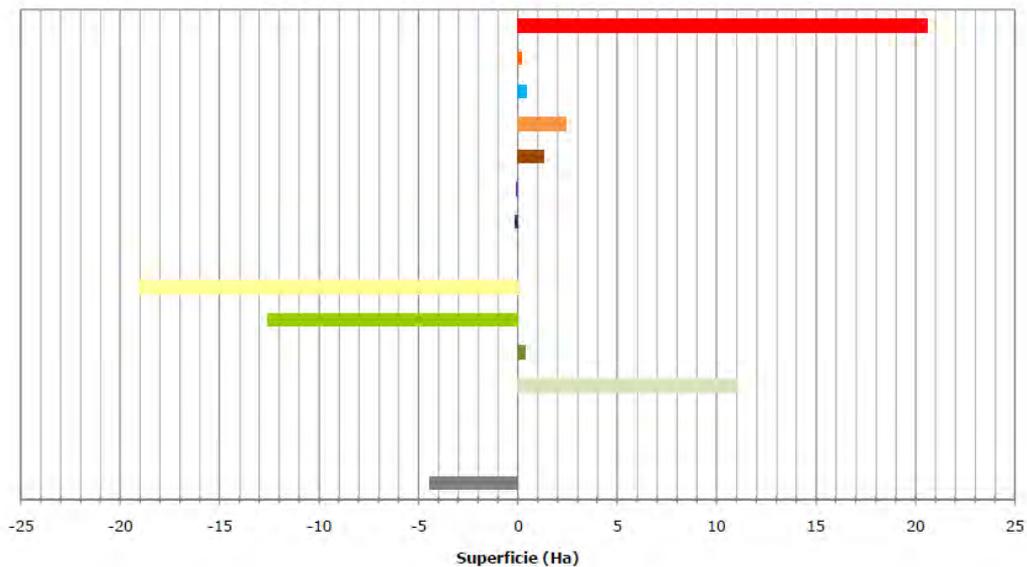
5.1 L'occupation du sol

5.1.1 Les modes d'occupation du sol

Catégories d'occupation du sol (2006)



Evolution des catégories d'occupation du sol (2001-2006)



Catégories d'occupation du sol 2006 et comparaison occupation du sol 2001-2006 (source : CPDT)

Le graphique ci-dessus présente, de manière générale, les principaux modes d'occupation du sol rencontrés à Orp-Jauche ainsi que les grandes modifications intervenues dans cette occupation entre 2001 et 2006.

Sur le plan spatial, la fonction agricole domine largement, avec 73.3% des terres occupées par les terres arables et cultures permanentes et 10% des surfaces occupées par surfaces enherbées et friches agricoles. La superficie forestière ne reprend que 2.9% et les terrains résidentiels 6.7% (voir carte 1 « occupation du sol »).

En ce qui concerne les changements survenus entre 2001 et 2006, l'augmentation la plus importante est bien entendu en faveur des terrains résidentiels, qui sont vraisemblablement à l'origine de la réduction des terres arables et cultures permanentes observées.

Une réduction des surfaces enherbées et friches agricoles peut également être observée au profit d'une augmentation des milieux semi-naturels.

5.1.2 La densité d'occupation

La densité d'occupation d'un territoire et, plus particulièrement dans le cas qui nous occupe, la densité de logements, constitue une condition structurelle de son organisation notamment afin de réduire la dépendance à la voiture et viabiliser les services, commerces et équipements de proximité. C'est une question qui se retrouve au centre d'une étude comme celle d'un schéma de structure.

Dans le cadre de cette étude, la densité de logements a été estimée de manière globale en croisant le nombre de logements identifiés à l'échelle de chaque parcelle et la superficie occupée par la fonction résidentielle répertoriée dans la carte d'occupation du sol. Les données sont regroupées à l'échelle des villages.

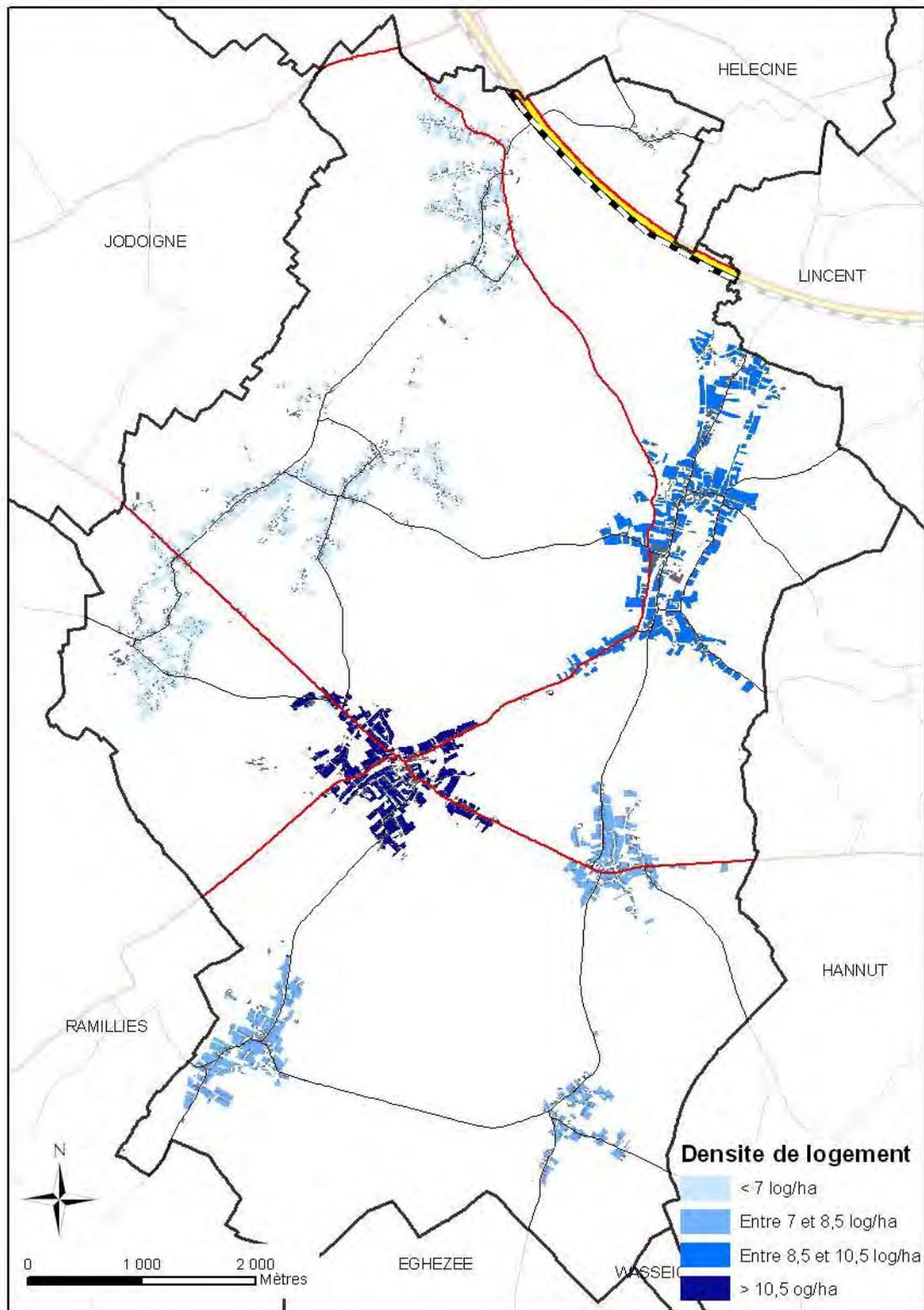
Il s'agit donc d'une densité nette qu'il est nécessaire d'analyser avec précaution mais qui constitue un référent utile.

Actuellement, la densité moyenne brute rencontrée sur le territoire communal d'Orp-Jauche a été estimée à environ 8.5 logements à l'hectare. Comme le montre la carte et le tableau ci-dessous, il existe des différences entre les différentes entités.

Le corollaire à une faible densité d'occupation du sol est la dispersion de l'habitat sur le territoire ainsi que le mitage progressif mais constant des espaces ruraux.

Nom du village	Nombre de logement	Superficie (ha)	Densité de logement (Nbre log/ha)
Enines	222	34.29	6.47
Folx-les-Caves	257	32.63	7.88
Jandrain	385	44.36	8.68
Jauche	659	57.93	11.38
Maret	128	12.39	10.33
Marilles	317	51.65	6.14
Noduwez	333	47.92	6.95
Orp-le-Grand	489	49.88	9.80
Orp-le-Petit	234	24.09	9.71
Commune de Orp-Jauche	3 024	355.13	8.52

Densité de logements moyenne par village et hameau (source : traitement ICEDD 2009)



Carte de synthèse présentant les densités de logements par hectare (source : traitement ICEDD 2009)

5.1.3 Les réserves foncières

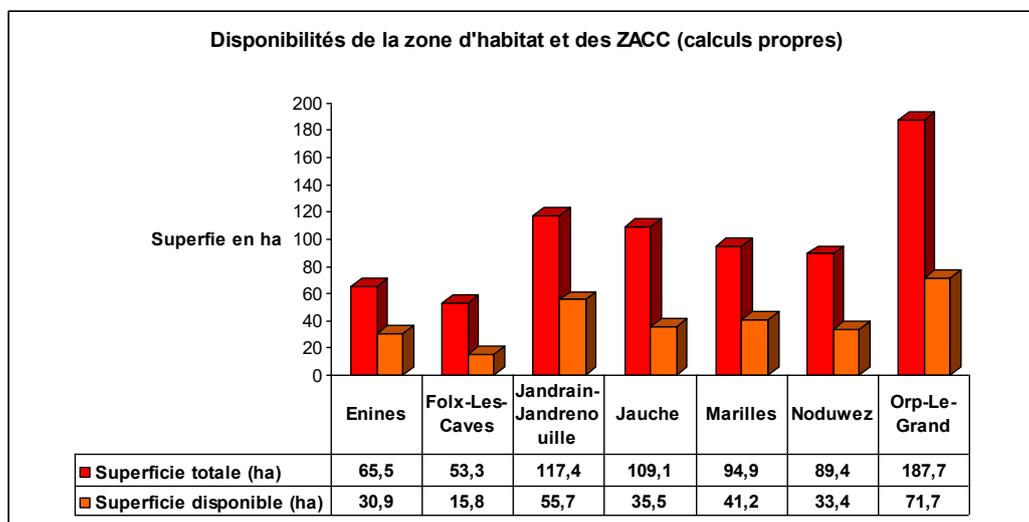
5.1.3.1 Estimation des disponibilités

La question de la disponibilité foncière est au cœur des problématiques d'aménagement du territoire. L'analyse comparée de l'occupation du sol actuelle (voir carte n°1 « Occupation du sol ») et des affectations réglementaires du plan de secteur (voir carte n°9 « Plan de secteur ») a permis de mettre en évidence les taux de disponibilité (voir carte n°0 « Disponibilités foncières »)

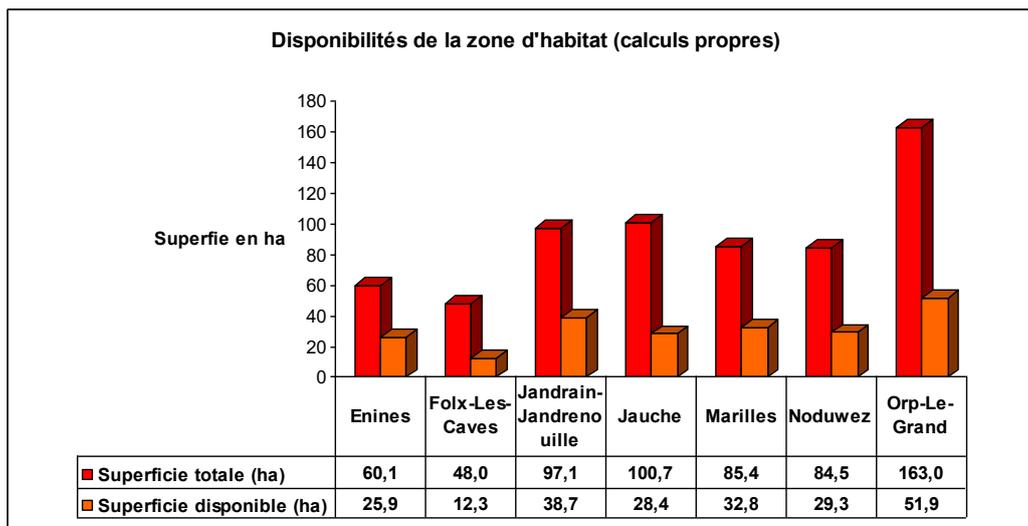
Pour cet exercice, nous prenons en considération la zone d'habitat au sens large (zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural) ainsi que les zones d'aménagement communal concerté. Il est tenu compte des parcelles libres, soit situées en bordure de voirie occupée, soit celles nécessitant création de voirie notamment en utilisant la technique du lotissement. Il s'agit d'estimations maximales ayant une valeur statistique. On parle donc ici de disponibilités brutes. Il n'est en effet tenu compte ni de contraintes juridiques de type urbanistique ou environnemental, ni de la faisabilité technique de la mise en œuvre de ces parcelles, ni de la disponibilité effective de celles-ci à la vente (rétention foncière, volonté des propriétaires d'urbaniser ces terrains).

Le taux de disponibilité brute est estimé à **39.8 %** soit pratiquement **285.4 hectares**.

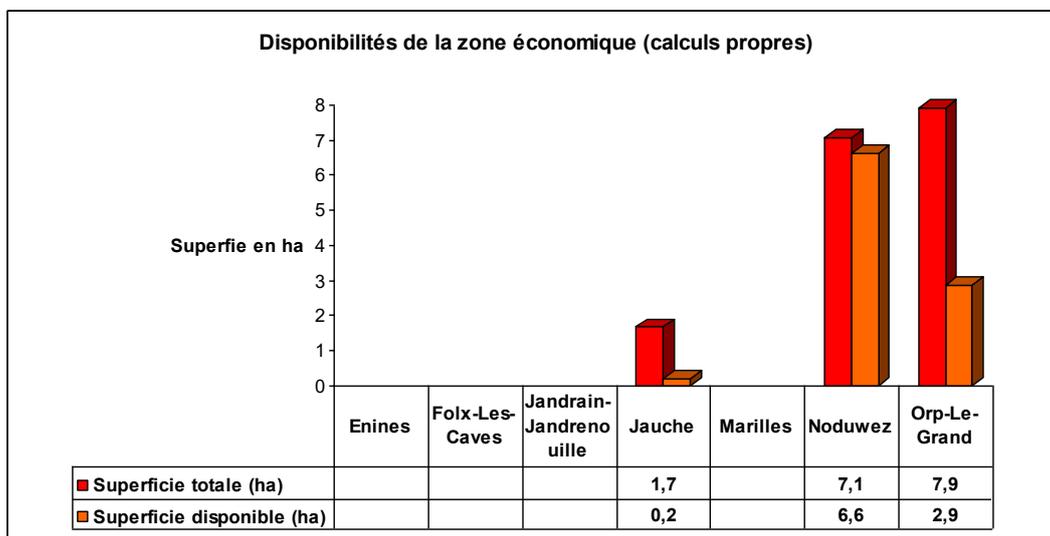
Ce taux de disponibilité se répartit comme suit entre les différentes entités du territoire communal :



Graphique des disponibilités foncières sur les zones d'habitat et les ZACC par zones villageoises



Graphique des disponibilités foncières sur les zones d'habitat par zones villageoises



Graphique des disponibilités foncières sur les zones économiques par zones villageoises

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
Le diagnostic territorial

Entité	Superficie totale en zone d'habitat + ZACC (ha)	Superficie disponible en zone d'habitat / 2	Nbre Logement actuel (2006)	Densité de logement par rapport à la zone urbanisables déjà occupée(Nbre log/ha)	Nbre logement projetés (avec les ZACC)	Potentiel de nouveaux habitants (avec les ZACC)	Population en 2006	Pop projetée (avec les ZACC)	Evolution de la population (avec les ZACC)
Enines	65,50	15,4	222	6,70	103	282	605	887	46,5%
Folx-Les-Caves	53,31	7,9	257	7,86	62	178	738	916	24,1%
Jandrain-Jandrenouille	117,38	27,9	385	8,67	242	615	980	1595	62,7%
Jauche	109,13	17,7	659	11,17	198	501	1666	2167	30,0%
Marilles	94,92	20,6	317	6,14	126	322	807	1129	39,9%
Noduwez	89,36	16,7	333	6,95	116	311	892	1203	34,9%
Orp-Le-Grand	187,66	35,9	851	9,85	353	907	2175	3082	41,7%
Total	717,26	142,07	3024	8,52	1210	3146	7863	10978	39,6%

Tableau d'estimation des populations projetées en fonction des disponibilités foncières sur les zones d'habitat et les ZACC par zones villageoises

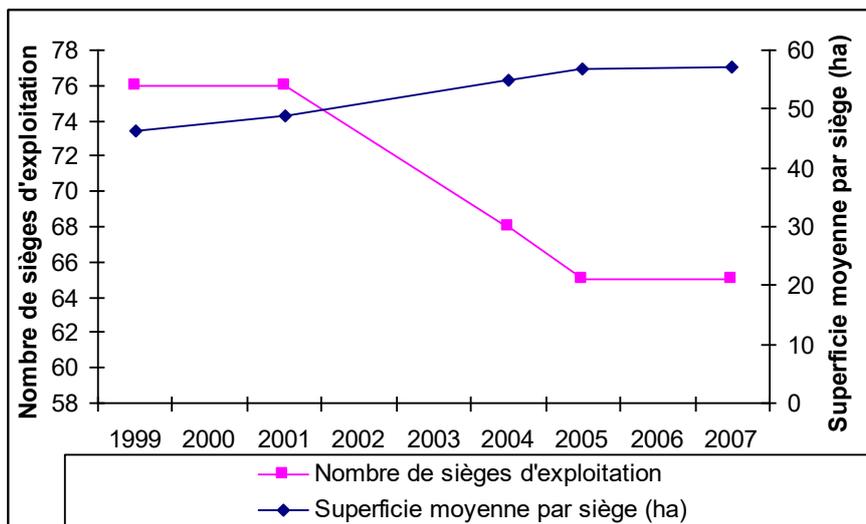
Entité	Superficie totale en zone d'habitat (ha)	Superficie disponible en zone d'habitat / 2 (ha)	Nbre Logement actuel (2006)	Densité de logement par rapport à la zone d'habitat dans l'occupation du sol (Nbre log/ha)	Nbre logements projetés (sans les ZACC)	potentiel de nouveaux habitants (sans les ZACC)	Population en 2006	Pop projetée (sans les ZACC)	Evolution de la population (sans les ZACC)
Enines	60,1	13,0	222	6,70	87	237	605	842	39,1%
Folx-Les-Caves	48,0	6,1	257	7,86	48	139	738	877	18,8%
Jandrain-Jandrenouille	97,1	19,4	385	8,67	168	427	980	1407	43,6%
Jauche	100,7	14,2	659	11,17	159	401	1666	2067	24,1%
Marilles	85,4	16,4	317	6,14	101	257	807	1064	31,8%
Noduwez	84,5	14,7	333	6,95	102	273	892	1165	30,6%
Orp-Le-Grand	163,0	26,0	851	9,85	256	657	2175	2832	30,2%
Total	638,8	109,7	3024	8,52	934	2429	7863	10253	30,4%

Population projetée en fonction des disponibilités foncières sur les zones d'habitat par zones villageoises

Pour tenter un exercice prospectif, on peut prendre comme hypothèse que 50% des terrains libres en zone d'habitat pourrait être mis en œuvre à moyen terme. Si on considère la moyenne actuelle du nombre de logements à l'hectare (8,52) et une taille de ménage d'environ 2,6 (qui tient compte de la réduction de la taille des ménages), ce potentiel foncier permet d'accueillir environ 2 429 personnes, ce qui correspond à une augmentation de la population d'**environ 30%** par rapport à 2006, soit une population théorique de 10 253 personnes. C'est bien entendu un chiffre théorique qu'il faut avant tout considérer comme un indicateur de l'évolution probable du territoire d'Orp-Jauche. Ce calcul n'a pas tenu compte des réserves foncières de la commune (ZACC), qui pourraient accueillir plus ou moins 700 habitants en plus dans la commune. Si on se rapporte au paragraphe 4.1.5 (perspectives démographiques), on se rend compte que l'offre (fonction de la disponibilité des terrains, 10 253 habitants) est plus ou moins la même que la demande (perspectives d'évolution tendancielle et selon le bureau du plan, entre 9 500 et 10 000 habitants) et ce, pour 2025.

5.1.4 Les secteurs agricoles et forestiers⁸

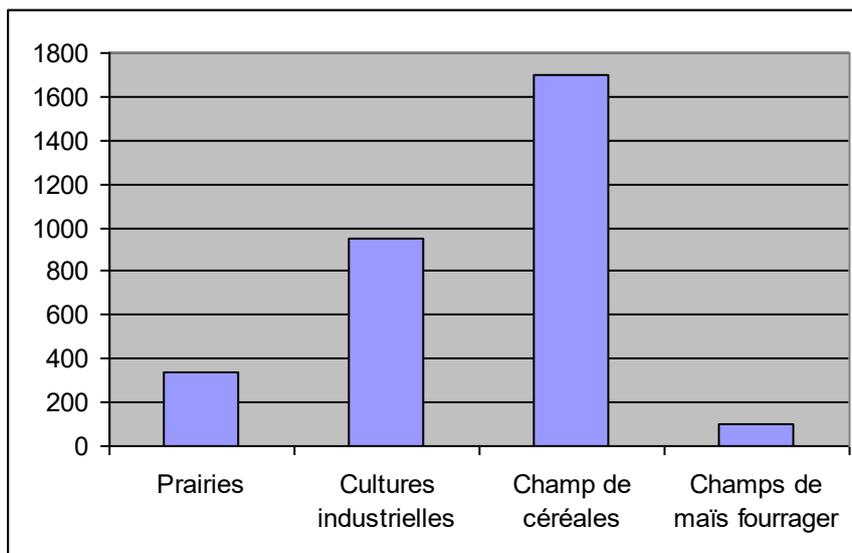
En 2006, les zones affectées à l'agriculture représentaient 4 246 hectares des zones totales de la commune, soit environ 83.6% de la surface totale de la commune. Par rapport à 2001, la commune a perdu 32 hectares de terres arables et de cultures permanentes, soit un 2.9%.



Taille et nombre de sièges d'exploitation agricole à Orp-Jauche (source : Direction générale Statistique et Information économique - SPF Economie)

Le nombre de sièges d'exploitation agricole en 2007 était de 65, pour une superficie moyenne de 57.11 hectares. La réduction du nombre d'exploitations agricoles au fil des ans est marquée sur la commune. La taille moyenne des sièges a, par opposition, tendance à augmenter.

⁸ Fiche d'évolution de l'occupation du sol – Réalisation : CPDT – CREAT/UCL – Etat du territoire wallon – septembre 2008.



Superficies (ha) à Orp-Jauche des prairies, des cultures industrielles (betteraves, pommes de terre, colza, lin,...), des champs de céréales et de maïs fourrager sur base du recensement agricole – données 2007 (source : Direction générale Statistique et Information économique - SPF Economie)

Les terres de cultures sont majoritairement exploitées pour la culture des céréales (1 696.13 ha). Une superficie importante est également dédiée aux cultures industrielles (947.19 ha).

Les zones forestières occupent 146 hectares de l'occupation du sol en 2006 soit un peu moins de 3% de la surface totale du territoire communal. Près de 50 ha de forêt étaient gérés par des instances publiques (soumises au code forestier) en 2008.

5.1.5 Les services à la population

5.1.5.1 Les services administratifs

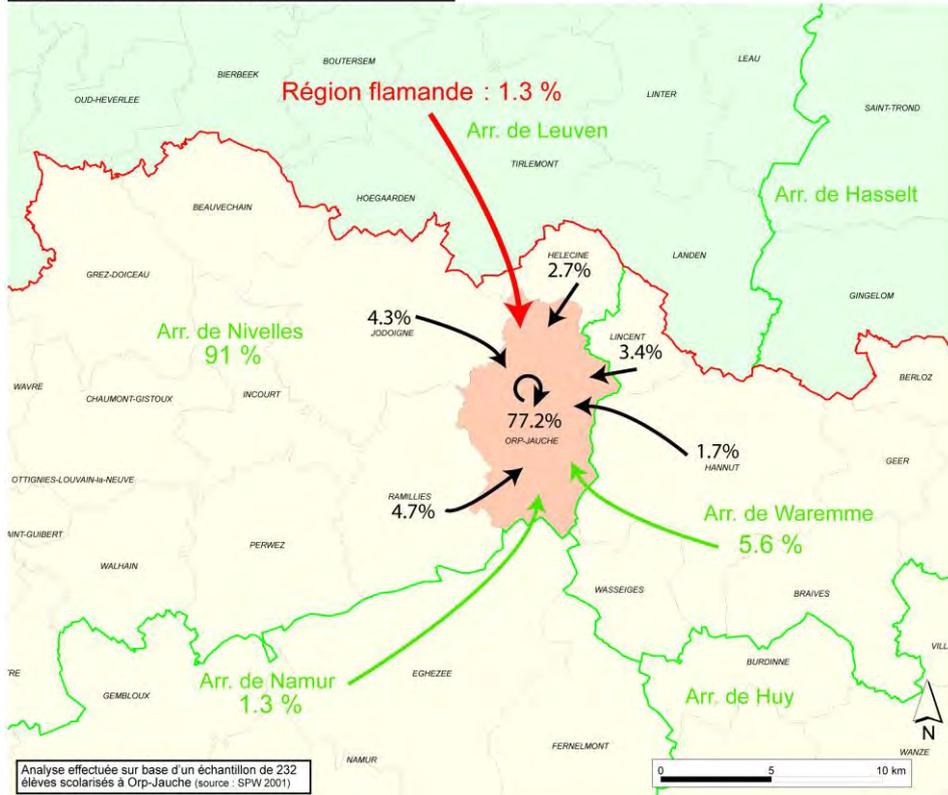
La grande majorité des services administratifs est centralisée à Orp-le-Grand. Le CPAS se trouve également à Orp-le-Grand.

5.1.5.2 Les établissements scolaires

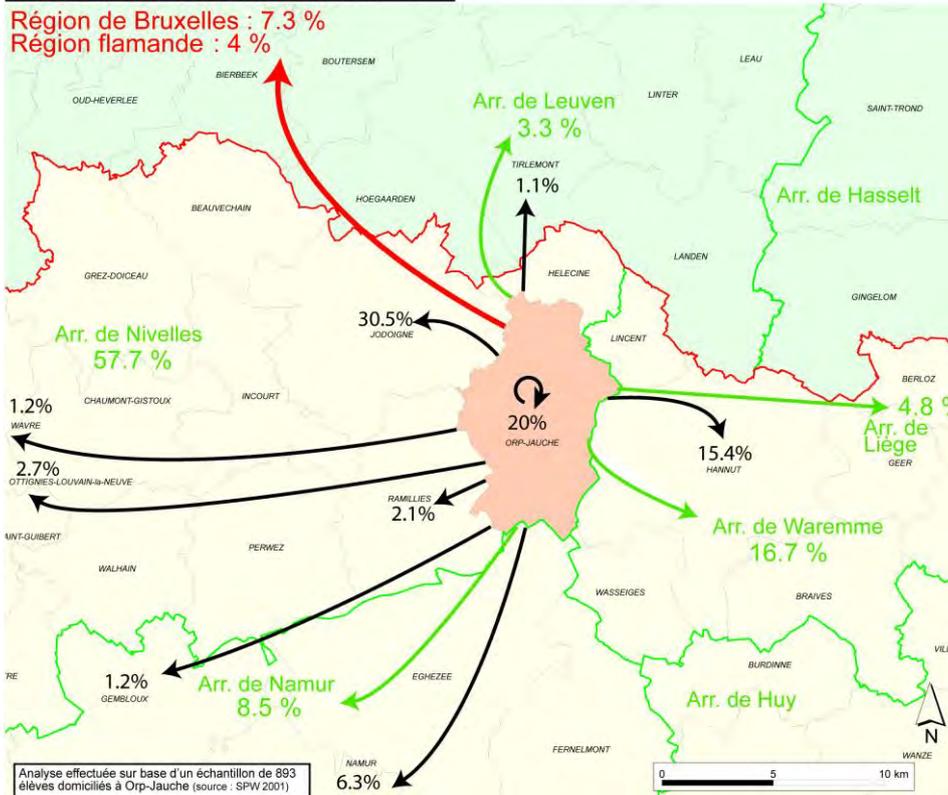
On recense six écoles communales (Folx-les-Caves, Jandrain, Jauche, Marilles, Noduwez et Orp-le-Grand) et deux écoles libres sur le territoire (école Saint-Joseph à Orp-le-Grand et Saint-Martin à Jauche).

Sur la totalité des élèves de 5 à 18 ans se rendant à Orp-Jauche pour leur scolarisation, 232 ont été échantillonnés pour réaliser le calcul. On constate que la plupart des élèves (77%) fréquentant ces établissements scolaires proviennent de la commune. Pour le reste, ils sont originaires des communes limitrophes avec une forte proportion (91%) qui habitent dans l'arrondissement de Nivelles.

Migrations des élèves vers Orp-Jauche



Migrations des élèves depuis Orp-Jauche



Source : enquête socio-économique INS – 2001. Élèves âgés de 5 à 18 ans.

Un échantillon de 893 élèves de la population scolarisée (enseignement primaire et secondaire) habitant à Orp-Jauche a été interrogé pour déterminer le pourcentage d'élèves scolarisés dans et hors du territoire. Parmi les élèves échantillonnés, seuls 20% sont scolarisés dans la commune. Les autres élèves quittent la commune principalement pour les communes de Jodoigne (30.5%) et d'Hannut

(15.4%). Cela s'explique principalement par le fait que la commune ne dispose pas d'établissements pour l'enseignement secondaire. Jodoigne et Hannut constituent dès lors les centres scolaires pour le niveau secondaire.

5.1.5.3 Les équipements socio-culturels et sportifs

Orp-Jauche compte plusieurs équipements sportifs de proximité mais ne possède aucun équipement de portée sous-régionale.

Nous les citerons ici à titre purement indicatif et non exhaustif : 4 terrains de football (Noduwez, Folx-les-Caves, Jandrain-Jandrenouille, Jauche), deux clubs de tennis de table (Jandrain, Orp-le-Grand), un terrain de foot en salle (Marilles), volley (Orp-le-Grand), une salle omnisport (Orp-le-Grand), des salles de tir (Marilles, Orp-le-Grand), deux manèges (Orp-le-Grand, Jandrenouille).

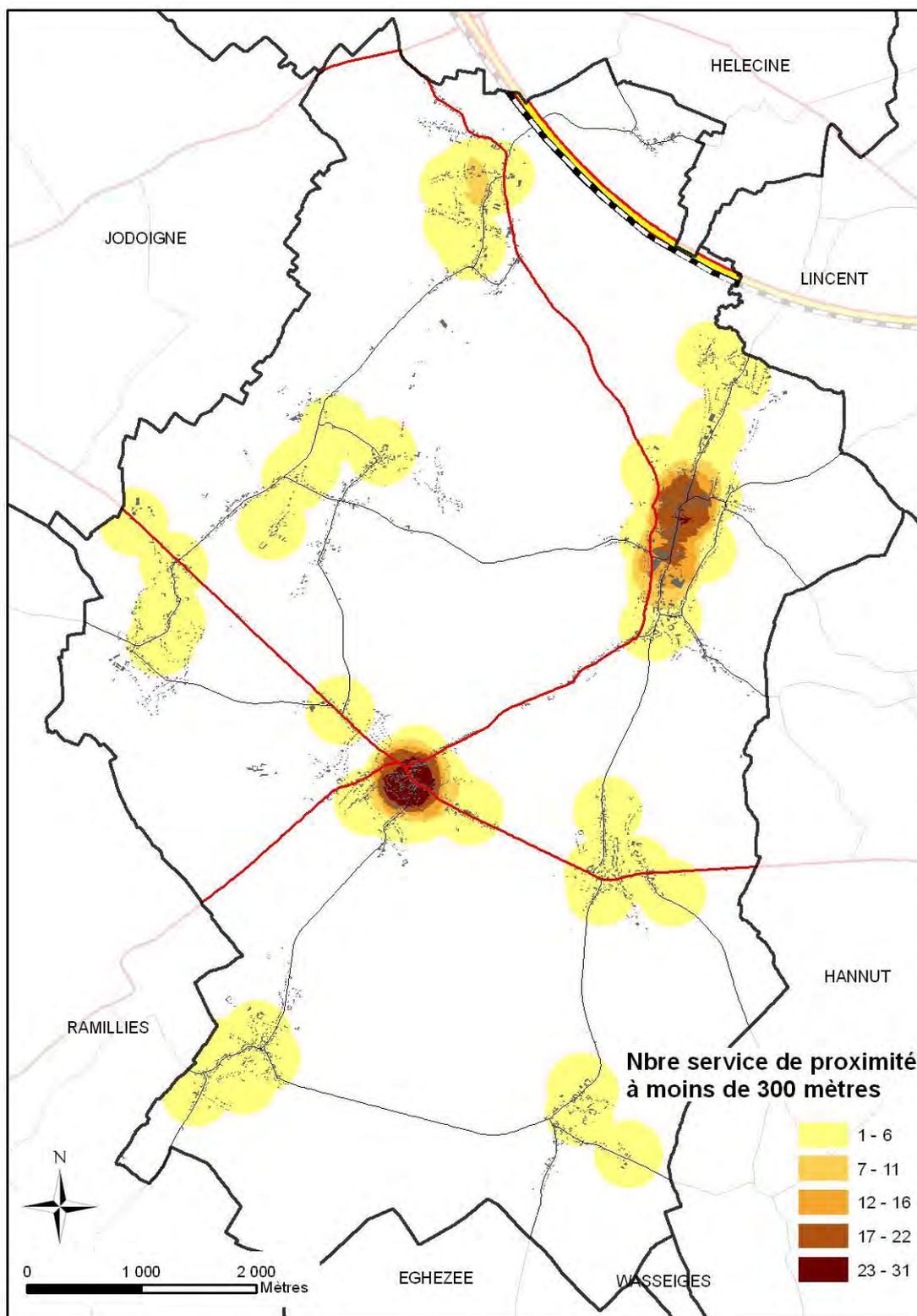
Outre les activités sportives, la commune dispose de trois salles de théâtre : le rideau Jandrinois à Jandrain, la maison éphémère à Noduwez ainsi que le théâtre d'appoint à Orp-Jauche. Elle possède également deux fanfares.

5.1.5.4 Proximité des équipements et services

Sur base du relevé détaillé de la situation existante, l'analyse s'est attachée à mettre en évidence la présence de services de proximité jouant un rôle essentiel dans la définition de la notion de quartier. Il s'agit en quelque sorte de définir les polarités existantes à l'échelle infra-communale.

La notion de service de proximité est prise ici au sens large. Pour ce faire, nous tenons compte des éléments suivants : commerces de proximité (boulangerie, boucherie, épicerie, banque, librairie, café, ...), services administratifs (services communaux, poste, police, bibliothèque, ...), installations sportives, écoles, ... La notion de proximité est définie par rapport à une distance théorique de 300 mètres qui constitue une distance qu'il est possible de faire à pied.

La carte ainsi générée montre clairement la dualité qui existe entre les deux grands villages et le reste de la commune. C'est en effet pour l'instant Jauche et Orp-le-Grand qui regroupent le plus de ce type de service et qui polarisent donc le territoire communal.



Carte de synthèse de la densité des services de proximité dans la commune d'Orp-Jauche (source : traitement ICEDD 2009)

5.1.5.5 Le tourisme

La commune possède également office du tourisme situé à Orp-le-Grand. Les principales attractions touristiques sont : l'église romane d'Orp-le-Grand, le musée archéologique régional d'Orp-le-Grand, les grottes de Folx-les-Caves, ainsi que le musée du Corps de Cavalerie Français 1940 à Jandrain.

La commune possède un très riche patrimoine rural qui est notamment visitable par le biais de promenades à thème balisées et dont les folders explicatifs sont disponibles à l'office du tourisme.

Deux chambres d'hôtes sont renseignées sur le territoire, l'une à Marilles, et l'autre à Enines.

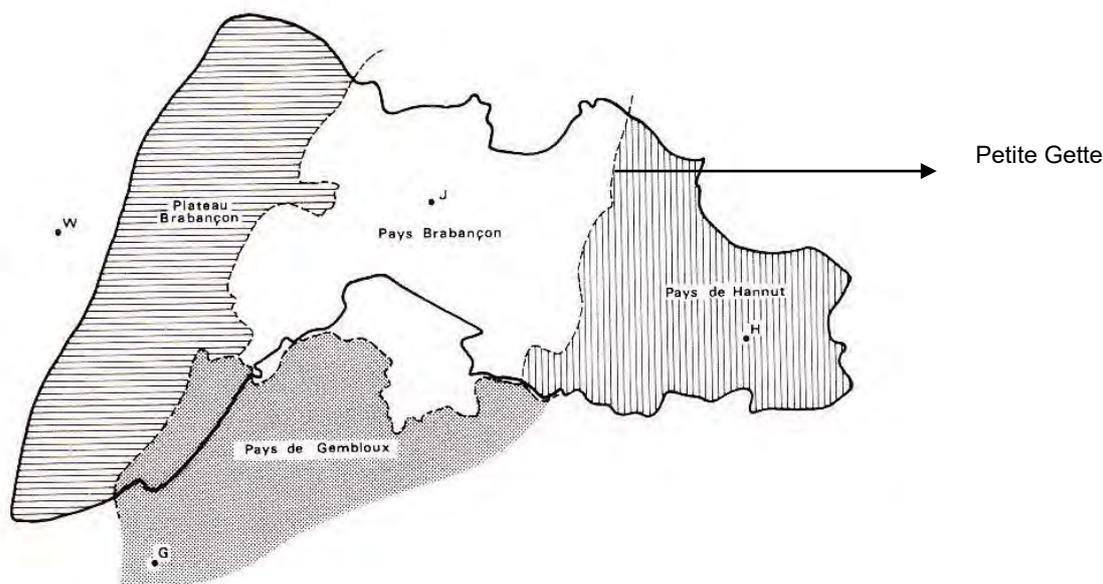
5.2 Formations villageoises

Nous abordons dans ce chapitre les modalités de formation des différentes entités villageoises. L'analyse est abordée à travers l'interprétation de données cartographiques existantes, l'observation de photographies aériennes, la consultation de cartes et de documents historiques et l'analyse de documents bibliographiques. Pour ce faire, différentes sources bibliographiques ont été utilisées, citons notamment : « Architecture rurale de Wallonie, Hesbaye brabançonne et Pays d'Hannut », Pierre Mardaga, 1989, ainsi qu'une étude plus récente actualisant l'inventaire du patrimoine monumental et réalisée par le service public de Wallonie. Ces données et informations sont également confrontées aux observations de terrain.

La carte n°2 intitulée « Age du bâti et patrimoine » illustre également l'évolution des villages et permet de mieux comprendre les implications spatiales et les enjeux à venir. Cette caractérisation progressive du territoire permet de parfaire la connaissance de la situation de fait qui, accompagnée de l'analyse de la situation de droit, doit permettre *in fine* de décomposer le territoire communal en entités structurellement différenciées. Portions de territoire qui feront l'objet de recommandations spécifiques dans le schéma de structure.

5.2.1 Identité paysagère

Orp-Jauche fait partie de la région des bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons. Liées à la qualité de sols, les campagnes labourées occupent les plateaux à faible relief. Les herbages s'installent dans les vallées dessinées par la Petite Gette et ses affluents. Les massifs boisés d'importance y sont rares.



Délimitation des pays d'après Th. Brulard (1962)

La **Petite Gette** constitue la charnière entre deux paysages.

- A l'ouest, on observe un paysage au relief plus varié et marqué par l'hydrographie. Les bois y sont plus présents, associés aux placages sablo-limoneux. **C'est le pays Brabançon.**
- A l'est, le paysage est plus ouvert, offrant de grandes surfaces calmes. Le réseau hydrographique est néanmoins plus développé que dans la Hesbaye sèche dont on retrouve les caractéristiques dans la partie sud de la commune. **C'est le pays de Hannut.**

5.2.2 Principales mutations économiques du territoire

Parmi l'évolution historique du territoire, nous relevons les principaux faits marquants ayant des implications concrètes sur son organisation et les modalités de formation des différents villages.

- L'agriculture est l'activité économique dominante. Le patrimoine architectural en est largement tributaire.
- On peut observer la présence de plusieurs moulins à eau mis en place dès le Moyen-Age sur la Petite Gette (Moulin de Hemptinne, de Bauwin, Marnet, Orp-le-Grand).
- Deux activités sont caractéristiques de la région aux 18^{ième} et 19^{ième} siècles : les tissanderies qui disparaissent en 1910 et les tuileries (Marilles, Jauche, Enines) qui cessent leurs activités en 1930.
- Fin 19^{ième} et 20^{ième} siècle, l'activité industrielle se focalise surtout dans la vallée à Orp et à Jauche. Les villages demeurent agricoles.
- Deux voies de communication vont structurer le territoire :
 - La chaussée Wavre – Hannut terminée en 1856 et qui traverse Jauche et Jandrain.
 - La ligne de chemin de fer Tamines-Landen construite en 1865 et qui longe la petite Gette avec trois gares (Jauche, Orp-le-Grand, Maret). Simplifiée en 1959 avec la suppression de la ligne voyageur et supprimée en 1981 après la fermeture des établissements Edouard St-Hubert.
- On peut également relever la présence de deux ferronneries d'importance (Minsier et Decoux) et d'une fromagerie « La Laiterie » qui fermera ses portes en 1976.
- C'est principalement à Orp que se développe l'activité industrielle (machines agricoles, menuiseries métalliques, briqueteries, cimenterie à Orp-le-Petit, fonderie, sucrerie, ...).
- La construction de l'autoroute dans les années '70 va radicalement modifier le faciès paysager des villages. L'essor de la vocation résidentielle de la commune date de cette époque.

5.2.3 Sitologie

Ce sont principalement les conditions physiques, et plus particulièrement l'approvisionnement en eau (cours d'eau, nappe phréatique), qui expliquent **la localisation des villages** sur le territoire.

Les villages sont tous implantés dans une vallée.



En tête d'un affluent nourrissant la Petite Gette : **Enines, Libertange, Jandrenouille, Nodrengé.**

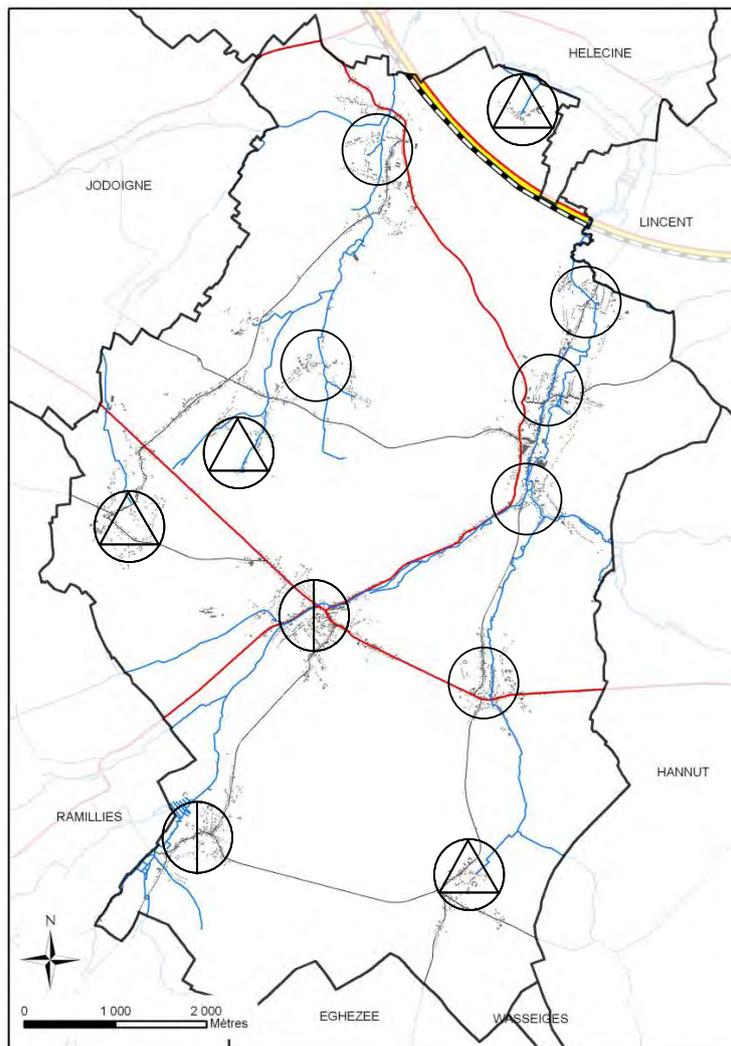


En versant de vallée de la Petite Gette : **Fox-les-Caves, Jauche.**

En fond de vallée ou en bas du versant :



Jandrain sur le Pissaumont
Orp-le-Petit au confluent de la Petite Gette et du ruisseau de Henri Fontaine
Orp-le-Grand et Maret en bordure de la Petite Gette
Noduwez au confluent des ruisseaux de Gollard et de Pietrain
Marilles aux sources du Gollard



Synthèse des conditions de localisation des villages

5.2.4 Modes de peuplement

En termes d'organisation, on rencontre dans ces deux pays (Brabanton et Hannut) principalement des villages densifiés avec très peu de dispersion intercalaire.

On distingue principalement trois modes de peuplement.



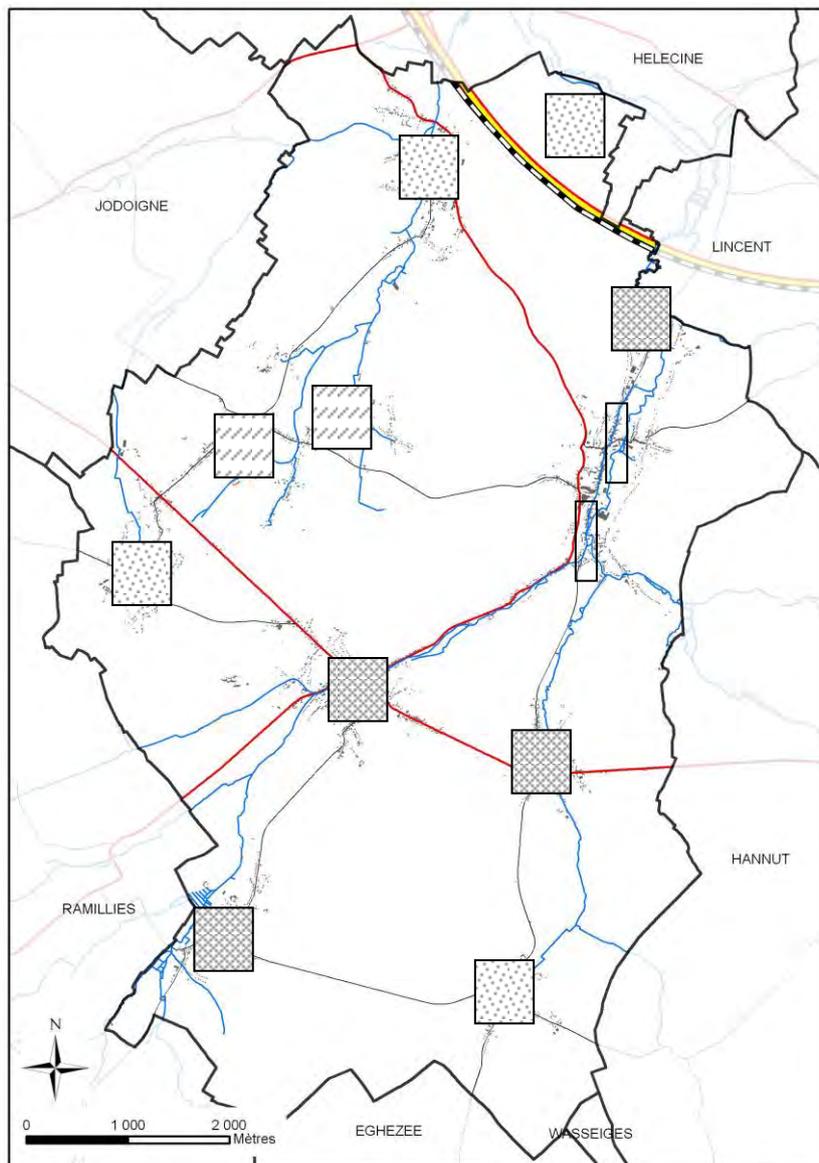
Le développement en tas lié au réseau routier : Fox-les-Caves, Jauche, Jandrain, Maret



Le développement en plan allongé lié au réseau routier : Orp-le-Petit et Orp-le-Grand



Le développement en groupement aéré : Enines, Noduwez, Libertange, Jandrenouille.
Avec une dispersion plus marquée : Marilles, Nodrengé



5.2.5 Enines

5.2.5.1 Caractéristiques

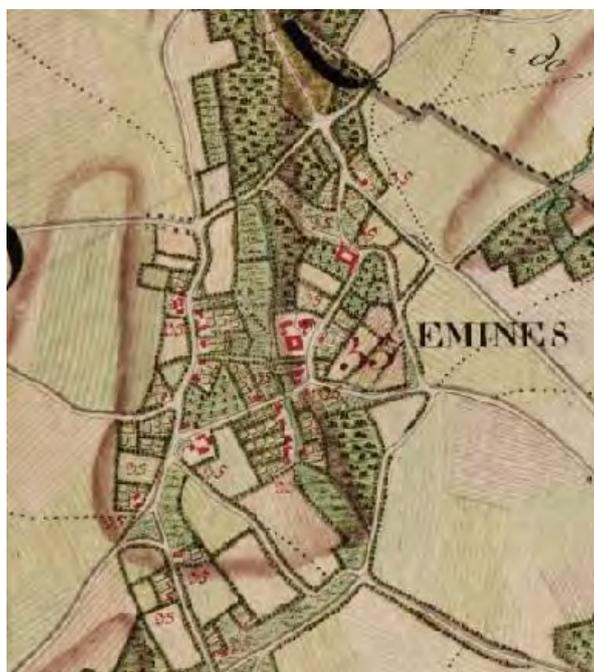
Enines est situé en bordure du plateau entre le bassin de la Petite Gette et de la Grande Gette.

Sitologie : tête d'affluent du ruisseau du Roux qui entaille le plateau vers le Nord.

Peuplement : groupement aéré en contre-haut des sources.

Le noyau primitif se trouve autour de l'église. Le maillage est très lâche, entrecoupé de prairies et de vergers. Le végétal est très présent.

Les constructions sont principalement des habitations ou des fermes des 19^{ième} et 20^{ième} siècles. On ne rencontre pas de volume majeur dans le paysage bâti.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Enines présente un certain intérêt dans le paysage par sa position élevée.

Les développements les plus récents sous forme de lotissements se retrouvent principalement dans la partie sud : rue de la Bruyère, rue du Bois des Fosses, sans pour autant perturber la vision d'ensemble.



Vue sur la frange boisée du village d'Enines

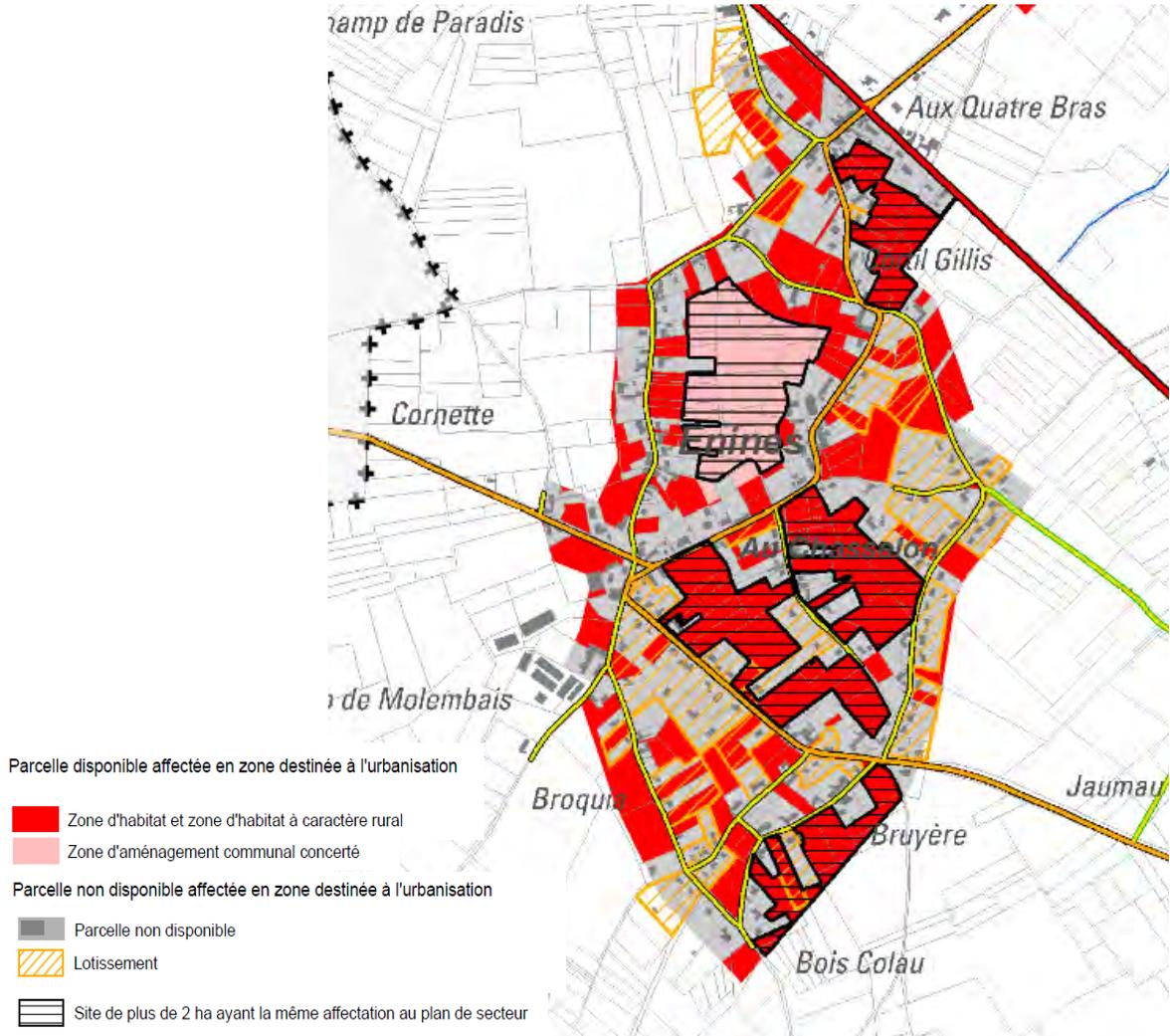
5.2.5.2 Enjeux

Il existe de nombreuses réserves foncières en zone d'habitat principalement hors lotissement.

Un des enjeux est la présence d'une ZACC située en contre-bas du noyau bâti primitif organisé autour de l'église. Cette zone est actuellement occupée par des zones de prairies structurées de haies et d'alignements de saules. La zone présente un grand intérêt paysager participant à l'identité du village.

A l'intérieur du village, plusieurs plages de zones d'habitat sont encore libres.

Le potentiel d'évolution de la physionomie du village est donc important.



5.2.6 Fox-les-Caves

5.2.6.1 Caractéristiques

Sitologie : village situé sur la pente orientale de la Petite Gette, pâtures et parcelles boisées occupent les rives du cours d'eau.

Peuplement : organisation en tas autour de trois petites places.

Les constructions sont principalement des maisons et des fermettes de peu d'ampleur du 19^{ème} siècle. Historiquement, l'église paroissiale borde ce noyau et la ferme de la Brasserie marque l'auréole nord du noyau villageois. Sur l'autre rive, deux fermes sont inscrites dans le paysage.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Le village s'est développé progressivement au nord et au sud.

Les développements récents sous forme de lotissements sont peu importants. S'ils marquent une rupture dans la typologie locale, le village dans son ensemble offre une certaine cohérence.

La qualité paysagère découle de la présence marquée de la vallée dégagant de belles vues et à juste titre inscrite en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.



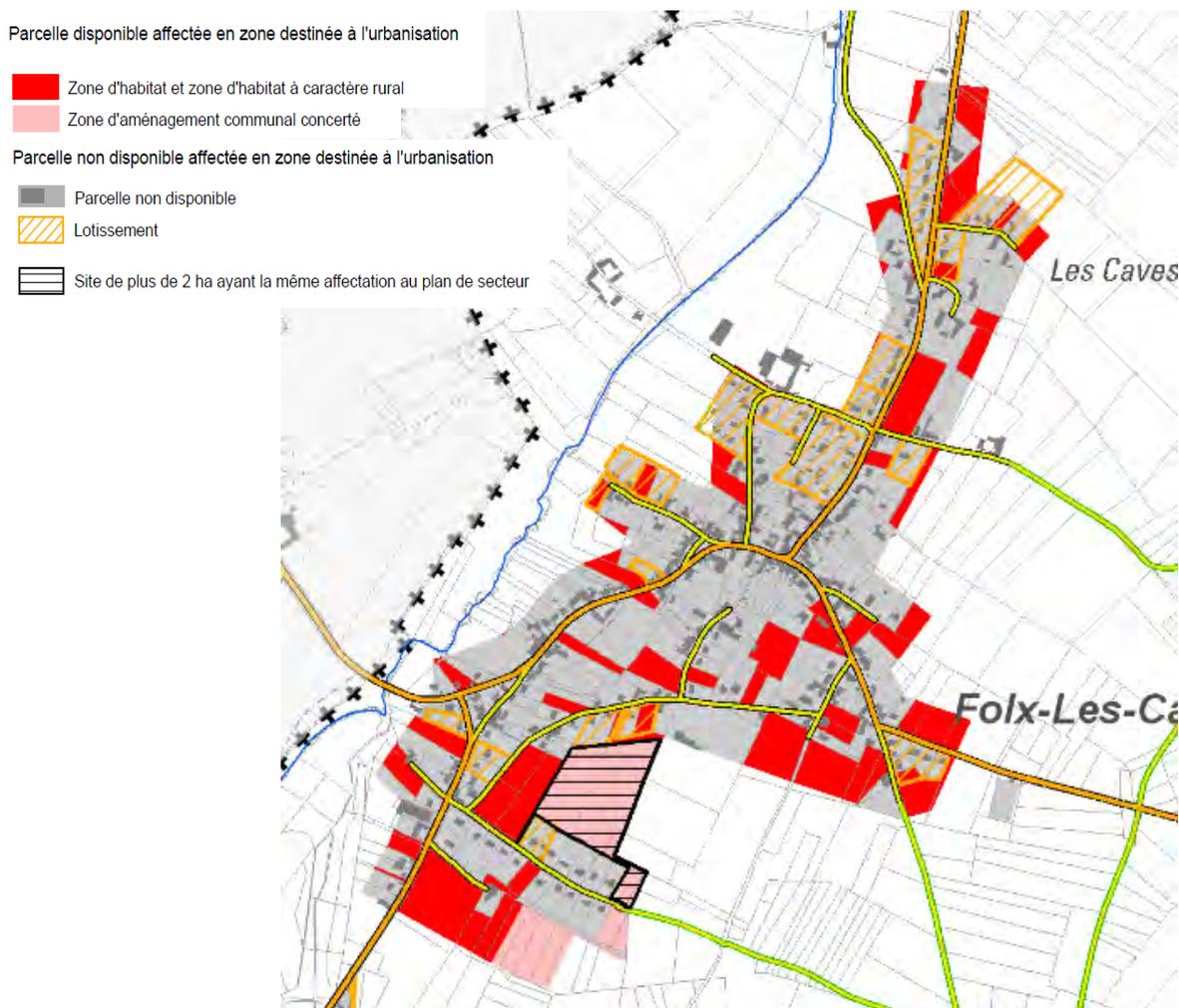
Vue depuis le sud du village

5.2.6.2 Enjeux

Les réserves foncières en zone d'habitat sont principalement situées en entrée de village. C'est donc un enjeu important quant à la perception du village.

Une ZACC, partiellement occupée, se situe dans la partie sud, entre la rue du Tombois et la rue du Cortil.

Le RGBSR est d'application sur ce village.



5.2.7 Jandrain

5.2.7.1 Caractéristiques

Sitologie : Jandrain est traversé du sud au nord par un affluent de la Petite Gette, le ruisseau de Pissaumont, au bord duquel le village s'est installé. Le ruisseau est actuellement en grande partie couvert.

Peuplement : le village s'est développé en tas lié au réseau viarie. Sur un promontoire du versant gauche, l'église, avec l'ancienne école communale, dominant le centre du village.

Des exploitations agricoles en quadrilatère environnent le village, à la limite des plateaux cultivés (ferme de la Dîme, ferme de la Féculerie, au sud l'ancienne ferme de l'abbaye de Sainte-Gertrude, la Neuve Cense au nord).

Le village était cantonné dans un périmètre qui débordait peu sur les versants ce qui mettait en valeur les imposantes fermes. Il s'est développé dans un axe nord-sud englobant le hameau de Genville.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

La chaussée de Hannut orientée sur un axe est-ouest coupe le village en deux et atténue l'axe du ruisseau qui a dicté l'implantation du village. Au sud-ouest, un lotissement a pris la place de l'ancien château.

Progressivement, l'urbanisation gagne les plateaux débordant du périmètre historique (ex. rue de la Féculerie) rendant l'ensemble moins cohérent.



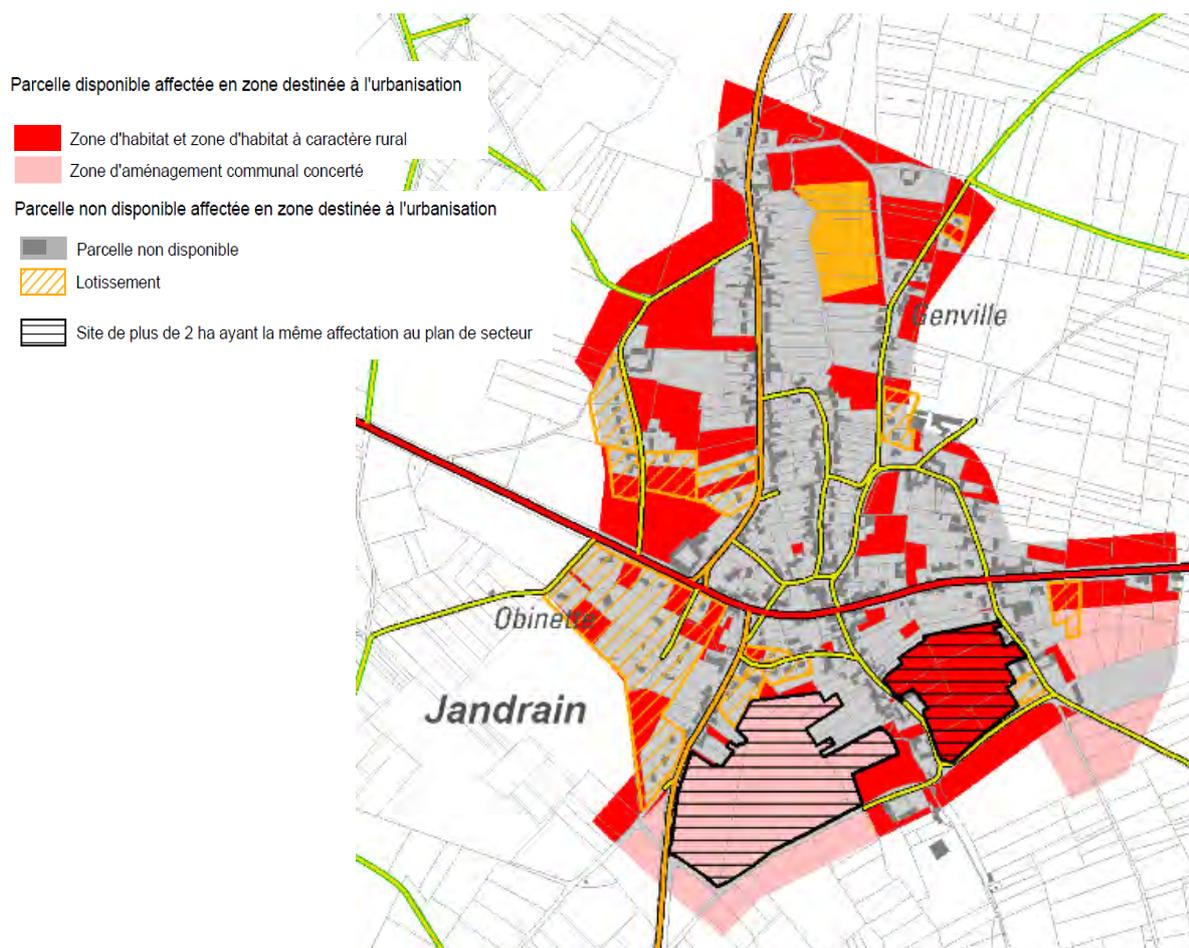
Vue caractéristique du village de Jandrain marqué par l'activité agricole

5.2.7.2 Enjeux

Les enjeux paysagers et fonciers sont très nombreux à Jandrain. Citons:

- le traitement des franges du village en bordure du plateau ;
- les abords des fermes en quadrilatère et plus particulièrement les abords de la ferme de la Dîme, de la ferme de la Féculerie et la ferme de l'abbaye de Sainte-Gertrude qui sont actuellement, en grande partie, libres d'occupation.

On notera également la présence de deux ZACC au sud de la chaussée de Hannut qui déterminent l'entrée en venant de Hannut et celle, plus secondaire, en venant de Jandrenouille.



Physionomie du village dans sa partie sud

5.2.8 Jandrenouille

5.2.8.1 Caractéristiques

Sitologie : Jandrenouille se situe en tête de la vallée du ruisseau de Pissaumont.

Peuplement : le village est organisé en tas, isolé dans une légère dépression au milieu de vastes étendues de champs. L'agglomération du village est très aérée avec une présence marquée de prairies dans le périmètre du village et dans l'auréole.

Le bâti se compose de maisons rurales au milieu desquelles se distinguent trois exploitations d'importance :

- la cense Hiquet marquant l'entrée nord ;
- la ferme La Normande en bordure orientale ;
- la Cense du Cerf dans le centre du village.

Ces deux dernières sont accompagnées d'une grande pâture ou d'un verger emmurillé marquant le tissu bâti et participant à la qualité du village. Historiquement, le phénomène d'enclosure est très marqué dans ce village.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

L'église a été déplacée vers le nord et se situe actuellement à côté de la Cense Hiquet. Le village a conservé une implantation harmonieuse. Les développements récents sont très peu nombreux. Il est de plus marqué par un patrimoine architectural offrant de beaux exemples d'architecture rurale.



Vue aérienne du village de Jandrenouille

5.2.8.2 Enjeux

Les réserves foncières situées en zone d'habitat sont particulièrement nombreuses. Leur mise en œuvre risque de modifier de manière fondamentale la physionomie du village.

C'est particulièrement le cas pour les zones sensibles non bâties bordant la ferme du Cerf et la ferme La Normande.

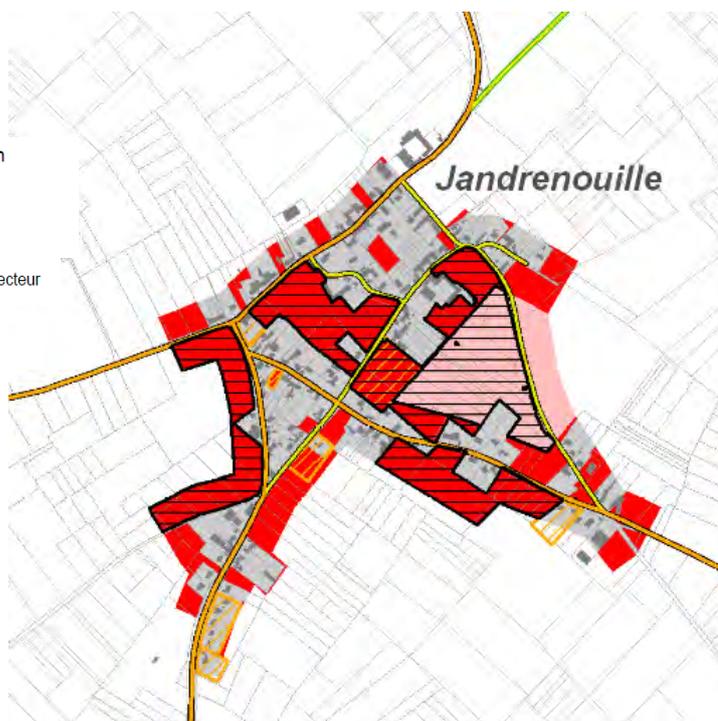
La présence d'une ZACC dans la partie orientale du village renforce cet enjeu.

Parcelle disponible affectée en zone destinée à l'urbanisation

-  Zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural
-  Zone d'aménagement communal concerté

Parcelle non disponible affectée en zone destinée à l'urbanisation

-  Parcelle non disponible
-  Lotissement
-  Site de plus de 2 ha ayant la même affectation au plan de secteur



Vue partielle sur la ZACC située dans la partie orientale du village

5.2.9 Jauche

5.2.9.1 Caractéristiques

Sitologie : Jauche est un petit bourg établi sur le haut du versant droit de la Petite Gette qui creuse une vallée sud-ouest / nord-est.

Peuplement : le village est organisé en tas en lien avec le réseau viaire. Le bâti s'étire le long de la rivière, principalement dans la partie aval du bourg. Quelques habitations ou fermettes se localisent sur le versant gauche. Elles sont peu nombreuses.

Jusqu'au 19^{ième} siècle, Jauche est marqué par un imposant complexe castral dont on retrouve la trace sur la Grand Place. A l'époque, le centre du bourg était assez lâche. On y observait la présence d'étangs, de pâtures et de vergers ainsi qu'un moulin seigneurial. Quelques habitations se concentraient à l'ouest, rue du Mont, rue J. Willems et au début de la rue de Fox-les-Caves.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Au 19^{ième} siècle, la chaussée de Hannut et l'installation du chemin de fer vont faire évoluer fortement la physionomie du village.

Le bâti actuel reflète surtout cette période de développement fin 19^{ième} siècle et début 20^{ième} siècle. La population a en effet triplé à cette époque. Une des conséquences est la présence marquée dans le village de Jauche d'un bâti rompant avec le bâti traditionnel rural, dénotant par un langage architectural différent.

On observe le morcellement du parcellaire aux abords de la place et dans les rues adjacentes. Le bâti se densifie et devient mitoyen, créant un petit noyau. En périphérie de celui-ci, on peut observer quelques habitations plus aisées ainsi que la présence des écoles.

Les grosses entreprises industrielles s'installent le long de la Petite Gette.

L'auréole villageoise reste bordée de fermettes datant du 19^{ième} siècle.

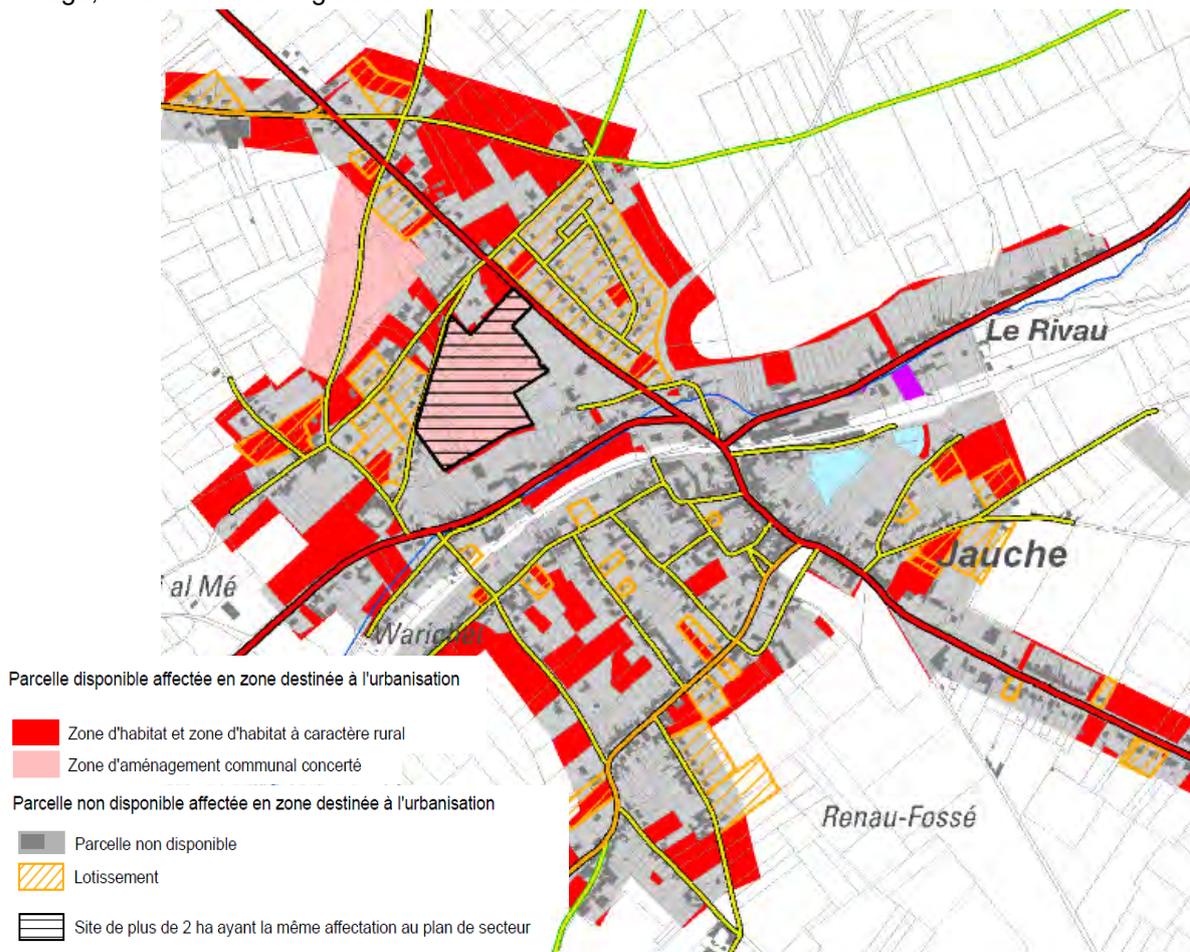
5.2.9.2 Enjeux

Le périmètre ancien est densément occupé et on peut y observer un bâti intéressant.

Le principal enjeu du centre, outre la reconversion des bâtiments à vocation industrielle, sera la mise en valeur du bâti notamment par le traitement des espaces publics et des abords.

Sur le plan foncier, le principal enjeu est le potentiel de développement qu'offre le versant gauche de la vallée, déjà entamé par des lotissements, avec notamment la présence de deux ZACC.

Relevons que la présence d'une zone de réservation freine pour l'instant les développements au nord du village, notamment le long de la rue de la Tombale.



5.2.10 Libertange

5.2.10.1 Caractéristiques

Sitologie : Libertange est un petit hameau du sud de la commune niché dans le vallon de la Fontaine-St-Nicolas, affluent de la Petite Gette. Il est à présent séparé de Noduwez par l'autoroute. Au nord, la Petite Gette et ses rives boisées forment un écran.

Peuplement : le village forme un groupement aéré s'étalant le long d'un axe est-ouest déterminé par les rues J. Schepers et la rue C. Vandervost. Historiquement, la maillage était aéré par la présence de prairies.



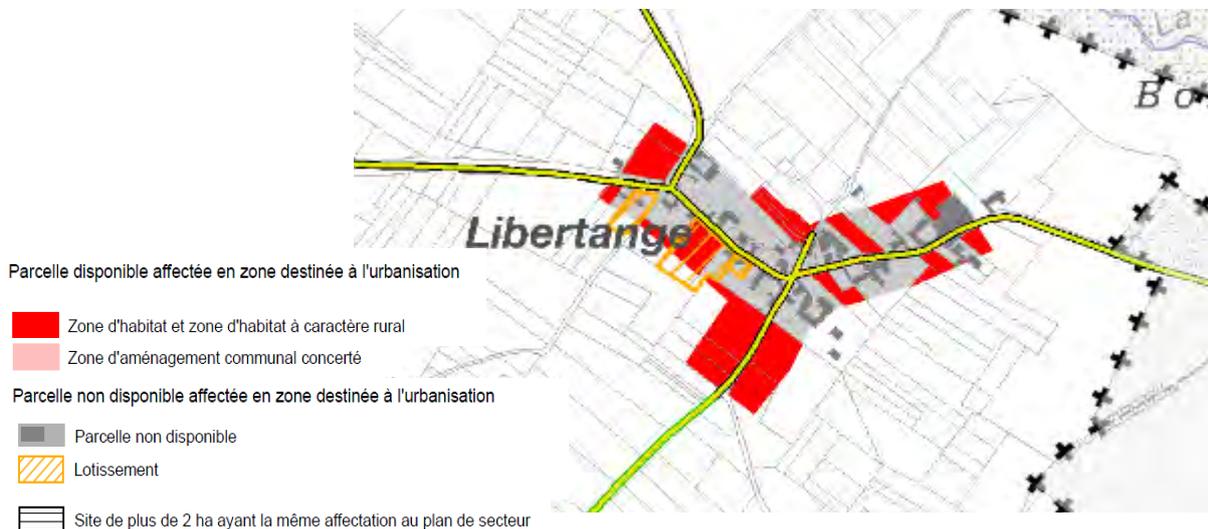
Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Le bâti se compose essentiellement de quelques fermes de moyenne importance en quadrilatère ou en U.

La qualité de l'ensemble réside dans la bonne préservation de l'environnement non bâti mettant en évidence le hameau en tas s'ouvrant sur le plateau vers Noduwez.

5.2.10.2 Enjeux

Le plan de secteur ne prévoit pas d'extension du hameau. Les enjeux résident surtout dans le traitement des entrées du hameau, notamment rue de Maret, et celui des abords des exploitations agricoles.



Parcelle disponible affectée en zone destinée à l'urbanisation

- Zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural
- Zone d'aménagement communal concerté

Parcelle non disponible affectée en zone destinée à l'urbanisation

- Parcelle non disponible
- Lotissement
- Site de plus de 2 ha ayant la même affectation au plan de secteur

5.2.11 Maret

5.2.11.1 Caractéristiques

Sitologie : Maret occupe un large fond de vallée à l'intersection de la Petite Gette et du ruisseau de la Bacquelaine qui fait la limite entre les provinces de Liège et du Brabant wallon. Le village s'est développé sur la rive gauche de la Petite Gette.

Peuplement : le noyau historique se concentrait au bas du versant autour de l'actuelle place du Home et de l'Eglise. On y rencontre un habitat dense et mitoyen constitué de maisons rurales et fermettes du 19^{ième} siècle.

Dans son ensemble, le bâti est implanté en tas suivant les courbes de la voirie. Il est souvent entrecoupé de prairies et de vergers lui donnant un aspect verdoyant.

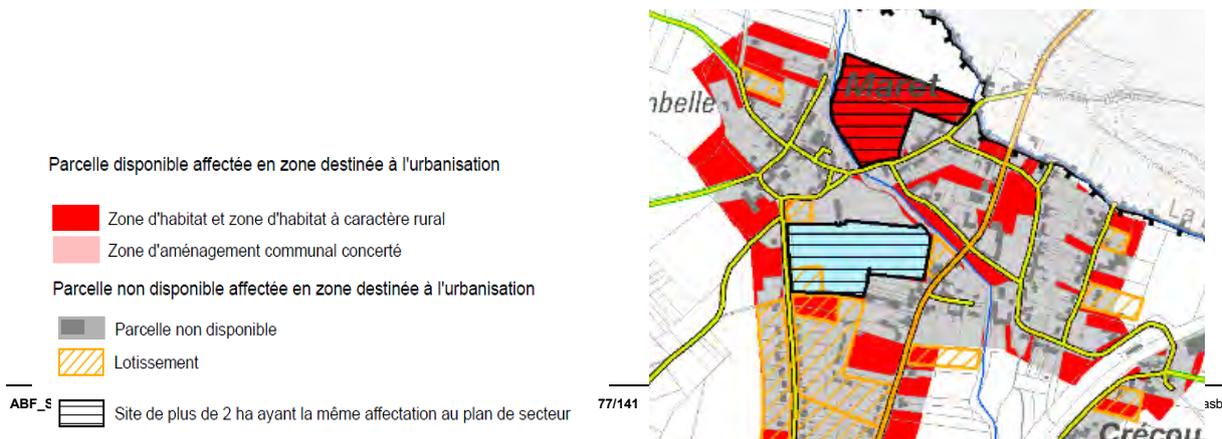


Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Suite à l'arrivée de la ligne de chemin de fer Tamines-Landen en 1865 et l'installation d'une gare, le village connaîtra une extension au sud-est dans une zone plus élevée entre les deux vallées. Aujourd'hui, un habitat pavillonnaire occupe les prairies qui isolaient Maret d'Orp-le-Grand.

5.2.11.2 Enjeux

Sur le plan foncier, les enjeux résident avant tout dans l'occupation du fond de vallée de la Petite Gette. On notera la présence d'une large zone urbanisable au nord du village. On relèvera également le risque de fermeture progressive des vues sur la vallée depuis la rue Léon Jacquemin. Ce phénomène accentuera le phénomène de conurbation entre les deux villages.



5.2.12 Marilles

5.2.12.1 Caractéristiques

Sitologie : à l'échelle communale, Marilles offre une implantation un peu particulière. Le village est en effet implanté sur une petite colline ceinturée par deux vallées qui se réunissent plus au nord : le ruisseau de la Fontenelle et le vallon du Gollard.

Le peuplement se fait le long d'une route qui monte doucement la crête de la colline et qui regroupe l'église et la ferme Germeau au nord du noyau bâti. Il est moins contraint par la présence de l'eau que d'autres villages.

Des prairies souvent bordées de haies vives entourent les noyaux d'habitations et occupent les fonds de vallée, contrastant avec les vastes étendues de champs cultivés.



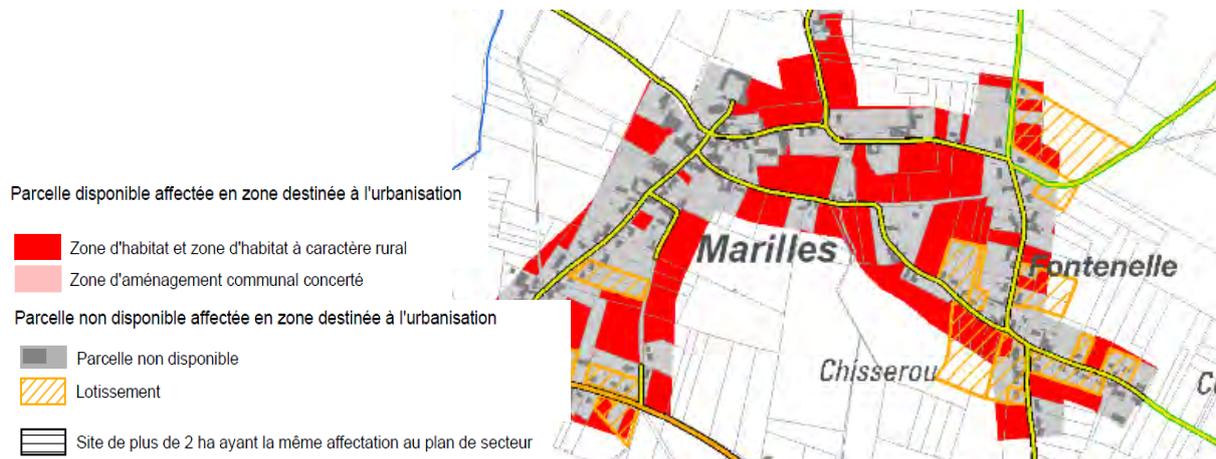
Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Deux groupes de maisons isolées se rattachent à Marilles, d'une part autour des sources du Gollard et, d'autre part, Fontenelle qui s'est développé plus tardivement au 19^{ème} siècle. Les développements résidentiels récents renforcent progressivement ces petits noyaux.

5.2.12.2 Enjeux

Le village de Marilles offre donc une situation remarquable dans le paysage autorisant des vues éloignées. Les noyaux bâtis peu étendus favorisent une prise particulière dans le relief.

Les disponibilités qu'offre le plan de secteur risquent cependant de modifier substantiellement la physionomie du village et plus particulièrement entre le noyau ancien et Fontenelle. On relèvera également la nécessité de protéger les abords de la ferme Germeau. Le RGBSR est d'application.



5.2.13 Nodrengre

5.2.13.1 Caractéristiques

Nodrengre est historiquement séparé de Marilles et constituait durant l'Ancien régime une franchise ecclésiastique.

Sitologie : le village est relativement étendu. Il est constitué de plusieurs petits hameaux qui occupent la tête de trois petites vallées :

- le Brou de Gentissart qui s'étire le long de la rue L. Gramme au milieu de laquelle s'écoulait le ruisseau, couvert aujourd'hui ;
- le Dilhere qui n'occupe aussi qu'une seule rue bordée par le ruisseau. Il s'est développé plus tardivement ;
- le village de Nodrengre proprement dit offrant un peuplement en tas, essentiellement composé de fermes moyennes. Ces hameaux sont séparés par des petites collines couvertes de prairies et de vergers.



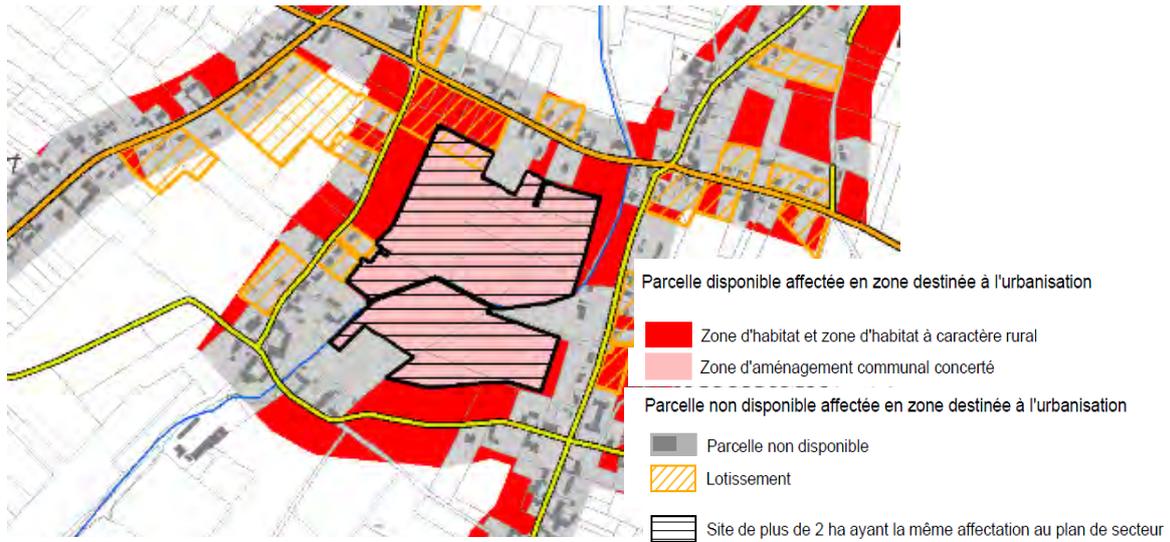
Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Le cœur de Nodrengre concentre des bâtiments à valeur patrimoniale autour de l'église et constitue un ensemble homogène jusqu'à présent avantagement préservé.

5.2.13.2 Enjeux

Le principal enjeu est de conserver cette caractéristique propre à ce village , ce que le plan de secteur n'a que très partiellement envisagé en affectant en ZACC l'îlot entre la rue du village et le chemin des Acacias.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
Le diagnostic territorial

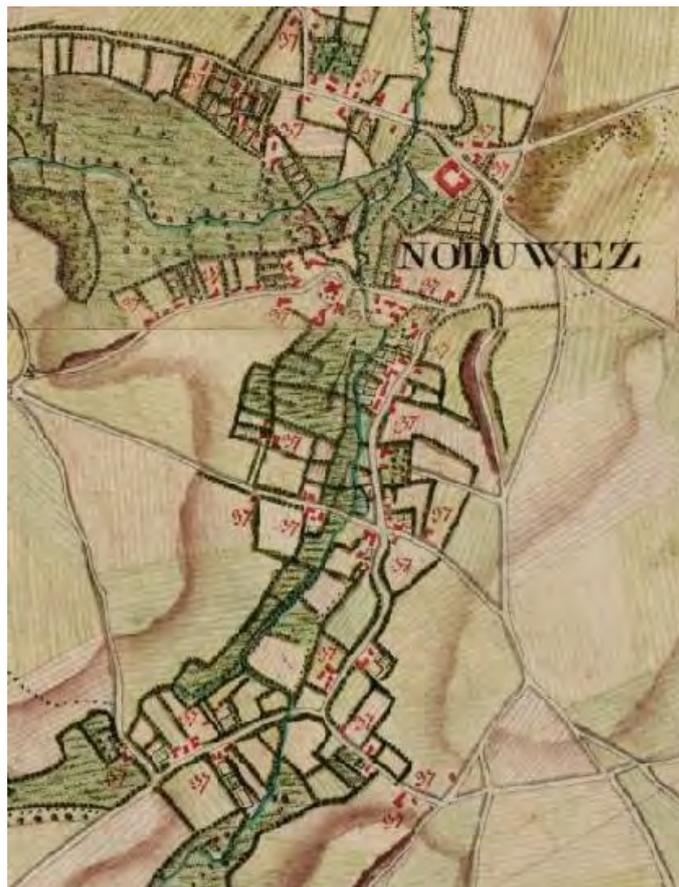


5.2.14 Noduwez

5.2.14.1 Caractéristiques

Sitologie : le village se situe dans un large fond de vallée où se réunissent les ruisseaux de Gollard et de Piétrain. Au-delà de la confluence, le ruisseau porte également le nom de ruisseau des Rolaines. A l'est, comme à l'ouest, des plateaux s'élèvent en pente douce.

Peuplement : le noyau villageois se concentre au confluent des deux ruisseaux. On y rencontre l'église et le presbytère.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Le village présentait dès le 18^{ième} siècle une structure étirée non organisée dans la vallée. La trame bâtie se compose essentiellement de maisons rurales ou de petites fermes.

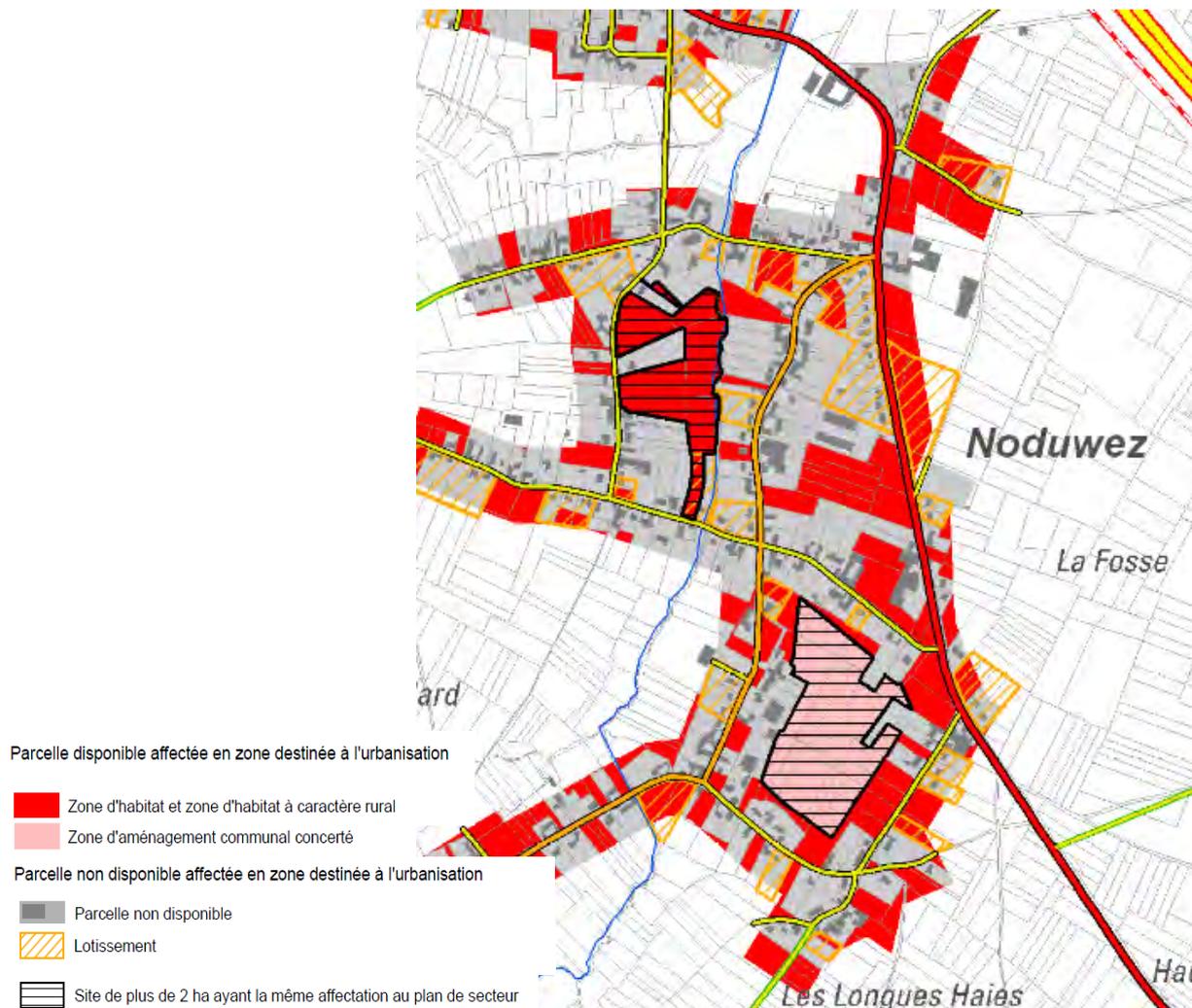
Dans son ensemble, le village offre peu d'homogénéité architecturale. Les constructions datent pour la plupart des 19^{ième} et 20^{ième} siècles.

Les nouvelles constructions renforcent la difficulté de lecture de la physionomie du village. Les limites avec les terres cultivées sont de moins en moins perceptibles.

5.2.14.2 Enjeux

Les enjeux fonciers sont liés d'une part aux parcelles encore libre en fond de vallée et, d'autre part, à la présence d'une ZACC en intérieur d'îlot.

De manière générale, la disponibilité demeure importante dans le village de Noduwez.



5.2.15 Orp-le-Grand

5.2.15.1 Caractéristiques

Sitologie : Orp-le-Grand s'établit dans le creux de la vallée de la Gette.

Peuplement : le centre originel du village s'est établi autour de l'église, des deux côtés de la rivière. Le village s'est ensuite étiré sur la rive gauche, le long d'un axe formé par les rues J. Hagnoul et de la Station et au nord par l'avenue E. Vandervelde.

On notera l'ensemble bordant la place jouxtant l'église et, sur l'autre rive, le moulin à eau signalé depuis le Moyen-Age.

Déjà au 18^{ième} siècle, l'axe formé par la rue J. Hagnoul et l'avenue E. Vandervelde était bâti. La cense de Tongerlooo constituait à cette époque la pointe sud du village. Une zone ouverte distinguait Orp-le-Grand de Orp-le-Petit.

A l'est comme à l'ouest de la vallée, le terrain se redresse rapidement vers les plateaux.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Dans la 2^{ième} moitié du 19^{ième} siècle et au début du 20^{ième} siècle, le village est marqué par un essor industriel considérable. Celui-ci a été favorisé par la création en 1865 de la ligne de chemin de fer et par l'établissement d'une gare.

Les établissements industriels se multiplient. Citons la sucrerie à l'arrière de la gare et la fabrique Edouard St-Hubert installée dans l'ancienne cense de Tongerlooo.

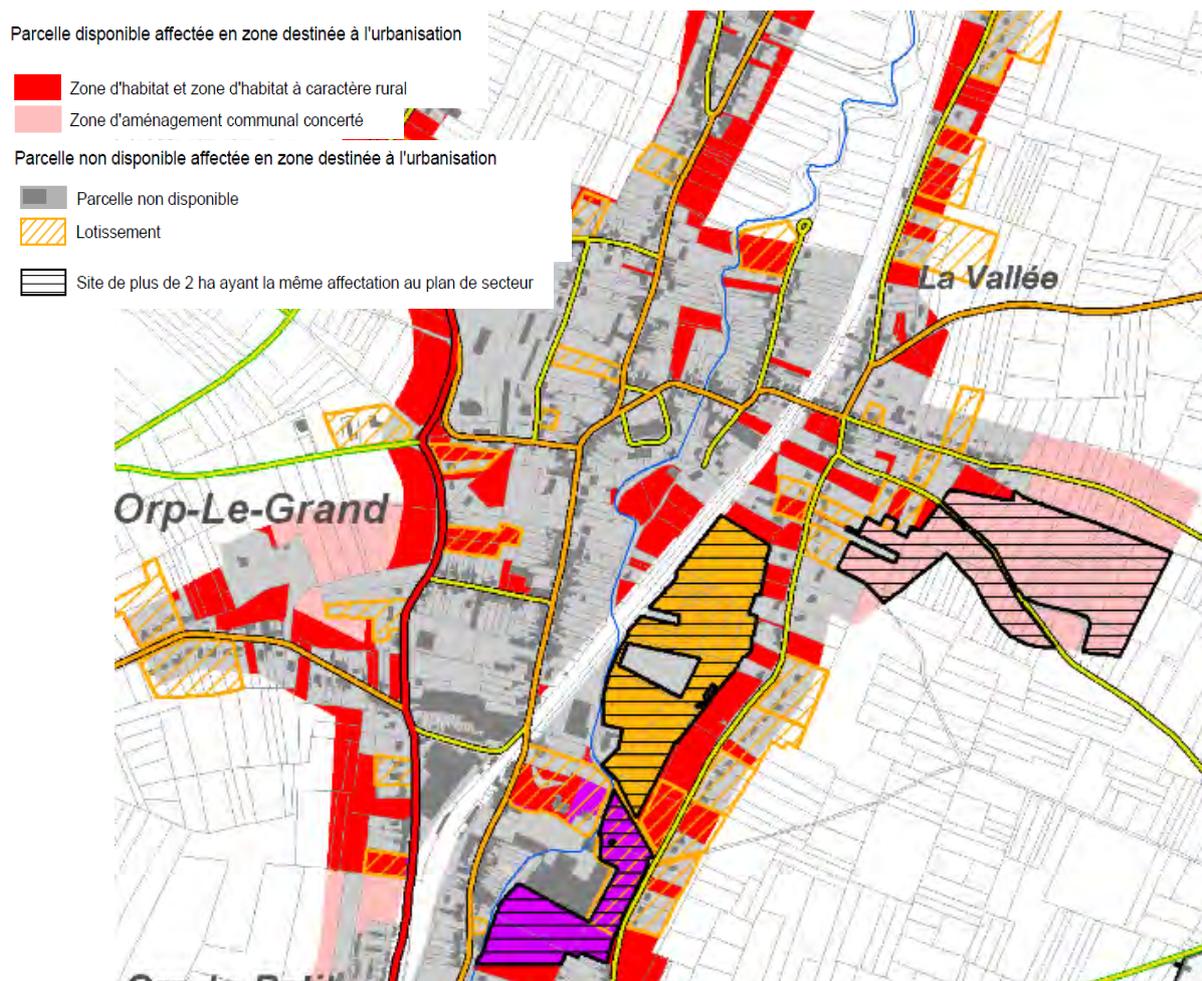
C'est à cette époque que la liaison avec Orp-le-Petit a été établie. Des rues secondaires se sont également développées comme la rue S. Bawin où on retrouvait l'ancienne école et la maison communale.

5.2.15.2 Enjeux

Sur le plan foncier, les enjeux sont multiples. Il s'agit de considérer les affectations industrielles ainsi que la zone de loisirs située dans la partie orientale du village.

Le traitement de la frange occidentale du village est aussi un enjeu important car de nombreuses parcelles sont encore libres (rue du Pirchat).

Deux ZACC sont également recensées, dont une très importante préfigurant l'entrée est du village.



5.2.16 Orp-le-Petit

5.2.16.1 Caractéristiques

Sitologie : Orp-le-Petit s'établit dans la vallée de la Petite Gette à la confluence du ruisseau de Henri-Fontaine qui reçoit les eaux du ruisseau de Pissaumont 300 mètres en amont.

L'implantation du village est dictée par les trois cours d'eau. Au 18^{ième} siècle, l'habitat occupait uniquement le fond de vallée, le long de la Petite Gette. Au 19^{ième} siècle, il s'est étendu le long du ruisseau d'Henri Fontaine et ensuite sur le versant droit. Les abords du ruisseau d'Henri Fontaine constituent un espace public original.

La trame bâtie se compose de petites fermes et de maisons ouvrières des 19^{ième} et 20^{ième} siècles liées à l'essor industriel. L'église Notre-Dame, la Grande ferme, le château Rose s'y imposent.



Carte de Ferraris (Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens) – 1769

Comme Orp-le-Grand, Orp-le-Petit a connu un développement industriel important favorisé par la ligne de chemin de fer : cimenteries dites « d'Orp-le-Grand », une fonderie, fours à chaux, ...

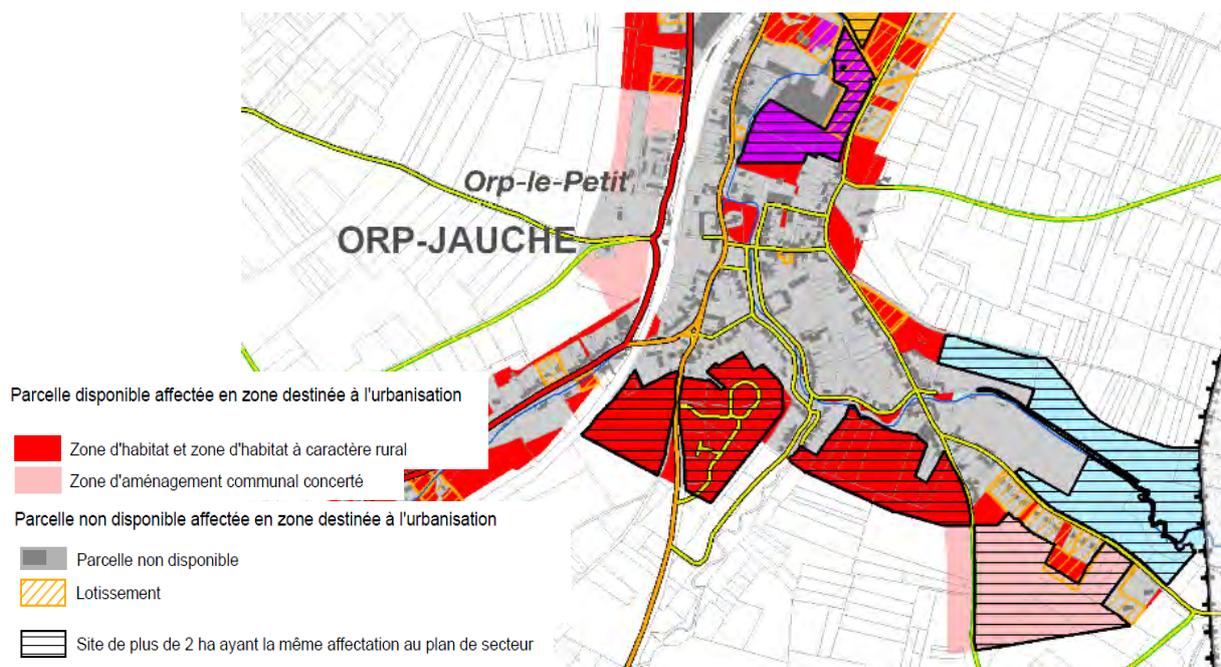
Orp-le-Petit apparaît comme un village bien cerné. Outre quelques éléments majeurs, le bâti du village offre peu de cohérence. Les développements récents renforcent cette impression.

5.2.16.2 Enjeux

On recense deux ZACC à Orp-le-Petit, dont une est partiellement mise en œuvre.

Les enjeux fonciers se situent principalement dans la partie sud de la commune avec des larges plages de zones d'habitat encore libres.

La placette au carrefour des rues J. Jadot et du Château Rose et le dégagement qu'offre la prairie qui monte vers le château sont des espaces de qualité. Cette prairie est affectée en zone d'habitat.



5.3 Les éléments patrimoniaux

5.3.1 Les sites et monuments classés

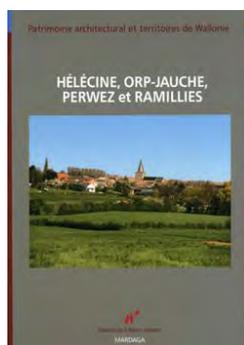
On recense 7 monuments et 2 sites classés sur le territoire de la commune d'Orp-Jauche. Aucune zone de protection n'est liée à ceux-ci. Ils sont repris dans le tableau ci-dessous :

Code interne	Code DGO 4	Ancienne commune	Description	Date de l'arrêté
25120-CLT-0001-01	ORP-JAUCHE/1	Jandrain-Jandrenouille	La ferme Le Cerf ou Hicquet (M) et les terrains environnants (S)	21/10/1981
25120-CLT-0002-01	ORP-JAUCHE/2	Jandrain-Jandrenouille	L'église Saint-Pierre (M)	27/09/1937
25120-CLT-0003-01	ORP-JAUCHE/3	Jauche	La façade principale et les deux tours du château de Jauche (M)	11/10/1948
25120-CLT-0004-01	ORP-JAUCHE/4	Jauche	La tourelle d'entrée de l'habitation sise rue de la Cure, n°11 (M)	28/05/1973
25120-CLT-0005-01	ORP-JAUCHE/5	Marilles	L'église Saint-Martin (M)	25/11/1971
25120-CLT-0006-01	ORP-JAUCHE/6	Orp-Le-Grand	L'église Saints-Martin-et-Adèle (M)	27/09/1937
25120-CLT-0007-01	ORP-JAUCHE/7	Orp-Le-Grand	Choeur et sacristie de la chapelle Notre-Dame (M)	27/09/1937
25120-CLT-0008-01	ORP-JAUCHE/8	Folx-Les-Caves	"Puits aux grottes": grottes et terrains environnants (S)	8/07/1993

M = Monument classé ; **S** = Site classé

5.3.2 Les biens repris à l'inventaire patrimonial monumental

Les biens repris à l'inventaire patrimonial monumental sont représentés dans la carte 2 : « Age du bâti et patrimoine ». Les éléments du patrimoine immobilier culturel pour Orp-Jauche sont disponibles en format .pdf dans la commune. Ces extraits proviennent du livre nommé : « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – HELECINE, ORP-JAUCHE et RAMILLIES ». Ce document a été utilisé pour compléter l'analyse du point 5.2. Formations villageoises et pour cartographier ces biens dans la carte 2 : « Age du bâti et patrimoine ».



5.4 Les réseaux et équipements techniques

Voir la carte n°3 : Réseaux techniques

5.4.1 La production et la distribution d'eau

Distribution et production : SWDE.

Toute la commune est desservie par un réseau de distribution d'eau.

On peut voir les ouvrages associés à la production d'eau dans la carte n°3 (Réseaux techniques). On remarque deux châteaux d'eau et un réservoir sur l'entité communale d'Orp-Jauche (positionnement, voir carte n°3).

Outre les nombreux captages privés, trois captages pour la distribution d'eau en activité sont recensés.

5.4.2 La distribution et la production d'électricité

Distribution : SEDILEC (Intercommunale mixte) – ORES (Opérateur réseau).

SEDILEC est une association intercommunale mixte qui assure la distribution de l'électricité et du gaz sur le territoire de 28 communes.

Elle est dite « mixte » car elle a un associé privé. Lui sont également associées l'intercommunale pure de financement SEDIFIN et l'intercommunale mixte SEDITEL qui assure la distribution de signaux FM/TV sur quasiment les mêmes communes.

ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel d'environ 200 communes en Région wallonne. Cette mission a été confiée par les huit gestionnaires de réseau de distribution du secteur mixte en Wallonie (Ideg, leh, lgh, Interest, Interlux, Interrosane, Sedilec et Simogel).

Toute la commune est desservie par un réseau de distribution d'électricité.

Une ligne aérienne de transport d'électricité (70 kV) gérée par ELIA traverse le territoire communal (dans le nord de l'entité) (voir la carte 3 : Réseaux techniques).

Des éoliennes sur le territoire communal

GreenSky : projet d'un parc éolien qui est pour l'instant (août 2010) soumis à enquête publique : construction et exploitation de 13 éoliennes d'une puissance unitaire de maximum 3 MW (équivalent à la consommation électrique de 7500 habitants pour une année), appartenant à un parc de 29 éoliennes situé en partie sur le territoire de la Région wallonne et en partie sur celui de la Région flamande, avec modification du relief du sol et de voiries publiques, création de chemins d'accès et d'aires de travail, et pose de câbles électriques le long de l'autoroute E40 à hauteur des communes d'Hélécine, Orp-Jauche, Lincent et Hannut.

AirEnergy : projet d'installation d'une éolienne qui est pour l'instant (août 2010) dans la phase d'étude d'incidence.

5.4.3 Le transport et la distribution de produits gazeux

Distribution : SEDILEC (Intercommunale mixte) – ORES (Opérateur réseau).

Pour la distribution de gaz, seules les anciennes communes de Orp-Le-Grand et de Jauche sont desservies. Le raccordement au gaz de distribution ne peut se faire que dans ces anciennes communes.

Transport : une conduite de gaz gérée par FLUXYS passe dans la commune d'Orp-Jauche. Elle est cartographiée dans la carte n°3 : Réseaux techniques. Il est très important de signaler ce type de conduite vu les risques de gros accidents qui pourraient survenir en cas de travaux proches. C'est pour cela qu'elles sont présentées sur la carte avec une zone tampon de 100 mètres de part et d'autre. C'est un signal pour la commune qui désire faire des travaux proches de ces conduites. De manière générale, une demande de travaux doit obligatoirement passer par une demande aux impétrants. Les tracés effectués sur la carte 3 ne font en effet qu'informer la commune.

5.4.4 Télédistribution

Gestionnaire : SEDITEL (filiale de SEDILEC)

6 L'état initial de l'environnement

6.1 Les ressources naturelles

6.1.1 Le sous-sol

La commune d'Orp-Jauche se situe en région limoneuse, et plus particulièrement en Hesbaye brabançonne où le sous-sol est constitué d'assises géologiques quaternaires, tertiaires et secondaires reposant sur des roches dures du socle primaire.

Le substrat primaire n'affleure pas sur le territoire communal et le substrat secondaire ne perce qu'en de rares endroits la couverture quaternaire. Ainsi, dans les fonds de vallées creusées par les affluents de la Petite-Jette, on retrouve au sud des craies secondaires, et localement sur les versants des tuffeaux et conglomérats à silex. Les craies secondaires sont fort perméables, et donc fort sensibles aux pollutions de toute nature, notamment par les nitrates.

Le substrat tertiaire est représenté en sous-sol par des sables blanchâtres et des argiles. Il ne perce qu'en de rares endroits la couverture quaternaire de l'entité : les limons qui recouvrent le sous-sol sur une épaisseur pouvant atteindre plus de 10 mètres. D'origine nivéo-éolienne, cette couche s'est mise en place à l'époque des dernières glaciations. Elle confère à la région une certaine unité dans ses potentialités de labours et en fait une zone propice aux grandes cultures (voir ci-après point 6.1.2). La nappe de limon n'est cependant pas homogène dans toute l'entité, son épaisseur dépendant essentiellement de la micro-topographie du lieu et de son exposition. Les pentes exposées à l'ouest ou au nord ont une couverture moins épaisse que celles exposées à l'est et au sud et les reliefs accidentés (les sommets par exemple), sont plus soumis aux phénomènes d'altération et d'érosion, ce qui a pour conséquence que les limons y font parfois totalement ou presque totalement défaut. Ces considérations ont grandement guidé la localisation des cultures, labours, prairies et îlots boisés que l'on retrouve encore aujourd'hui dans l'occupation du sol.

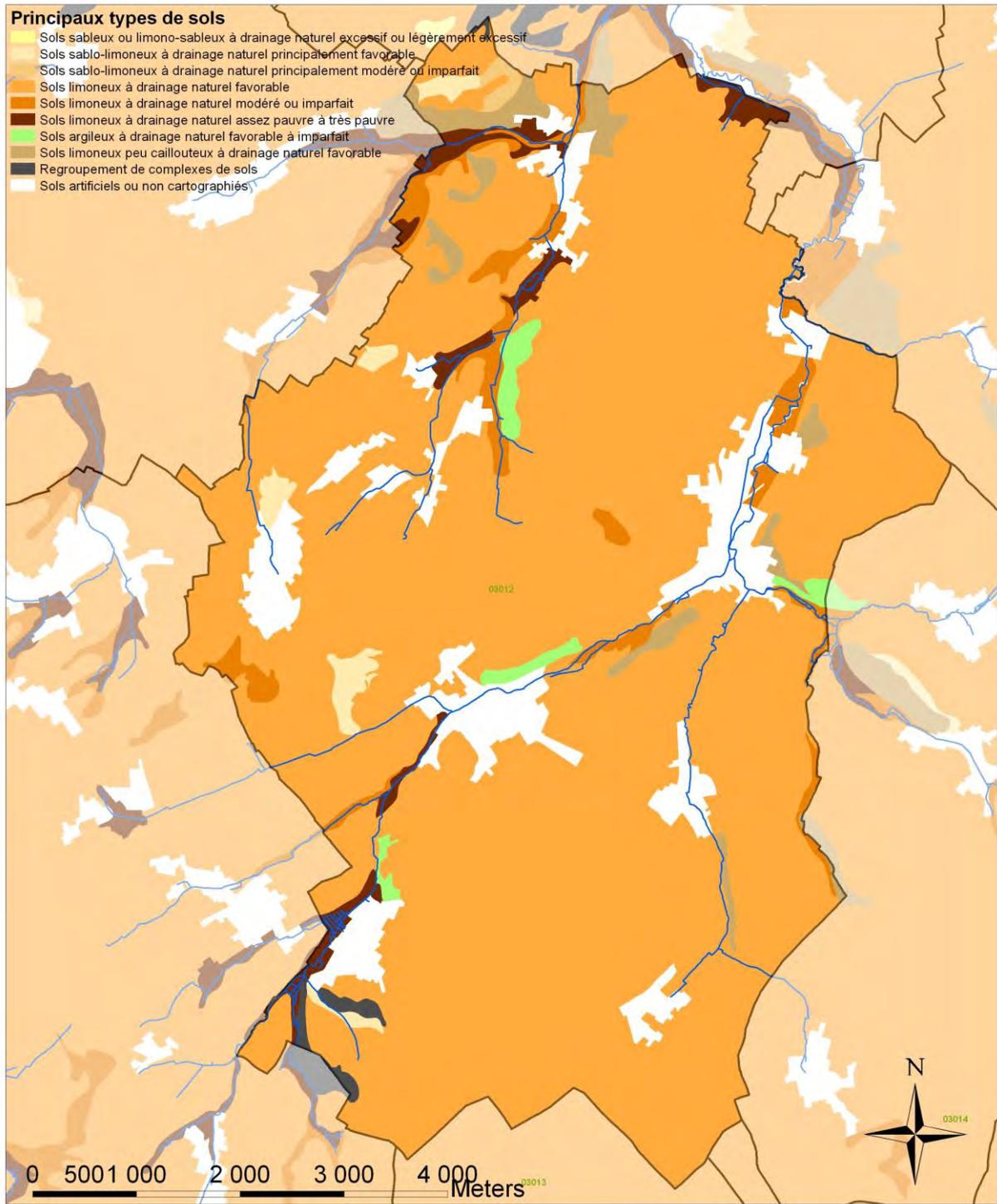
6.1.2 Les sols

Les différents sols présents sur l'entité sont illustrés dans la carte pédologique simplifiée ci-après.

La carte illustre la très grande majorité des sols limoneux à drainage naturel favorable, typiques de la Hesbaye brabançonne. Ces derniers sont les sols les plus aptes à l'agriculture et se retrouvent sur les plateaux et les faibles pentes (< 5 – 10%). Au-delà de 5-10%, le drainage excessif conditionne les rendements.

D'une manière plus précise, les sols situés à l'est de la Petite Gette sont caractérisés par un limon normal tandis que ceux situés à l'ouest le sont par du limon normal et, localement, des sols sablo-limoneux. Ces placages de sols sablo-limoneux interrompent donc les sols limoneux et présentent une valeur agricole inférieure, expliquant par endroit la présence de petits îlots boisés.

Dans les fonds de vallées, on peut retrouver localement des sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait, des sols argileux ou des sols limoneux à drainage pauvre à assez pauvre. Les vallées et les dépressions sont donc caractérisées par des conditions de drainage peu favorables qui leur donnent un caractère marécageux à certains endroits où seules les prairies et les peupleraies peuvent s'adapter facilement.



Carte des sols simplifiée de l'entité d'Orp-Jauche

6.1.3 Les eaux de surface

Le territoire de la commune se situe en très grande majorité sur le sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette.

Le nom des principaux cours d'eau (c'est-à-dire ceux dont le parcours sur le territoire communal est supérieur à un kilomètre) que l'on retrouve sur l'entité, ainsi que leur longueur de parcours au sein de l'entité, est mentionné ci-après. La Petite Gette est de loin de le cours d'eau dont le parcours sur le territoire est le plus important, avec plus de 11 km. On verra dans la partie 'relief' comment ces cours d'eau ont façonné le relief caractéristique de la commune.

✓ La Petite Gette	11 624 m
✓ Ruisseau de Gollard	2 536 m
✓ Ry des Corées	1 971 m
✓ Ruisseau de Piétrain	1 569 m
✓ Ruisseau d'Henri Fontaine	1 481m
✓ La Bacquelaine	1 322m
✓ Ruisseau de Herbais	1 277 m

6.1.4 Le relief

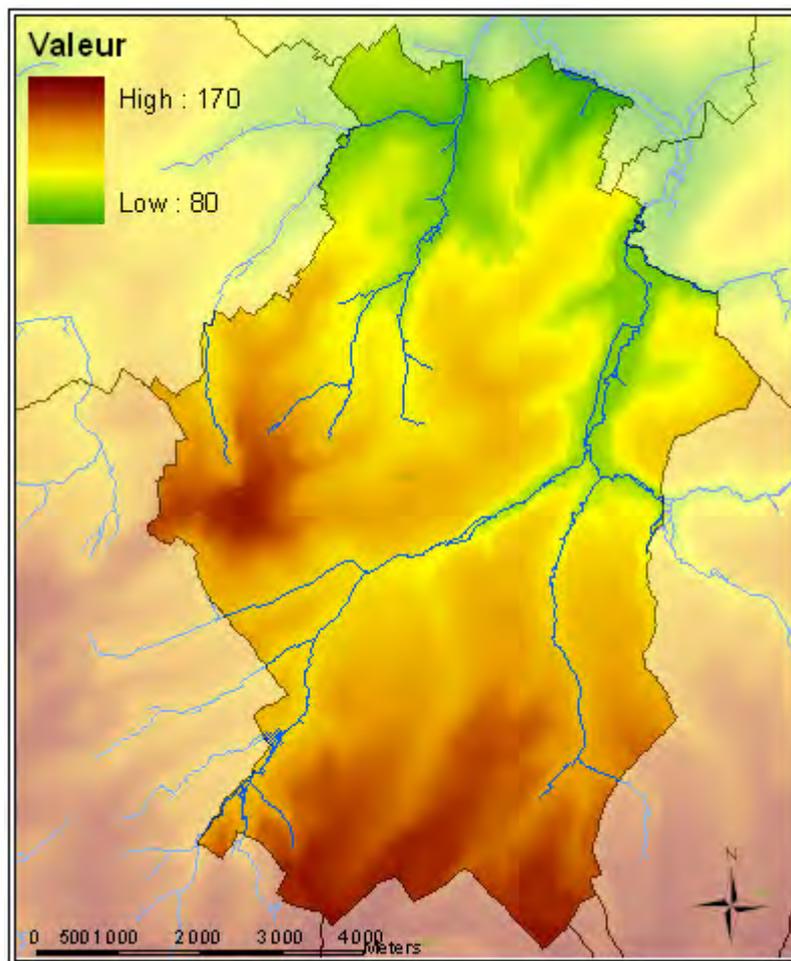
La commune d'Orp-Jauche se trouve sur le plateau de la Hesbaye brabançonne, qui culmine au sud à 150-160 m et s'abaisse doucement vers le nord-nord-est jusqu'à des altitudes en-dessous de 90 à 100 m. L'altitude sur la commune à proprement parler varie de 50 mètres dans les vallées à 148 mètres au sud d'Enines.

Les cours d'eau ont découpé ce plateau en replats plus ou moins étendus. Sur le territoire communal, le Ruisseau de Gollard, la Petite Gette et leurs affluents (ruisseau de Petit Hallet et ruisseau de Jandrain – Picomont-) ont entaillé le plateau, donnant lieu à deux vallées parallèles orientées nord-sud.

La Petite Gette est le cours d'eau le plus important. Il structure l'entité du sud-ouest au nord-nord-est. Son tracé est globalement rectiligne et une grande partie de son cours est bordée par des habitations (à Jauche et à Orp-le-Grand), les berges étant bétonnées à ces endroits. Ailleurs, les berges sont recouvertes d'orties et de ronces, de saules et de peupliers et généralement bordées par des zones de pâtures.

Le ruisseau du Gollard est le résultat de la confluence d'un ensemble de petits cours d'eau issus de sources situées dans la région de Marilles-Nodrengne (le Mosembais et le Ruisseau de Piétrain). A la sortie de cette entité villageoise, il coule au milieu des cultures jusqu'à Noduwez. Aux limites de la commune, il traverse des zones boisées et finit par se jeter dans la Petite Gette au niveau du Domaine provincial d'Hélécine.

La carte suivante illustre le relief de la commune d'Orp-Jauche.



Topographie de la commune d'Orp-Jauche et réseau hydrographique

6.1.5 Les eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines est directement liée à la qualité de l'eau potable qui y est prélevée. La pollution des eaux souterraines par percolation de polluants dans les nappes aquifères est une problématique très actuelle. Dans le but de protéger les nappes aquifères se situant dans des zones sensibles, notamment en termes de vitesse de percolation des polluants, la Région wallonne a défini des zones dites 'vulnérables'.

Une zone vulnérable est définie comme une partie du territoire qui alimente et qui risque de polluer les eaux de la nappe avec des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/l, si les mesures prévues dans l'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) relatif à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ne sont pas prises. (Source : DGARNE ; http://environnement.wallonie.be/pgda/NvlZV_2007.pdf.)

De par la nature de son sol, le territoire de l'entité est entièrement situé en zone vulnérable et plus particulièrement sur deux zones vulnérables différentes : la zone du Nord du Sillon Sambre et Meuse (4923 ha, soit 97% de la commune) et la zone des sables bruxelliens (158 ha, soit les 3% restants).

Parallèlement à la mise en zone vulnérable de portions du territoire de la Région wallonne, les points de captage d'eau potable bénéficient généralement d'une zone dite de 'protection', définie par la SPGE, en collaboration avec plusieurs producteurs d'eau potable. Pour chacun des captages, des zones de prévention sont établies, soit par le biais d'études de prospections géophysiques et d'essais de traçage permettant d'évaluer le temps de transfert d'une pollution par les eaux, soit sur base de distances forfaitaires dépendant de la nature du sous-sol. On distingue les zones de prise d'eau, les zones de prévention et les zones de surveillance. Sur la carte « structure physique » ne sont

représentées que les zones de prise d'eau (points de captages, propriété du producteur d'eau) et les zones de **prévention**. On distingue :

- ✓ la zone de prévention rapprochée : zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage en 24 heures ;
- ✓ la zone de prévention éloignée : zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage entre 1 et 50 jours.

A Orp-Jauche, les zones de protection de ces captages éloignées occupent 500 hectares, soit près de 9,8% du territoire communal. Elles sont représentées sur la carte « structure physique ». A l'est de la commune est présente une zone de protection, à cheval sur la commune de Hannut, qui a déjà fait l'objet d'un arrêté ministériel (2002). Elle est représentée par un périmètre plus précis qu'une simple zone tampon autour des captages puisque les prospections géophysiques ont permis de déterminer les risques de manière plus précise.

La qualité des eaux souterraines fait également l'objet de toute une série de mesures. Ainsi, les mesures de la qualité physico-chimique des eaux souterraines permettent de calculer les concentrations en nitrates en mg/l dans les eaux souterraines.

Cinq points de collecte de mesures se trouvent sur le territoire de l'entité. Ils se situent tous dans la zone vulnérable du Nord du Sillon Sambre et Meuse.

Deux des points de collecte présentaient pour 2004-2007 une bonne qualité, deux points présentaient une qualité moyenne, tandis que le dernier point de collecte était de qualité médiocre. (Source : DGRNE ; <http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/>).

6.2 Les risques naturels

Sur base du principe de précaution, la Région wallonne a intégré dans le CWATUPE le risque karstique, les risques d'inondation, les glissements de terrain, les risques d'éboulement et les risques sismiques comme étant des contraintes physiques pesant sur l'aménagement du territoire.

6.2.1 Les risques liés au sol et au sous-sol

Pour appliquer concrètement le principe de protection et intégrer le risque karstique et les risques d'éboulement dans toute décision concernant l'aménagement du territoire, la Région a commandé une cartographie des aléas karstiques et des zones d'éboulement.

Les zones de contraintes karstiques se limitent aux zones calcaires présentant des phénomènes de dissolution ou des risques de tassement ou d'effondrement. Aucune zone de contrainte karstique n'est relevée sur le territoire communal.

De même, la cartographie des zones de contraintes physiques inhérentes aux éboulements de parois rocheuses permet de montrer qu'aucune zone telle n'est présente sur le territoire.

Des zones de marnières sont cependant répertoriées sur le territoire. Elles présentent des risques d'effondrement de sol à différents endroits. Ces endroits sont répertoriés sur la carte des contraintes liées à l'urbanisation.

6.2.2 Les inondations

Les données relatives aux aléas d'inondation sont reprises dans la carte « Structure physique ». Elles proviennent de la cartographie des zones inondables réalisées par le Service Public de Wallonie (anciennement Ministère de l'Équipement et des Transports) et la Région wallonne dans le cadre du plan P.L.U.I.E.S (Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés).

Les données reprises sur la carte concernant les aléas d'inondation comprennent les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. La carte délimite des zones caractérisées par une valeur d'aléa. Trois valeurs sont possibles : faible, moyenne et élevée. Elles sont fonction de la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur d'immersion).

Comme on peut le constater sur la carte, tous les fonds de vallées des cours d'eau majeurs sont situés en zone d'aléa d'inondation faible. La plus grande zone d'aléa d'inondation moyen (2,6 ha) se trouve sur la Petite Gette, à proximité de la Ferme de Hemptinne. Les autres zones les plus importantes d'aléa moyen et fort sont situées sur la Petite Gette en amont d'Orp-le-Grand.

Au total, ce n'est pas moins de 266,6 hectares qui sont concernés par les aléas d'inondation faible, 6,3 hectares par les aléas d'inondation moyen et 1,5 hectares par les aléas d'inondation fort. Cela représente au total un peu plus de 5% du territoire communal.

Outre les inondations dues au débordement naturel des cours d'eau, il convient aussi de prendre en compte les inondations liées à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface dans la problématique des inondations.

C'est le but du projet ERRUISSOL (éRosion- RUISsellement-SOL), financé par le Service Public de Wallonie et réalisé par la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. Il a en effet pour objectif la cartographie des zones à risque d'érosion et de ruissellement en Région wallonne.

Parmi les différentes données proposées par le projet, nous avons choisi de représenter sur la carte « Structure physique » les zones à risque de ruissellement concentré. Ces zones illustrent les axes de concentration « naturels » des eaux de ruissellement (thalwegs secs). Cette cartographie permet donc de mettre en évidence les zones susceptibles d'inondation par ruissellement et/ou de coulée boueuse apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface. Seules les inondations par ruissellement superficiel, et non les inondations par débordement de cours d'eau, refoulement d'égouts, remontée de nappe phréatique ou phénomènes apparentés sont considérées.

Par définition, les zones de risque moyen de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 9 et 18 ha, et les zones de risque élevé de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est de plus de 18 ha.

La commune a connu de grosses inondations à plusieurs reprises. Les dernières datent de juin 2011.

Les auteurs de l'étude soulignent également qu'il est important de noter que la carte des zones à risque de ruissellement concentré ne tient pas compte de toute déviation de l'axe naturel de ruissellement par une route, fossé, talus et autres éléments perturbateurs de la concentration « naturelle » des eaux de surface et qu'il est dès lors très important d'utiliser la carte avec le réseau de voirie et une approche de terrain, de manière à définir les points noirs.

Ce travail est en cours depuis plusieurs années à l'échelle communale puisqu'une personne du service administratif a été engagée pour traiter uniquement de ces points. Différents éléments ont été mis en place, et notamment la localisation précise des points noirs et des axes noirs, que ce soit par

problème de ruissellement ou par problème d'égouttage. Ces éléments figurent sur les cartes du diagnostic.

6.2.3 Le réseau d'assainissement

La carte n°6 reprend les éléments du PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) qui précise les différents régimes d'assainissement ainsi que l'état d'avancement du réseau d'égouttage.

La majeure partie des habitants de la commune, soit 96%, se trouve en régime d'assainissement collectif. Seul 1% se trouve en régime d'assainissement transitoire, les 2% restants se trouvant en régime d'assainissement autonome. Cependant, parmi tous les habitants devant bénéficier d'un régime d'assainissement collectif, aucun n'était encore épuré en novembre 2009.

Cette situation résulte principalement du fait qu'à part le collecteur de Orp, les collecteurs prévus au PASH ne sont pas réalisés. Toutes ces données sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-après.

Commune	ORP-JAUCHE	Wallonie
OEA	IBW	
Pop tot (2004)	7.871	3.413.978
pop en collectif > 2000	6.571	2.684.635
pop en collectif < 2000	1.022	304.094
pop tot en autonome	183	365.120
pop en transitoire	86	36.145
Pop épurée par une step > 2000 EH	0	1.978.672
Pop épurée par une step < 2000 EH	0	83.271
Lg égout existant	68	16.501
Lg égout en constr	1	421
Lg égout à réaliser	14	2.492
%égout existant	1	1
Lg collecteur existant	0	1.586
Lg collecteur en constr	14	911
Lg collecteur à réaliser	5	764
% collecteur existant	0	0

État de mise en œuvre du PASH à Orp-Jauche et en Wallonie (source : SPGE ; novembre 2009)

En ce qui concerne les stations d'épuration, quatre doivent à terme se situer sur le territoire de la commune, les deux plus grandes étant la station d'Orp-le-Grand (6300 EH) et la station de Noduwez (3500 EH). Celle d'Orp-le-Grand est actuellement en construction. Depuis mai 2012, la station d'épuration à Maret (ORP-LE-GRAND) est opérationnelle.

OAA	Commune d'implantation de la tep	Code Step	Dénomination Step	Capac nominale (EH)	Etat
IBW	ORP-JAUCHE	25120/01	ORP-LE-GRAND	6300	Construite
IBW	ORP-JAUCHE	25120/02	NODUWEZ	3500	Inexistant
IBW	ORP-JAUCHE	25120/04	FOLX-LES-CAVES	600	Inexistant
IBW	ORP-JAUCHE	25120/05	JANDRENOUILLE	300	Inexistant

État de mise en œuvre du PASH à Orp-Jauche : construction des stations d'épuration (source : SPGE ; novembre 2009)

6.3 Les risques liés à l'activité humaine

Les entreprises SEVESO sont les entreprises qui tombent sous la Directive européenne relative aux risques d'accidents industriels. Celle-ci impose des exigences en matière de sécurité et met l'accent, entre autres, sur les mesures de prévention, les programmes d'inspection des entreprises et l'urbanisation autour des usines à haut risque.

Les établissements dits « E-PRTR » sont ceux où se déroulent une ou plusieurs activités spécifiques et qui sont tenus de notifier des informations si le(s) seuil(s) de capacité applicable(s), le(s) seuil(s) de rejets, et/ou le(s) seuil(s) de capacité applicable(s) et le(s) seuil(s) de transfert hors du site pour les polluants présents dans les eaux usées ou pour les déchets, sont dépassés. Ce registre inclut donc des informations spécifiques sur les rejets de polluants dans l'air, dans l'eau et dans le sol, ainsi que les transferts hors du site des déchets et des polluants présents dans les eaux usées.

Sur le territoire d'Orp-Jauche, aucun établissement E-PRTR ni SEVESO n'est recensé.

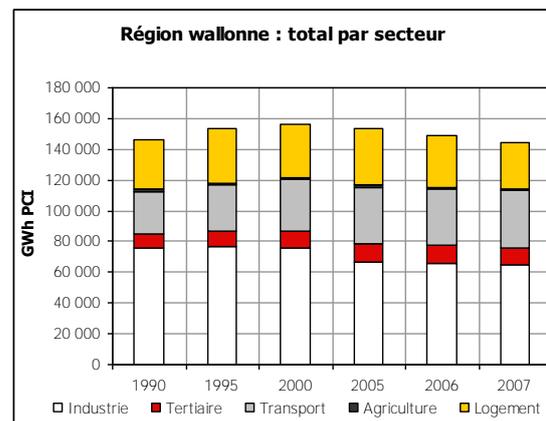
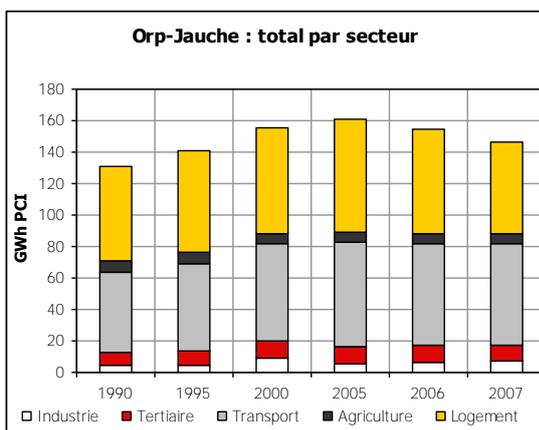
Un ancien site d'activité économique désaffecté a cependant été reconnu (7/02/2003) : l'ancienne laiterie Gervais-Danone située à Jauche.

6.4 Bilan énergétique

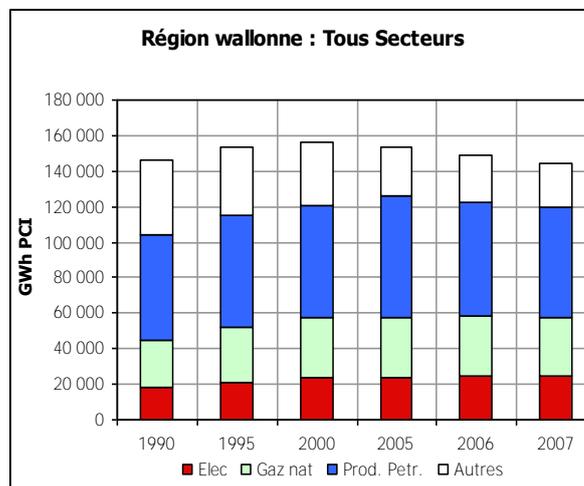
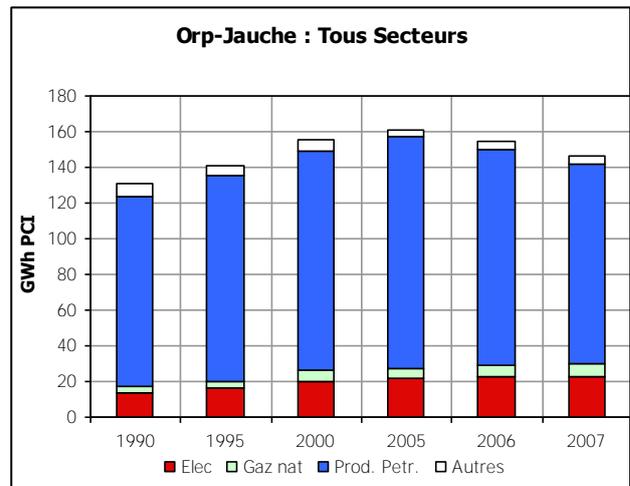
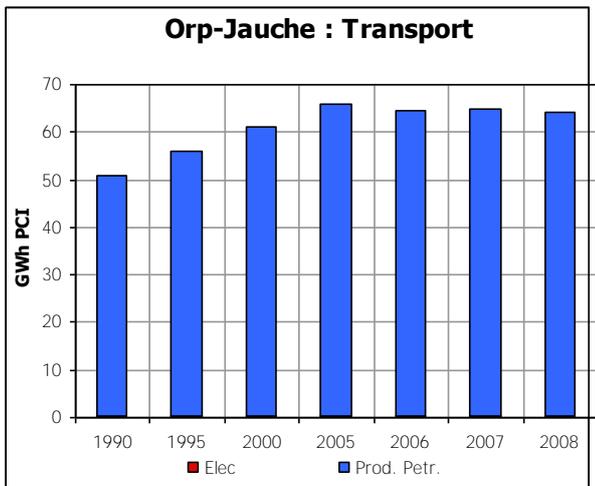
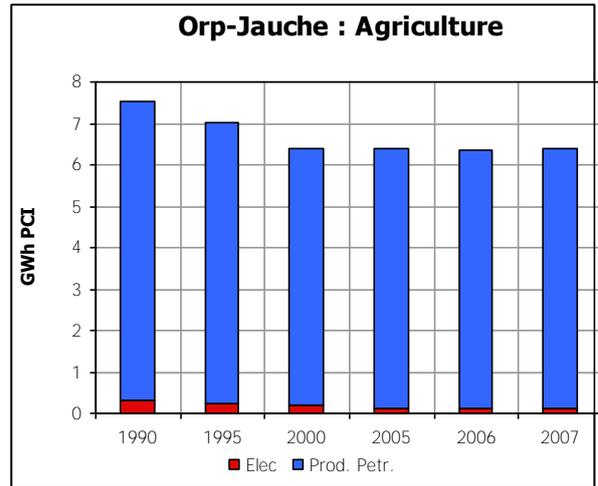
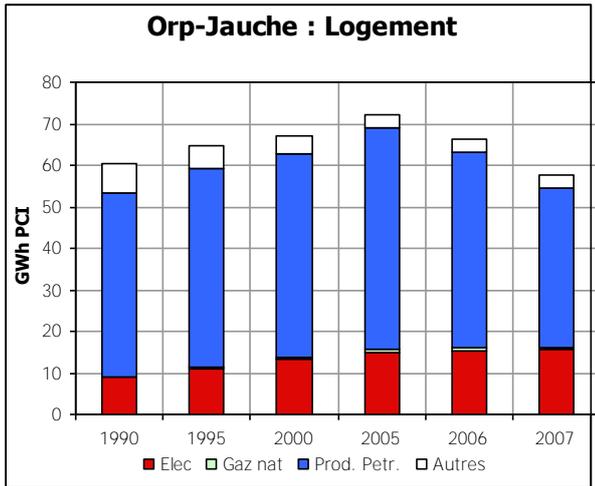
6.4.1 Consommation de la commune par secteur et source d'énergie

Les données présentées dans cette partie proviennent d'une étude réalisée par l'ICEDD pour le compte de la Région wallonne au cours de laquelle, sur base d'un certain nombre d'hypothèses, le bilan énergétique wallon a été réparti entre les différentes communes de la Région. Les chiffres représentent la part du bilan wallon qui a été réallouée à la commune d'Orp-Jauche. Notons bien ici que certaines des hypothèses utilisées sont simplificatrices et que ce bilan est à prendre à titre indicatif.

Les graphiques ci-dessous présentent tout d'abord l'évolution (de 1990 à 2007) de la consommation totale d'énergie par les différents secteurs (industrie, tertiaire, logement, transport, agriculture) de la commune et de la Région. Ils montrent que le logement et le transport représentent la majeure partie de la consommation communale, et démontrent l'importance des mesures actuellement allouées à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et à la sensibilisation à l'utilisation des transports en commun et des modes doux.



Les graphiques suivants proposent l'évolution de 1990 à la dernière année disponible de la répartition des sources d'énergie (électricité, gaz naturel, produits pétroliers, autres) pour les secteurs les plus importants et pour tous les secteurs confondus. Ils démontrent de manière très marquée l'importance des produits pétroliers dans l'apport énergétique de tous les secteurs. Attention, étant donné que pour le type d'énergie utilisée dans le logement, les chiffres ont été pris dans le recensement 2001 (derniers chiffres disponibles pour connaître le type de combustible utilisé par les ménages dans les communes), le gaz naturel n'est pas repris alors que dans la réalité, une partie des villages de Jauche et Orp-le-Grand sont desservis par un réseau de gaz de distribution.



6.5 Patrimoine naturel

6.5.1 Les milieux naturels

L'objectif de l'analyse réalisée ici est de mettre en évidence la structure écologique principale pouvant servir à orienter les décisions en matière d'urbanisation et de localisation des activités.

La facette « milieux naturels » de ce rapport n'a donc pas pour objet de réaliser un inventaire du milieu naturel, ni même d'élaborer une carte du réseau écologique sur le territoire communal.

La mise en évidence de la structure écologique principale est réalisée en pointant les éléments constitutifs principaux qui la caractérisent. Ces éléments sont répertoriés sur la carte « Réseaux écologiques et paysages » et comprennent notamment :

- les zones boisées ;
- les milieux d'intérêt écologique (Natura 2000, sites d'intérêt biologique au niveau de la Région et de la commune) ;
- les éléments du maillage écologique (alignements d'arbres, haies, éléments arborés).

6.5.1.1 Caractéristiques générales

La combinaison des composantes climatiques, géomorphologiques et altimétriques permet de catégoriser la diversité écoclimatique de la Wallonie en 27 secteurs écologiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture (DGARNE, 1987). Le territoire wallon est également divisé en deux domaines : le domaine atlantique au nord-ouest et le domaine médio-européen, plus continental.

Le territoire de la commune d'Orp-Jauche est situé sur le secteur écologique hesbino-brabançon, caractérisé par un climat clément, des températures assez élevées et des précipitations relativement faibles sur l'année, mais moyennes en période de végétation, permettant le développement de cultures exigeantes.

Malgré les variations du sous-sol, du sol et du relief décrites ci-avant, le territoire communal est relativement peu contrasté sur le plan écologique. L'influence humaine en son sein contribue de plus à gommer les fluctuations naturelles.

Plusieurs sites d'intérêt sur le plan écologique sont cependant à renseigner. Outre les zones incluses dans le réseau Natura 2000, on recense trois sites de grands intérêt biologique et un nombre important de petites zones recensées⁹ sur l'ensemble du territoire. Elles présentent des intérêts divers, tant sur la plan de l'avifaune que sur le plan botanique. On retrouve par exemple de nombreuses zones boisées humides, des prairies humides, des prairies mésophiles, des prairies xérothermiques de fauche. Ces différents éléments sont détaillés par la suite.

En complément à cette analyse, une série de sites ont également été proposés au DEMNA pour intégrer le réseau des SGIB sous l'impulsion du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne. Ces sites ont été rajoutés à la carte des réseaux écologiques.

6.5.1.2 Sites de grand intérêt écologique

Site Natura 2000 BE31009 : Carrières souterraines d'Orp-Jauche

⁹ Recensement effectué par Mr Fadeur, septembre 2010

Le site présente une superficie de 14,3 ha, entièrement comprise sur le territoire communal. Milieux souterrains artificiels rassemblant les Caves Pahaut à Orp-Jauche et les souterrains de Folx-les-Caves, eux-mêmes constitués de deux réseaux, les Caves Bodart et les Caves Racourt.

Il présente un intérêt remarquable pour les chauves-souris, par les milieux souterrains artificiels qui abritent quatre espèces protégées.

SGIB 151: Ancienne carrière du Paradis

Située en Hesbaye brabançonne, cette ancienne carrière de craie fut jadis exploitée pour la fabrication de ciment. Véritable oasis dans une région de grandes cultures, elle renferme une intéressante mosaïque végétale : roselières, végétation des vases exondées, friche calcicole, ourlet thermophile, etc. On y rencontre plusieurs espèces très rares sur le plan régional.

Cette ancienne carrière a été érigée en réserve naturelle éducative avec un but didactique. Elle est gérée par une association locale, la Petite Jauce asbl. L'accès au site est possible lors de visites guidées et journées de gestion régulièrement organisées par l'association. Le but de la gestion menée par la Petite Jauce asbl est de maintenir les formations végétales intéressantes et de favoriser la diversification du tapis végétal.

SGIB 153: Caves Pahaut

Le site des Caves Pahaut est une ancienne carrière souterraine située sur le territoire de la commune d'Orp-le-Grand. On y trouve environ 1,5 km de galeries d'une hauteur moyenne de 5 m, formant un labyrinthe relié à l'extérieur par quatre entrées. En période hivernale, ce site sert de refuge à des centaines de chauve-souris ce qui en fait un des principaux lieux d'hivernage du Brabant. Quatre espèces de vespertillons sont présentes (à moustaches, de daubenton, à oreilles échancrées et des marais) ainsi que l'oreillard. Les RNOB protègent ce site depuis 1991. Divers aménagements y ont été réalisés de façon à assurer une quiétude absolue aux chauves-souris (grilles aux entrées).

SGIB 1275: La Jaucière

Le site de la Jaucière est situé dans la vallée de la Petite Ghète, le long de l'ancienne voie ferrée qui reliait jadis les villes de Gembloux et de Landen. La réserve naturelle ne présente pas d'espèces particulièrement rares ou de milieux exceptionnels, mais elle permet de conserver quelques fragments de prairies de fauche humides avec leur flore typique, tout en participant au réseau écologique local.

SGIB 2874 : Marais du ruisseau de Herbais

Le marais du ruisseau de Herbais, situé au confluent de ce ruisseau avec le ruisseau de Piétrain, consiste en un complexe de zones humides. Celui-ci comprend à la fois des milieux ouverts (prairies humides, magnocariçaies) et boisés (saulaies marécageuses, peupleraies humides). Il s'agit de milieux reliques des fonds humides hesbignons, fortement raréfiés dans le contexte d'agriculture intensive que subit la Hesbaye.

SGIB 2897 : Bois de Lattes

Mosaïque d'habitats humides replantée sur sa plus grande partie de jeunes peupliers. Belle roselière pure en position centrale et non plantée ; végétation de carex, joncs, roseaux, massettes, baldingères, stachys, cirses, saules, aulnes, frênes, noisetiers et quelques grandes berces du caucase (Guyon J., 2009).

SGIB 2898 : Vallon du Ruisseau de la Quivelette

Vallon humide dans un contexte de grandes cultures. (Guyon, 2009)

D'amont en aval:

- Prairie humide pâturée avec joncs, carex et roseaux;
- Belle partie de roselières sous aulnes avec une végétation de carex en bas (touradons) + des patches d'iris, de joncs, de stachys et de cirses ; présence de quelques frênes ; et en amont, une superbe aulnaie/saulaie humide avec cariçaie;
- Coupe à blanc d'ancienne peupleraie avec des repousses (grande taille) de frênes notamment, qqs aulnes et noisetiers ; zone humide avec une mosaïque de végétation, comme iris, carex, joncs, massettes, phragmites, stachys et cirses ; quelques grandes berces du caucase sur les bords;
- Aulnaie humide avec quelques peupliers ; végétation basse de carex avec plusieurs patches d'iris, des joncs, des phragmites, des massettes, stachys et cirses ; tout ça en mosaïque;
- Cariçaie et quelques phragmites sous très peu d'arbres.

SGIB 2899 : Vallée de la Petite Gette à Folx-les-Caves

Biotopes intéressants, d'amont en aval:

- Cariçaie assez lâche avec des joncs et de la baldingère ; plantée de peupliers
- le long de la Quivelette : roselière avec des aulnes, des saules et des frênes ; une végétation herbacée de carex (dense en certains endroits), des joncs et des massettes - Roselière plantée de jeunes peupliers ; on y trouve une végétation d'iris, de joncs, de carex, de stachys et de baldingères ; quelques frênes, saules et aulnes également ... grande berce du caucase aussi;
- Cariçaie naissante an prairie humide pâturée;
- Aulnaie très humide, sous-végétation herbacée et pâturée;
- Cariçaie avec joncs, iris, cirses, reines des prés ; quelques frênes, des saules et des aulnes ; envahie de *Rumex*;
- Saulaie très humide (eau libre) avec végétation d'iris, de joncs, de reine des prés, de *Veronica beccabunga* (Guyon J., 2009).

SGIB 2923 : Forêt alluviale – vallée de l’Absoul

Cette forêt alluviale borde de part-et-d'autre le ruisseau de l’Absoul, qui traverse une zone cultivée à cet endroit. Cette forêt a un aspect linéaire car elle est fort étroite (15-20 mètres dans la partie amont), mais bordée d’un talus boisé.

Les strates arborescente et arbustive sont essentiellement composées de frêne, merisier, saule blanc, aubépine, prunelier, groseillier rouge, sureau noir, aulne glutineux, peuplier hybride, orme champêtre, orme de montagne, fusain, groseillier à maquereaux, érable plane, érable sycomore, viorne obier, cornouiller sanguin et de quelques épicéas dispersés. Parmi les espèces herbacées, notons la présence abondante de la renoncule ficaria (*Ranunculus ficaria*), qui égaie le sous-bois de ses

floraisons printanières, ainsi que du gouet tacheté (*Arum maculatum*) et de la moscatelline (*Adoxa moschatellina*). Il s'agit en partie d'une ancienne plantation de peupliers, dont il subsiste quelques spécimens vieillissants. Présence de beaucoup de bois mort. Dans la partie nord de la vallée, on observe une plantation dense d'épicéas, peu favorable au développement de la biodiversité, ainsi qu'une pâture fortement eutrophisée envahie pas les orties.

Le ruisseau est caractérisé par des berges et un lit à l'aspect naturel (non aménagés), avec un fond assez rocailleux, avec alternance de zones d'eaux vives et lentes. Ces caractéristiques sont rares sur le territoire de Hannut.

Quelques déchets sont à signaler dans le ruisseau.

SGIB 2926 : Vallée du Henri Fontaine, en aval de Petit-Hallet

Prairies alluviales en aval de Petit-Hallet

En aval de Petit-Hallet, la vallée du Henri Fontaine est d'un grand intérêt paysager. On y observe encore de belles prairies pâturées de part-et d'autre du cours d'eau (8), qui y développe encore de beaux méandres naturels, généralement bordés d'un cordon de forêt alluviale composé d'aulnes glutineux et de saules blancs, certains étant taillés en têtards. De récents alignements de peupliers y ont également été plantés récemment. Bien qu'à la flore relativement banale, certaines parties de prairies sont encore fort humides et notamment intéressantes pour les oiseaux d'eau.

Bois aux Péquets

Il s'agit d'un beau bois (10 et 11) dominé par des frênes, occupant le versant nord de la vallée, au substrat crayeux. La strate arborescente est composée de frêne, mais également d'érable sycomore, érable plane, quelques vieux chênes et peupliers, robinier. Une magnifique rangée de vieux charmes occupe la lisière sud du bois. Présence de nombreux arbres morts intéressants pour la faune xylophages (pics, insectes, etc.). La strate arbustive est composée notamment de groseillier rouge, viorne obier, aubépine et sureau noir.

On observe dans la strate herbacée notamment la Renoncule à tête d'or (*Ranunculus auricomus*), la Renoncule ficaria (*Ranunculus ficaria*), la moscatelline (*Adoxa moschatellina*), le lierre (*Hedera helix*), la laïche des bois (*Carex sylvatica*) et la listère ovale (*Listera ovata*), une espèce d'orchidée protégée (plus de 100 pieds observés !)

Éléments complémentaires de grande valeur

La carte « Réseaux écologiques et paysagers » identifie une série de sites d'intérêt communal numérotés de 1 à 25 dont l'intérêt est résumé ci-après.

1. Zone de nidification confirmée du Busard cendré (*Circus pygargus*)
2. Bois des Chats : zone boisée humide ; station confirmée de laïche en panicules (*Carex paniculata*) sur sol hydromorphe
3. Bois Pardon : chênaie acidophile, station confirmée de jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), présence confirmée de buse variable (*Buteo buteo*), d'épervier (*Accipiter nisus*), de rossignol (*Luscinia megarhynchos*) et de blaireau (*Meles meles*)
4. Bois de Brune : station de jacinthe des bois
5. Bois Saule Benaud : saulaie sur ancienne lande à bruyères ; station confirmée de myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et de muguet (*Convallaria majalis*)

6. Bassin d'orage : saulaie hydromorphe et plan d'eau : important rôle ornithologique confirmé
7. Ancienne Tour de Gollard : zones boisées et prairies humides, présence confirmée des tritons ponctué (*Lissotriton vulgaris*) et alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
8. Zone boisée et prairies humides à nombreuses mares, présence confirmée de triton crêté, station à parisette (*Paris quadrifolia*)
9. Zone boisée et prairie, lieu de nidification confirmé de la chouette hulotte (*Strix aluco*) et du hibou moyen-duc (*Asio otus*)
10. Zone de chasse d'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*)
11. Prairie mésophile de fauche (*Arrhenatherion elatioris*); variante xérothermique sur affleurement calcaire
12. Zone de nidification du busard cendré
13. Zone arbustive eutrophisée, nombreux bois mort et broussailles, présence confirmée de rossignol (*Luscinia megarhynchos*) et de pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
14. Zone bocagère dégradée ; présence de pie grièche écorcheur, de chouette effraie (*Tyto alba*), de crapaud commun (*Bufo bufo*), de triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et de grenouille rousse (*Rana temporaria*)
15. Zone boisée du Pissaumont : berges et affleurements calcaires , station confirmée de la bryophyte *Seligeria calcarea*
16. Pré de fauche mésophile sur affleurements calcaires, station confirmée de la Molène noire (*Verbascum nigrum*), d'astragale à feuilles de réglisse (*Astagalus glycyphyllos*), présence de la zygène de la filipendule (*Zygaena filipendulae*) et d'escargot de bourgogne (*Helix pomatia*)
17. Vallée sèche à affleurement calcaire en voie d'eutrophisation : ancien lit de l'Apsoule, lieu de nidification du busard cendré
18. Prairie mésophile de fauche, variante xérothermique sur affleurement calcaire. En voie d'eutrophisation
19. Prairie xérothermique de fauche sur affleurement calcaire ; station d'orobanche du trèfle (*Orobanche minor*), de lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et de knautie des champs (*Knautia arvensis*), présence d'azuré bleu (*Polyommatus icarus*)
20. Prairie xérothermique de fauche, station de l'orchidée Odontites du printemps (*Odontites verna*) et d'orobanche du trèfle (*Orobanche minor*). Site géologiquement intéressant avec de nombreux fossiles.
21. Bras mort de rivière

Le tableau suivant en reprend un résumé ainsi qu'une classification en deux niveaux (zone centrale ou zone de développement) afin de qualifier l'intérêt du site dans la structure écologique principale ;

Une zone centrale est définie comme une zone dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire par rapport aux autres fonctions. Une distinction peut être faite entre : Ces zones centrales devraient bénéficier d'un statut de conservation fort. Les activités humaines y sont toutefois possibles et peuvent revêtir un intérêt économique tant qu'elles ne nuisent pas aux objectifs biologiques.

Une zone de développement est définie comme un zone dans laquelle la conservation des espèces et des habitats sont le co-produit d'une exploitation économique. Les activités humaines y sont moins intenses que dans la matrice et permettent de garantir un certain équilibre entre conservation de la nature et revenus économiques. Ces zones servent de couloir potentiel de liaison, de zones tampon ou de maintien d'habitats ou d'espèces liés à une activité humaine extensive (pré de fauche, certains modes d'exploitation de la forêt feuillue comme le taillis, vergers hautes tiges, ...). La garantie d'un revenu économique comparable à la majeure partie du territoire y est souvent problématique à cause des conditions particulières d'humidité ou de topographie. Des coûts d'investissements importants seraient dès lors nécessaires, sans pour autant garantir une production significative. Ces zones résultent aussi souvent de contraintes environnementales plus prioritaires que la conservation de la nature (qualité de l'eau, protection des sols contre des activités irréversibles, ...), mais la conservation de la nature bénéficie en contrepartie de l'extensification qui y est effectuée, de façon continue ou discontinue (des périodes de pause succèdent à des phases d'exploitation intensive). Ce sont des zones qui nécessitent une moindre protection que les zones centrales mais qui doivent être différenciées des zones de production traditionnelle.¹⁰

Code d'identification	Description succincte	Zone
1	Zone de nidification du Busard cendré	Zone de développement
2	Zone boisée humide	Zone de développement
3	Chênaie acidophile	Zone centrale
4	Station de jacinthe des bois	Zone centrale
5	Saulaie sur ancienne lande à bruyères	Zone centrale
6	Saulaie hydromorphe et plan d'eau	Zone de développement
7	zone boisée et prairies humides	Zone de développement
8	Zone boisée et prairies humides à nombreuses mares	Zone centrale
9	Zone boisée et prairies	Zone de développement
10	Zone de chasse de l'hirondelle des fenêtres	Zone de développement
11	Prairie mésophile de fauche	Zone centrale
12	Zone de nidification du Busard cendré	Zone centrale
13	Zone arbustive eutrophisée	Zone de développement
14	Zone bocagère dégradée	Zone de développement
15	Berges et affleurements calcaires	Zone centrale
16	Pré de fauche mésophile sur affleurements calcaires	Zone centrale
17	Vallée sèche à affleurement calcaire en voie d'eutrophisation	Zone centrale
18	Prairie mésophile de fauche	Zone centrale
19	Prairie xérothermique de fauche sur affleurement calcaire	Zone centrale
20	Prairie xérothermique de fauche	Zone centrale
21	Bras mort de rivière	Zone de développement

6.5.1.3 Qualité des eaux de surface

La commune d'Orp-Jauche fait partie du contrat de rivière de la Dyle-Gette.

Les employés de ce contrat de rivière ont réalisé en 2005 des relevés de la qualité des eaux de surface en différents points de la commune sous forme de trois indices. Ces indices sont repris et définis ci-après.

Indice de pollution organique (IPO) : cet indice est calculé en intégrant les concentrations de quatre paramètres chimiques liés à la pollution organique : demande biologique en oxygène, ions ammonium, nitrites et phosphates. La valeur de l'indice varie de 1 à 5 (5 correspondant à la meilleure

¹⁰ <http://biodiversite.wallonie.be>

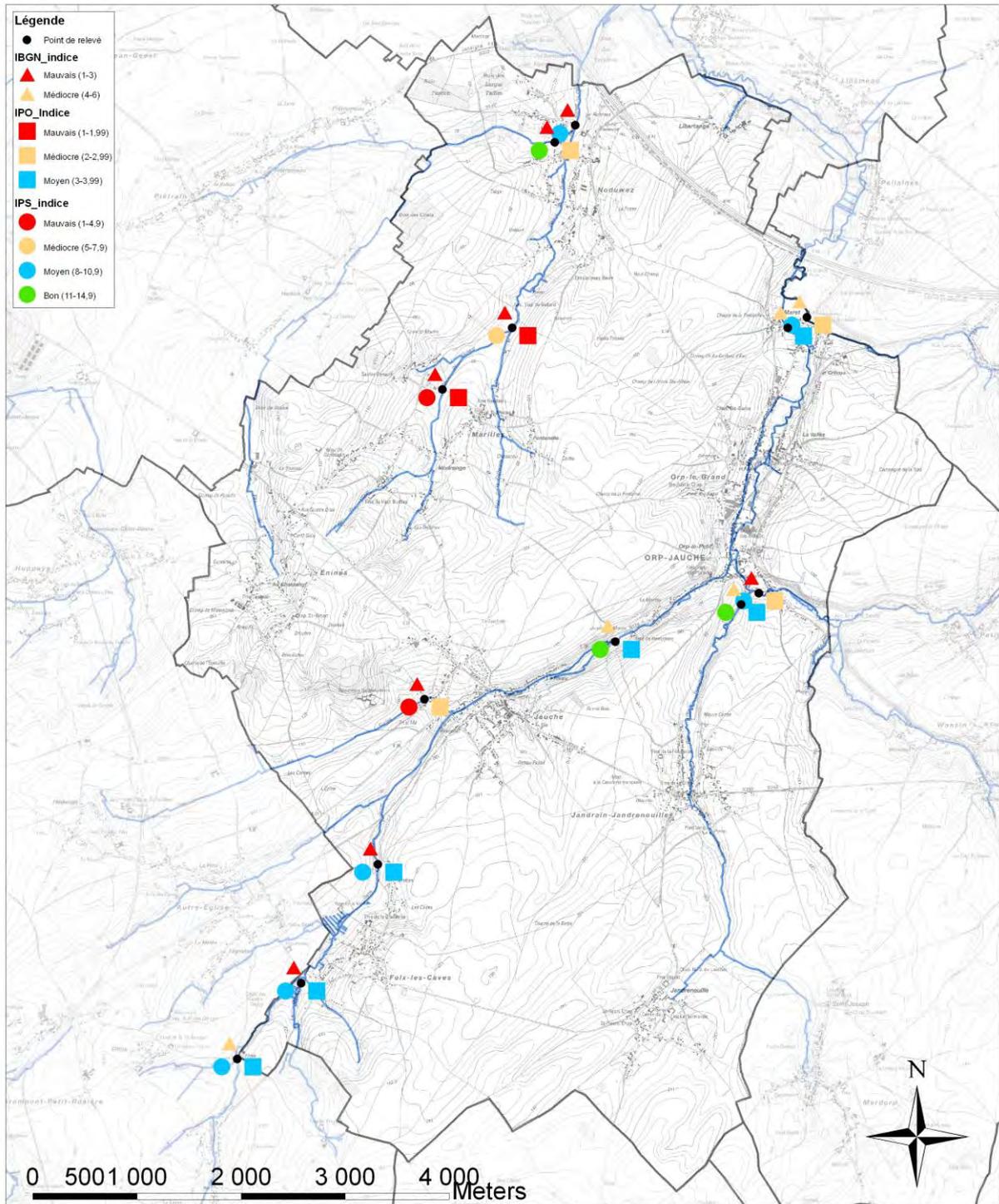
qualité). L'analyse chimique quantifie les polluants à un moment donné. Cet indice est donc révélateur à condition de ne pas s'en tenir à des analyses trop ponctuelles dans le temps.

Indice de polluo-sensibilité (IPS) : cet indice se détermine à partir de prélèvements de diatomées (algues microscopiques). La valeur de l'indice varie de 1 à 20 (20 correspondant à la meilleure qualité). La méthode permet d'estimer le niveau de pollution organique de l'eau et son eutrophisation (azote, phosphore) par les rejets domestiques et les activités agricoles.

Indice biologique global normalisé (IBGN) : cet indice se détermine grâce aux relevés des invertébrés aquatiques présents sur le tronçon de rivière donné. La valeur de l'indice varie de 1 à 20 (20 étant la meilleure qualité). Cette méthode permet de diagnostiquer le degré de pollution de l'eau et de dégradation des habitats naturels (berges, fond du lit, végétation, ...) présents dans le cours d'eau.

Les trois indices sont à analyser en parallèle car ils donnent tous une information différente sur la qualité de la rivière.

La carte suivante montre que les valeurs de ces indices varient en fonction du lieu du relevé. La qualité des eaux est très mauvaise aux deux points près de Marilles et de Jauche. Les seuls points jugés bons pour l'indice de polluo-sensibilité sont situés à Noduwez et Orp-Jauche.



6.5.1.4 Mesures agri-environnementales

Les **primes agri-environnementales** (MAE) sont des compensations financières qu'un exploitant agricole peut recevoir en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement. L'engagement est pris sur base volontaire, pour une durée de 5 ans, et va au-delà des bonnes pratiques agricoles.

Selon l'arrêté du Gouvernement Wallon du 28 octobre 2004, dix MAE sont proposées aux agriculteurs. En 2007, sur le territoire de la commune d'Orp-Jauche, 32 des 164 producteurs de la commune ont été subsidiés par des MAE. Les deux mesures ayant remporté le plus de succès en

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
L'état initial de l'environnement

termes de participation sont les mesures 3A (tournière enherbée en bordure de culture) avec 15% de participation et 4 (couverture hivernale du sol) avec 14% de participation. Cela représente un total de 2,9 mètres par ha (26,6 kilomètres) de cultures de tournières subsidiées et 395 hectares de cultures ayant bénéficié d'une couverture hivernale selon les prescriptions de la MAE n°4.

Le taux de surface de compensation écologique, soit la part de la superficie agricole exerçant une influence positive sur la biodiversité, est ainsi de 2% sur le territoire communal (on notera qu'il est de 3% sur toute la surface de la Wallonie).

Ces chiffres sont détaillés par MAE dans le tableau suivant qui est suivi de définitions.

Commune		ORP-JAUCHE	Wallonie
Superficie totale		5.080,4	
Nbre producteurs		164,0	15.967,0
Prairies	Nbre producteurs	56,0	13.309,0
	Ha	281,4	310.972,5
Cultures	Nbre producteurs	154,0	12.694,0
	Ha	3.720,2	451.347,1
dont cultures de printemps			
Nbre producteurs		115,0	10.628,0
Ha		1.464,3	158.619,4
Ttes MAE confondues*		32	7.041
1A		14	4.305
1B		0	1.887
1C		1	1.136
2		3	1.636
3A		23	1.963
3B		4	909
4		16	2.191
5		1	365
7		0	533
8		0	465
9		15	1.054
Nombre de producteurs ayant adhéré à la MAE			
1A M		7.202	9.933.080
1B NBRE		0	119.995
1C NBRE		1	3.264
2 HA		3	10.019
3A M		26.593	2.792.362
3B M		812	747.885
4 HA		395	28.275
5 HA		15	3.796
7 HA		0	22.139
8 HA		0	2.627
9 M		18.377	1.746.854
Superficie dédiée à la MAE (ou longueur, ou nombre)			
Ttes MAE confondues*		20%	44%
1A M		9%	27%
1B NBRE		0%	12%
1C NBRE		1%	7%
2 HA (prairies)		5%	12%
3A M (cultures)		15%	15%
3B M (prairies)		7%	7%
4 HA (cultures de printemps)		14%	21%
5 HA (cultures)		1%	3%
7 HA (prairies)		0%	4%
8 HA (prairies)		0%	3%
9 M/ha (cultures)		10%	8%
Taux de participation			
1A M/ha		1,80	13,03
1B NBRE/ha		0,00	0,16
1C NBRE/ha		0,00	0,00
2 HA/ha de prairies		0,01	0,03
3A M/ha de cultures		7,15	6,19
3B M/ha de prairies		2,89	2,40
4 HA de cultures de printemps		0,27	0,18
5 HA de cultures		0,00	0,01
7 HA de prairies		0,00	0,07
Taux de couverture			

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
L'état initial de l'environnement

	8 HA de prairies	0,00	0,01
	9 M/ha de cultures	4,94	3,87
	Taux SCE	0,02	0,03

Mesures Agri-environnementales sur la commune d'Orp-Jauche (Source : GIREA, 2007)

1A	Haies
1B	Arbres, bosquets et buissons isolés
1C	Mares
2	Prairie naturelle
3A	Tournière enherbée
3B	Bande de prairie extensive en bordure de cours d'eau
4	Couvert hivernal du sol
5	Culture extensive de céréales
6	Animaux de races locales menacées
7	Faible charge en bétail
8	Prairie de haute valeur biologique
9	Bande de parcelle aménagée (faune, paysage ou lutte contre l'érosion)
M	Longueur, exprimée en mètres
NBRE	Nombre
HA	Superficie, exprimée en hectares
(prairie)	Ratio calculé sur base du nombre de producteurs possédant des prairies (taux de participation) ou sur base de la superficie totale en prairie (taux de couverture)
(cultures)	Ratio calculé sur base du nombre de producteurs possédant des cultures (taux de participation) ou sur base de la superficie totale en cultures (taux de couverture)
(cultures de printemps)	Ratio calculé sur base du nombre de producteurs possédant des cultures de printemps (taux de participation) ou sur base de la superficie totale en cultures de printemps (taux de couverture)
Taux SCE	Taux de surface de compensation écologique, soit la part de la superficie agricole exerçant une influence positive sur la biodiversité

6.5.1.5 Fauchage tardif

Par la ratification par le Conseil communal de la convention « bords de routes » proposée par la Région wallonne, la commune s'est engagée à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes. Ce plan de gestion doit tenir compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, ...). Ainsi, en 2007, ce ne sont pas moins de 63 km de bords de route qui ont ainsi bénéficié d'un fauchage tardif. Les emplacements de ces zones sont repris dans la carte « Réseaux écologiques et paysages ».

6.6 Les paysages¹¹

La description des paysages sur l'entité se base sur trois sources majeures de documentation : les documents de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), le travail des bureaux d'études COOPARCH-R.U. et Agora sur les paysages du Canton de Jodoigne réalisé pour le compte du GAL, et finalement le travail de l'ADESA asbl (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents) pour le compte de la Région wallonne. La première source définit ce qu'on appelle les ensembles, territoires et faciès paysagers pour la Région, la deuxième précise les paysages à l'échelle du Canton de Jodoigne et, finalement, la dernière a réévalué les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur et sélectionné une série de périmètres, de points de vue et de lignes de vue remarquables qui méritaient d'être conservés. Ces notions sont décrites ci-après avant de détailler leur importance au niveau de la commune.

6.6.1 Les notions d'ensembles paysagers, de territoires, de faciès, et d'aires paysagères

Le territoire résulte des interactions entre milieux physique, biologique et l'action humaine. L'expérience sensible et cognitive de ces territoires les transforme en paysage. Le paysage, qui se situe au cœur de la relation entre la nature et la culture, nous rappelle que le territoire est à regarder ; gorgé de sens, il nous invite à y lire d'heureux accords que chaque nouvelle intervention devrait pouvoir rehausser.

L'étude paysagère, réalisée par la CPDT à l'échelle de la Région wallonne, caractérise la diversité des paysages et les classe en entités territoriales homogènes. Ainsi, on distingue dans ce travail des territoires paysagers, définis comme une agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques similaires (CPDT, 2004). L'unité paysagère est définie comme une portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières). Les territoires paysagers sont eux-mêmes regroupés en ensembles paysagers et subdivisés en faciès paysagers en raison de légères variantes au niveau d'un même territoire.

Tout le territoire de la commune d'Orp-Jauche appartient à un même ensemble paysager : l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons (code ensemble 03). Aucune subdivision supplémentaire n'est faite au niveau communal par les territoires et les faciès tels qu'entendus par la définition de la CPDT. En 2009, un travail supplémentaire réalisé par la CPDT sur l'ensemble des plateaux brabançons et hesbignons (CPDT, 2009) a permis une définition plus précise d'aires paysagères. Treize aires paysagères ont été identifiées dans l'atlas des plateaux brabançons et hesbignons dont deux au sein de la commune d'Orp-Jauche. La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation (CPDT, 2009).

Le travail réalisé par l'équipe COOPARCH-R.U./AGORA en 2006 a également permis d'affiner et d'adapter la réflexion paysagère régionale au contexte local du Canton de Jodoigne et donc plus particulièrement de la commune d'Orp-Jauche. Au sein du Canton, une distinction est donc faite entre cinq types d'aires paysagères dont trois types sont compris sur le territoire communal.

Nous verrons plus avant comment les aires définies par la CPDT et par l'équipe COOPARCH-R.U./AGORA se complètent et se déclinent sur le territoire de l'entité.

¹¹ - « Analyse paysagère du plan de secteur de Liège », Convention Région wallonne-asbl ADESA, 2004.
- « Etat de l'environnement wallon – Paysage », DGRNE, 1996

6.6.2 La vision de l'ADESA asbl : les points et lignes de vue remarquables

L'analyse des paysages est basée sur des critères visuels relativement objectifs (couleurs, rugosité, lignes de forces, profondeurs de vues, points d'appel, contraste, variabilité, ...) mais doit également tenir compte de la charge symbolique inhérente au concept de paysage.

Un inventaire paysager a été réalisé par l'ADESA asbl pour le compte de la Région wallonne. Il constitue une référence pour l'évaluation des paysages.

Cet inventaire se base sur six critères pour réaliser l'évaluation des paysages : la profondeur du champ, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté. Il distingue les périmètres d'intérêt paysager et les points de vue remarquables.

Les périmètres d'intérêt paysager sont définis comme des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement et sont au nombre de deux dans l'entité. Les points de vue remarquables sont définis comme des lieux ponctuels ou parfois linéaires (lignes de vue) d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle et sont au nombre de trois dans la commune.

Ces périmètres et points de vue sont référencés sur la carte n°5 « Réseaux écologiques et paysages ».

6.6.3 Les paysages d'Orp-Jauche

Comme mentionné auparavant, la commune d'Orp-Jauche est entièrement située sur un seul ensemble, territoire et faciès paysager : l'ensemble des **bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons ; faciès hesbigno-brabançon**. Cet élément présente un relief qui est caractérisé par une surface plane et mollement ondulée. La grande qualité des sols se traduit par la très nette dominance des labours en parcelles de grandes tailles vouées aux cultures de céréales ou industrielles. Les herbages, peu présents, tapissent les creux plus humides du relief et les abords de l'habitat. Les bois y sont peu nombreux et essentiellement liés aux pentes des versants des vallées. L'habitat y est historiquement groupé en villages.

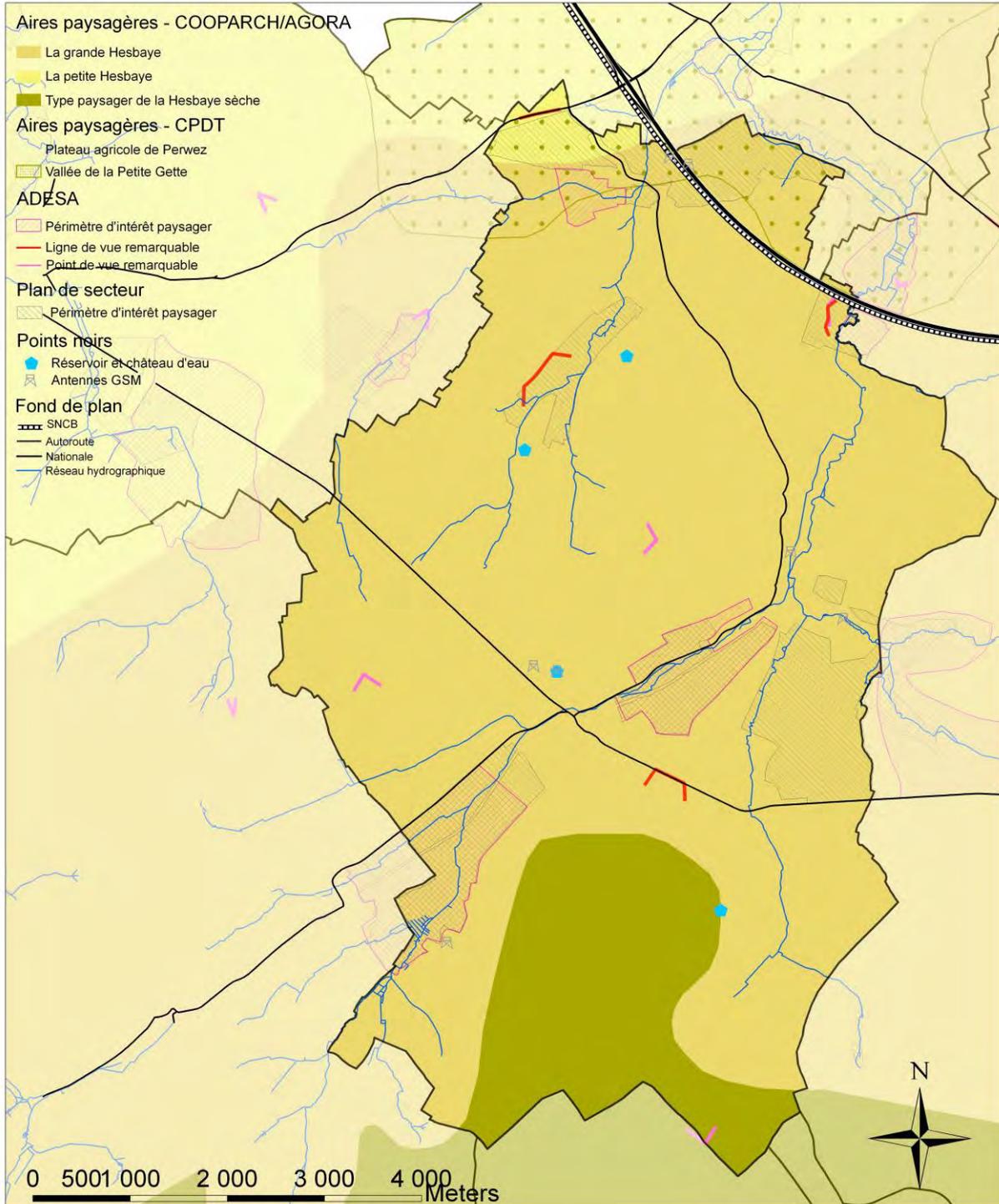
Ces paysages présentent donc un caractère nettement ouvert et des vues particulièrement longues. Différents éléments y contribuent. Tout d'abord, la morphologie du plateau très faiblement ondulé éloigne l'horizon ; la vue porte loin parce que le relief ne fait pas obstacle. Ensuite, l'occupation du sol est largement dominée par les labours, ceux-ci n'étant pas enclos. Les bois sont rares et, comme ils sont implantés majoritairement sur les versants des vallées, leur base reste masquée. Les écrans visuels végétaux sont donc atténués et ponctuels. De même, la structure groupée de l'habitat et son implantation dans les points bas du relief réduisent le nombre et la hauteur des écrans bâtis sur l'horizon.

Les deux aires paysagères définies par la CPDT (2009) sur la commune sont le plateau agricole de Perwez, qui couvre la majeure partie du territoire, et la vallée de la petite Gette, au Nord de l'entité.

L'aire du plateau agricole de Perwez est caractérisée par un important réseau hydrographique qui creuse doucement de nombreuses vallées. Celles-ci sont soulignées dans le paysage par la végétation arborée qui les accompagne, structurant la ligne d'horizon des vues lointaines induites par les vastes étendues cultivées.

L'aire de la vallée de la Petite Gette est caractérisée par l'alternance de larges vallées à fonds plat, creusées par la Petite Gette et ses affluents, et de plateaux légèrement ondulés.

Les trois aires paysagères définies par la COOPARCH/AGORA sont : l'aire paysagère marquée par le type paysager de la Hesbaye sèche (au sud) ; l'aire du Brabant à caractère hesbignon très prononcé (la Grande Hesbaye) au centre et l'aire du Brabant à caractère hesbignon moyennement prononcé (la Petite Hesbaye) au nord.

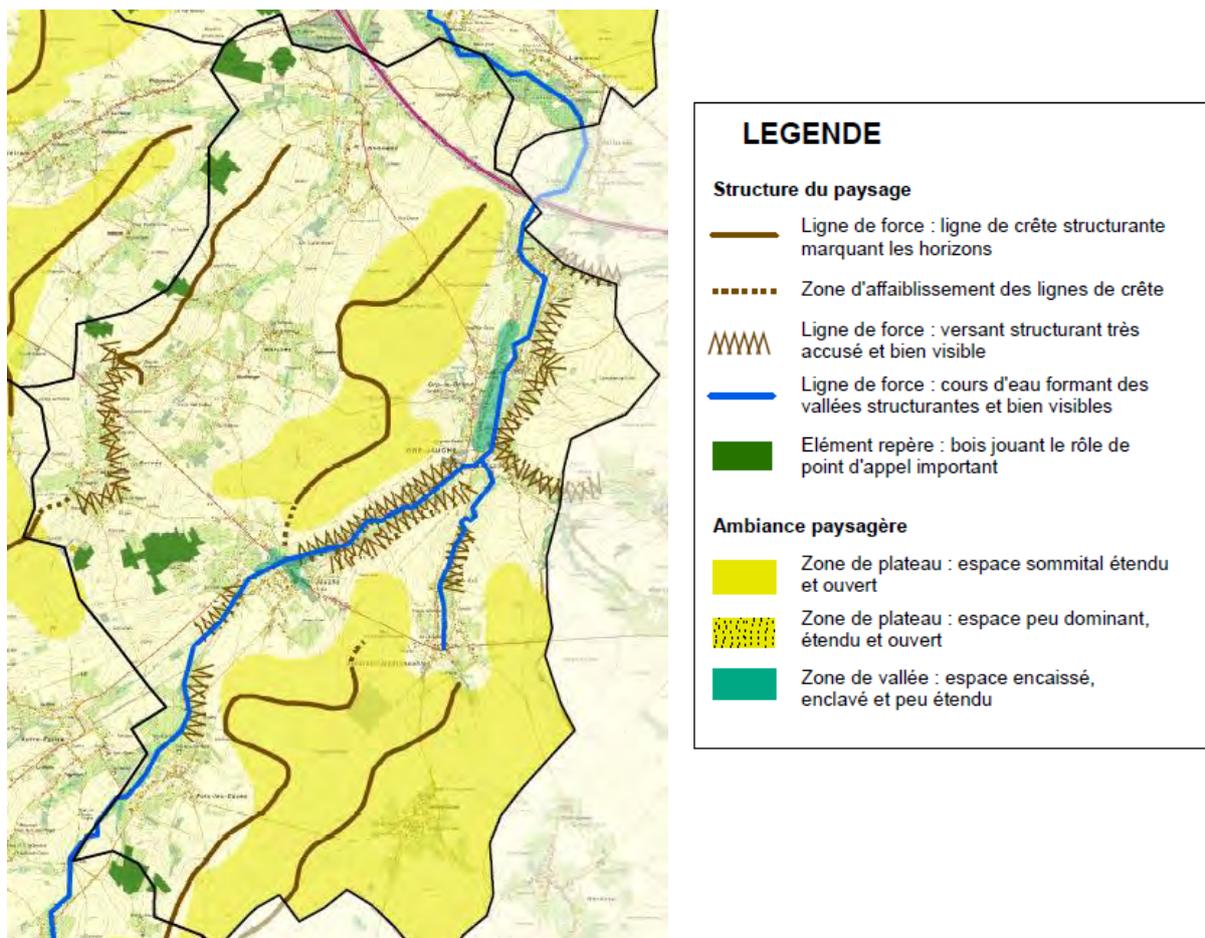


Aires paysagères (source : CPDT, 2009 et COOPARCH/AGORA, 2006) et points de vue, lignes de vue remarquables et périmètres d'intérêt paysager (ADESA, 1995)

La carte ci-dessus présente les différentes aires sur une même carte. On peut constater que l'aire de la vallée de la Petite Gette recouvre entièrement l'aire de la Petite Hesbaye. Les délimitations diffèrent cependant légèrement.

L'ADESA a identifié trois périmètres d'intérêt paysager sur l'entité, quatre points de vue remarquables et quatre lignes de vue remarquables.

Dans le but d'appréhender de manière plus générale la structure du paysage, la carte suivante présente un extrait cartographique de la carte de la structure du paysage telle que définie par COOPARCH/AGORA en 2006. Les lignes de force y sont représentées ainsi que les versants très structurés. On remarque que les zones de plateau (espace sommital étendu et ouvert) sont bien présentes sur le territoire communal.



Structure du paysage (source : COOPARCH/AGORA 2006)

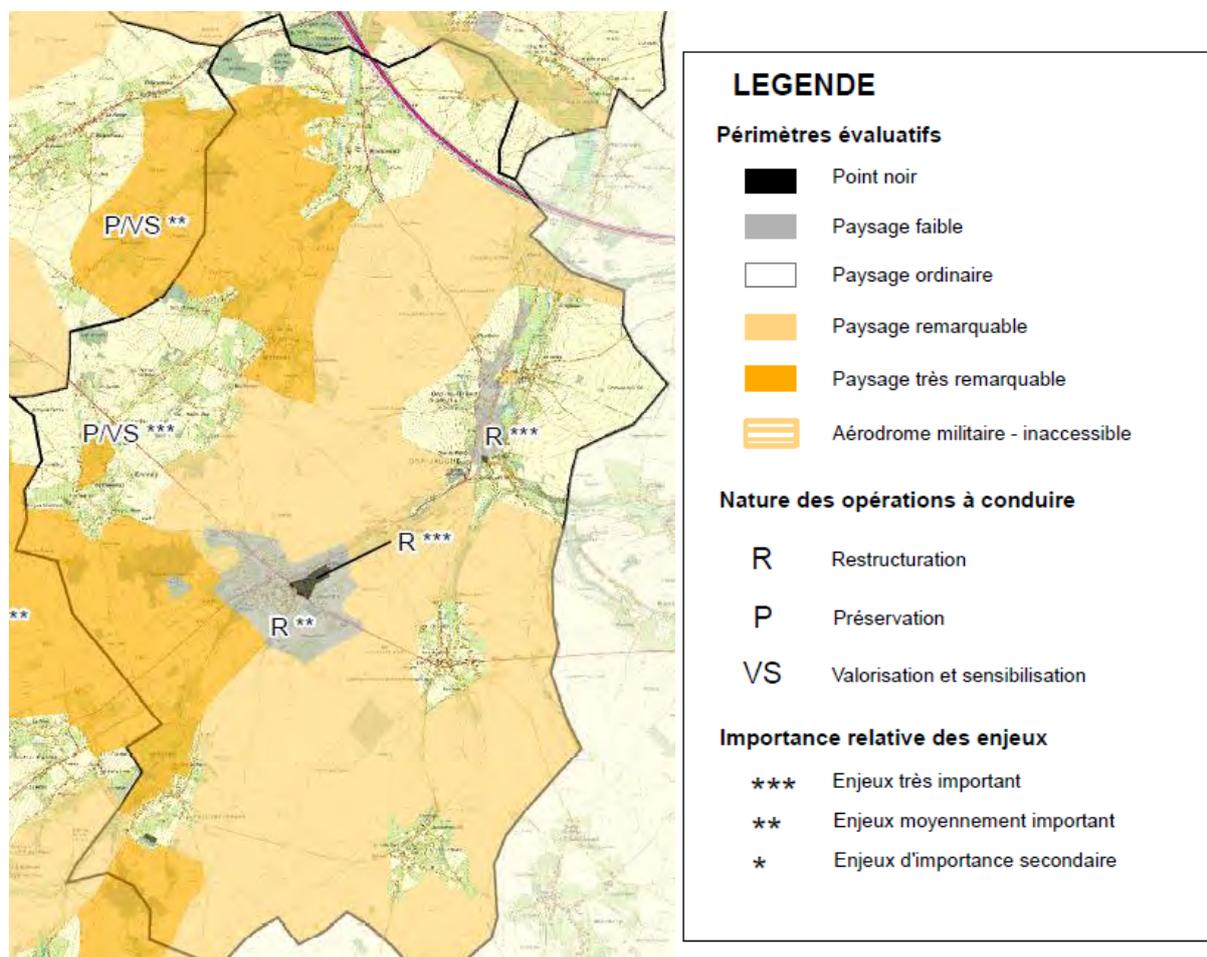
6.6.4 Les points noirs du paysage

Les points noirs du paysage ont été également reportés sur la carte présentée ci-dessus. Il s'agit des antennes GSM, assez visibles depuis la voie publique, et des châteaux d'eau et réservoirs.

Si l'on se reporte à l'analyse réalisée par COOPARCH/AGORA pour le GAL en 2006, les points noirs paysagers principaux sur la commune se situent sur Orp et Jauche comme le montre l'extrait cartographique suivant. Les points noirs sont définis comme des petites portions du territoire se singularisant par un paysage localement très altéré qui pourrait faire l'objet d'interventions de restructuration.

Ces deux villages sont de plus considérés comme ayant une qualité paysagère faible. Les paysages faibles sont définis comme les parties du territoire qui se démarquent par une certaine faiblesse sans constituer pour autant de véritables points noirs. Peu intéressants en termes perspectifs, sans caractère notoire d'un point de vue géomorphologique, faibles d'un point de vue esthétique, sans

grand intérêt dans une perspective historique, ou ne relevant pas d'une architecture et d'un urbanisme remarquable, ces paysages ne participent que faiblement à l'entité du territoire.



Périmètres à enjeux paysager (Source COOPARCH/AGORA, 2006)

Sur le territoire communal, trois types d'opération étaient à conduire en terme de restructuration et une opération en terme de préservation, valorisation et sensibilisation. Ces enjeux avaient été jugés comme moyennement importants à très importants par rapport à l'ensemble du canton de Jodoigne. Une brève description des actions à mener est décrite ci-après.

Les types d'intervention requis pour la restructuration dans les points noirs sont par exemple : la réhabilitation nécessaire, l'aménagement d'espaces publics, l'insertion végétalisées des équipements et des bâtiments ou restructuration générale de la zone via un schéma directeur.

Les types d'intervention requis pour la restructuration dans les zones de paysage faible sont : aménagement d'espaces publics, insertions végétalisées des équipements et des bâtiments, intervention en limite de zone sur l'amélioration des articulations entre les paysages faibles et les autres types de paysages ou restructuration générale de la zone via un schéma directeur.

Références :

Architecture rurale de Wallonie (1989). Hesbaye Brabançonne et pays de Hannut. Editeur Pierre Mardaga. Liège. 234 pp.

CPDT (2004) Les territoires paysagers de Wallonie – volume 4. Etudes et documents. Coordination scientifique Claude Feltz ; Auteurs Emilie Droeven, Claude Feltz et Magali Kummert. Ministère de la Région wallonne. Namur.

CPDT (2009). Atlas des paysages de Wallonie. Volume 2 – Les plateaux brabançons et hesbignons. De Witte, C. ; Neuray, C. ; Nielsen, M. ; Pons, T. ; Van der Kaa, C. Direction scientifique Godart, M.-F. ; Feltz, J.-C. Liège. 283 pp.

GAL Culturalité (2006). Programme paysage du canton de Jodoigne. Auteurs de projets : COOPARCH, AGORA.

7 Les réseaux et les modes de déplacement

7.1 L'accessibilité globale et la hiérarchie du réseau

Vu l'existence de données récentes collectées et produites dans le cadre du plan intercommunal de mobilité des communes de Lincent, Hélocine, Orp-Jauche et Ramillies, nous nous proposons à ce stade de dresser la synthèse du diagnostic et des propositions faites dans le cadre de cette étude (2008-2009).

Selon la carte n° 7 « Hiérarchie du réseau et modes doux », plusieurs niveaux hiérarchiques sont identifiés selon les destinations et surtout la densité d'utilisation :

- autoroutes ;
- routes régionales ;
- route de liaison ou « de transit » ;
- routes locales.

Réseau autoroutier

Côté nord, l'autoroute A3-E40 Bruxelles-Liège assure une liaison performante vers ces deux centres. Toutefois, l'accessibilité aux heures de pointe est fort dépendante de la congestion routière, de plus en plus fréquente et de plus en plus longue aux heures de pointe, surtout à Bruxelles. L'accès à l'autoroute se fait par deux échangeurs localisés à Lincent et Hélocine.

Les axes régionaux

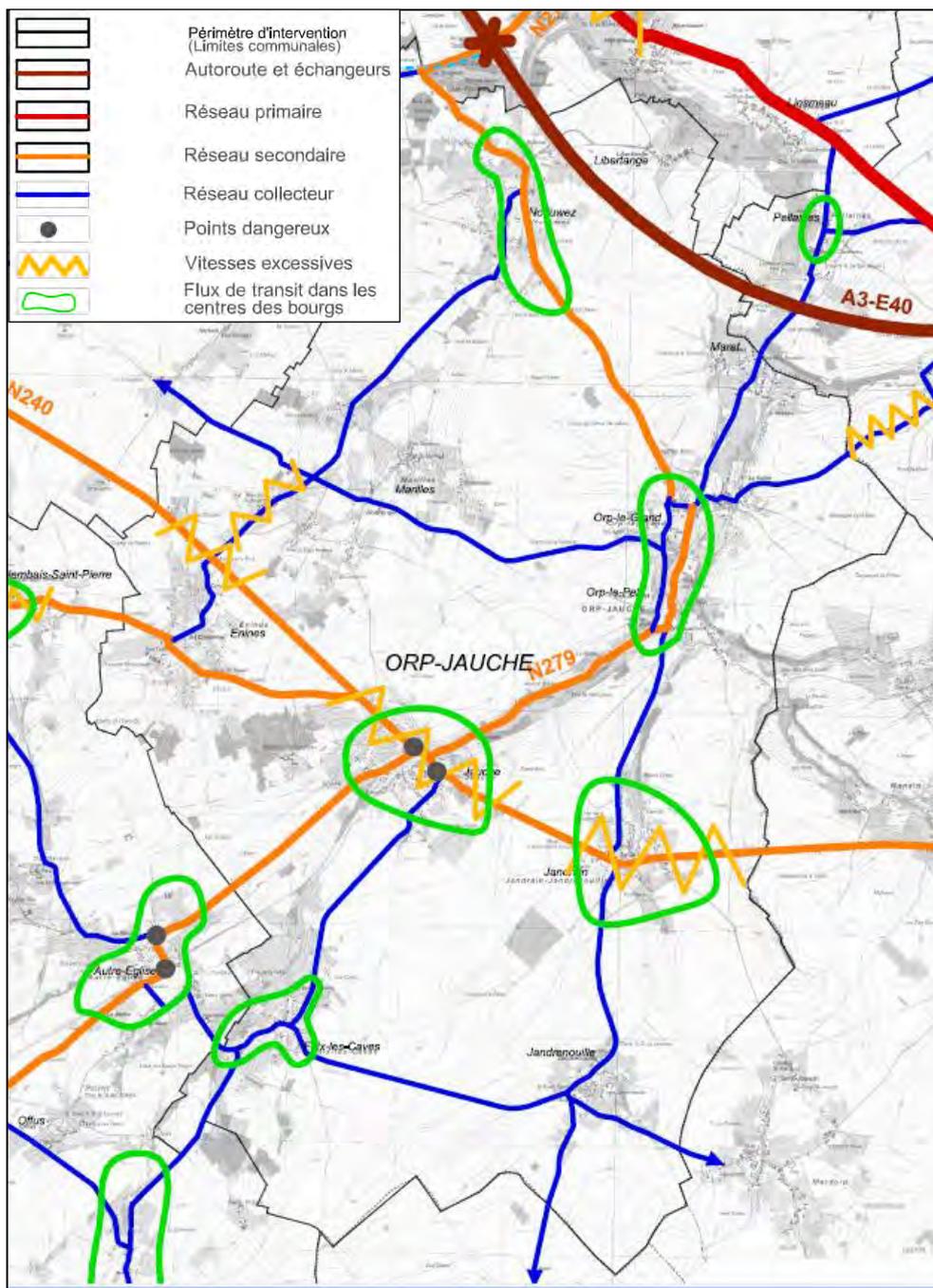
L'épine dorsale du territoire est la N279 qui forme un axe nord-est / sud-ouest qui relie la nationale N3 au nord d'Hélocine à la nationale N91 au sud du territoire.

Ses caractéristiques en traversées de villages (Noduwez, Orp-le-Grand et Orp-le-Petit) sont les suivantes : étroitesse de la voirie, stationnement longitudinal alterné en chicane (Orp-le-Grand), zone 30 de l'école d'Orp-le-Grand, voirie non calibrée pour son niveau de hiérarchie.

La N240 est une voirie provinciale qui relie Jodoigne à Hannut via Orp-Jauche. Dans le sens est-ouest, elle a la configuration de voirie de liaison (linéarité et rapidité). Elle joue un rôle important pour la desserte de l'est du Brabant wallon au sein d'un réseau routier qui présente un rayonnement nord-sud orienté en ceinture autour de Bruxelles.

Ses caractéristiques en traversées de villages (Jauche et Jandrain) sont les suivantes : profil de voirie rectiligne, zone 30 dans le centre de Jandrain, déclivité, problème de carrefour au croisement avec la N279.

Parmi les projets en cours ou à venir, citons le réaménagement de la traversée d'Orp-le-Grand (avec la mise en sens unique éventuelle d'une section de la rue de la Station).



La carte ci-dessus localise les tronçons de voiries affectés par les trafics de transit qui empruntent des routes non dédiées à cet effet ainsi que les endroits posant des problèmes de sécurité routière.

En termes de soucis de circulation, les voitures en stationnement empêchent le croisement de deux véhicules face aux véhicules stationnés. Ceci requiert dès lors une circulation en alternance lors des croisements. Ce problème perceptible sur plusieurs voiries a cependant été valorisé sous la forme de cases de stationnement délimitées par marquage au sol, qui imposent une circulation en zigzags et renforcent l'organisation des croisements imposés aux véhicules. Cet aménagement offre l'avantage de modérer les vitesses en traversée de village.

En termes de vitesse, des problèmes de vitesse excessive se posent surtout sur les routes régionales, très rectilignes, et aux entrées des villages. Des mesures ont été prises à différents endroits pour renforcer la perception de l'entrée dans l'agglomération (effets de porte), mais tout n'est pas encore réalisé.

L'organisation du réseau routier régional contribue à un isolement relatif, car les voiries régionales ne conduisent pas directement vers le centre du Brabant wallon ou vers Bruxelles.

7.2 Les transports en commun

7.2.1 Le réseau ferroviaire

Depuis la suppression des voies ferrées n°147 (Auvélais-Fleurus-Gembloux-Landen) et n°142 (Namur-Eghezée-Jodoigne-Tirlemont) de la « Croix de Hesbaye », la commune ne bénéficie plus d'une desserte ferroviaire sur son territoire. Orp-Jauche est ainsi proche en voiture des gares suivantes :

Ligne 36 reliant Bruxelles à Liège :

- Jauche – Gare de Landen = 24 minutes
- Orp-le-Grand – Gare de Landen = 17 minutes
- Jauche – Gare de Tienen = 26 minutes
- Orp-le-Grand – Gare de Tienen = 18 minutes

Ligne 161 reliant Bruxelles à Namur :

- Jauche – Gare de Gembloux = 35 minutes
- Orp-le-Grand – Gare de Gembloux = 39 minutes
- Jauche – Gare d'Ottignies = 45 minutes
- Orp-le-Grand – Gare d'Ottignies = 49 minutes

Les gares de Tienen, Landen et Gembloux ont une bonne fréquence avec 2 trains « IC » par heure tout le long de la journée.

Ceci entraîne une grande dépendance à la voiture individuelle. De fait, rejoindre la plupart des équipements (commerces, services, écoles, ...) et les grandes lignes de transport public requiert un déplacement que les modes doux, marche et vélo, ne peuvent souvent pas assurer aujourd'hui.

La ligne à grand vitesse (L2 Leuven-Ans) traverse une petite partie au nord de la commune.

7.2.2 Les lignes de bus

Le réseau de desserte bus se caractérise par des lignes en transit au parcours parfois complexe, pas de lignes locales, peu de lignes et beaucoup de trajets. Même si plusieurs trajets ont leur terminus sur le territoire, la majorité d'entre eux mènent aux grandes communes limitrophes du territoire : Jodoigne, Tienen, Namur, Hannut, ...

La N279 est un axe important pour la desserte en bus du territoire puisqu'elle accueille deux lignes fortes du réseau TEC.

La commune possède un réseau de bus axé sur les villages d'Orp-le-Grand, Orp-le-Petit, Jauche et Jandrain. Elle est desservie par les lignes 142b, 148a, 26 et 610 :

- ligne 142b – Namur-Ramillies-Jodoigne (TEC Namur-Luxemboug) – 9 trajets / jour

- ligne 148a – Gembloux-Landen (TEC Brabant Wallon) – 10 trajets / jour

- ligne 26 – Jodoigne-Ezemaal (TEC Brabant Wallon) – 4 trajets / jour

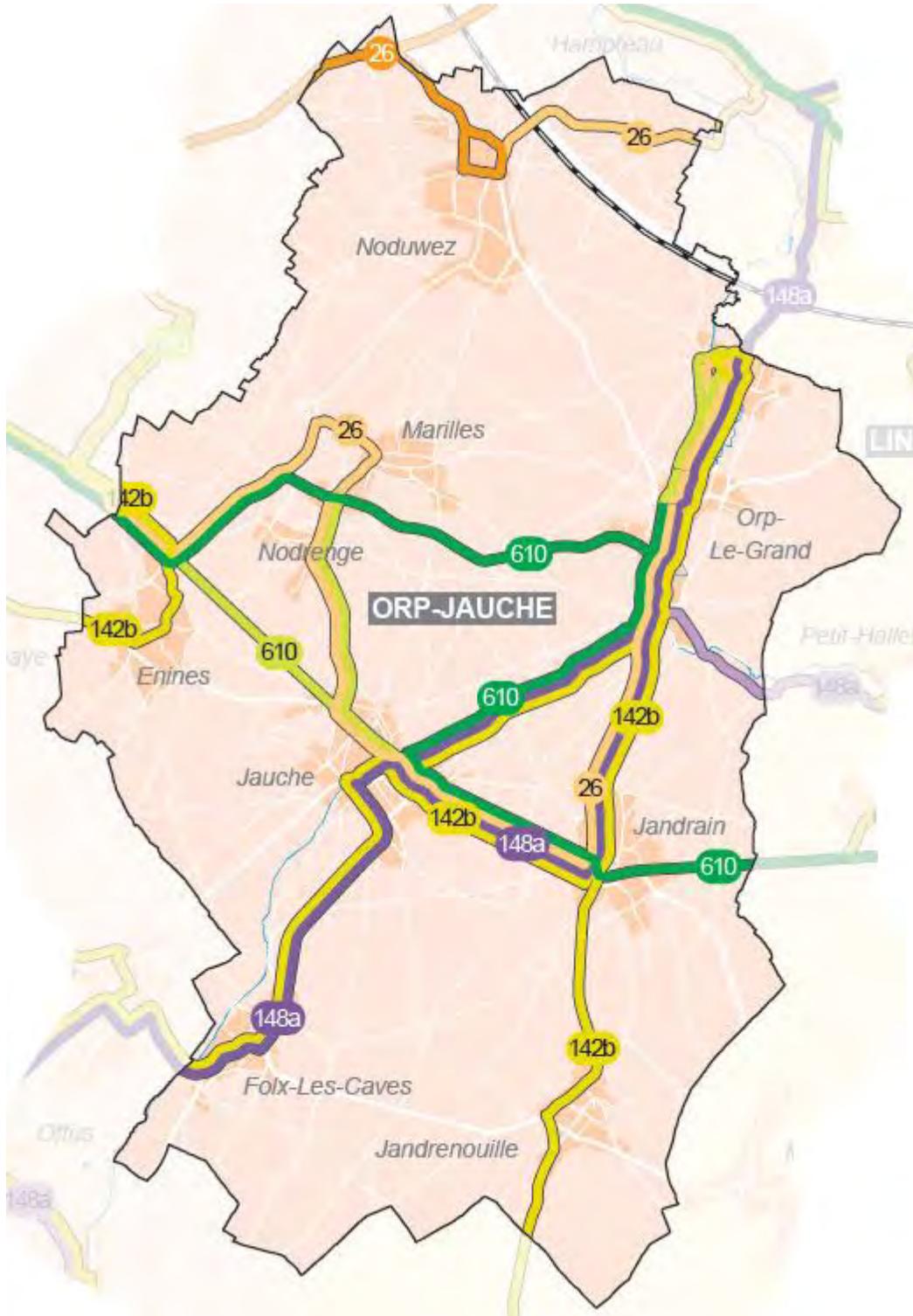
- ligne 610 – Hannut-Jodoigne (TEC Brabant Wallon) – 5 trajets / jour

Le Rapido 5 relie Jodoigne à Tienen. Il ne traverse pas le territoire mais concerne ses habitants, compte tenu de la relation privilégiée avec Jodoigne, notamment pour Orp-Jauche.

Le Rapido 1 relie Jodoigne à Louvain-la-Neuve. Il ne traverse pas le territoire mais concerne ses habitants, compte tenu de la relation privilégiée avec Jodoigne, notamment pour Orp-Jauche.

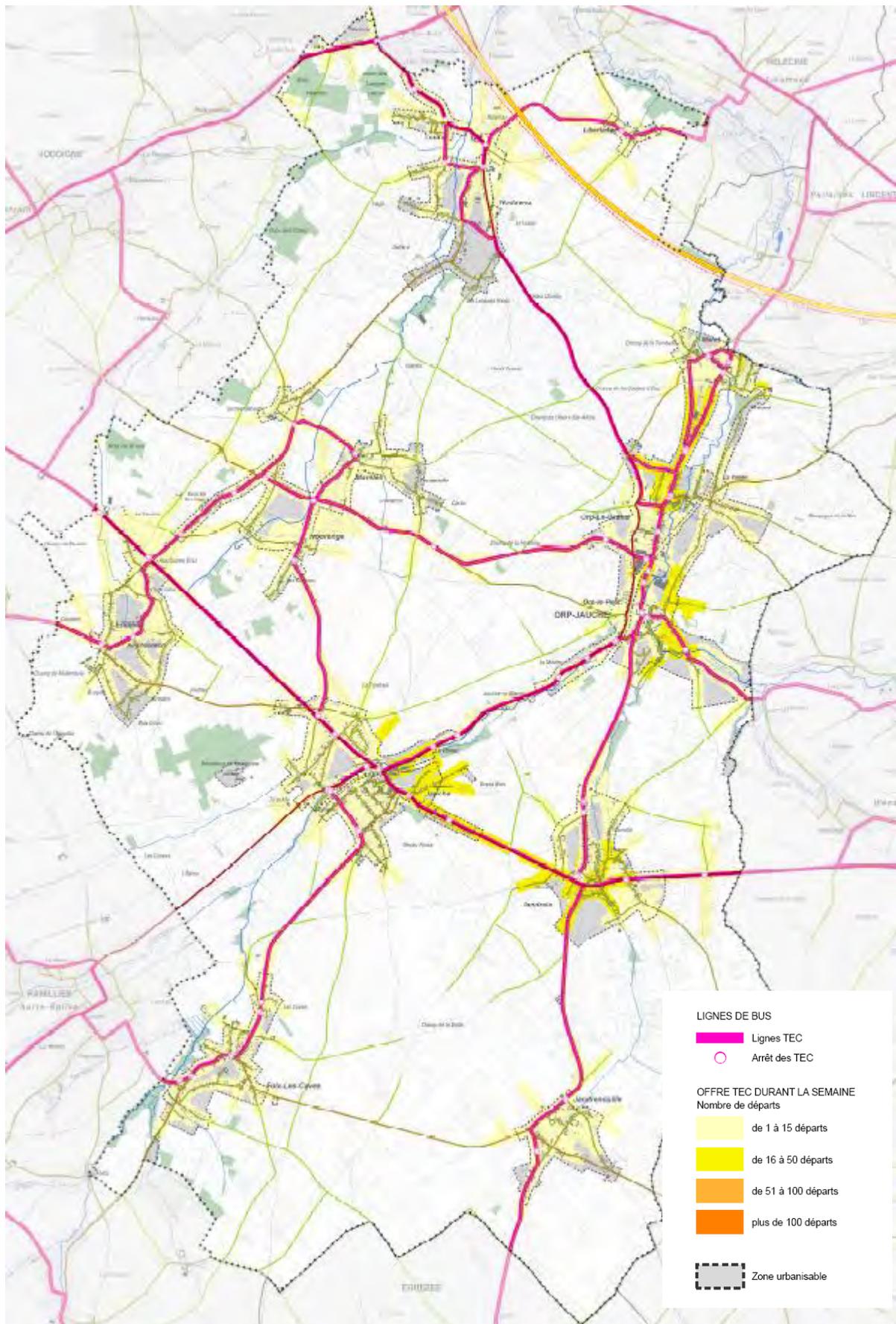
Les lignes 142b et 148a possèdent un cadencement qui permet une desserte régulière d'Orp-Jauche. Par ailleurs la ligne 148 relie les gares de Gembloux et Landen. Leur fréquence diminue peu en période de congés scolaires.

Les lignes 610 et 26 assurent la liaison entre Jodoigne et Orp-Jauche. Elles possèdent peu de passages par jour et une offre quasi inexistante le week-end.



L'analyse des fréquences (voir carte ci-dessous) permet de mettre l'accent sur le manque de desserte aux heures creuses sur l'ensemble du territoire ainsi que sur l'absence de desserte en certains endroits de la commune.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
Les réseaux et les modes de déplacement



En termes de demande, on remarque peu de déplacements intra-communaux (les pôles de déplacements journaliers se situent dans les grandes communes voisines), des déplacements essentiellement vers les pôles SNCB situés aux abords du territoire : Jodoigne, Hannut, Landen, Gembloux, ..., des correspondances bus-train, au niveau des gares principalement à destination de Bruxelles et peu de correspondances bus-bus.

En effet, on identifie une quasi exclusivité des déplacements vers Hannut/Jodoigne (pôle scolaire) et Landen (gare).

On remarque peu de passages des lignes De Lijn ou TEC Liège sur le territoire, malgré sa situation limitrophe avec deux régions.

7.3 Les itinéraires piétons et cyclistes

Mis à part le RAVeL qui traverse la commune, les aménagements cyclables sont peu nombreux, tant dans les villages qu'en dehors. Le vélo est plus utilisé pour les loisirs que pour les déplacements quotidiens. On voit toutefois quelques vélos aux arrêts de transport public et dans les cours d'écoles.

Les pistes cyclables existant antérieurement le long des routes régionales ont souvent disparu ou sont impraticables. En dehors du RAVeL, il n'existe qu'une seule piste cyclable, non entretenue, qui longe la route Jandrain-Jandrenouille mais qui ne dépasse pas l'entrée de Jandrenouille.

RAVeL

Les projets en cours portent principalement sur l'achèvement des tronçons manquants du RAVeL 147 entre Ramillies et Lincet, dont la réalisation est quasi certaine.

La voie est momentanément interrompue à Orp car deux passerelles sont manquantes.

Par ailleurs, la commune de Landen compte réaliser la liaison entre l'ancienne gare de Racour et sa zone d'entreprises, ce qui compléterait la liaison avec la gare de Landen, par exemple.

Dans le cadre du PCDR existe un projet de voie lente sur le nord de la commune qui vient d'être approuvé et signé par le Ministre. Pour information, dans le cadre du PCDR, le projet des voies lentes au sud a été signé et est en cours de réalisation.

Projet Culturalité (Projets de l'asbl supra-communale Culturalité avec le CRABE-Coopération Recherche et Animation du Brabant Est) dans le cadre du programme européen Leader+ :

- 1^{er} volet du projet (2003-2007) : mise en place de circuits de promenades ;

- 2^{ème} volet (2008-) : étude des liaisons inter-villages et solutions de promotion de la mobilité « alternative » (à l'autosolisme) en Hesbaye brabançonne.

Le projet propose de réaliser des liaisons pour cyclistes.

8 La situation juridique

Ce chapitre identifie les contraintes juridiques qui affectent le territoire communal. L'objectif est de répertorier les éléments qui influencent directement les documents du schéma de structure. Il s'agit également de dresser un référent utile pour la délivrance des autorisations administratives. Tous les éléments de ce chapitre sont représentés dans la carte 9 : « Situation juridique ».

8.1 Plan de secteur

Voir carte n° 8 « Plan de secteur » dressée sur fond topographique IGN noir et blanc.

La cartographie a été adaptée pour tenir compte des modifications de légende et de présentation graphique. Il a ainsi été tenu compte de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 1999 instaurant une nouvelle légende relative à la présentation graphique des plans de secteur. Il a également été tenu compte du décret du 18 juillet 2002 modifiant le Code en ce qui concerne la réaffectation de la zone d'extraction et du décret du 3 février 2005 qui remplace les zones d'aménagement différé par les zones d'aménagement communal concerté.

8.1.1 **Approbation du plan de secteur**

Le territoire de la commune d'Orp-Jauche est concerné par le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez, comprenant l'entièreté de la commune, approuvé par Arrêté royal ou exécutif du 28 mars 1979.

Ce plan de secteur a été modifié sur le territoire de la commune d'Orp-Jauche par un Arrêté de l'Exécutif régional wallon :

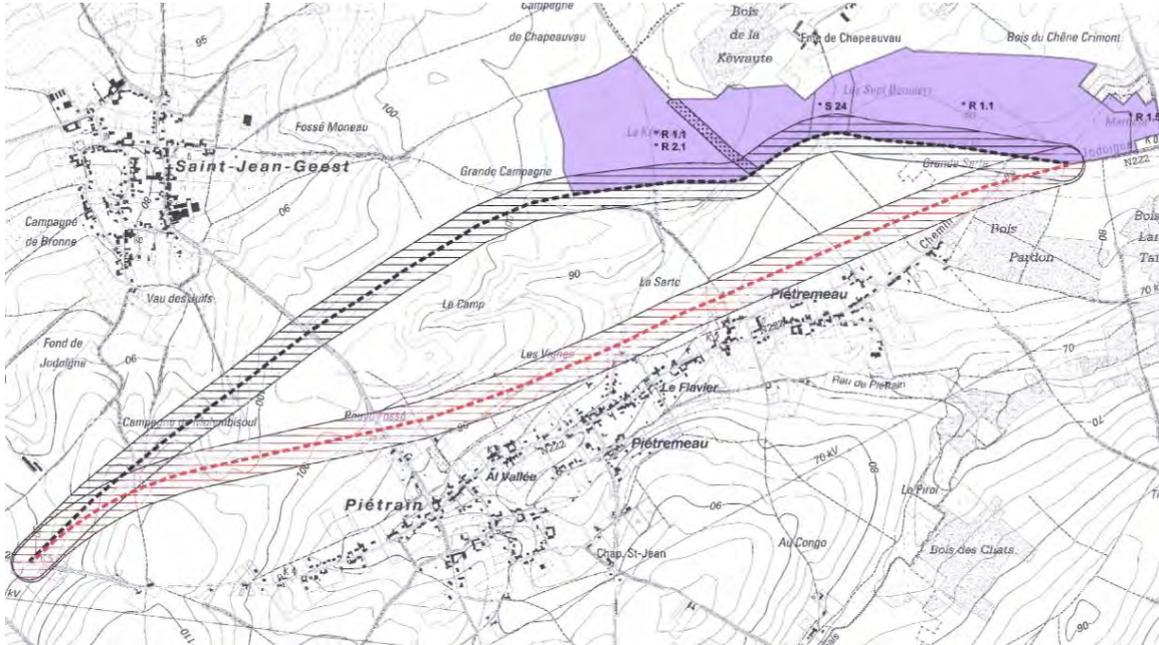
- Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 06/09/1991 portant sur l'inscription du tracé TGV sur les communes de Hélécinne et Orp-Jauche ;



Modification au plan de secteur (Arrêté du 06/09/1991)
(source : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php)

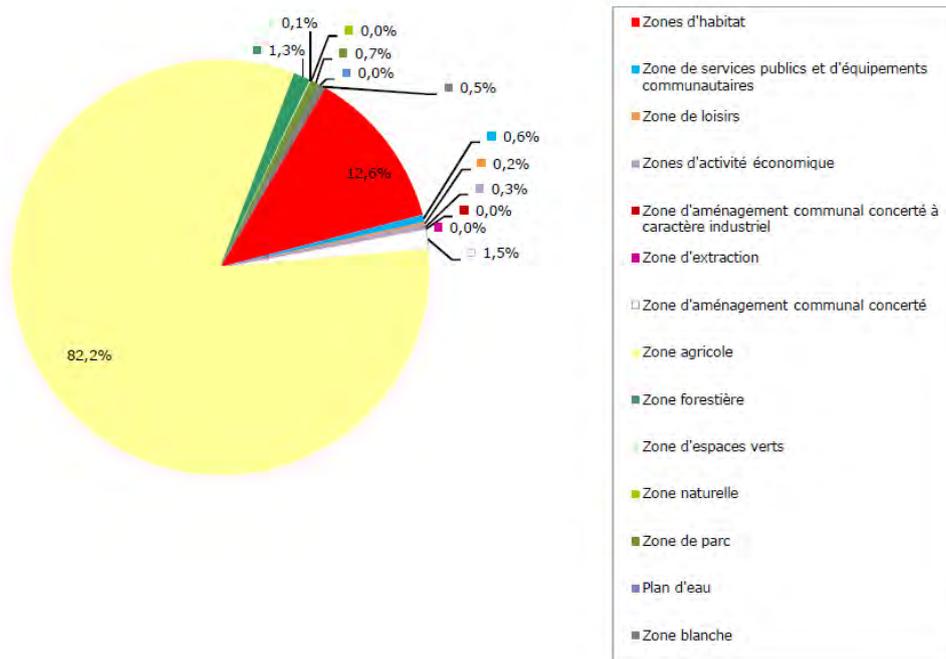
Une modification de ce plan de secteur a été annulée par le Conseil d'Etat :

- Un arrêt du Conseil d'Etat n° 214.323, XIIIe Chambre, du 30 juin 2011 annule l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Hélécine (Opheylissem) - Jodoigne (Piétrain et Saint-Jean-Geest) - Orp-Jauche (Noduwez) (planche 32/8S) et de la modification du tracé du projet de contournement routier est-ouest de Jodoigne (planches 32/8S et 40/4N).



Modification au plan de secteur (Arrêté du 22.04.2004) (source : <http://mrw.wallonie.be/dgatp/dgatp/Pages/Observatoire/Pages/DirOHG/Geomatique/PlansSecteurMap.htm>)

8.1.2 Répartition des affectations



Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	639	12,6
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	30	0,6
	Zone de loisirs	9,6	0,2
	Zones d'activité économique	17	0,3
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-
	Zone d'extraction	-	-
	Sous-total	695	13,7
Zone d'aménagement communal concerté		78	1,5
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	4.176	82,2
	Zone forestière	65	1,3
	Zone d'espaces verts	4,6	-
	Zone naturelle	1,8	-
	Zone de parc	36	0,7
	Plan d'eau	-	-
	Sous-total	4.284	84,3
Zone blanche		23	0,5
Total		5.081	100

Répartition des affectations du plan de secteur (source : fiche d'occupation et d'affectation du sol, CPDT – 2006 et plan de secteur) - *Autre = non affecté, activité économique industrielle, loisirs, plan d'eau, activité économique mixte*

Nous pouvons noter la proportion moyenne des zones non urbanisées prévues au plan de secteur par rapport aux communes limitrophes et à la Région Wallonne (84,3 % - 4 284 ha). Ces zones comprennent les zones agricoles, zones forestières, zones d'espaces verts, zones naturelles, zones de parcs et les plans d'eau. Avec de très grandes étendues de zones agricoles (82,2 % - 4 176 ha), le territoire dispose de très peu de zones forestières situées surtout dans le nord-ouest (le Bois Pardon, le Bois des Larges Tailles et le Bois des Chals). On retrouve une grande zone de parcs située entre Enines et Jauche. Il n'y a presque pas de zones d'espaces verts ni de zones naturelles. La zone non-urbanisable au plan de secteur est très majoritairement agricole pour la commune d'Orp-Jauche.

Les zones urbanisées représentent 13,7 % (695 ha) du territoire. Elles comprennent des zones d'habitat, d'habitat à caractère rural, de services publics et d'équipements communautaires, d'activité économique mixte, d'activités industrielles ainsi que de loisirs. La zone d'habitat est légèrement plus représentée (12,6 %) que par rapport à la moyenne de la zone d'habitat de la Région (10,7 %). Ces zones urbanisables se situent essentiellement le long des cours d'eau. Le plan de secteur a respecté l'implantation historique des villages qui se sont installés pour la plupart près des cours d'eau. Les deux routes nationales présentes dans la commune jouent un rôle privilégié dans la mobilité entre les différentes zones urbanisées, le réseau secondaire y contribuant aussi.

Ces différents types de zones visent la rencontre des besoins de la population et d'acteurs locaux mais aussi ceux des populations et des acteurs extérieurs ainsi que ceux des générations futures, dans une perspective de développement durable.

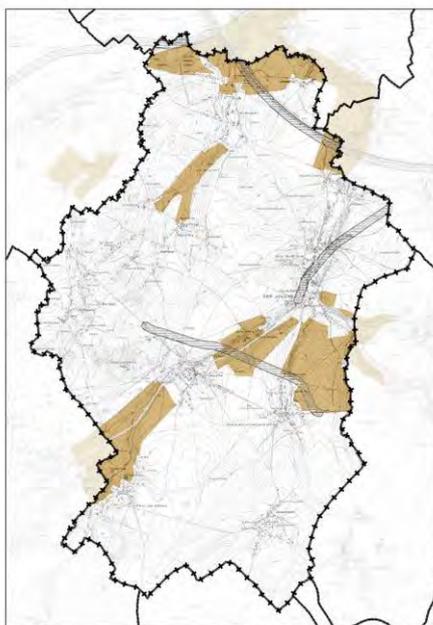
Les ZACC « zones d'aménagement communal concerté » représentent 1,5 % du territoire. C'est dans la moyenne des communes de la Région wallonne. Leur description de manière plus approfondie a déjà été réalisée dans l'analyse des disponibilités foncières.

8.1.3 Périmètres de surcharge au plan de secteur

Une série de zones d'intérêt paysager sont disséminées sur le territoire communal (voir carte ci-dessous).

Il y a aussi quatre périmètres de réservation :

- le périmètre de contournement de la N240 pour éviter la traversée de Jauche et Jandrain ;
- le périmètre de réservation pour le tracé de la ligne TGV ;
- le périmètre de réservation pour le tracé du projet de contournement routier est-ouest de Jodoigne ;
- le périmètre de réservation située au nord-est de la commune.



Périmètres d'intérêt paysager (en brun) et
périmètres de réservation (hachuré noir) au plan de secteur

8.1.4 Evaluation du plan de secteur

Les proportions de chaque zone non-urbanisée sont assez équivalentes aux proportions des communes voisines. On remarque surtout l'importance des zones agricoles (82,2 % - 4 176 ha) qu'on retrouve sur les communes de la micro région (plus on s'éloigne de Bruxelles, plus la proportion de zones agricoles est importante).

La commune d'Orp-Jauche a très peu de zones d'espaces verts et de zones naturelles (4,6 + 1,8 = 6,4 ha). C'est plus ou moins 0,1 % de la zone non-urbanisable, ce qui est vraiment très peu même par rapport aux communes limitrophes dont la moyenne est déjà inférieure à celle de la Région wallonne.

La proportion des zones d'habitat (12,6 % - 639 ha) est un peu plus haute que la moyenne de la Région wallonne (10,7 %). De grandes zones agricoles, un relief assez plat et peu de zones à valeurs biologiques peuvent l'expliquer. Orp-Jauche est une commune du Brabant wallon située à la limite de la province de Liège et en frontière avec la Région flamande. Même si la situation d'Orp-Jauche (3^{ème} couronne de Bruxelles) n'est pas la plus idéale pour les déplacements vers les pôles d'attractivité au niveau de l'emploi et des études, la commune devient de plus en plus attractive et ces zones urbanisables seront certainement de plus en plus convoitées. De là, la nécessité de procéder par phasage et de prioriser les différentes zones pour essayer de les gérer au mieux. La plupart des zones d'habitat sont fort compactes et il y a très peu de zones en rubans le long des voiries, comme on peut le trouver dans d'autres communes de la Région wallonne. Notons aussi qu'il n'y a pas de zones d'extraction comme dans la plupart des communes limitrophes. Les zones de services publics,

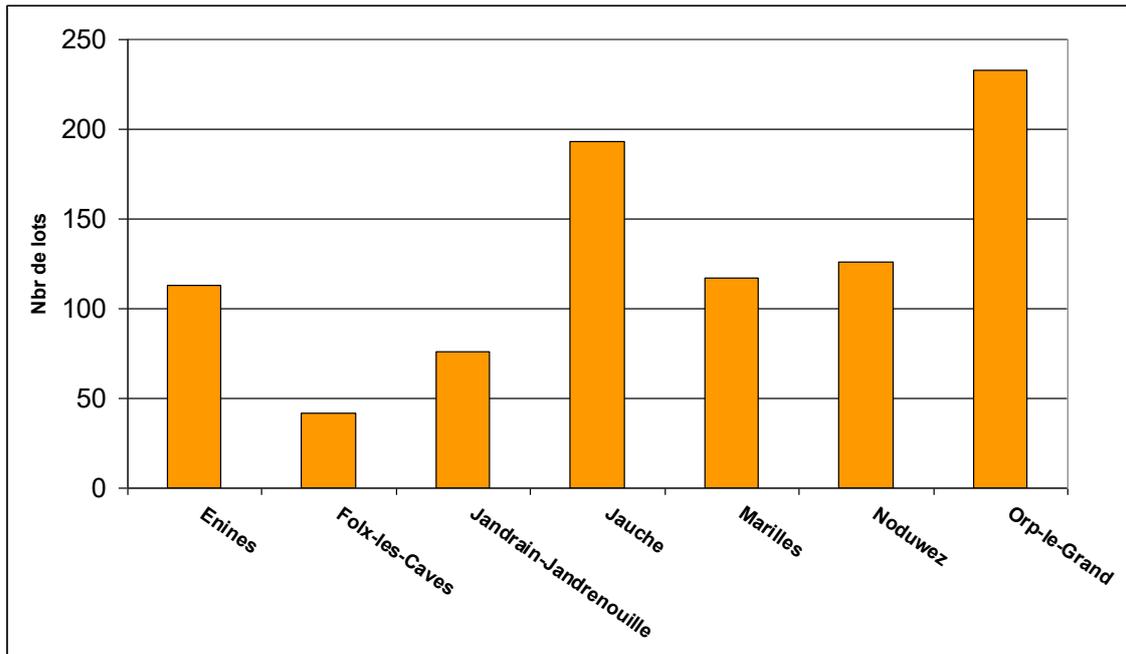
de loisirs et d'activité économique sont représentées dans une moindre mesure par rapport à la moyenne de la Région wallonne mais cette observation est identique pour les communes situées dans la microrégion d'Orp-Jauche.

Le Plan de Secteur pour la commune d'Orp-Jauche propose un assez bon équilibre au niveau de la répartition des zones et de leur situation géographique.

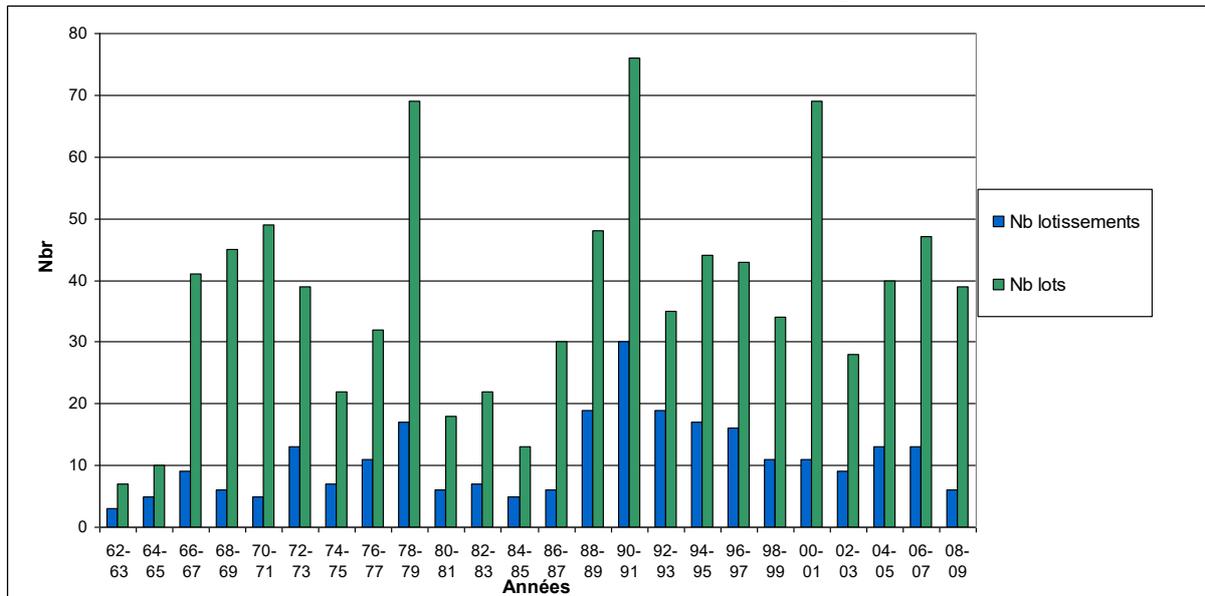
8.2 Périmètres réglementaires

Voir carte n° 10 « Situation juridique ».

8.2.1 Permis de lotir



Nombre de lots dans les différents villages



Evolution du nombre de lotissements et du nombre de lots

Depuis 1962 jusque 2009, 334 permis correspondant à 1 272 lots ont été délivrés sur le territoire communal. Cela correspond en moyenne à 27 lots par an. Les lotissements les plus importants ont été créés dans le courant des années '90 avec un pic courant des années 1990 et 1991. Cette technique s'est répandue dans les tous les villages en suivant de manière générale le marché immobilier, marqué notamment par une baisse dans les années '80 et une reprise au début des

années '90 et 2000. La moyenne du nombre de lots par lotissement est de 4. C'est assez peu en comparaison avec d'autres communes. En raison de l'importance du nombre de lotissements et du faible nombre de lots par lotissement, on peut conclure qu'une certaine tendance à la dispersion s'observe sur la commune.

Jauche et Orp-le-Grand (qui englobe aussi Orp-le-Petit et Maret) sont les entités les plus loties sur le territoire de la commune.

8.2.2 Périmètres de remembrement

La commune d'Orp-Jauche a un périmètre de remembrement issu de la loi du 22 juillet 1970.

La loi du 22 juillet 1970, organisant le remembrement légal des biens ruraux, répondait aux besoins d'une agriculture productiviste en pleine expansion. Malgré le contexte actuel différent, le remembrement n'a cependant guère évolué : les facteurs environnementaux sont généralement relégués au second plan. Sous peine de devenir obsolète, le remembrement doit être un instrument de planification en faveur de l'agriculture, de la nature et du paysage. Il doit évoluer en une opération d'aménagement intégré ayant des objectifs plus larges, mieux en rapport avec l'évolution de la politique agricole, la prise de conscience écologique et la sauvegarde du paysage.

Le périmètre de remembrement est en cours d'étude pour l'instant (septembre 2010), un appel d'offre est sorti en juillet 2010 pour établir un projet de relotissement en propriété et en exploitation.

8.2.3 Périmètres de remembrement urbain

Un périmètre de remembrement urbain vise "tout projet d'urbanisme de requalification et de développement de fonctions urbaines [c'est-à-dire toute fonction qui peut s'implanter en zone d'habitat] qui nécessite la création, la modification, l'élargissement, la suppression ou le surplomb de la voirie par terre et d'escapes publics". Il est régi par l'article 127, §8 du CWATUP. Le permis peut être accordé en s'écartant du plan de secteur, d'un plan communal d'aménagement, d'un règlement communal d'urbanisme ou d'un plan d'alignement. Ce périmètre est adopté par le Gouvernement, d'initiative ou sur proposition de la commune ou du fonctionnaire délégué et après enquête publique obligatoire, avis de la CCAT et du Collège Communal.

En 2007, pour redynamiser le centre de Orp, la commune a d'abord proposé une reconnaissance de SAR (Site à réaménager) sur la zone utilisée pour le moment par BigMat. Finalement, sur conseil de la Région, l'outil PRU (périmètre de remembrement urbain) a été préféré au SAR. Un premier périmètre PRU a été annulé par le conseil d'état (03/06/2010). Ensuite une nouvelle mouture du PRU a été approuvée et arrêtée par le Gouvernement wallon au 03/05/2012. Ce périmètre est pour l'instant en recours d'annulation au conseil d'état. Ce périmètre est présenté dans la carte n°10 « Situation juridique ».

8.2.4 Site à réaménager

Les sites à réaménager étaient anciennement les sites d'activités économiques désaffectés. Il en existe un sur le territoire situé à Jauche. C'est l'ancien site Gervais-Danone comprenant la salle communale Gervais, les bâtiments industriels contigus et la maison Tintigner, autrement dit l'ancienne maison du MET. Les bâtiments de la majeure partie du SAR ont été démolis. Un plan d'assainissement est en cours de validation par la Région wallonne. Notons aussi qu'un PCAR est en cours d'élaboration sur une partie de ce SAR.

8.2.5 Règlement général sur les bâtisses en site rural

Pour protéger certains villages de Wallonie au niveau architectural, le Gouvernement Wallon a décidé, par Arrêté du 10 juillet 1985, d'édicter quelques règles urbanistiques spécifiques à certains villages wallons.

Deux périmètres RGBSR (Règlement général sur le bâtisses en site rural) se situent sur la commune d'Orp-Jauche : un périmètre englobant les villages de Marilles et Nodrengé et un périmètre sur Folx-Les-Caves.

Les RGBSR édictent des règles générales applicables aux villages concernés où qu'ils se trouvent en Wallonie ainsi que des règles particulières à chacune des huit régions agro-géographiques qui la composent (Plateau limoneux hennuyer, Plateau limoneux brabançon, Hesbaye, Pays de Herve, Condroz, Fagne - Famenne, Ardenne, Lorraine belge). Ces règles sont déduites de l'observation de la structure urbanistique des villages ; elles se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture.

8.2.6 Périmètre et site protégé en vertu de la police de la conservation de la nature

Deux zones Natura 2000 se trouvent sur le territoire communal. Elles sont décrites dans la partie 'Etat initial de l'environnement' (voir au point 6.5.1.2.) dans le présent document.

8.2.7 Périmètres réglementaires non d'application

La commune d'Orp-Jauche n'est par ailleurs pas concernée par un périmètre de rénovation urbaine ou un périmètre de revitalisation urbaine.

Au niveau des périmètres et sites protégés en vertu de la police de la conservation de la nature, la commune d'Orp-Jauche ne possède pas de zone humide d'intérêt biologique, de réserve naturelle ou de cavité souterraine d'intérêt scientifique.

8.3 Autres dispositions juridiques

8.3.1 Documents d'orientation, de planification, d'évaluation et de réglementation

La commune d'Orp-Jauche n'a pas fait de démarche pour mettre en place un Plan Communal de Mobilité (PCM), par contre un Plan InterCommunal de Mobilité (PICM) existe entre les communes d'Orp-Jauche, de Lincent, de Hélecine et de Ramillies.

La commune a réalisé un Plan Communal de Développement Rural (PCDR) approuvé par le Gouvernement wallon en date du 21/02/2002

Un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) a été élaboré sur la zone d'aménagement communal concerté (ZACC) nommée « Paradis » à Orp-Le-Petit. Une partie de la ZACC est à encore mettre en œuvre. La volonté communale est de finaliser ce RUE.

Notons aussi qu'un PCAR (plan communal d'aménagement révisionnel) est en cours d'élaboration (au 1^{er} juillet 2014). Un arrêté ministériel du 19/12/2013 autorise l'élaboration de ce PCA en vue de réviser le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez.

Il n'y a pas de Plan Communal de développement de la nature (PCDN) sur la commune.

Citons aussi que la commune est occupée à réaliser un Schéma de Structure (SSC) (objet de ce présent rapport) et n'a pas encore prévu de Règlement Communal d'Urbanisme (RCU).

8.3.2 Monuments et sites classés

Voir point 5.3.1 dans le présent document.

Par contre, il n'y a pas de zone de protection des monuments et sites classés.

8.3.3 Biens repris à l'inventaire du patrimoine

Voir point 5.3.2 dans le présent document.

8.3.4 Sites archéologiques

Voir carte n° 11 « Zonage archéologique ».

« Selon les modalités qu'il détermine, le Gouvernement dresse et tient à jour un inventaire du patrimoine archéologique et établit un zonage archéologique de la Région wallonne. »

Le zonage archéologique est un outil de dialogue qui aide l'aménageur à intégrer l'impact archéologique éventuel dans son projet.

Le zonage archéologique intègre des données continues et discontinues.

Les données continues sont issues de :

- d'une analyse statistique caractérisant l'implantation des sites archéologiques connus dans leur environnement naturel.

Les données discontinues sont issues de :

- l'inventaire du patrimoine archéologique, y compris les biens classés et leurs périmètres de protection ;
- diverses thématiques archéologiques (délimitation de zones impactées par la mise en place et le maintien d'une activité humaine sur un lieu et pendant un temps bien déterminés).

Avertissement :

La carte du zonage archéologique de la Wallonie mise à disposition sur la carte n° 11 « Zonage archéologique » est à l'état de prototype. Pour le moment, elle n'est communiquée qu'à titre indicatif. Sa mise en œuvre opérationnelle interviendra ultérieurement, après que des arrêtés d'application – en cours de rédaction – auront été pris officiellement et qu'ils feront un point détaillé sur la procédure d'utilisation.

8.3.5 Ensemble architectural

Il n'y a pas d'ensembles architecturaux sur le territoire de la commune.

8.3.6 Captage et périmètre de protection

Plusieurs captages bénéficiant d'une zone de protection sont situés sur le territoire communal de Orp-Jauche. Ceux-ci sont décrits ci-dessous :

Code ouvrage	Dénomination	Titulaire	Activité	Nature de l'ouvrage	Nappe	Volume
40/4/3/001	NODUWEZ E 1 (DESSOUS DU MOULIN)	S.W.D.E.	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU	SOURCE A L'EMERGENCE	SABLES DU LANDENIEN SUPERIEUR L2	73324
40/4/6/001	GERVAIS P 1 (RUE BRIGADIER MELARD)	S.W.D.E.	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU	PUITS TRADITIONNEL	CRAIES DE HESBAYE	127889
40/4/6/002	SMET P 1	S.W.D.E.	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU	PUITS FORE	CRAIES DE HESBAYE	29972
40/4/9/001	JANDRAIN G 1 (PISSAUMONT)	S.W.D.E.	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU	GALERIE A DETERMINER	LANDENIEN INDIFFERENCIE	94468
41/1/4/001	JANDRAIN-JANDRENOUILLE P1	S.W.D.E.	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU	PUITS FORE	CRAIES DE HESBAYE	633101
41/1/4/002	JANDRAIN-JANDRENOUILLE P3	S.W.D.E.	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU	PUITS FORE	CRAIES DE HESBAYE	35590
41/1/4/003	JANDRAIN-JANDRENOUILLE P2	S.W.D.E.	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU	PUITS FORE	CRAIES DE HESBAYE	258493

Captages bénéficiants d'une zone de protection dans la commune d'Orp-Jauche (source : <http://carto1.wallonie.be/10SousInt/Default.asp>)

Les zones de prévention sont arrêtées pour les captages ayant le code 41/1/4.

Pour le captage 40/4/9, les délimitations des zones de prévention arrêtées ont été acceptées par l'OES et sont en attente de signature du Ministre (août 2010) (ces délimitations sont déjà représentées dans la carte 9 : « Situation juridique »).

Les autres captages 40/4/3 et 40/4/6 bénéficient quant à eux de zones de préventions forfaitaires en attente de définir des périmètres de protection plus précis.

Attention, les deux prises d'eau 40/4/6 sont à l'arrêt depuis le 31/12/2004, donc il n'y a plus de prélèvement depuis cette date. Ce statut « à l'arrêt » est un statut intermédiaire avant la mise hors service définitive.

8.3.7 Zone vulnérable

Voir point 6.1.5 dans le présent document.

8.3.8 Statut juridique des cours d'eau

Aucun des cours d'eau de la commune n'est classé en catégorie de cours d'eau navigable.

Quelques cours d'eau sont classés en catégorie de classe 2 (21 336 m), mais la majorité se trouve en catégorie de classe 3 (22 266 m). Le réseau hydrographique est donc constitué d'une multitude de petites ramifications réparties de manière relativement homogène sur tout le territoire.

Le tableau suivant présente les cours d'eau classés par longueur :

Catégorie	Nom du cours d'eau	Longueur (m)
01 et 02	La PETITE GETTE	13 738
02 et 03	Ruisseau de JANDRAIN	8 775
02	Ruisseau de GOLLARD ET ROLLAINES	2 626
03	Ruisseau de MOSSEMBAIS	2 169
02	Ry des COREES	1 975
01	Ruisseau de PETIT HALLET	1 617
02 et 03	Ruisseau de PIETRAIN	1 570
02 et 03	Ruisseau d'HERBAIS	1 551
03	Ruisseau du VILLAGE	1 186
02	Ruisseau d'ODENS	1 081
02	La QUIVELETTE	756
02	Ruisseau de FRAMBEE	749
03	Ruisseau de GOLLARD	729
01	QUATRE MILLE CENT DIX-SEPT -4117-	576
03	Ruisseau de la FONTAINE SAINT-NICOLAS	420
01	Ruisseau de HENRI FONTAINE	309
02	Le FAGNETON	119
02	Ruisseau de BACQUELAINES	77
03	Ruisseau de la CUVE	33
02	Ruisseau d'AUDINCE	12
02	Ruisseau de WANZIN	12

Statut juridique des cours d'eau

8.3.9 Statut juridique de la voirie

L'autoroute E40 (2,4 km sur Orp-Jauche), reliant Liège à Bruxelles, constitue le principal axe de circulation rapide de la région.

Cette autoroute traverse le nord de l'entité, seule la sortie 26/Hélécine permet de rentrer directement dans l'entité communale via le village de Noduwez. Lorsqu'on vient de Liège ou de Bruxelles, c'est via cette entrée qu'on accède aux différentes entités de la commune. Par contre, si on vient du sud (exemple : Namur), il est plus aisé de prendre des nationales pour accéder aux entités de la commune d'Orp-Jauche.

Les voiries régionales (17,9 km) sont :

- la N279 reliant les entités de Noduwez, Orp-Le-Grand, Jauche. C'est la nationale accessible via l'autoroute E40 ;

- la N240 reliant les entités de Enines, Jauche et Jandrain-Jandrenouille. C'est l'axe qui passe par les communes de Jodoigne et de Hannut et qui traverse la commune d'Orp-Jauche d'est en ouest ;

- la N222 passant à l'extrême nord de la commune. Un petit tronçon de cette Nationale passe dans la commune mais ne permet pas d'accéder aux entités communales d'Orp-Jauche.

Les autres voiries sont communales, certaines étant des routes de remembrement (134,4 km).

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC
La situation juridique

8.3.10 Arbres et haies remarquables

Ci-dessous, la liste des arbres et haies remarquables sur le territoire de la commune d'Orp-Jauche :

Code	Date d'arrêté	Hauteur	Circonférence	Année d'observation	Intérêt	Nom français	Adresse
2/1	13/08/1999	21	200	1998	P	Frêne commun	RUE DE TIRLEMONT, 13
3/1	13/08/1999	6	50	1998	D	Buis commun	RUE PIERRE RENARD
5/1	13/08/1999	21	311	1998	P	Marronnier d'Inde	PLACE DU HOME, 1
5/2	13/08/1999	35	388	1998	P,T	Platane commun	PLACE DU HOME, 1
5/3	13/08/1999	11	210	1998	D	If commun	PLACE DU HOME, 1
5/4	13/08/1999	26	327	1998	P	Marronnier d'Inde	PLACE DU HOME, 1
5/5	13/08/1999	26	338	1998	P	Marronnier d'Inde	PLACE DU HOME, 1
6/1	13/08/1999	15	140	1998	P	Tilleul de Hollande	RUE EMILE LOOZE
7/1	13/08/1999	21	321	1998	P	Saule blanc	RUE EDMOND JADOT
8/1	13/08/1999	0	0	1998		Aubépine sp.	RUE EDMOND JADOT
9/1	13/08/1999	26	435	1998	P,T	Saule blanc	RUE HENRI PIRARD
10/1	13/08/1999	15	170	1998	P	Frêne commun	RUE LEON JACQUEMIN
11/1	13/08/1999	21	220	1998	P	Tilleul de Hollande	AVENUE EMILE VANDERVELDE
12/1	13/08/1999	0	0	1998		Aubépine sp.	AVENUE EMILE VANDERVELDE
13/1	13/08/1999	0	0	1998		Aubépine sp.	CHAVEE AUX LAPINS
14/1	13/08/1999	10	145	1998	P	Erable sycomore	RUE SYLVAIN BAWIN
15/1	13/08/1999	20	335	1998	P	Hêtre pourpre	PLACE ALBERT DUPONT, 7
16/1	13/08/1999	24	252	1998	P	Tilleul de Hollande	RUE DE LA DISTILLERIE
17/1	13/08/1999	15	130	1998	P	Marronnier d'Inde	RUE DU CHATEAU ROSE
18/1	13/08/1999	16	265	1998	D	Noyer commun	RUE DE FONTIGNY
19/1	13/08/1999	15	280	1998	P	Marronnier d'Inde	RUE DE FONTIGNY
20/1	13/08/1999	24	461	1998	P,T	Hêtre pourpre	RUE DE STATION, 72
20/2	13/08/1999	25	288	1998	D	Sequoia géant	RUE DE STATION, 72
20/3	13/08/1999	25	412	1998	D,T	Erable de Cappadoce	RUE DE STATION, 72
20/4	13/08/1999	27	397	1998	P	Hêtre pourpre	RUE DE STATION, 72
20/5	13/08/1999	23	251	1998	D	Pin noir	RUE DE STATION, 72
20/6	13/08/1999	22	296	1998	P	Hêtre pourpre	RUE DE STATION, 72
21/1	13/08/1999	0	0	2008	P	Chêne pédonculé	RUE DE LA STATION
22/1	13/08/1999	0	0	2008	P	Tilleul de Hollande	RUE DE LA MARNE - lieu-dit "JAUCHE-LA-MARNE"
23/1	4/11/1987	10	440	1998	D,T	Arbre aux quarante écus	RUE DE LHULPEAU
23/2	13/08/1999	36	325	1998	P	Tilleul de Hollande	RUE DE LHULPEAU
23/3	13/08/1999	35	325	1998	P	Hêtre commun	RUE DE LHULPEAU
23/4	13/08/1999	36	330	1998	P	Hêtre commun	RUE DE LHULPEAU
24/1	13/08/1999	30	375	1998	P	Marronnier d'Inde	AVENUE RODOLPHE GOSSIA, 9
24/2	13/08/1999	7	51	1998	D	Buis commun	AVENUE RODOLPHE GOSSIA, 9
24/3	13/08/1999	25	250	1998	P	Frêne commun	AVENUE RODOLPHE GOSSIA, 9
25/1	13/08/1999	28	290	1998	P	Tilleul à grandes feuilles	AVENUE RODOLPHE GOSSIA, 7
25/2	13/08/1999	30	285	1998	P	Hêtre pourpre	AVENUE RODOLPHE GOSSIA, 7
25/3	13/08/1999	24	280	1998	P	Marronnier d'Inde	AVENUE RODOLPHE GOSSIA, 7
26/1	13/08/1999	20	312	1998	P	Hêtre pourpre	PLACE DU ONZIEME DRAGON FRANCAIS
27/1	13/08/1999	16	260	1998	P,R	Chêne pédonculé	RUE DE LA MARNE - lieu-dit "JAUCHE-LA-MARNE"
28/1	13/08/1999	21	210	1998	P	Tilleul de Hollande	RUE DU BOIS, 4
28/2	13/08/1999	20	210	1998	P	Tilleul à grandes feuilles	RUE DU BOIS, 4
28/3	13/08/1999	12	70	1998	D	Désespoir des singes	RUE DU BOIS, 4
28/4	13/08/1999	19	238	1998	P	Platane commun	RUE DU BOIS, 4
28/5	13/08/1999	7	210	1998	P	If commun	RUE DU BOIS, 4
28/6	13/08/1999	21	270	1998	P	Tilleul argenté	RUE DU BOIS, 4
28/8	13/08/1999	16	220	1998	P	Noyer commun	RUE DU BOIS, 4
28/9	13/08/1999	34	267	1998	P	Hêtre commun	RUE DU BOIS, 4
29/1	13/08/1999	15	305	1998	P	Chêne pédonculé	RUE DE FRAMBAIS
30/1	13/08/1999	16	228	1998	P,R	Chêne pédonculé	CHAVEE DENNES
31/1	13/08/1999	0	0	1998		Troène commun	RUE DE NAMUR
32/1	13/08/1999	16	224	1998	H	Hêtre pourpre	RUE DE L'EGLISE
32/2	13/08/1999	7	50	1998	D	Buis commun	RUE DE L'EGLISE
33/1	13/08/1999	13	300	1998	P	Saule blanc	RUE DE L'ENFER
34/1	13/08/1999	0	0	1998		Aubépine sp.	RUE DE L'ENFER
35/1	13/08/1999	27	314	2010	P	Chêne pédonculé	RUE LEON GRAMME, 43
36/1	13/08/1999	0	0	1998		Aubépine sp.	RUE FONTENELLE
37/1	13/08/1999	25	364	2007	P	Châtaigner commun	RUE DES TANNEURS
37/2	13/08/1999	26	285	2007	P	Chêne pédonculé	RUE DES TANNEURS
37/3	13/08/1999	15	165	2007	D	If commun	RUE DES TANNEURS
37/4	13/08/1999	28	328	2007	P	Hêtre commun	RUE DES TANNEURS
37/5	13/08/1999	22	348	2007	P	Frêne commun	RUE DES TANNEURS
38/1	13/08/1999	7	85	1998	D	Buis commun	RUE BASSE, 15

Code Administration	Type	Date d'arrêté	Hauteur	Intérêt	Nom en français			
45/1/001	Arbre non localisé	14/12/1993	17	P	Chêne pédonculé			
46/1/002	Arbre non localisé	14/12/1993	20	D,P	Orme lisse			
46/3/003	Arbre non localisé	14/12/1993	26	T,P	Châtaigner commun			
47/1/003	Arbre non localisé	14/12/1993	25	T,P	Châtaigner commun			
47/3/004	Groupe d'arbre	14/12/1993	30	F	Tilleul de Hollande			
47/5/006	Arbre	14/12/1993	16	P	Tilleul à grandes feuilles			
47/6/007	Groupe d'arbre	14/12/1993	18	P	Tilleul à grandes feuilles			
48/1/008	Groupe d'arbre	14/12/1993	26	H,P	Tilleul de Hollande			
49/1/009	Arbre	29/05/2003	25	P	Frêne commun			
51/1		13/08/1999	12	358	1998	P	Saule blanc	RUE WARICHET
52/1		29/05/2007	6	95	2003	P,T	Buis commun	RUE WARICHET, 34

Intérêt : H = Historique; P = Paysager; D = Dendrologique; B = Curiosité biologique;
T = Taille exceptionnelle; F = Folklorique, religieux; R = Repère

Liste des arbres et haies remarquables publiques qui ont été arrêtés officiellement au moniteur avant 2007 (source : Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement)

9 Synthèse

9.1 Synthèse du diagnostic

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC

CONTEXTE		
Atouts	Constats	Enjeux
<p>Positionnement dans la zone des migrants alternants de Bruxelles.</p> <p>E40 proche de la commune.</p>	<p>En frontière de la Région flamande.</p> <p>Ligne de chemin de fer supprimée.</p> <p>Passé historique agricole et industriel (textile, ciment, fromagerie).</p>	<p>Troisième couronne de Bruxelles. Péri urbanisation, début de l'arrivée des personnes travaillant à Bruxelles et recherchant un environnement moins urbain et des prix attractifs au niveau de l'immobilier.</p> <p>Passé historique industriel. Reconversion du bâti de la commune par rapport à ce passé.</p>
TENDANCES D'EVOLUTION		
Atouts	Constats	Enjeux
<p>Période actuelle favorable pour des projets de développement immobilier (rénovation et nouvelles constructions) pouvant accueillir les nouveaux arrivants.</p> <p>Bilan migratoire positif depuis 1975 avec deux pics (fin des années '70 et début des années '90).</p> <p>Bilan migratoire en forte augmentation pour les jeunes couples (30 - 34 ans) avec enfants.</p> <p>Commune relativement jeune, surtout sur Fox-les-Caves et Enines.</p>	<p>Diminution de la population des années 1900-1920 aux années 1980. Dans les années 1980, reprise de l'augmentation de population identique à la banlieue de Bruxelles.</p> <p>Forte augmentation de population des villages proches de la E40.</p> <p>Bilan naturel constant.</p> <p>Taille des ménages constante.</p> <p>Risque de vieillissement de la population résultant du pic d'immigration des 30-40 ans aux alentours des années 90.</p>	<p>Comment accueillir les nouveaux arrivant en stoppant le phénomène de comblement des petits villages par des maisons unifamiliales 4 façades.</p> <p>Tirer parti de la bonne représentation des moins de 20 ans en répondant à leurs besoins actuels et futurs.</p> <p>Adapter les services aux jeunes couples (30-34 ans) et au risque de vieillissement de la population (types de logement, modes de déplacements, ...).</p> <p>Augmentation de 15 à 20 % de la population attendue d'ici 2025.</p>
<p>Augmentation de l'évolution du parc de logements suivant l'évolution de la population.</p> <p>Diminution de la taille des logements permettant l'accueil des nouvelles structures familiales.</p> <p>Malgré un parc de logements assez ancien, leur isolation est en constante amélioration.</p>	<p>Augmentation du parc bien supérieure à la moyenne de la Région wallonne et des arrondissements de Nivelles et Waremme.</p> <p>Disparité de l'accroissement du parc entre les différents villages (Enines, Marilles et Noduwez ↑↑↑ et Jandrain-Jandrenouille, Orp-le-Grand et Jauche ≈↑).</p>	<p>Dynamiser l'attractivité des villages connaissant une augmentation du parc beaucoup moins marquée (Jandrain-Jandrenouille, Orp-le-Grand et Jauche).</p> <p>Assurer la rénovation du parc de logements en perspective de la transition énergétique.</p> <p>Adapter le parc de logements au profil de la population.</p>

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC

	<p>Importance des maisons individuelles séparées.</p> <p>Importance de la proportion de propriétaires de logements par rapport aux locataires.</p> <p>Dépendance du mazout (chauffage) pour les petits villages.</p>	<p>Encadrer le développement des appartements sur Jauche et Orp.</p> <p>Permettre une offre variée en termes de logement pour assurer une mixité sociale des quartiers.</p>
<p>Secteur tertiaire bien représenté.</p> <p>Revenu moyen et niveau de vie plus élevés que la moyenne de l'arrondissement, cela étant surtout dû à l'arrivée des Bruxellois.</p>	<p>Dépendance des pôles d'emploi extérieurs.</p> <p>Phénomène de navettes.</p> <p>Parc automobile supérieur à la moyenne.</p>	<p>Conforter et diversifier l'emploi local ou proche de la commune.</p>
<p>Prix de l'immobilier très accessible par rapport aux prix du Brabant wallon.</p> <p>Taille des parcelles en diminution mais dont la moyenne reste fort supérieure à la moyenne de l'arrondissement.</p>	<p>Prix de l'immobilier proche (un peu plus ↑) de ceux de l'arrondissement de Waremme.</p>	<p>Encadrer qualitativement l'urbanisation du foncier encore libre (densité de logement).</p> <p>Nécessité d'ouvrir de nouvelles réserves foncières ?</p>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL		
Atouts	Constats	Enjeux
<p>Densité de logements respectant la centralité de Jauche et Orp.</p> <p>Disponibilités en zone d'habitat relativement bien réparties entre les différents villages.</p> <p>Disponibilités foncières théoriques juste à même de répondre à l'évolution projetée de la population d'ici à 2025 > vers la saturation (sans compter les ZACC).</p>	<p>Risque d'intensification de l'usage du sol dans une perspective de rentabilité foncière.</p> <p>Dispersion de l'habitat de plus en plus marqué.</p>	<p>Gérer le territoire de manière parcimonieuse.</p> <p>Equilibre à trouver entre poursuite de l'urbanisation et aménités paysagères.</p> <p>Assurer la viabilité des services de proximité malgré une dispersion marquée de l'habitat.</p>
<p>Commune rurale > importance de l'agriculture représentée dans l'occupation du sol.</p>	<p>Réduction du nombre de sièges d'exploitation et accroissement de la taille moyenne des exploitations.</p>	<p>Equilibre à trouver entre poursuite de l'urbanisation et l'utilisation des terres pour l'agriculture.</p>

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC

<p>Territoire offrant des faciès paysagers diversifiés aux confins de deux pays (pays Brabançon et Pays de Hannut).</p> <p>Diversité du patrimoine bâti expliqué par une double influence : l'agriculture associée à un bâti rural traditionnel et l'essor industriel de la fin du 19^{ième} et du 20^{ième} siècle, période qui dénote par une urbanisation au caractère plus urbain (Orp et Jauche).</p> <p>Physionomie des villages relativement bien préservée dont les modalités de formation demeurent lisibles tant sur le plan sitologique qu'en termes de modes de peuplement.</p>	<p>Phénomènes d'extension le long des entrées ou en bordures des villages. Ces évolutions transforment la structure et la forme initiale de ces villages en complexes d'habitations plus aérés et plus étalés tout en conservant le caractère groupé des peuplements d'origine.</p> <p>Rupture assez franche dans l'organisation parcellaire entre l'habitat vernaculaire et l'habitat récent de type pavillonnaire avec comme conséquence l'émergence de nouvelles formes d'habitat adoptant un langage architectural différent caractérisé par une plus grande hétérogénéité des implantations, des volumétries et des matériaux.</p> <p>Importantes réserves foncières en zone d'habitat ou en zone d'aménagement communal concertée avec un risque important de modification radicale des caractéristiques paysagères et urbanistiques des villages.</p>	<p>Encadrement des futurs développements résidentiels.</p> <p>Mise en place d'une programmation spatiale et temporelle des réserves foncières et plus particulièrement des zones d'aménagement communal concerté.</p> <p>Mise en place de dispositions visant à renforcer les mesures de protection patrimoniale.</p>
<p>Importance relative des infrastructures sportives et culturelles.</p> <p>Patrimoine rural assez riche.</p>	<p>Il n'y a pas d'établissement scolaire pour le niveau secondaire.</p> <p>Peu de services de proximité. Disparition de ceux-ci dans Orp et Jauche.</p>	<p>Assurer l'adéquation entre l'offre des activités proposées et les offres en logement.</p> <p>Choisir et prioriser le type de service de proximité par rapport aux villages.</p>
<p>Réseau de gaz existant sur Orp et Jauche.</p>	<p>Grosses conduites de transport de gaz (FLUXYS) traversant le territoire communal.</p>	<p>Projets de parcs éoliens aux frontières de la commune dont un déjà bien avancé.</p>
ETAT INITIAL de l'ENVIRONNEMENT		
Atouts	Constats	Enjeux
<p>Relief vallonné et plateau peu entaillé.</p> <p>Bonne qualité des terres de culture.</p> <p>Les sols ont déterminé l'orientation majoritairement agricole de la commune.</p>	<p>Disparition des vergers haute tiges.</p> <p>Faible présence des éléments de haies et bocages.</p>	<p>Conserver les éléments de maillage (saules, alignements d'arbres, vergers, ...) encore existants et favoriser leur implantation.</p>
<p>Réseau hydrographique bien développé dans un sous-bassin.</p>	<p>Présence de zones de prévention de captages.</p>	<p>Assurer la mise en œuvre du PASH et suivre la qualité de l'eau.</p>

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC

<p>Contraintes liées aux inondations ainsi qu'aux risques d'éboulement en lien avec la présence de marnières</p> <p>Contrat rivière de la Dyle-Gette.</p>	<p>A ce jour, les habitants étant situés en régime d'assainissement collectif ne sont pas épurés.</p> <p>Aléas d'inondation moyen présents sur la commune.</p> <p>Contraintes liées aux inondations ainsi qu'aux risques d'éboulement en lien avec la présence de marnières</p>	<p>Définir un cadre commun pour localiser les problèmes d'inondation et pour donner des recommandations dans les zones d'aléa inondation définies par la Région.</p>
<p>Un périmètre en zone Natura 2000, site abritant les chauves-souris.</p> <p>Fauchage tardif effectué au sein de la commune.</p>	<p>Bon réseau de prairies permanentes en fond de vallée.</p> <p>MAE obtenues pour 20 % des agriculteurs.</p>	<p>Préserver les sites naturels peu nombreux sur le territoire.</p>
<p>Paysages appréciés pour leur longueur de vue.</p> <p>Trois entités paysagères différentes.</p>	<p>Dispersion de l'habitat de plus en plus marquée.</p>	<p>Limiter les constructions dans les campagnes en zone urbanisable et faisant partie d'un périmètre paysager.</p>
RESEAUX et MODES de DEPLACEMENT		
Atouts	Constats	Enjeux
<p>Accès à l'autoroute E40 Liège – Bruxelles.</p> <p>Accès à deux chaussées de statut régional permettant des liaisons efficaces vers les pôles extérieurs.</p> <p>N279 (épine dorsale) permettant de rejoindre la N3 et la N91.</p> <p>N240 Jodoigne – Hannut via Orp-Jauche.</p>	<p>N279 non calibrée pour son niveau hiérarchique.</p> <p>Isolement relatif dû à l'organisation du réseau routier (une seule nationale importante permettant de rejoindre Hannut et Jodoigne)</p>	<p>Sécuriser les tronçons dangereux et améliorer le fonctionnement des carrefours critiques (notamment le long de la N240).</p> <p>Réfléchir sur le niveau hiérarchique de la N279 et ses aménagements (surtout à Orp).</p> <p>Identifier les itinéraires d'accès aux grands axes ou d'autres pôles d'attraits, afin de cibler les routes de transit.</p>
<p>Déplacement bus intercommunaux vers les pôles scolaires (surtout Hannut et Jodoigne) et vers la gare de Landen.</p>	<p>Plus de gare SNCB sur le territoire → grosse dépendance à la voiture même pour accéder à une gare.</p> <p>Manque de desserte de bus aux heures creuses et absence</p>	<p>Assurer la desserte des villages et des liaisons avec la SNCB.</p> <p>Analyser, optimiser, renforcer l'offre en transport, notamment grâce aux réseaux moins structurants (ex :</p>

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE
PARTIE I : DIAGNOSTIC

	de desserte dans certains villages de la commune.	ProxiBus).
<p>Un RAVel sur le territoire rejoignant Ramillies et Lincant.</p> <p>Bon potentiel de sentiers à valoriser.</p> <p>Relief acceptable dans une optique de déplacements cyclistes au quotidien.</p> <p>Nouveaux projets de voies lentes dans le cadre du PCDR (au nord et au sud (signé et en cours de réalisation)).</p>	<p>Les distances considérables entre les villages rendent peu pertinente la mise en place d'un réseau cyclable global.</p> <p>Un projet de circuits de promenades dans le cadre du programme européen Leader+.</p>	<p>Valoriser les chemins et sentiers en vue d'identifier les alternatives aux grands axes.</p> <p>Prioriser les actions dans une optique de déplacements au quotidien, en reliant les pôles d'attraits (gare SNCB, commerces et services de proximité, arrêts de bus, etc.).</p>
SITUATION JURIDIQUE		
Atouts	Constats	Enjeux
<p>Zone urbanisable et ZACC bien représentées dans la commune.</p> <p>Zones compactes, peu de zones en ruban.</p>	<p>Zone non urbanisable essentiellement en zone agricole.</p> <p>Peu de zones urbanisables en rapport aux zones non-urbanisables.</p>	<p>Définir les priorités de développement des zones urbanisables.</p>
<p>Un site à réaménager sur Jauche (ancien site Gervais).</p> <p>Deux périmètres RGBSR (règlement général sur les bâtisses en site rural).</p> <p>Un périmètre Natura2000.</p> <p>Série d'outils, de plans et de rapports réalisés sur la commune (PCDR, PICM, RUE,...).</p> <p>Des monuments et sites classés.</p> <p>Des périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur.</p>	<p>Beaucoup de lotissements avec peu de lots. Phénomène de dispersion des lotissements.</p> <p>Périmètre de remembrement en cours d'élaboration.</p> <p>Périmètre de remembrement urbain adopté par la Région mais en recours d'annulation au conseil d'état.</p> <p>PCAR en cours d'élaboration sur le centre de Jauche.</p> <p>Peu de périmètres applicables en vertu de la police de la conservation de la nature.</p> <p>Zones de protection de captages arrêtées et forfaitaires.</p>	<p>Disposer d'un cadre légal et de documents d'orientation afin de pouvoir gérer l'aménagement du territoire à la manière d'un bon père de famille.</p>